RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°22 - 06 - 02

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

n°CD_22_1040 à CD_22_1053 du 27 JUIN 2022

Date de publication : 5 juillet 2022

La commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie le 27 juin 2022, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 00.

Présents à l'ouverture de la séance : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

Assistaient également à la réunion :

Yael	TRANIER	Directeur général des services
Yvan	NAYA-DUBOIS	Directeur de Cabinet
David	BIANCHI	Directeur adjoint de Cabinet
Frédéric	BOUET	Directeur Général Adjoint des Infrastructures
Patrick	BOYER	Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports
Jérôme	LEGRAND	Directeur Général Adjoint de la Solidarité Territoriale
Guillaume	DELORME	Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Nadège	FAYOL	Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique
Denis	LANDRIVON	Directeur des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances

** Lors de l'examen du rapport n°904 et 905, la présidence de séance a été assurée par M. Laurent SUAU.*

Date de publication : 5 juillet 2022

Délibérations adoptées le 27 juin 2022

N° délibération	N° rapport	Désignation des affaires	Vote de la délibération
		Approbation du procès-verbal du Conseil Départemental du 30 mai 2022	Aucune observation
CD_22_1040	100	Aides aux collectivités: approbation du dispositif d'aide pour la création ou réhabil - itation des centres d'incendie et de secours	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1041	101	Accueil - Attractivité : Nouvelle organisation et plan d'actions pour Lozère Nouvelle Vie	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1042	400	Lecture publique : Approbation du Schéma départemental de Lecture publique (SDLP)	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1043	401	Sport : Approbation du règlement d'aide à l'achat de véhicules et individualisation des crédits	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1044	900	Gestion de la collectivité : actualisation des désignations au sein des divers comités et commissions à la suite du décès de M. Alain LAFONT	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1045	901	Adaptation du règlement intérieur de l'Assemblée au regard des dernières évolutions législatives	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1046	902	Adaptation des délégations accordées à la Présidente au regard des dernières évolutions législatives	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1047	903	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1048	904	Budget : approbation des comptes de gestion 2021	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1049	905	Budget : approbation des comptes administratifs 2021	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1049	906	Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2021	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1051	907	Budget : Modification des autorisations de programmes	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1052	908	Budget : vote de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2022	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_22_1053	909	Gestion de la collectivité : rapports d'activité 2020 et 2021 du Département de la Lozère	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1040-DE

Délibération n°CD_22_1040

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE

Objet : Aides aux collectivités: approbation du dispositif d'aide pour la création ou réhabilitation des centres d'incendie et de secours

Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Ingénierie et contrats territoriaux

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1040-DE

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1001 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 "Ingénierie, contrats et structures de développement ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Aides aux collectivités: approbation du dispositif d'aide pour la création ou réhabilitation des centres d'incendie et de secours" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Territoires et Attractivité » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle qu'en Lozère, les Centres d'Incendie et de Secours font très majoritairement l'objet d'une mise à disposition par les collectivités locales auprès du SDIS, avec retour en cas de désaffectation du bien et que dans ces circonstances, les travaux de réhabilitation ou de construction de nouveaux centres sont usuellement portés par les collectivités.

ARTICLE 2

Précise que ces dernières années, le Département a accompagné indirectement ce type d'opération à travers son soutien financier au SDIS qui participait au financement des biens sous la forme d'un remboursement d'une partie des emprunts ou d'une subvention à la collectivité mais que le Conseil d'Administration du SDIS a mis fin à ce système d'accompagnement financier des opérations et a acté le principe d'une mise à disposition gratuite des biens immobiliers affectés au SDIS.

ARTICLE 3

Approuve, au regard de l'évolution des besoins et la vétusté de certains équipements conduisant à envisager la réhabilitation ou la création de Centres d'Incendie et de Secours, la mise en place d'un programme d'aide, tel que joint en annexe, qui prévoit notamment pour les CIS :

- un accompagnement au taux maximum de 40 %,
- un plafond de subvention départementale à hauteur de 250 000 € par opération.

ARTICLE 4

Précise que pour accompagner les dossiers de ces quatre prochaines années, il est proposé la création d'une nouvelle Autorisation de Programme de 1 000 000 € dans la décision modificative N°2 de 2022.

Le Vice-Président du Conseil départemental

Robert AIGOIN

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1040-DE

Délibération n°CD_22_1040

Annexe à la délibération n°CD_22_1040 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.

Rapport n°100 "Aides aux collectivités: approbation du dispositif d'aide pour la création ou réhabilitation des centres d'incendie et de secours"

En Lozère, les Centres d'Incendie et de Secours font très majoritairement l'objet d'une mise à disposition par les collectivités locales auprès du SDIS avec retour en cas de désaffectation du bien. Dans ces circonstances, les travaux de réhabilitation ou de construction de nouveaux centres sont usuellement portés par les collectivités.

Ces dernières années, le Département a accompagné indirectement ce type d'opération à travers son soutien financier au SDIS qui participait au financement des biens sous la forme d'un remboursement d'une partie des emprunts ou d'une subvention à la collectivité.

Le Conseil d'Administration du SDIS a mis fin à ce système d'accompagnement financier des opérations et a acté le principe d'une mise à disposition gratuite des biens immobiliers affectés au SDIS.

Aujourd'hui, l'évolution des besoins et la vétusté de certains équipements conduisent à envisager la réhabilitation ou la création de Centres d'Incendie et de Secours.

Aussi, au titre de la solidarité territoriale, je vous propose que la Département accompagne ces opérations. Le règlement d'aide de ce dispositif joint en annexe vient définir les modalités d'attribution des aides départementales. Il prévoit notamment pour les CIS :

- un accompagnement au taux maximum de 40 %,
- un plafond de subvention départementale à hauteur de 250 000 € par opération.

Pour accompagner les dossiers de ces quatre prochaines années, il vous sera proposé lors du vote de la DM2 la création d'une nouvelle Autorisation de Programme de 1 000 000 €.

Si vous en êtes d'accord, il convient donc d'approuver le règlement d'attribution des subventions allouées au titre du dispositif d'aide pour la création ou la réhabilitation des Centres d'Incendie et de Secours.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1040-DE

AIDE POUR LA CRÉATION OU LA RÉHABILITATION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner financièrement les opérations de création ou de réhabilitation de centres d'incendie et de secours et de tout autre bâtiment destiné à la lutte contre l'incendie ou au secours d'urgence aux personnes.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Communautés de communes, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

- les constructions, rénovations (y compris thermique) de centres d'incendie et de secours

Sont exclus :

- l'équipement informatique et le renouvellement du matériel.

NATURE DE L'AIDE

Le taux de subvention maximum du Département est fixé 40 % et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif.

L'aide du Département est plafonnée à 250 000 € par opération.

DOCUMENTS A FOURNIR

Les demandes de subvention au titre de ce dispositif devront faire l'objet d'une saisine avec les pièces suivantes :

- une lettre de demande de subvention,
- une délibération de collectivité ou du conseil d'administration du SDIS,

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1040-DE

- une note explicative et un état d'avancement du projet avec les devis descriptifs et estimatifs,
- le bilan financier prévisionnel de l'opération,
- le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les autres financements sollicités ou obtenus.

Contact
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Direction de l'Ingénierie de l'Attractivité et du Développement
Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux
Tél. : 04 66 49 95 07
Courriel : collectivites@lozere.fr

Règlement validé le

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

Délibération n°CD_22_1041

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE

Objet : Accueil - Attractivité : Nouvelle organisation et plan d'actions pour Lozère Nouvelle Vie

Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Accueil, attractivité, démographie médicale et jeunesse

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1002 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 « Attractivité et démographie médicale» ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Accueil - Attractivité : Nouvelle organisation et plan d'actions pour Lozère Nouvelle Vie" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Territoires et Attractivité » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle que depuis plus de 10 ans, une politique d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité est portée en réponse à l'enjeu démographique en Lozère, menée dans le cadre méthodologique et avec l'appui financier du Massif Central (fonds européens et CPIER) et déployée en Lozère par un réseau rassemblant près de 20 structures œuvrant dans cet objectif, rassemblées sous la bannière commune de la marque « Lozère Nouvelle Vie ».

ARTICLE 2

Indique qu'au terme de la dernière période de financement du Massif-Central, une évaluation de la politique publique menée en Lozère par l'ensemble des membres du réseau, a été réalisée et suivie d'une démarche d'élaboration d'une nouvelle stratégie.

ARTICLE 3

Approuve la feuille de route pour le réseau « Lozère Nouvelle Vie », telle que jointe en annexe, qui permettra d'orienter l'action de « Lozère Nouvelle Vie » pour poursuivre et développer l'accueil de nouveaux habitants et ainsi répondre à l'enjeu démographique pour la Lozère.

ARTICLE 4

Donne délégation à la commission permanente pour examiner les conventions d'engagement et de partenariat à venir qui constitueront un socle d'engagement des différentes structures dans la démarche et pour suivre les travaux du réseau « Lozère Nouvelle Vie ».

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

Délibération n°CD_22_1041

Annexe à la délibération n°CD_22_1041 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°101 "Accueil - Attractivité : Nouvelle organisation et plan d'actions pour Lozère Nouvelle Vie"

Depuis plus de 10 ans, une politique d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité est portée en réponse à l'enjeu démographique en Lozère. Cette action, menée dans le cadre méthodologique et avec l'appui financier du Massif Central (fonds européens et CPIER), a été déployée en Lozère par un réseau rassemblant près de 20 structures œuvrant dans cet objectif et s'étant rassemblés sous la bannière commune de la marque *Lozère Nouvelle Vie*. Le Département assure l'animation et le pilotage de ce réseau.

1- Une évaluation externe et un travail collectif du réseau pour définir sa feuille de route

Au terme de la dernière période de financement du Massif-Central, le Département a souhaité réaliser une évaluation de la politique publique menée en Lozère, par l'ensemble des membres du réseau, pour permettre de requestionner notre organisation et identifier les points à améliorer pour une plus grande performance dans ce domaine essentiel pour la Lozère. Cette évaluation externe réalisée par le cabinet Teritéo a utilisé différentes méthodes d'investigation : questionnaires en ligne, entretiens avec des personnes accompagnées, entretiens avec les membres du réseau, candidats mystères…

L'évaluation a mis en évidence des résultats très positifs pour l'action de Lozère Nouvelle Vie notamment sur la structuration des acteurs pour répondre à cet enjeu, mais aussi sur le traitement des premiers contacts par exemple.

L'évaluation a aussi identifié plusieurs d'axes d'amélioration à travailler :

- une stratégie à réaffirmer collectivement : moyens mis en œuvre, cibles, mise en relation offre et demande, stratégie de communication...
- une gouvernance à renforcer pour Lozère Nouvelle Vie : comité de pilotage, animation du réseau...
- un accompagnement des candidats à amplifier : dégager du temps, mettre en place des processus, assurer le suivi post-installation...
- des solutions de logements adaptés à proposer,
- le développement de la culture de l'accueil à poursuivre.

Un comité de pilotage *Lozère Nouvelle Vie*, composé des élus de la commission Territoires et Attractivité du Conseil départemental et qui associe des représentants, élus et techniciens, de l'ensemble des structures membres du réseau a été mis en place dans cette configuration et assure la validation du nouveau fonctionnement et par la suite l'orientation des travaux du réseau.

L'évaluation a été présentée le 22 octobre 2021 dans cette configuration, et à l'issue d'une première concertation des grands axes de travail et une méthodologie ont été actés en comité de pilotage le 7 janvier 2022.

Une démarche de travail s'est donc engagée au cours du premier semestre pour relancer une dynamique interne au réseau avec ces nouvelles orientations. La commission *Lozère Nouvelle Vie*, organe technique du réseau, s'est saisie du plan de travail et 8 groupes de travail thématiques ont été animés par le Département pour définir une feuille de route avec des actions concrètes et pour reconfigurer nos processus d'accompagnement et de suivi des porteurs de projets entre membres du réseau.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

2- Des grands principes énoncés

La nécessité de partager sur la stratégie pour le réseau *Lozère Nouvelle Vie* a donné lieu à 3 points majeurs :

- Face à l'enjeu démographique, tous les candidats à l'installation sont importants. La réponse apportée doit être néanmoins calibrée au regard du projet afin d'optimiser le temps dédié à l'accompagnement de chacun.
- L'accompagnement des porteurs de projets est repositionné et revu :
  - de telle sorte qu'un accompagnement « *fil rouge* » assure la continuité de la relation avec le candidat à l'installation dans l'intégralité de son projet ; la mobilisation de l'accompagnement du projet professionnel et son suivi se fait donc en relation avec ce fil rouge, de telle sorte à garantir le suivi et de simplifier les choses pour le candidat.
  - Une nouvelle organisation de l'accompagnement et par conséquent de l'orientation des candidats vers les partenaires en fonction de la maturité du projet ; il est convenu qu'un projet est qualifié de mature lorsque les compétences du candidat répondent à un besoin du territoire (besoin en tension ou offre concrète), que le candidat est disponible et mobile, et pour les projets d'entreprise que le projet est financièrement solide. Un accompagnement à la maturation de ces projets restera bien entendu proposé au sein du réseau.
  - La constitution d'une équipe au sein des services du Département pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et particulièrement les candidats matures.
- Le développement d'une approche plus forte sur la promotion des offres vers de futurs candidats et la prospection de candidats en réponse à ces besoins exprimés du territoire notamment dans le domaine de l'emploi.

Ces grandes orientations et le fonctionnement du réseau seront retranscrits dans une convention d'engagement et de partenariat constituant un socle d'engagement des différentes structures dans la démarche. Un support de communication permettra également de communiquer sur Lozère Nouvelle Vie, ses objectifs et son organisation.

3- Une feuille de route

Comme prévu, la constitution d'une cellule *Lozère Nouvelle Vie* au sein des services du Département avec 3 chargés d'accompagnement et de prospection s'est mise en œuvre.

La commission *Lozère Nouvelle Vie* du 9 juin et le comité de pilotage du 20 juin permettent d'engager la nouvelle organisation du fonctionnement du réseau.

Dans le travail du travail collaboratif du réseau, une feuille de route a été définie et est jointe à ce rapport, elle permet d'orienter pour les prochains mois l'action de *Lozère Nouvelle Vie* pour poursuivre et développer l'accueil de nouveaux habitants et ainsi répondre à l'enjeu démographique pour la Lozère.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose :

Délibération n°CD_22_1041

- **de prendre acte de la démarche conduite suite à l'évaluation de la politique publique, et sa réorientation grâce à un travail collaboratif des membres du réseau,**
- **d'approuver les grands principes énoncés et la feuille de route qui oriente l'action pour les prochains mois,**
- **de donner délégation à la Commission permanente pour examiner le projet de convention d'engagement et de partenariat et suivre les travaux du réseau *Lozère Nouvelle Vie*.**

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

Feuille de route
Lozère Nouvelle Vie

OBJECTIF OPERATIONNEL	DESCRIPTIF
OBJECTIF 1 : Prospection	
1.1 cible emplois non pourvus	Push d'offres sur les réseaux sociaux (Linkedin et plateformes emploi internet) par la cellule LNV en lien avec les partenaires de l'emploi Organisation de sessions d'information emploi régulières virtuelles et hors Lozère par la cellule LNV en lien avec les partenaires de l'emploi
1.2 cible repreneurs	Organisation de Lozère Dating Reprise au fil de l'eau par la cellule LNV en lien avec les partenaires de la reprise d'entreprise Organisation de sessions d'information reprise d'entreprises régulières virtuelles et hors Lozère par la cellule LNV en lien avec les partenaires de la reprise
1.3 cible jeunes	Promotion hors Lozère de l'enseignement post-bac par la cellule LNV en lien avec la politique Jeunesse et la politique Enseignement supérieur Mise en œuvre d'une bourse aux stages par la cellule LNV en lien avec les partenaires
1.4 manifestation de promotion de la Lozère	Organisation des événements par la Direction de la Communication et mobilisation de la cellule LNV et des partenaires de l'emploi pour LNV
OBJECTIF 2 : Communication	
2.1 stratégie partagée	Mise en place de temps d'échanges récurrents Lozère Tourisme / Lozère Développement / Cabinet / Direction Communication / cellule LNV afin de mieux coordonner les actions et planifier les événements communs
2.2 outils print	Réalisation d'une carte « installation » en support des entretiens avec les candidats Réalisation de cartes postales thématiques (emploi, santé, reprise, tourisme, famille, etc.) comme support du réseau pour les prospects Elaboration d'un livret du réseau LNV (rôle, acteurs, objectifs) par la cellule LNV
2.3 actualisation du site LNV	Mise en ligne régulière d'actualités et témoignages par la cellule LNV Alimentation des observatoires immobilier et foncier et présentation des filières par LD

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

2.4 réseaux sociaux	Planification de posts Facebook LNV hebdomadaires thématiques (rentrée scolaire, événements majeurs, etc.), mise en avant d'offres en tension (emploi et reprise) et relais des actualités des partenaires par la cellule LNV
2.5 médias nationaux	Organisation d'accueil presse et de blogueurs par la cellule LNV afin de promouvoir la démarche attractivité du territoire
OBJECTIF 3 : accompagnement des candidats	
3.1 processus d'accompagnement projet mature emploi	Elaboration de processus d'accompagnement afin de formaliser la façon de procéder entre les partenaires et de favoriser l'appropriation des méthodes collectives
3.2 processus d'accompagnement projet mature entreprise	
3.3 processus d'accompagnement projet à maturer	
OBJECTIF 4 : boite à outils	
4.1 fiches argumentaires	Élaboration par la cellule LNV de fiches argumentaires à diffuser aux candidats : marché du logement, cadre de vie, télétravail, livret du réseau LNV, etc.
4.2 qualification des offres	Poursuite de la qualification des offres d'emplois et de reprises d'entreprise par les partenaires
4.3 formations	Mise en œuvre d'une formation pour les membres du réseau sur les éléments de langage commun et sens de l'accueil et de l'écoute des candidats Organisation d'une formation sur les notions économiques et financières par les Chambres consulaires à destination des chargés d'accompagnement
4.4 mieux connaître les nouveaux arrivants	Réalisation d'une étude et organisation de la remontée d'informations des référents territoriaux par la cellule LNV afin de préparer un argumentaire solide pour les actions de sensibilisation
OBJECTIF 5 : sensibilisation	
5.1 livret du réseau	Diffusion du livret du réseau LNV par le cellule LNV auprès des partenaires
5.2 professionnels de l'immobilier	Présentation de LNV par la cellule LNV et l'ADIL aux professionnels de l'immobilier car ils sont une porte d'entrée de nouveaux habitants
5.3 référents communaux	Présentation de LNV par la cellule LNV et les Territoires afin de les impliquer dans la démarche
5.4 grandes thématiques	Présentation de LNV par les partenaires (tourisme, agriculture, etc.) au sein de leurs organes de décision
5.5 infra organisation	Présentation de LNV par chaque partenaire à ses collaborateurs

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1041-DE

5.6 associations locales	Présentation de LNV par les Territoires aux associations locales (sportives, culturelles, etc.)
5.7 entreprises	Présentation de LNV par les Chambres consulaires à leurs adhérents afin de les sensibiliser à la démarche d'entreprises attractives (Entreprises Nouvelle Vie)
5.8 grand public	Les actions de sensibilisation grand public se feront après avoir sensibilisé les partenaires car ils seront partie-prenante du message
OBJECTIF 6 : logement	
6.1 logements relais	Poursuite de la mise en place de logements relais par le Département : Florac, Maison des Sports Mende, etc. Réflexion par la cellule LNV sur la mobilisation de villages de vacances et d'hébergements de professionnels du tourisme hors saison
6.2 PIG, Contrats Territoriaux	Lancement opérationnel du Programme d'Intérêt Général et poursuite des Contrats Territoriaux par le Département pour le réhabilitation de logements privés et publics
6.3 logements intermédiaires	Projet de développement d'accession à la propriété en logements intermédiaires par la SELO
6.4 résidences secondaires	Réflexion sur la remobilisation des résidences secondaires par Lozère Tourisme
6.5 garantie de loyer	Réflexion par la cellule LNV sur la mise en œuvre d'une garantie de loyer LNV pour les nouveaux arrivants sous certaines conditions
OBJECTIF 7 : jeunesse	
7.1 stages	Construction par la cellule LNV en lien avec la politique jeunesse et les partenaires d'offres de stage qualifiées proposant le stage et la mise à disposition du logement et mise en avant de ces offres
7.2 formation/apprentissage	Promotion de l'offre de formation/apprentissage en Lozère par la cellule LNV et la DDEC
7.3 Pass'Lozère	Réflexion pour l'ouverture du Pass'Lozère aux jeunes et aux nouveaux arrivants en lien avec la politique Tourisme durable
OBJECTIF 8 : vie de réseau LNV	
8.1 partenariat	Elaboration de la convention par la cellule LNV précisant l'organisation du réseau LNV, le rôle des partenaires et les objectifs communs fixés
8.2 instances du réseau	Organisation et suivi des comités de pilotage et commissions LNV par la cellule LNV
8.3 fonctionnement du réseau	Mise en place et animation par la cellule LNV de la nouvelle articulation entre la cellule LNV et les partenaires projet professionnel
8.4 ouverture du réseau	Ouverture du réseau à d'autres partenaires : AIRH, Centre de Gestion de la Fonction publique, la Région

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

Délibération n°CD_22_1042

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

Objet : Lecture publique : Approbation du Schéma départemental de Lecture publique (SDLP)

Dossier suivi par Education et Culture - Médiathèque départementale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

VU les articles L 1110-10, L 1111-4, et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°400 intitulé "Lecture publique : Approbation du Schéma départemental de Lecture publique (SDLP)" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Sports, culture, patrimoine et vie associative » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle que le Département a validé, en décembre 2017, son Plan départemental de développement de la Lecture publique (P.D.D.L.P.), coordonné par la médiathèque départementale (MDL) et décliné autour de 3 objectifs :

- Poursuivre l'adaptation du territoire à l'ère des nouvelles intercommunalités et développer des bibliothèques « tiers lieu »,
- Intégrer de nouvelles ressources numériques,
- Développer l'ingénierie culturelle.

ARTICLE 2

Approuve le nouveau Schéma départemental de Lecture publique, tel que joint en annexe, qui constituera les bases de l'action de la MDL de 2023 à 2027, autour des quatre axes stratégiques ci-après :

- Poursuivre la structuration du réseau :
  - faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire
  - moderniser le réseau des médiathèques
- Développer les publics :
  - permettre à tous les publics d'accéder à la lecture publique, y compris aux publics empêchés, éloignés ou peu présents en médiathèque
  - sensibiliser les jeunes à la lecture
- Proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique :
  - proposer des collections cohérentes, renouvelées, d'actualité sur tous supports et pour tous les publics.
  - initier une démarche participative et de transversalité autour de l'offre documentaire
- S'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique :
  - faire de la MDL un modèle d'exemplarité pour le réseau des médiathèques et les partenaires
  - faire connaître la MDL en tant que service support.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

Délibération n°CD_22_1042

Annexe à la délibération n°CD_22_1042 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°400 "Lecture publique : Approbation du Schéma départemental de Lecture publique (SDLP)"

Le Département mène une politique départementale en faveur de l'action culturelle, notamment dans le domaine de la " lecture publique " qu'il considère comme un des vecteurs essentiels du lien social, de la solidarité et de l'attractivité territoriale.

Dans ce sens, le Conseil Départemental du 22 décembre 2017 a validé un Plan départemental de développement de la Lecture publique (P.D.D.L.P.), coordonné par la médiathèque départementale (MDL), qui s'est décliné de 2017 à 2022 autour de 3 objectifs :

- Poursuivre l'adaptation du territoire à l'ère des nouvelles intercommunalités et développer des bibliothèques « tiers lieu »,
- Intégrer de nouvelles ressources numériques,
- Développer l'ingénierie culturelle.

Ce Plan départemental a, entre autres, amorcé le développement du réseau des médiathèques et, principalement, celles de niveau 1 à 3. À ce jour, le réseau compte 35 médiathèques gérées par 169 bibliothécaires dont 35 salariés et 134 bénévoles. L'accompagnement des projets, les formations, le conseil, le suivi des dossiers de subventions dédiées et l'assistance proposés par la médiathèque départementale sont nombreux et permettent à cette dernière d'afficher la position attendue par le Ministère de la Culture, à savoir coordinatrice et tête de file du réseau. Le P.D.D.L.P. a également permis la mise en œuvre d'un catalogue collectif et le déploiement de 8 ressources numériques (activités pour la jeunesse, films de fiction et documentaires, musique, magazines, etc.) sur le portail collectif qui englobe les sites de la MDL et de cinq communautés de communes ou grosses communes.

Ce P.D.D.L.P. étant arrivé à échéance, un nouveau schéma est proposé, avec toujours comme objectif de favoriser le développement d'une offre de collections et de services pour tous les publics en Lozère.

Ainsi, à travers sa Médiathèque (MDL), le Département de la Lozère fait suite à la loi Bibliothèques du 21 décembre 2021 et réaffirme, en adoptant ce nouveau schéma, sa volonté de poursuivre les actions engagées auprès des collectivités locales mais aussi celle d'actualiser sa politique de lecture publique.

Le Schéma départemental de Lecture publique vise à développer et à améliorer la qualité du service de lecture publique, en Lozère. Il va donc constituer les bases de l'action de la MDL de 2023 à 2027, autour de quatre axes stratégiques :

*** Poursuivre la structuration du réseau :**

- faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire
- moderniser le réseau des médiathèques

*** Développer les publics :**

- permettre à tous les publics d'accéder à la lecture publique, y compris aux publics empêchés, éloignés ou peu présents en médiathèque
- sensibiliser les jeunes à la lecture

*** Proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique :**

- proposer des collections cohérentes, renouvelées, d'actualité sur tous supports et pour tous les publics.
- initier une démarche participative et de transversalité autour de l'offre documentaire

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

*** S'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique** :

- faire de la MDL un modèle d'exemplarité pour le réseau des médiathèques et les partenaires
- faire connaître la MDL en tant que service support.

Le schéma, dans sa globalité, vous est présenté en annexe du présent rapport.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver le Schéma départemental de Lecture publique ci-annexé.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

Schéma Départemental de Lecture Publique 2023-2027

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

I. Contexte

II. Bilan des actions conduites de 2018 à 2022

III. Axes pour 2023-2027

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

I. Contexte

1. Le nouveau cadre législatif

« Les principes :

Une bibliothèque est un service public qui garantit l'égalité d'accès, la mutabilité et la neutralité ;

Les missions d'information, d'éducation, de recherche, de savoirs et de loisirs lui incombent ;

Elle favorise l'accessibilité, la médiation, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la participation et la diversification des publics et l'exercice des Droits culturels ;

La bibliothèque garantit également, pour tous, l'accès sur place libre et gratuit aux collections physiques et numériques, comme leur pluralisme et leur actualité. »

« Pour les bibliothèques départementales :

La loi rend obligatoire l'existence des bibliothèques départementales ;

Elle encourage le développement territorial d'une offre de collections et de services aux bibliothèques et aux publics de son réseau ;

Et enfin impose le vote d'un schéma de développement départemental de lecture publique. »

Loi Bibliothèques n°2021-1717 du 21 décembre 2021

2. Les missions de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)

La médiathèque départementale est un **service de lecture publique** qui répond à différentes missions culturelles :

- ✗ développer le réseau et faire appliquer le classement annuel (conventions et typologie) ;
- ✗ conseiller techniquement et financièrement les communes et intercommunalités pour la création, l'aménagement, l'informatisation des médiathèques (ingénierie culturelle, expertise professionnelle) ;
- ✗ former les bibliothécaires bénévoles ou salariés du département ;
- ✗ animer le réseau des médiathèques et compléter leurs offres de médiation (ateliers, rencontres, projections, etc.) ;
- ✗ proposer des collections plurielles, universelles et complémentaires qui intègrent les supports physiques autant que numériques ;
- ✗ développer une desserte documentaire pour l'ensemble des dépositaires du réseau (médiathèques, écoles, maisons de retraite, foyers de vie...) et proposer également l'offre de prêt aux agents et élus du Département.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

3. Les moyens matériels

La MDL se situe en centre-ville, dans un bâtiment de 550 m² au 2 bis rue des écoles.

Elle dispose :

- d'un bibliobus
- d'une navette avec hayon
- d'un véhicule d'animation
- d'un véhicule de service pour les réunions, formations sur sites, réunions de réseau, etc.

La MDL utilise deux garages situés à quatre kilomètres du bâtiment central pour le bibliobus et la navette. Elle dispose d'un espace de stockage dans les garages pour le matériel d'animation.

4. Les moyens financiers

Le budget consacré par le Conseil Départemental à la MDL a évolué pour tenir compte du développement du réseau, de l'évolution de l'offre documentaire avec la multiplication des supports, de l'évolution importante de la desserte et du nombre plus important d'actions de médiation ou de formation.

Il est nécessaire de conserver les moyens financiers actuels afin de répondre aux engagements des Contrats passés avec l'État et afin de répondre au développement du réseau (augmentation constante du nombre de médiathèques de niveau 1 à 3).

Il est important de rappeler, que le Département propose deux programmes d'aide pour les communes et/ou intercommunalités :

- Aide à l'aménagement de petites bibliothèques (50 % du coût H.T., avec un plafond de subvention à 5 000 € pour les communes et à 10 000 € pour les communautés de communes).

- Aide à l'acquisition et équipement de véhicules-navettes des bibliothèques intercommunales (50 % du coût H.T., avec un plafond de subvention à 10 000 €).

	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	88 000 €	80 000 €	112 000 €	110 000 €	110 000 €
Investissement	86 000 €	114 000 €	141 000 €	155 000 €	155 000 €
TOTAL	174 000 €	194 000 €	253 000 €	265 000 €	265 000 €

- La partie investissement comprend les fonds documentaires et les programmes d'aide.
- La partie fonctionnement comprend les animations, formations, actions de médiation, ainsi que les acquisitions numériques et périodiques.

Dans le but de valoriser les actions de lecture publique et pour maintenir des moyens financiers adéquats, la MDL a obtenu des subventions, auprès de la DRAC Occitanie, via le Contrat Départemental de Lecture-Itinérance et les labels :

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

Subventions obtenues	2018	2019	2020	2021	2022
CTL / CDLI	28 700 €	38 453 €	33 963 €	28 727 €	20 000 €
Label Premières Pages	-	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
DGD Numérique / Label BNR	21 622 €	-	56 629 €	34 747 €	28 118 €
CNL / Plan de relance	-	-	-	-	16 340 €
TOTAL	50 322 €	43 453 €	95 592 €	68 474 €	69 458 €

5. Les moyens humains

L'effectif est aujourd'hui composé de 10 personnes qui se décomposent en 5 de la filière administrative, 1 de la filière technique, et 4 de la filière culturelle, et se répartissent de la manière suivante dans les différentes catégories : 3 en A, 1 en B et 6 en C.

L'effectif est restreint, et encore pour partie peu formé à une gestion moderne de ce type d'établissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

II. Bilan des actions conduites de 2018 à 2022

Le Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique, voté lors du Conseil Départemental du 22 décembre 2017 se déclinait en 3 objectifs :

- Poursuivre l'adaptation du territoire à l'ère des nouvelles intercommunalités et développer des bibliothèques « tiers lieu »

- Intégrer de nouvelles ressources numériques

- Développer l'ingénierie culturelle

1. Le réseau

Le réseau lozérien, s'il s'est étoffé de quelques nouveaux dépôts, a surtout vu évoluer le classement des dépôts BM vers les niveaux supérieurs ou le renvoi des autres types de dépôts vers des médiathèques du territoire.

Tout confondu il compte désormais **132 dépôts** :

Type de dépôts	2018	2022
BM1 ou BI1	3	6
BM2	1	0
BM3	13	21
BM4	12	4
BM5	29	23
Établissements scolaires	63	61
crèches	7	2
EHPAD	7	7
Établissements médico-sociaux	5	5
Centre d'accueil et de loisirs	1	2
Maison d'arrêt	1	1
Total	**142**	**132**

En 2022, le réseau des médiathèques, de niveau 1 à 3, compte **169 bibliothécaires** dont 35 salariés et 134 bénévoles.

De plus, l'évolution du réseau et le développement des médiathèques ont induit l'instruction de nombreux dossiers de demandes de subvention sur les deux programmes d'aide pour la lecture publique proposés par le Département.

Ainsi, de 2018 à 2022, la MDL comptabilise :

>>> 30 dossiers de subventions pour l'aménagement de petites bibliothèques (rénovation, création, acquisition de mobilier ou informatisation) pour 26 communes et 3 communautés de communes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

	Dossiers instruits	Communes	Communauté de communes
2018	9	8	
2019	2	2	
2020	4	3	1
2021	11	10	1
2022 (en cours)	4	3	1

>>> 1 dossier d'aide pour l'acquisition de navette pour une communauté de communes en 2021.

2. Le numérique

L'intégration du numérique, un des axes annoncé, a permis de favoriser la diversification de l'offre, la multiplication des supports et l'intégration du numérique dans les services proposés.

La MDL dispose d'un portail dédié (**https://biblio.lozere.fr**), qui propose de nombreux services en ligne et notamment un accès aux comptes des dépositaires, l'agenda des animations, des informations professionnelles, mais également des ressources numériques :

- **Ma petite médiathèque :**

Une plate-forme qui s'adresse à tous les enfants de 3 à 12 ans et propose des activités variées : films, livres, musique, jeux, ateliers créatifs à faire à la maison, etc.

- **Storyplay'R :**

Une offre de découvertes numériques qui s'adresse aux enfants de 3 à 10 ans. La plate-forme propose plus de 1600 albums (fictions, documentaires, albums sans texte, kamishibai, premiers romans,…) sur des thématiques variées.

- **Bibliodyssée :**

Une plate-forme de livres numériques qui s'adresse aux lecteurs dyslexiques ou ayant des difficultés d'apprentissage, de 5 à 17 ans. Une offre de livres variés, multi-éditeurs et avec une quinzaine d'options de lecture.

- **Skilléos :**

Une offre de formations et de cours proposés en vidéo pour les adultes comme pour les jeunes. Quoi de mieux qu'apprendre en s'amusant et surtout à son rythme ! Diverses thématiques sont disponibles : loisirs, bien être, langues, informatique, code de la route, musique, gastronomie, photographie, etc.

- **Médiathèque numérique Arte VOD :**

Une offre de plus de 5 000 films issus du meilleur des catalogues d'ARTE et d'UniversCiné : fictions récentes ou classiques (50%), cinéma d'auteur, documentaires (30%), films pour enfants.

- **Les Yeux docs :**

Retrouvez un catalogue de plus de 150 documentaires en vidéo à la demande issue du catalogue national de la Bibliothèque Publique d'Information. Il est régulièrement enrichi par de nouveaux programmes.

- **MusicMe :**

Une ressource qui propose un catalogue musical de 10,5 millions de titres, soit plus d'1 million d'albums répartis sur plus de 850 maisons de disques, incluant les majors (Universal, Sony, Warner,…) et des indépendants.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

✗ **Cafeyn :**

Une plate-forme qui propose plus de 1000 magazines de la presse française et internationale sur de nombreuses thématiques : Actualité, Déco & Design, Féminin, Cuisine & Vins, Loisirs, Masculin, Auto Moto, Sport, Sciences & Hi-Tech, Quotidiens, Internationaux, Culture, etc.

De plus, le portail collectif a été déployé permettant à cinq des communautés de communes ou des plus grosses communes de disposer d'un portail pour leur médiathèque.

gevaudan.biblio.lozere.fr

haut-allier.biblio.lozere.fr

cevennes-mont-lozere.biblio.lozere.fr

stchelydapcher.biblio.lozere.fr

ville-florac.biblio.lozere.fr

Enfin, le catalogue collectif s'est étoffé et compte désormais pas moins de 35 médiathèques dont la MDL.

>>> 16 médiathèques ont été intégrées de 2018 à 2022 :

Année	Sites
2018	Chanac
	La Canourgue
	Saint Germain de Calberte
	Saint Germain du Teil
2019	Langogne
	Le Pompidou
	Nasbinals
2020	Allenc
	Banassac-Canilhac
	Ponteils et Brésis
2021	Prévenchères
	Saint Martin de Boubaux
	Serverette
2022	Le Massegros
	Vébron
	Les Laubies

>>> En 2019, deux fonds spécifiques ont également été intégrés : le fonds spécialisé de la Garance Voyageuse (Saint Germain de Calberte) et le fonds patrimonial Théophile Roussel (Saint Chély d'Apcher).

>>> En 2022, les fonds spécifiques de Javols et du Patrimoine de la Direction du Développement éducatif et culturel sont aussi rajoutés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

3. La desserte

Depuis 2019, les modalités de distribution des documents ont été repensées afin d'intégrer les évolutions de classement des médiathèques du réseau et de favoriser une meilleure rotation des documents entre les différents dépôts.

Ce changement est également lié à la mise en commun du logiciel documentaire via un catalogue collectif départemental et proposé aux médiathèques de niveau 1 à 3.

	Type de véhicule	Nombre de tournées réalisées / an	Kilomètres parcourus / an
2018	Bibliobus	193	30 784
2019	Bibliobus	128	15 200
	Navette	49	7 198
2020	Bibliobus	42	12 330
	Navette	34	5 814
2021	Bibliobus	111	15 400
	Navette	80	8 590

4. Les formations et animations

La MDL a proposé, aux bibliothécaires du réseau et à certains partenaires, pas moins de 83 formations continues de 2018 à 2022 :

Année	Nombre de formations continues dispensées
2018	8
2019	15
2020	21
2021	18
2022	21

Un programme de 4 animations annuelles et récurrentes a été proposé de 2018 à 2022 : Printemps des poètes, Premières pages, Mois du numérique puis Itinérances numériques et Mois du film documentaire.

De plus, d'autres programmes ponctuels ont aussi été présentés comme Poésie s'expose, La Caravane des dix mots, Contes nus pieds, Contes en chaussettes, Festival les Aériennes, Festival 48 de Rue, 48Digital, etc.

Jusqu'à ce jour, 470 animations ont déjà été initiées. Selon les possibilités, ces animations sont proposées en partenariat avec des associations ou acteurs culturels locaux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

III. Axes pour 2023-2027

Le Schéma Départemental de Lecture Publique, vise à développer et à améliorer la qualité du service de lecture publique. Il va donc constituer les bases de l'action de la MDL pour les années à venir. Quatre axes stratégiques sont proposés :

- Poursuivre la structuration du réseau

- Développer les publics

- Proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique

- S'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique

Les actions citées, pour chaque axe, ne sont pas exhaustives et seront affinées chaque année.

1. Poursuivre la structuration du réseau

- Objectifs :

Faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire.

Moderniser le réseau des médiathèques.

- Actions :

✗ Appliquer la nouvelle typologie de classement des médiathèques dès 2022 ;

✗ Mettre à jour les conventions selon cette nouvelle typologie ;

✗ Renforcer l'organisation des médiathèques (organigramme, fiches de postes, etc.) ;

✗ Promouvoir la mise en place des médiathèques intercommunales de niveau 1 à 3 ;

✗ Maintenir au niveau 3 les plus petites médiathèques ;

✗ Combler les zones blanches du territoire avec des équipements structurants ;

✗ Proposer un document cadre incitatif et explicatif pour les élus des collectivités ;

✗ Conseiller les élus pour la création, l'aménagement et le fonctionnement de leurs médiathèques ;

✗ Participer et aider à la sélection et au recrutement des bibliothécaires du réseau ;

✗ Maintenir les programmes d'aide actuels :

- Aide à l'aménagement de petites bibliothèques (50 % du coût H.T., avec un plafond de subvention à 5 000 € pour les communes et à 10 000 € pour les communautés de communes) ;

- Aide à l'acquisition et équipement de véhicules-navettes des bibliothèques intercommunales (50 % du coût H.T., avec un plafond de subvention à 10 000 €) ;

✗ Proposer une aide financière dégressive pour l'emploi de professionnels qualifiés dans les médiathèques de niveau 1, 2 et 3.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

2. Développer les publics

- Objectifs :

Permettre à tous les publics d'accéder à la lecture publique, y compris aux publics empêchés, éloignés ou peu présents en médiathèque.

Sensibiliser les jeunes à la lecture.

- Actions :

✗ Contractualiser avec l'État – DRAC Occitanie un nouveau CDLI 2022-2024 et obtenir des subventions annuelles pour les actions menées.

✗ Solliciter l'obtention du Label « Premières Pages », chaque année, auprès du Ministère de la Culture et faire évoluer l'offre proposée dans le cadre de ce label ;

✗ Faire évoluer l'offre d'animation annuelle en fonction des besoins et des publics ;

✗ Intégrer les publics empêchés ou éloignés dans les offres de formation et d'animation ;

✗ Développer une programmation, des outils et les fonds documentaires pour attirer les publics adolescents et jeunes adultes ;

✗ Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire (EHPAD, Centres spécialisés, Maison d'Arrêt, SPIP, PMI, RAM, etc.), avec les collèges et les services du département ;

✗ Maintenir le soutien financier à la formation diplômante d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'Association des Bibliothécaires de France ;

✗ Maintenir l'offre de formation de base et continue pour favoriser la professionnalisation des bibliothécaires du réseau ;

✗ Proposer chaque année, dans l'offre de formation, l'accès à un salon spécialisé sur les thématiques professionnelles pour acquérir des bases sur les différents fonds documentaires.

3. Proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique

- Objectifs :

Proposer des collections cohérentes, renouvelées, d'actualité sur tous supports et pour tous les publics.

Initier une démarche participative et de transversalité autour de l'offre documentaire.

- Actions :

✗ Maintenir le Label « Bibliothèque Numérique de Référence », poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans ce programme et obtenir des subventions annuelles auprès de l'État – DRAC Occitanie ;

✗ Poursuivre le développement du numérique et l'ingénierie professionnelle inhérente ;

✗ Actualiser, moderniser et adapter aux nouvelles normes visuelles et fonctionnelles le portail de la MDL ;

✗ Améliorer la communication notamment sur les services en ligne ;

✗ Proposer une politique documentaire tous supports adaptée au territoire et aux publics ;

✗ Mettre en place un comité de politique documentaire territorialisé et participatif avec le réseau des médiathèques et les partenaires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1042-DE

4. S'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique

- Objectifs :

Faire de la MDL un modèle d'exemplarité pour le réseau des médiathèques et les partenaires.

Faire connaître la MDL en tant que service support.

- Actions :

✗ Améliorer la communication sur les actions et les outils disponibles notamment auprès des services et des agents du département ;

✗ Poursuivre le développement du numérique notamment la médiation et les outils ;

✗ Développer des outils spécifiques autour de cette thématique ;

✗ Poursuivre le développement des services à distance ;

✗ Réduire les déplacements professionnels notamment pour les actions de formations ;

✗ Proposer un parcours de formations en co-construction avec le réseau des médiathèques ;

✗ Mener une réflexion sur les procédures de la chaîne du livre ;

✗ Inscrire la MDL et son réseau de médiathèques dans un label « vert » ;

✗ Inclure une ressource humaine (stagiaire, contrat aidé, service civique ou autres) pour développer un volet spécifique ou global.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1043-DE

Délibération n°CD_22_1043

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

Objet : Sport : Approbation du règlement d'aide à l'achat de véhicules et individualisation des crédits

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Délibération n°CD_22_1043

VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 113-2 et R 113-1 et R113-1 à D 113-6 du Code du Sport ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_22_1009 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 « Sport » ;

VU la délibération n°CD_22_1038 du 30 mai 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 et la délibération n°CD_22_1039 du 30 mai 2022 approuvant la DM 1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°401 intitulé "Sport : Approbation du règlement d'aide à l'achat de véhicules et individualisation des crédits" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU les demandes de modifications au règlement initial faites au cours de la commission « Sports, culture, patrimoine et vie associative » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle que dans le cadre de la politique sport adoptée lors du Conseil départemental du 14 février 2022, la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide en faveur des comités départementaux, pour favoriser la mobilité des clubs qui jouent souvent hors département, a été décidée.

ARTICLE 2

Approuve les modalités d'attribution des subventions telles que définies dans le règlement en annexe.

ARTICLE 3

Donne, en application de ce règlement, un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 33 518 € en faveur du Comité Départemental Olympique et Sportif pour l'acquisition d'un véhicule 9 places qui sera mis à la disposition des clubs, sur une dépense prévisionnelle de 41 898 €.

ARTICLE 4

Affecte, à cet effet, un crédit de 33 518 € sur l'opération « Aide aux comités pour l'achat de véhicule ».

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1043-DE

ARTICLE 5

Précise que les associations utilisatrices devront s'acquitter auprès du CDOS d'une contribution pour la mise à disposition, à hauteur de 0,31 € du kilomètre, comprenant les frais de carburants, l'assurance du véhicule et le changement des pneus.

ARTICLE 6

Autorise la signature de l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1043-DE

Délibération n°CD_22_1043

Annexe à la délibération n°CD_22_1043 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°401 "Sport : Approbation du règlement d'aide à l'achat de véhicules et individualisation des crédits"

1 - Approbation du règlement « Aide à l'achat de véhicules » :

Dans le cadre de notre politique sport adoptée lors du Conseil départemental du 14 février 2022, nous avons décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide en faveur des comités départementaux pour favoriser la mobilité des clubs qui jouent souvent hors département.

Les modalités d'attribution vous sont proposées dans le règlement ci-joint.

Elles prévoient notamment que l'aide sera accordée au CDOS et aux comités départementaux pour l'achat de véhicules de 9 places et plus qui auront la charge de le mettre à la disposition des clubs. Une convention de mise à disposition sera conclue entre le comité et le club bénéficiaire. Un bilan de l'utilisation du véhicule (nombre et lieux des déplacements, clubs bénéficiaires…) pourra être sollicité par le Département.

Un seul véhicule par comité pourra être financé sauf pour le CDOS et l'aide sera de maximum 35 000 €. Le véhicule devra être floqué aux couleurs du Département selon les préconisations du service communication.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver ce nouveau dispositif et son règlement.

2 – Proposition d'attribution de la subvention :

Au titre du budget primitif, et de la décision modificative votée ce jour, l'opération « Aide aux comités pour l'achat de véhicules » a été prévue sur le chapitre 913/BD, pour un montant prévisionnel de **100 000 €**, lors du vote de l'autorisation de programme sport.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers ses dispositifs d'aides.

Comme nous l'avons évoqué lors du vote de notre politique sport, afin de favoriser la mobilité des clubs qui évoluent notamment hors du département, je vous propose d'attribuer une subvention au Comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour l'achat d'un véhicule 9 places qui sera mis à la disposition des clubs.

Le Comité départemental olympique et sportif gérera la mise à disposition de ce véhicule aux comités et clubs sportifs devant effectuer des déplacements lointains. Un contrat de mise à disposition du véhicule devra être signé entre le CDOS et le comité / ou club sportif pour chaque déplacement.

Les associations utilisatrices devront s'acquitter auprès du CDOS d'une contribution pour la mise à disposition, à hauteur de 0,31€ du kilomètre, comprenant les frais de carburants, l'assurance du véhicule et le changement des pneus.

Je vous propose de voter une aide de **33 518 €** correspondant à 80 % de la dépense prévisionnelle qui s'élève à 41 898 € comprenant l'achat du véhicule, le contrat d'entretien pour 5 ans et le marquage du véhicule aux couleurs du Département. Le versement de cette aide se fera sur présentation des factures acquittées à hauteur de 41 898 €.

Sous réserve du vote des nouvelles modalités ci-dessus, il vous est proposé d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **33 518 €,** au titre de l'opération « Aide aux comités pour l'achat de véhicule », sur l'autorisation de programme sport en faveur du Comité départemental olympique et sportif.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1043-DE

VERSION DU RÈGLEMENT ADAPTÉE SUITE AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 20 JUIN 2022

AIDE A L'ACHAT DE VEHICULES

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Aide à l'achat de véhicule 9 places minimum destinée à favoriser les déplacements des clubs sportifs pour des rencontres hors du département ou distante de plus de 30 km

BÉNÉFICIAIRES

- Comités départementaux et clubs – pour l'achat d'un seul véhicule tous les 5 ans
- CDOS – pour un ou plusieurs véhicules mis à disposition des clubs sportifs

SUBVENTION

- Le montant de la subvention est plafonnée à 35 000 €.
- Le taux maximum de subvention d'une structure, toutes subventions publiques confondues, est de 80% du budget total.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Le comité bénéficiaire de l'aide sera chargé de la mise à disposition des véhicules aux clubs. Une convention devra être conclue entre le comité et le club pour fixer les modalités de mise à disposition.
- Le comité pourra solliciter une contribution financière aux clubs pour couvrir les frais d'assurance et d'entretien des véhicules.

Le dossier de demande de subvention devra comprendre :

- Un courrier de demande de subvention justifiant le besoin (nombre de clubs bénéficiaires, nombre de déplacements) et expliquant les modalités de mise à disposition envisagées.
- Un devis du véhicule. Les véhicules d'occasion sont éligibles sous réserve que le véhicule n'ait pas déjà bénéficié d'une subvention publique. Quand le marché le permettra, l'aide à l'achat de véhicules hybrides ou électriques pourra être bonifiée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1043-DE

- Le véhicule devra obligatoirement être floqué aux couleurs du Département selon les préconisations du service communication du Conseil départemental.
- L'achat ne devra pas être effectué avant le dépôt du dossier au Département.

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Dépenses d'achat du véhicule.

Les remorques ne sont pas prises en compte.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Le paiement de la subvention sera effectué en deux fois, 50 % à la notification et 50 % sur présentation :
  ♦ de la facture acquittée du véhicule
  ♦ de la facture du flocage du logo du Département
  ♦ de la photographie du véhicule floqué.
- S'il s'avère, au vu du montant des dépenses justifiées, que le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera versée au prorata de la dépense effectivement réalisée.

OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous les supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère.**

Toutes les demandes de logo et du slogan doivent être faites à partir du site Internet du Conseil départemental.

Contact

Direction du Développement Éducatif et Culturel
Tél : 04 66 49 66 16

Courriel : associations@lozere.fr

Règlement validé le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Délibération n°CD_22_1044

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Gestion de la collectivité : actualisation des désignations au sein des divers comités et commissions à la suite du décès de M. Alain LAFONT

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

VU les articles L 3121-22 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_21_1018 du 1er juillet 2021 ;

VU la délibération n°CP_21_308 du 27 septembre 2021 ;

VU la délibération n°CP_21_331 du 25 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°900 intitulé "Gestion de la collectivité : actualisation des désignations au sein des divers comités et commissions à la suite du décès de M. Alain LAFONT" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

Vu les modifications apportées en séance aux désignations sur le C.D.E.N ;

ARTICLE 1

Rappelle que lors du renouvellement de l'Assemblée, en 2021, il a été procédé aux diverses désignations au sein de divers comités, commissions mais qu'à la suite du décès de Monsieur Alain LAFONT, il convient de procéder à son remplacement au sein des diverses structures dans lesquelles il occupait un siège de titulaire ou de suppléant.

ARTICLE 2

Décide, pour ces désignations, de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

ARTICLE 3

Accepte que M. Didier COUDERC, remplaçant de M. Alain LAFONT, prenne sa suite et le remplace dans toute ses désignations, en qualité de titulaire ou de suppléant, à l'exception de la commission de délégation d'un service public local et de la Commission consultative des services publics locaux où Michèle MANOA est désignée.

ARTICLE 4

Approuve les désignations telles que récapitulées dans les annexes jointes qui seront valables pour la durée du mandat de conseiller départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Délibération n°CD_22_1044

Annexe à la délibération n°CD_22_1044 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.

Rapport n°900 "Gestion de la collectivité : actualisation des désignations au sein des divers comités et commissions à la suite du décès de M. Alain LAFONT"

Lors du renouvellement de notre Assemblée, en 2021, nous avons procédé aux diverses désignations au sein de divers comités, commissions. Ces désignations sont encadrées par les règles suivantes :

- selon les règles spécifiques à l'organisme prévues pour la désignation de ses membres, il peut s'agir soit d'une représentation relevant de l'exécutif soit d'une représentation relevant de l'Assemblée (article L 3122-22 , L 3121-23 et L 3221-7 du CGCT) ;
- les délibérations du conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés avec une voix prépondérante pour la Présidente du conseil en cas de partage des voix (article L 3121-14 et L 3121-15 du CGCT). Certaines commissions prévoient des désignations relevant des scrutins de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ou plus forte moyenne ;
- les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément mais dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (L 3121-15 du CGCT).

A la suite du décès de Monsieur Alain LAFONT, il convient de procéder à son remplacement au sein des diverses structures dans lesquelles il occupait un siège de titulaire ou de suppléant.

Afin de ne pas alourdir la gestion de ces remplacements, je vous propose :

- **de ne pas recourir au vote à scrutin secret**

- **d'accepter que M. Didier COUDERC, remplaçant de M. Alain LAFONT, prenne sa suite et le remplace dans toute ses désignations, en qualité de titulaire ou de suppléant, à l'exception de la commission de délégation d'un service public local et de la Commission consultative des services publics locaux où Michèle MANOA serait désignée.**

Les désignations proposées sont récapitulées dans les annexes jointes et concernent :

- les commissions organiques du Conseil départemental et les délégués (annexe 1) ;
- les divers comités et commissions quel que soit le mode de désignation (assemblée ou exécutif) ou le mode d'élection (annexe 2).

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver ces désignations qui seront valables pour la durée du mandat de conseiller départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Annexe 1 : désignation des membres des commissions organiques internes

I - Commission : Territoires et Attractivité

- **Président : Jean-Louis BRUN - Vice-Présidente : Dominique DELMAS.**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Michèle MANOA
- Patricia BREMOND
- Guylène PANTEL
- Françoise AMARGER-BRAJON
- Didier COUDERC
- Laurent SUAU
- Rémi ANDRE
- Jean-Paul POURQUIER
- Eve BREZET
- Patrice SAINT LEGER
- Francis GIBERT
- Christine HUGON

II - Commission : Jeunesse, Éducation et Citoyenneté

- **Présidente : Patricia BREMOND - Vice-Présidente : Guylène PANTEL**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Régine BOURGADE
- Robert AIGOIN
- Françoise AMARGER-BRAJON
- Johanne TRIOULIER
- Didier COUDERC
- Rémi ANDRE
- Gilbert FONTUGNE
- Valérie FABRE
- Valérie VIGNAL-CHEMIN
- Séverine CORNUT
- Christine HUGON
- Michel THEROND

En outre, sont nommés délégués :

- Enseignement supérieur : Guylène PANTEL
- Citoyenneté : François ROBIN

III - Commission : Solidarités humaines

- **Présidente : Françoise AMARGER-BRAJON - Vice-Président : Jean-Louis BRUN**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Patricia BREMOND
- Michèle MANOA
- Valérie FABRE
- Séverine CORNUT

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

- Dominique DELMAS
- Didier COUDERC
- Denis BERTRAND
- Laurent SUAU
- Guylène PANTEL
- Eve BREZET
- Christine HUGON
- Francis GIBERT

En outre, sont nommés délégués :

- Action sociale et insertion : Jean-Louis BRUN
- Politique en faveur de l'enfance et de la famille : Patricia BREMOND
- Politique en faveur de l'autonomie des personnes : Dominique DELMAS

IV - Commission : Sports, Culture, Patrimoine et vie associative

- **Présidente : Johanne TRIOULIER - Vice-Président : François ROBIN**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Régine BOURGADE
- Robert AIGOIN
- Patricia BREMOND
- Dominique DELMAS
- Guylène PANTEL
- Michèle MANOA
- Didier COUDERC
- Alain ASTRUC
- Séverine CORNUT
- Christine HUGON
- Valérie FABRE
- Francis GIBERT

En outre, sont nommés délégués :

- Sport : François ROBIN
- Patrimoine : Régine BOURGADE

V - Commission : Économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières

- **Président : Robert AIGOIN - Vice-Président : Gilbert FONTUGNE**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Rémi ANDRE
- Johanne TRIOULIER
- Michèle MANOA
- Laurent SUAU
- François ROBIN
- Patricia BREMOND
- Jean-Paul POURQUIER
- Eve BREZET
- Francis GIBERT
- Valérie FABRE
- Alain ASTRUC

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

- Didier COUDERC

En outre, est nommée déléguée :

- Agriculture : Eve BREZET

VI - Commission : Eau, excellence écologique et énergétique

Président : Rémi ANDRE - Vice-Présidente : Régine BOURGADE

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Didier COUDERC
- Laurent SUAU
- Jean-Louis BRUN
- Gilbert FONTUGNE
- Dominique DELMAS
- Michèle MANOA
- Denis BERTRAND
-
- Jean-Paul POURQUIER
- Patrice SAINT-LEGER
- Eve BREZET
- Valérie VIGNAL- CHEMIN
- Valérie FABRE

En outre, sont nommée déléguées :

- Environnement : Dominique DELMAS
  Logement : Régine BOURGADE

VII - Commission : Infrastructures et mobilités

Président : Denis BERTRAND - Vice-Président : Rémi ANDRE

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Robert AIGOIN
- Jean-Louis BRUN
- Patricia BREMOND
- Laurent SUAU
- François ROBIN
- Didier COUDERC
- Gilbert FONTUGNE
- Michel THEROND
- Jean-Paul POURQUIER
- Patrice SAINT-LEGER
- Eve BREZET
- Valérie VIGNAL - CHEMIN

En outre, est nommé délégué :

- Numérique : Robert AIGOIN

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

VIII - Commission : Tourisme durable

- **Présidente : Michèle MANOA - Vice-Présidente : Patricia BREMOND**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Guylène PANTEL
- Dominique DELMAS
- Johanne TRIOULIER
- François ROBIN
- Didier COUDERC
- Robert AIGOIN
- Régine BOURGADE
- Alain ASTRUC
- Séverine CORNUT
- Christine HUGON
- Valérie VIGNAL-CHEMIN
- Patrice SAINT-LEGER

La Présidente du Conseil départemental reste référente sur les sites touristiques et patrimoniaux

IX- Commission : Ressources internes et Finances départementales

- **Présidente : Laurent SUAU - Vice-Président : Gilbert FONTUGNE**

Membres

- La Présidente du Conseil départemental
- Didier COUDERC
- Robert AIGOIN
- Jean-Louis BRUN
- Rémi ANDRE
- Denis BERTRAND
- François ROBIN
- Guylène PANTEL
- Jean-Paul POURQUIER
- Francis GIBERT
- Patrice SAINT LEGER
- Eve BREZET
- Michel THEROND

En outre, est nommé délégué :

- Ressources humaines : Didier COUDERC

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Document actualisé le : 27 juin 2022

DÉSIGNATIONS DES ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL RENOUVELLEMENT 2021

Mode d'élection : « ASS » pour Assemblée – « PCD » pour Présidente du Conseil départemental – « DP » pour dispositions particulières.

Mode élection	Type	STRUCTURE (**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Asso.	Association Terres de Vie en Lozère	I – Territoires et attractivité	Article 7 et 10 des statuts du 23 février 2015	Le Présidente du CD ou son représentant et 2 titulaires + 2 suppléants	Jean-Louis BRUN, représentant la Présidente Régine BOURGADE Françoise AMARGER	Didier COUDERC Valérie VIGNAL-CHEMIN
ASS	Publc / Satel. / SEM	Comité de programmation du GAL Causses Cévennes	I – Territoires et attractivité	2 titulaires + 2 suppléants Délibération n°CP_19_166 du 28 juin 2019.		Michèle MANOA Denis BERTRAND	Robert AIGOIN Didier COUDERC
ASS	Publc / Satel. / SEM	PNC : conseil d'administration du Parc National des Cévennes	I – Territoires et attractivité	Décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009. Article 23	La Présidente membre de droit + 3 titulaires + 4 suppléants	La Présidente du CD Denis BERTRAND Michèle MANOA Régine BOURGADE	Robert AIGOIN Guylène PANTEL Didier COUDERC Dominique DELMAS

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE *(**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)*	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Publc / Satel. / SEM	Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	I – Territoires et attractivité	Délibération CG_10_3105 du 29/10/2010. Article 6 des statuts.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 2 titulaires + 6 suppléants soit 2 suppléants **nominatifs** par titulaire	La Présidente du CD Robert AIGOIN Michèle MANOA	Denis BERTRAND Jean-Louis BRUN Guylène PANTEL Didier COUDERC Françoise AMARGER-BRAJON Régine BOURGADE
ASS	Com. Adm	CDEN : Conseil Départemental de l'éducation nationale	II - Jeunesse, Éducation et Citoyenneté	Commission administrative. Article R 235-2 et suivants du code de l'éducation nationale.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 5 titulaires + 6 suppléants Il appartient à la Présidente de désigner un titulaire et un suppléant en qualité de personnes qualifiées, en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel. **Les suppléants sont nominatifs**	La Présidente du CD Didier COUDERC Françoise AMARGER Rémi ANDRE Denis BERTRAND Christine HUGON	Patricia BREMOND Michèle MANOA Robert AIGOIN Guylène PANTEL Johanne TRIOULIER Séverine CORNUT
ASS	Com. Adm	Collège public Henri ROUVIERE (Le Bleymard)	II - Jeunesse, Éducation et Citoyenneté	Administration de l'établissement : décret n°2014-1236 du 24/09/2014.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs -	Didier COUDERC un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges	Sophie PANTEL un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE *(**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)*	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Com. Adm	Collège public LE TRENZE (Vialas).	II - Jeunesse, Éducation et Citoyenneté	Administration de l'établissement : décret n°2014-1236 du 24/09/2014	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs -	Didier COUDERC un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges	Sophie PANTEL un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges
ASS	Com. Adm	Collège public Odilon BARROT (Villefort).	II - Jeunesse, Éducation et Citoyenneté	Administration de l'établissement : décret n°2014-1236 du 24/09/2014	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs -	Didier COUDERC un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges	Sophie PANTEL un agent de la direction du développement éducatif et culturel en charge des collèges
ASS	Com. Adm	EHPAD de Vialas	III – Solidarités humaines	A désigner : 2 titulaires	A désigner : 2 titulaires	Didier COUDERC Sophie PANTEL	
ASS	Com. Adm	EHPAD de Villefort	III – Solidarités humaines	A désigner : 2 titulaires	A désigner : 2 titulaires	Didier COUDERC Sophie PANTEL	
ASS	Com. Adm	EHPAD intercommunal du Bleymard.	III – Solidarités humaines	A désigner : 2 titulaires	A désigner : 2 titulaires	Didier COUDERC Sophie PANTEL	
PCD	Com. Adm	CCPD : Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et familiaux.	III – Solidarités humaines	Article R 421-24 et suivants du code de l'action sociale. Arrêté n°17-2776.	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants.	Patricia BREMOND Françoise AMARGER-BRAJON DGA compétentes	Jean-Louis BRUN Didier COUDERC Le directeur ou la directrice compétent
PCD	Com. Adm	Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie Formation PH	III – Solidarités humaines	Articles L149-1 à L 149-3 et D 149-1 àD 149-12-2 du CASF	Présidente membre de droit A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants. F. AMARGER-BRAJON représente la Présidente en cas d'absence	Didier COUDERC Denis BERTRAND	Laurent SUAU Guylène PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE (**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Publc / Satel. / SEM	CAUE : Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.	IV - Sports, Culture, Patrimoine et vie associative	Loi du 3 janvier 1977. Décret du 8 février 1977	A désigner : représentants des collectivités Les représentants des collectivités locales (6) comprennent des élus municipaux désignés par le Conseil départemental	Régine BOURGADE Didier COUDERC Michel REYDON Jean-Louis BRUN Sophie MALIGE Christine HUGON	
ASS	Publc / Satel. / SEM	EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique.	IV - Sports, Culture, Patrimoine et vie associative	Arrêté préfectoral n°90--1244 du 31 août 1990 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de l'EDML	Habituellement présidée par un élu du Département 9 titulaires + 9 suppléants	Robert AIGOIN François ROBIN Johanne TRIOULIER Gilbert FONTUGNE Michèle MANOA Jean-Louis BRUN Christine HUGON Valérie FABRE Jean-Paul POURQUIER	Guylène PANTEL Régine BOURGADE Laurent SUAU Didier COUDERC Dominique DELMAS Francis GIBERT Eve BREZET Michel THEROND Patrice SAINT LEGER
ASS	Com. Adm	CDAF : Commission Départementale d'aménagement foncier	V - Économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières	Articles L 121-8, L 121-9, R 121-7 à R121-10 du code rural. Délibération n°07-2137 du 1 mars 2007.	A désigner : 4 titulaires + 4 suppléants.	Robert AIGOIN Denis BERTRAND Michèle MANOA Christine HUGON	Johanne TRIOULIER Gilbert FONTUGNE Didier COUDERC Eve BREZET
ASS	Com. Adm	Commission Départementale pour la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs	V - Économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières	Articles R 123-34 à R 123-37 du code de l'environnement.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	Denis BERTRAND	Didier COUDERC

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE (**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Com. Adm	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE du bassin versant de l'Ardèche.	VI - Eau, excellence écologique et énergétique	Articles L 212-4, R212-29 à 34 du code de l'environnement.	A désigner : 1 titulaire	Didier COUDERC	
ASS	Publc/ Satel. / SEM	Lozère Énergie : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Lozère.	VI - Eau, excellence écologique et énergétique	Association Loi 1901. Principe acté par délibération du CG_11_3112 du 27 juin 2011 et statuts approuvés le 22 juillet 2011.	La Présidente est membre de droit Pdt de la commission environnement du CD désigné dans les statuts comme comptant parmi les titulaires A désigner en plus : 4 titulaires + 5 suppléants nominatifs	La Présidente du CD Rémi ANDRE Laurent SUAU Jean-Louis BRUN Christine HUGON	Dominique DELMAS Didier COUDERC François ROBIN Gilbert FONTUGNE Valérie FABRE
ASS	Com. Adm	CCDSA : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité	VII - Infrastructures et mobilités	Arrêté préfectoral du 30 juin 2017 Décret n°95-260 du 8 mars 1995	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants	Françoise AMARGER Didier COUDERC Eve BREZET	Régine BOURGADE Gilbert FONTUGNE Valérie FABRE
ASS	Publc/ Satel. / SEM	Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes	VIII – Tourisme durable	Statuts approuvés par délibération du 17 décembre 2011 et du 30 mars 2012	4 titulaires + 4 suppléants	Sophie PANTEL Michèle MANOA Denis BERTRAND Valérie FABRE	Didier COUDERC Robert AIGOIN Guylène PANTEL Jean-Paul POURQUIER

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE *(**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)*	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
DP	Com. Adm	CAO : Commission d'appel d'offres.	IX - Ressources internes et finances départementales	Articles L 1414-2 et L 1411-5 du CGCT	Élection proportionnelle : 5 titulaires. 5 suppléants	La Présidente du CD ou son représentant (Denis BERTRAND) 1 – Gilbert FONTUGNE 2 -Françoise AMARGER-BRAJON 3 - Dominique DELMAS 4 – Eve BREZET 5 – Valérie FABRE	1 – Jean-louis BRUN 2 – Rémi ANDRE 3 – Didier COUDERC 4 – Alain ASTRUC 5 – Jean Paul POURQUIER
DP	Com. Adm	Commission de délégation d'un service public local.	IX - Ressources internes et finances départementales	Articles L 1414-2 et L 1411-5 du CGCT	Élection proportionnelle : 5 titulaires. 5 suppléants	La Présidente du CD ou son représentant (Denis BERTRAND) 1 – Gilbert FONTUGNE 2 – François ROBIN 3 – Guylène PANTEL 4 – Eve BREZET 5 – Valérie FABRE	1 – Jean-louis BRUN 2 – Dominique DELMAS 3 – Michèle MANOA 4 – Alain ASTRUC 5 – Jean Paul POURQUIER
DP	Com. Adm	Commission consultative des services publics locaux	IX - Ressources internes et finances départementales	Articles L 1413-1 du CGCT	Élection proportionnelle : 3 titulaires. 3 suppléants	La Présidente du CD ou son représentant (Denis BERTRAND) 1 – Gilbert FONTUGNE 3 – Michèle MANOA 3 – Eve BREZET	1 – Guylène PANTEL 2- François ROBIN 3 -Valérie FABRE Associations locales désignées : UDAF et Fédération 48 des foyers ruraux

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE (**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
ASS	Asso.	ADULLACT : Association Dévelop. et Utilisateurs Logiciels Libres pour les Adm. et les Coll. Territoriales.	IX – Ressources internes	Association Loi 1901. Adhésion par délibération n°09-431 du 25/05/2009.	A désigner : 1 titulaire élu + 1 suppléant élu ou agent	Didier COUDERC	Gilbert FONTUGNE
ASS	Asso.	CNAS : Comité National d'Action Sociale.	IX – Ressources internes et finances départementales	lAssociation Loi 1901. Adhésion par délibération n°06-5102 du 11/12/2006.	A désigner : 1 délégué local élu + 1 délégué local agent	Didier COUDERC	
PCD	Com. Adm	CAP : Commission administrative paritaire Départementale Catégorie A Catégorie B Catégorie C	IX – Ressources internes et finances départementales	Décret n°89-229 du 17 avril 1989. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014 À compter du 1er janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes pour la promotion interne et l'avancement de grade.	La Présidente membre de droit + à désigner : 3 titulaires + 4 suppléants parmi les élus (1 de plus en catégorie C)	Sophie PANTEL Robert AIGOIN Laurent SUAU Eve BREZET Didier COUDERC	Christine HUGON Michèle MANOA Jean-Louis BRUN Denis BERTRAND Françoise AMARGER-BRAJON
PCD	Com. Adm	CCP : Commission Consultative Paritaire Catégorie A Catégorie B Catégorie C	IX – Ressources internes et finances départementales	Décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016. Délibération n°CP_18_163 du 29 juin 2018	Un président désigné parmi les membres de l'organe délibérant : 1 titulaire + 2 suppléants (1 de plus en catégorie C)	Sophie PANTEL Robert AIGOIN Laurent SUAU Eve BREZET Didier COUDERC	Christine HUGON Michèle MANOA Jean-Louis BRUN Denis BERTRAND Françoise AMAGER-BRAJON

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1044-DE

Mode élection	Type	STRUCTURE (**A : désignation Assemblée et P : désignation Président)	Commission de rattachement	BASE LÉGALE	Observations éventuelles	Titulaires (2021-2028)	Suppléants (2021-2028)
PCD	Com. Adm	CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail	IX – Ressources internes et finances départementales	Commission interne. Article 28 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.	La Présidente doit désigner : 6 titulaires + 6 suppléants	Sophie PANTEL Didier COUDERC Laurent SUAU Robert AIGOIN Eve BREZET Jean-Louis BRUN	Françoise AMARGER BRAJON Gilbert FONTUGNE Michèle MANOA Guylène PANTEL Johanne TRIOULIER Dominique DELMAS
PCD	Com. Adm	Commission de réforme des agents des collectivités locales	IX – Ressources internes et finances départementales	Décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 article 31	La Présidente doit désigner : 2 titulaires + 2 suppléants pour chaque titulaire parmi les élus	Didier COUDERC Patricia BREMOND	Michèle MANOA Denis BERTRAND Laurent SUAU Eve BREZET
PCD	Com. Adm	CT : Comité Technique	IX – Ressources internes et finances départementales	Décret n°85-603 du 10 juin 1985	La Présidente doit désigner : 6 titulaires + 6 suppléants parmi les élus et les agents de la collectivité	Sophie PANTEL Didier COUDERC Laurent SUAU Robert AIGOIN Patricia BREMOND Jean-louis BRUN	Michèle MANOA Eve BREZET Christine HUGON Régine BOURGADE Bernard DURAND Gilbert FONTUGNE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Délibération n°CD_22_1045

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Adaptation du règlement intérieur de l'Assemblée au regard des dernières évolutions législatives

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

VU l'article L 3121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2022-217 du 22 février 2022 ;

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

VU la délibération n°CD_21_1021 du 20 juillet 2021 et n°CD_21_1034 du 27 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°901 intitulé "Adaptation du règlement intérieur de l'Assemblée au regard des dernières évolutions législatives" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU les demandes de modifications du chapitre VI faites au cours de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Prend acte que la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et l'application de la loi 3DS nécessitent une adaptation du règlement intérieur de l'Assemblée.

ARTICLE 2

Approuve la version actualisée du règlement intérieur, telle que jointe en annexe.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Délibération n°CD_22_1045

Annexe à la délibération n°CD_22_1045 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°901 "Adaptation du règlement intérieur de l'Assemblée au regard des dernières évolutions législatives"

1 - Adaptations aux nouvelles règles de publicité des actes

Au 1er juillet 2022, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements entre en vigueur.

Cette ordonnance simplifie, clarifie et harmonise les règles et renforce le recours à la dématérialisation, qui n'est aujourd'hui prévue qu'à titre facultatif et complémentaire.

Concernant les actes du Département :

- le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal des assemblées délibérantes locales sont simplifiés et harmonisés pour l'ensemble des catégories de collectivités territoriales.
- le recueil des actes administratifs est supprimé pour l'ensemble des catégories de collectivités territoriales.
- l'obligation d'affichage ou de publication sur papier des actes est supprimée.
- afin d'assurer l'information des citoyens ne disposant pas d'internet ou ne maîtrisant pas les outils numériques, la publication dématérialisée des actes est assortie pour toutes les collectivités locales concernées de l'obligation de les communiquer sur papier à toute personne qui en fait la demande.

Notre règlement intérieur prévoyait dans ses articles 1-15 et 2-8, les modalités de publicité des délibérations de notre Assemblée.

Je vous propose de revoir ces articles afin de les adapter à ces nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes.

2 - Adaptations aux nouvelles dispositions de la loi 3DS

La loi 3 DS permet un usage facilité de la visioconférence pour les réunions des organes délibérants et commissions permanentes des collectivités.

Le règlement intérieur fixe les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence.

Il vous est proposé d'adapter le chapitre VI du règlement intérieur à ces nouvelles dispositions.

Si vous en être d'accord, il vous est demandé d'approuver la version actualisée du règlement intérieur, telle que proposée.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

MANDATURE 2021-2028

(approuvé par délibérations n°CD_21_1018 du 1er juillet 2021, n°CD_21_1034 du 27 septembre 2021 et n°CD_22_1045 du 27 juin 2022)

Table des matières

CHAPITRE I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL....4
Article 1.1. Renouvellement....4
Article 1.2. Réunions ordinaires....4
Article 1.3. Budget et compte-administratif....4
Article 1.4. Réunions extra-ordinaires....5
Article 1.5. Convocations et rapports....5
Article 1.6. Présidence et déroulement de la séance....5
Article 1.7. Interventions et prise de parole....6
Article 1.9. Publicité et huis-clos....7
Article 1.10. Quorum....7
Article 1.11. Délégations de vote....7
Article 1.12. Modes de vote....7
Article 1.13. Désignations....8
Article 1.14. Partage des voix....8
Article 1.15. Procès-verbal et publicité des actes....8
Article 1.16. Représentant de l'État et des Parlementaires....9
Article 1.17. Placement des élus dans l'hémicycle....9
Article 1.18. Présence des services....9

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

CHAPITRE II - LA COMMISSION PERMANENTE....10
Article 2.1. Élection et composition....10
Article 2.2. Réunions....10
Article 2.3. Compétences....10
Article 2.4. Convocations et rapports....10
Article 2.5. Quorum et délégations de vote....11
Article 2.6. Modes de vote....11
Article 2.7. Interventions et prise de parole....12
Article 2.8. Publicité des actes....12
Article 2.9. Placement des élus dans l'hémicycle....12
Article 2.10. Présence des services....12
CHAPITRE III - LA POLICE DE L'ASSEMBLÉE....13
Article 3.1. Fonctions de la Présidente....13
Article 3.2. Police de l'Assemblée....13
CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS....13
Article 4-1. Composition des commissions organiques....13
Article 4-2. Les délégations....14
Article 4-3. Fonctionnement des commissions organiques....14
Article 4-4. Mission d'information et d'évaluation....16
Article 4-5. Commission exécutive du bureau....16
CHAPITRE V : DES QUESTIONS PRÉALABLES - PROPOSITIONS - VŒUX ET AMENDEMENTS....16
Article 5-1. La question préalable....16
Article 5-2. Les amendements....17
Article 5-3 . Sujets non prévus....17
Article 5-4. L'urgence....17
Article 5-5. Les vœux et motions....17
CHAPITRE VI : ORGANISATION DES SÉANCES EN VISIOCONFÉRENCE....17
CHAPITRE VII : LES GROUPES D'ÉLUS....18
Article 7-1. Constitution....18
Article 7-2. Fonctionnement des groupes d'élus....19
Article 7-3. Communication : droit d'expression des élus....19
CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS DIVERSES....20
Article 8-1. Engagement des élus....20
Article 8-2. Formation des élus....21
Article 8- 3. Protection fonctionnelle des élus....21

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Article 8- 4. Modulation des indemnités.....21
Article 8- 5. Déplacements des élus.....22
Article 8- 6. Conflits d'intérêts et conseillers intéressés.....22
Article 8-7. Honorariat.....22
Article 8-8. Vacance d'un siège de conseiller départemental.....22

CHAPITRE IX : MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.....23

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

CHAPITRE I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Article 1.1. Renouvellement

Après chaque renouvellement, l'Assemblée Départementale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit le premier tour, sous la présidence du plus âgé des membres présents. Il est assisté par le plus jeune des membres du Conseil qui remplit les fonctions de Secrétaire. Il est procédé à l'appel nominal puis à l'élection de la Présidente ou du Président du Conseil Départemental sous la Présidence du Doyen.

Cette élection a lieu en séance publique et au scrutin secret, dans les formes et conditions fixées par l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales.

Une suspension de séance peut être demandée pour permettre aux conseillers de se concerter à son sujet.

Le Président doyen d'âge proclame les résultats des scrutins.

Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Sa mission se termine avec l'élection de la Présidente ou du Président.

Puis, sous la Présidence de la Présidente ou du Président, est fixé le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission Permanente, qui sont ensuite élus, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 1.2. Réunions ordinaires

Le Conseil Départemental se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de la Présidente ou du Président .

Le Conseil Départemental se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Le Conseil Départemental se réunit à son siège : l'Hôtel du Département à Mende.

Cependant, la Présidente peut le réunir en un autre lieu du département soit sur décision de la Commission Permanente ou directement si des circonstances exceptionnelles le justifient.

Article 1.3. Budget et compte-administratif

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Départemental sur les orientations budgétaires. Le projet de budget du département est préparé et présenté par la Présidente du Conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres de l'Assemblée départementale avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Le budget et les budgets supplémentaires sont votés par le Conseil Départemental.

Dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, la présidence est assurée par un vice-président(e) dans l'ordre des nominations.

Dans ce cas, la Présidente du Conseil départemental peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Article 1.4. Réunions extra-ordinaires

Le Conseil Départemental est également réuni à la demande de la Commission Permanente ou du tiers des membres du Conseil Départemental, sur un ordre du jour déterminé et pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un(e) même conseiller (e) départemental(e) ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, les conseils départementaux peuvent être réunis par décret.

Article 1.5. Convocations et rapports

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, sera adressée aux membres du Conseil douze jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des rapports sur chacune des affaires qui sont soumises au Conseil.

La convocation papier est envoyée par voie postale à l'adresse personnelle des élu(e)s et est transmise par messagerie à l'adresse de l'élu @lozere.fr.

Les rapports sont mis à disposition des élu(s) sur un espace numérique de travail personnel sécurisé.

Sur proposition de la Présidente consécutive à des circonstances particulières, et à la suite d'un accord du Conseil départemental, l'ordre du jour de la réunion peut être complété par des rapports supplémentaires.

Dans ce cas, les rapports sont adressés aux conseillers départementaux par messagerie et sur l'espace numérique de travail sécurisé.

Ils peuvent demander une suspension de séance pour les examiner.

Cas d'urgence

L'alinéa 3 de l'article L. 3121-19 du CGCT prévoit qu'en cas d'urgence, le délai prévu au premier alinéa peut être abrégé par la Présidente sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Auquel cas, la Présidente rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil départemental, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 1.6. Présidence et déroulement de la séance

Le Conseil Départemental est présidé par sa Présidente et en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des Vice-Président(e)s selon l'ordre de leur nomination.

La Présidente ouvre et lève les séances et a seul(e) la police de l'Assemblée. Le benjamin ou la benjamine de la séance fait l'appel des élus en début de séance. Il est alors vérifié que le quorum requis par la loi pour que le Conseil puisse valablement délibérer est atteint.

La Présidente donne communication de l'ordre du jour et fait approuver une éventuelle modification de cet ordre du jour et donne communication des délégations de pouvoir accordés aux conseillers départementaux.

La Présidente dirige les débats, rappelle seul(e) à la question et à l'ordre.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

La Présidente prononce l'ouverture et la clôture des scrutins.

La Présidente contrôle également l'existence du quorum au moment de la mise en discussion de chaque affaire inscrite à l'ordre du jour. Si les circonstances l'exigent, la Présidente peut annoncer une suspension de la séance. Si le calme ne se rétablit pas, la Présidente, suspend la séance, lorsque la séance est reprise et si les circonstances l'exigent à nouveau, la Présidente lève la séance.

La Présidente met un terme aux interruptions et à toute mise en cause personnelle. La Présidente rappelle à l'ordre tout conseiller qui tient des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances.

La Présidente du Conseil peut interdire à un conseiller qui a été rappelé deux fois à l'ordre, de prendre la parole pendant le reste de la séance. Si le conseiller ne se soumet pas à cette décision, la Présidente peut suspendre la séance.

Article 1.7. Interventions et prise de parole

La parole est accordée, par la Présidente, dans l'ordre des demandes.

Après le discours d'introduction de la Présidente, les représentants des groupes de l'Assemblée départementale peuvent prendre la parole.

La parole est accordée dans l'ordre des demandes pour une durée limitée à 5 minutes maximum par intervention.

A la suite de ces interventions, les débats sur des thématiques ayant fait l'objet d'une question préalable, peuvent s'engager pour une durée maximum de 45 minutes, jusqu'à ce que la Présidente décide d'appeler à la discussion les affaires figurant à l'ordre du jour.

Ces questions préalables doivent être transmises au cabinet de la Présidence au moins 3 jours avant la date de la réunion.

Aucun membre du Conseil Départemental ne peut parler sans avoir demandé la parole à la Présidente ou au Président et l'avoir obtenue.

La Présidente appelle successivement, dans l'ordre de leur inscription, les affaires figurant à l'ordre du jour et appelle les rapporteurs des commissions à présenter l'avis éventuel des commissions sur les rapports soumis au Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Départemental peuvent, dans l'ordre des demandes, s'exprimer sur chacune des affaires soumises, une fois la présentation du rapport terminée par son rapporteur.

Au cours du débat, la Présidente peut appeler un orateur à ne pas s'écarter du sujet en discussion, résumer les débats, préciser l'état de la question, compléter le contenu du rapport en discussion, expliquer le sens de la décision et ses incidences.

Lorsque plusieurs orateurs d'avis contraires ont pris part à une des discussions et traité le fond du débat, la Présidente peut prononcer la clôture du débat et faire procéder au vote.

La Présidente veille à ce qu'aucune intervention n'ait lieu entre le moment où le scrutin est déclaré ouvert et le moment où sont proclamés les résultats du scrutin. Il est en effet interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de demander, de prendre la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Article 1.9. Publicité et huis-clos

Les séances du Conseil Départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou de la Présidente ou du Président, le Conseil Départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que la Présidente du Conseil Départemental tient de l'article L. 3121-12, les séances publiques peuvent être retransmises par des moyens de communication audio-visuelle.

Lors des séances du Conseil départemental, un espace est mis à la disposition du public souhaitant y assister, dans la limite des places disponibles. La Présidente peut toutefois en limiter l'accès en nombre si des impératifs de sécurité ou d'ordre public l'exigent

Les personnes ou les délégations ne peuvent être reçues au siège du Département par des membres du Conseil Départemental que sur rendez-vous. Elles ne peuvent être reçues qu'en dehors de la salle des délibérations.

Article 1.10. Quorum

Le Conseil Départemental peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente. Toutefois, si le Conseil Départemental ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, au jour fixé par la convocation, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

Les délibérations du Conseil Départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Article 1.11. Délégations de vote

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre du Conseil. Chaque membre du Conseil ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

Cette délégation de vote peut être accordée pour les désignations de personnes.

La Présidente présente au Conseil Départemental les lettres d'excuses qui lui sont adressées par les membres et les délégations de vote.

Article 1.12. Modes de vote

Le Conseil Départemental vote sur les questions soumises à ses délibérations, soit par main levée, soit au scrutin public, soit au scrutin secret si un tiers au moins des membres le demande.

Le vote par main levée est le mode de vote ordinaire.

En cas de partage, la voix de la Présidente ou du Président est prépondérante.

Le résultat en est constaté par la Présidente qui compte au besoin le nombre des votants pour ou contre.

Au cas où l'un des membres du Conseil Départemental déclarerait que le vote est douteux, celui-ci aura lieu par assis et levé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Le vote par scrutin public (on entend l'inscription du nom des votants et l'indication du sens de leur vote individuel) et par appel nominal peut être demandé en toute matière, excepté sur la question préalable, l'ordre du jour, le rappel au règlement et l'attribution de parole. La demande doit en être faite par écrit, signée par le sixième au moins des membres présents et déposée entre les mains de la Présidente.

Le nom des votants, des membres absents et de ceux n'ayant pas pris part au vote est proclamé par la Présidente et reproduit au procès-verbal.

Article 1.13. Désignations

Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément.

Dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Les nominations dans les commissions, ainsi que la désignation des conseillers départementaux aux différentes délégations du Conseil Départemental ont lieu, faute d'entente entre les membres de l'Assemblée Départementale, par scrutin pour chaque désignation ou nomination.

Après deux tours de scrutin, et en cas de ballotage, la majorité relative suffit. S'il y a égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Article 1.14. Partage des voix

En cas de partage des voix, soit par main levée, soit par assis et levé, soit au scrutin public, la voix par la Présidente est prépondérante, si il ou elle prend part au vote.

Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant par la Présidente, empêché(e) ou absent(e).

Si par la Présidente ne prend pas part au vote, et que les voix soient partagées, la proposition n'est pas adoptée.

Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant par la Présidente, empêché(e) ou absent(e).

Article 1.15. Procès-verbal et publicité des actes

A l'issue de chaque réunion, il sera rédigé un relevé des délibérations ainsi qu'un procès-verbal des débats, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

Tout enregistrement des débats du Conseil Départemental doit être autorisé par la Présidente du Conseil Départemental.

A chaque réunion, la Présidente, après avoir ouvert la séance et avant de passer à l'ordre du jour, demande s'il y a des observations sur le procès-verbal ou les procès-verbaux des réunions précédentes et le (ou les) met aux voix.

Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction de ce procès-verbal ou de ces procès-verbaux, la Présidente prend l'avis du conseil qui décide s'il y a lieu ou non de faire une rectification. Cette rectification est, le cas échéant, indiquée au procès-verbal de la réunion où elle est faite et mentionnée en marge du procès-verbal de la réunion précédente.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Les procès-verbaux sont transmis selon les mêmes modalités et dans les mêmes délais que les rapports. Ils sont soumis à l'adoption du conseil au commencement de chaque réunion.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Le relevé des délibérations fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet du département et sera mis à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Toute personne, ne disposant pas d'internet ou ne maîtrisant pas les outils numériques, peut demander à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique. Toutefois, ill ne sera pas donné suite aux demandes abusives, manifestées par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique. Le Département se réserve le droit de demander, en application de l'article R. 311-11 du code des relations entre le public et l'administration, une participation financière en cas de demande répétitive ou abusive.

Article 1.16. Représentant de l'État et des Parlementaires

Par accord de la Présidente ou du Président du Conseil Départemental et du représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil. En outre, sur demande du Premier Ministre, le représentant de l'État dans le Département est entendu par le Conseil Départemental.

Par accord de la Présidente du Conseil Départemental, les parlementaires peuvent être entendus par le Conseil.

Article 1.17. Placement des élus dans l'hémicycle

Les élus du Conseil Départemental se placent dans l'hémicycle dans l'ordre alphabétique.

Article 1.18. Présence des services

Les Services du Département peuvent assister aux séances, sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Ils peuvent intervenir à la demande de la Présidente.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

CHAPITRE II - LA COMMISSION PERMANENTE

Article 2.1. Élection et composition

Les membres de la Commission Permanente sont élus selon les modalités fixées par les articles L. 3122-1 et L. 3122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Permanente est composée :

- de la Présidente du Conseil Départemental
- de 7 Vice-Président(e)s
- et de 18 membres

Article 2.2. Réunions

La commission permanente est réunie à l'hôtel du Département, par la Présidente chaque fois qu'elle ou il juge nécessaire de le faire.

Toutefois, la Présidente peut la réunir en un autre lieu du département.

La commission permanente se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Ces séances ne sont pas publiques.

La Commission Permanente est présidée par la Présidente du Conseil Départemental et en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des Vice-Président(e)s selon l'ordre de leur nomination. Le benjamin ou la benjamine de la séance fait l'appel des élus en début de séance. Il est alors vérifié que le quorum requis par la loi pour que la commission permanente puisse valablement délibérer est atteint.

En cas de vacance du siège de la Présidente ou d'un membre de la Commission Permanente, sont applicables les dispositions des articles L. 3122-2 et L. 3122-6.

Article 2.3. Compétences

En vertu des dispositions de l'article L 3211-2 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil Départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la commission permanente à l'exception de celles visées à l'article L 3312-1 (débat d'orientations budgétaires, préparation et vote du budget), à l'article L 1612-12 à L 1612-15 (vote de l'arrêté des comptes, délai de transmission du compte administratif au contrôle de légalité, redressement du déficit budgétaire, dépenses obligatoires) et de celles déléguées à la Présidente ou au Président .

La Commission Permanente délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises par la Présidente.

Article 2.4. Convocations et rapports

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, sera adressée aux membres du Conseil huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des rapports sur chacune des affaires qui sont soumises au Conseil.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

La convocation papier est envoyée par voie postale à l'adresse personnelle des élu(e)s et est transmise par messagerie à l'adresse de l'élu @lozere.fr.

Les rapports sont mis à disposition des élu(s) sur un espace numérique de travail personnel sécurisé.

Sur proposition de la Présidente ou du Président consécutive à des circonstances particulières, et à la suite d'un accord du Conseil départemental, l'ordre du jour de la réunion peut être complété par des rapports supplémentaires.

Dans ce cas, les rapports sont adressés aux conseillers départementaux par messagerie et sur l'espace numérique de travail sécurisé.

Ils peuvent demander une suspension de séance pour les examiner.

Article 2.5. Quorum et délégations de vote

La commission permanente du Conseil Départemental ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice **est présente ou représentée**.

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de la Commission Permanente.

Chaque membre de la Commission Permanente ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote. La Présidente du Conseil Départemental, présente à l'ouverture de la séance les lettres d'excuses qui lui sont adressées par les membres et les délégations de vote.

Les décisions de la Commission Permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage de voix, la voix e la Présidente ou du Président du Conseil Départemental, est prépondérante.

Il en est de même de la voix du Vice-président remplaçant la Présidente du Conseil Départemental, empêché(e) ou absent(e).

Article 2.6. Modes de vote

Le vote par main levée est le mode de vote ordinaire. Le résultat en est constaté par la Présidente qui compte au besoin le nombre des votants pour ou contre. Au cas où l'un des membres de la Commission Permanente déclarerait que le vote est douteux, celui-ci aura lieu par assis et levé.

En cas de partage des voix, soit par main levée, soit par assis et levé, soit au scrutin public, la voix de la Présidente ou du Président est prépondérante, si celle-ci ou celui-ci prend part au vote. Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêché(e) ou absent(e).

Si la Présidente ne prend pas part au vote, et que les voix soient partagées, la proposition n'est pas adoptée. Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêché(e) ou absent(e).

Le vote par scrutin public et par appel nominal peut être demandé en toute matière, excepté sur la question préalable, l'ordre du jour, le rappel au règlement et l'attribution de parole. La demande doit en être faite par écrit, signée par le sixième au moins des membres présents et déposée entre les mains de la Présidente ou du Président.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Article 2.7. Interventions et prise de parole

Aucun membre de la commission permanente du Conseil Départemental ne peut parler sans avoir demandé la parole à la Présidente ou au Président et l'avoir obtenue. La parole est accordée dans l'ordre des demandes.

La Présidente appelle successivement, dans l'ordre de leur inscription, les affaires figurant à l'ordre du jour. Les membres de la commission permanente peuvent, dans l'ordre des demandes, s'exprimer sur chacune des affaires soumises, une fois la présentation du rapport terminée par son rapporteur.

Pour les affaires ne figurant pas à l'ordre du jour, les membres de la commission permanente peuvent intervenir, dans le cadre des compétences de chacune des commissions, dans l'ordre des demandes, une fois que tous les rapports de la commission concernée ont été examinés.

Toutefois, si un orateur s'écarte de la question, la Présidente seule l'y rappelle. Si après un deuxième rappel, l'orateur s'en écarte de nouveau, la Présidente peut lui interdire la parole sur le même sujet. Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de demander, de prendre la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Article 2.8. Publicité des actes

A l'issue de chaque réunion, il sera rédigé un relevé des délibérations

Le relevé des délibérations fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet du département et sera mis à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Toute personne, ne disposant pas d'internet ou ne maîtrisant pas les outils numériques, peut demander à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique. Toutefois, ill ne sera pas donné suite aux demandes abusives, manifestées par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique. Le Département se réserve le droit de demander, en application de l'article R. 311-11 du code des relations entre le public et l'administration, une participation financière en cas de demande répétitive ou abusive.

Article 2.9. Placement des élus dans l'hémicycle

Les élus de la Commission Permanente se placent dans l'hémicycle dans l'ordre alphabétique.

Article 2.10. Présence des services

Les Services du Département peuvent assister aux séances, sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Ils peuvent intervenir à la demande de la Présidente.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

CHAPITRE III - LA POLICE DE L'ASSEMBLÉE

Article 3.1. Fonctions de la Présidente

La Présidente a pour fonction de maintenir l'ordre dans l'Assemblée, de faire observer le règlement, d'organiser les travaux du Conseil et de les diriger, de poser les questions, de proclamer les résultats des votes, de prononcer et de faire exécuter les décisions du Conseil Départemental et de la Commission Permanente.

La Présidente du Conseil Départemental est seule chargée de l'administration mais elle peut désigner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Président(e)s et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Conseil. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Lorsque la Présidente ne peut représenter le Département en justice ou passer un contrat pour le compte du Département, parce que ses intérêts sont en opposition avec ceux du Département, celle-ci est représentée par un vice-président dans l'ordre des nominations.

Article 3.2. Police de l'Assemblée

La Présidente a, seule, la police de l'assemblée. Elle peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, elle ou il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Pendant toute la durée des réunions publiques les personnes placées dans l'auditoire doivent se tenir assises, découvertes et faire silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite et peut entraîner l'expulsion sur le champ de son auteur.

De plus, l'utilisation des magnétophones ou autres appareils d'enregistrement par toutes personnes étrangères aux services du Département est soumise à l'autorisation de la Présidente.

Les téléphones mobiles sont admis en séance, en mode silencieux, sous réserve que leur utilisation ne perturbe pas les travaux de l'Assemblée.

Toute prise de conversation téléphonique se fait à l'extérieur de la salle des délibérations.

CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS

Article 4-1. Composition des commissions organiques

Lors de la première réunion qui suit chaque renouvellement, le Conseil Départemental se divise en commissions dites Commissions Organiques. A chaque renouvellement, le Conseil Départemental fixe le nombre et les attributions de chaque commission.

Les Commissions sont au nombre de 9.

Elles se répartissent ainsi :

I - Commission : Territoires et Attractivité

II - Commission : Jeunesse, Éducation et Citoyenneté

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

III - Commission : Solidarités humaines

IV - Commission : Sports, Culture, Patrimoine et vie associative

V - Commission : Économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières

VI - Commission : Eau, excellence écologique et énergétique

VII - Commission : Infrastructures et mobilités

VIII - Commission : Tourisme durable

IX- Commission : Ressources internes et finances départementales

Chaque commission comprend, outre son président, les membres qui ont été désignés par le Conseil Départemental. La détermination des commissions organiques et leur composition seront maintenues pour la durée de la mandature.

Néanmoins, le Conseil départemental pourra être amené à revoir leurs compétences en fonction des nouvelles dispositions législatives qui seraient votées.

Article 4-2. Les délégations

Des délégations thématiques sont accordées par la Présidente du Conseil Départemental à des membres élus de l'Assemblée Départementale.

Les élu(e)s de l'Assemblée départementale ayant reçu une délégation dans des domaines de compétences définis seront les interlocuteurs privilégiés de la Présidente, des directions et services et de l'ensemble des organismes, associations, collectivités et partenaires de la collectivité et sont chargés de la ou le représenter, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Article 4-3. Fonctionnement des commissions organiques

Par défaut, la présence des élus en salle des délibérations du Conseil départemental est requise pour les travaux des commissions organiques.

Les Commissions peuvent se réunir :

– à la demande de la Présidente du Conseil Départemental préalablement à chaque réunion du Conseil Départemental pour examiner les affaires relevant de leurs compétences et qui doivent être instruites avant l'ouverture de la session.

  Elles rapportent ensuite sur ces dossiers devant l'Assemblée Départementale.

  Néanmoins, si des circonstances exceptionnelles (de type crise sanitaire, intempéries...) le justifient, et afin de garantir la continuité du fonctionnement de l'assemblée délibérante, la Présidente peut décider d'organiser les commissions organiques par consultation écrite.

  Les affaires à examiner seront alors mises à disposition de tous les conseillers sur les espaces numériques sécurisés et les avis des conseillers départementaux membres de la commission concernée, recueillis par messagerie électronique.

– sur convocation de leur Président(e) pour examiner les affaires relevant de leurs compétences, entre les séances.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental ou du Président(e) de Commission accompagnée de l'ordre du jour de la réunion sera adressée aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des conseillers des dossiers sur les espaces numériques sécurisés.

La convocation papier est envoyée par voie postale à l'adresse personnelle des élu(e)s et est transmise par messagerie à l'adresse de l'élu @lozere.fr.

Les dossiers sont mis à disposition des élu(s) sur un espace numérique de travail personnel sécurisé.

La Présidente du Conseil Départemental et tout membre de l'assemblée départementale a le droit d'assister aux séances des commissions autres que celles dont il fait partie et de prendre part aux discussions, mais sans y avoir voix délibérative.

Le Président(e) de la Commission anime les travaux des commissions. Les membres de la commission examinent les affaires et dossiers qui leur sont soumis et en rendent compte. Lorsqu'une décision a été prise, un des membres est nommé pour rapporter devant l'Assemblée.

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion de la commission peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de ladite Commission sachant que chaque membre ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

Les Président(e)s de chaque Commission rapportent à la Présidente du Conseil Départemental, avant l'ouverture de la séance, les avis des commissions concernant les rapports soumis au Conseil ainsi que le nom des rapporteurs éventuellement désignés pour les présenter devant l'Assemblée.

Seuls les Conseillers Départementaux ont le droit de prendre communication sur place des dossiers remis aux Commissions sans qu'il puisse en résulter aucun obstacle ni retard dans leur examen.

Les réunions des commissions ne sont pas publiques et les compte rendus de leurs travaux ne sont pas publiés, à l’exception de leurs conclusions dont il est donné communication en séance publique.

Cependant, les remplaçants des conseillers départementaux peuvent assister aux travaux des commissions sans pouvoir ni prendre la parole ni délibérer.

Lorsqu'une affaire concerne plusieurs Commissions, la Présidente du Conseil Départemental désigne la Commission chargée du rapport ou décide la création d'un groupe de travail ad hoc ou décide de réunir les commissions en formation plénière.

Les commissions sont souveraines pour décider d'entendre sur un sujet bien déterminé toute personne qui en aurait fait la demande. De même, les commissions peuvent convoquer directement toute personne susceptible de lui apporter des éclaircissements sur une affaire bien précise.

Les délibérations des Commissions ne sont que des avis techniques, la décision appartenant au seul Conseil Départemental ou, par délégation, à la Commission Permanente.

En dehors des commissions prévues, le Conseil Départemental peut confier à des commissions des délégations spéciales pour l'étude des affaires qui, par leur importance ou leur nature, paraîtraient devoir nécessiter un examen particulier. Les membres de ces commissions et délégations sont désignés par le Conseil départemental. Elles pourront comprendre, mais à titre consultatif seulement, des personnes n'appartenant pas à l'assemblée départementale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Le Président(e) de Commission se fait accompagner du Directeur Général des Services et des agents que celui-ci désigne pour lui apporter un concours technique lors des réunions des Commissions.

Article 4-4. Mission d'information et d'évaluation

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Un même Conseiller Départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des Conseils Départementaux. La durée de la mission ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée. La demande est adressée signée par au moins un cinquième des membres du Conseil Départemental à la Présidente du Conseil.

Elle ne peut avoir qu'un seul objet et doit être suffisamment précise pour en fixer les limites.

La Présidente du Conseil Départemental la soumettra à l'Assemblée Départementale. Celle-ci proposera la composition de la commission d'enquête qui devra respecter en son sein les règles de la représentation proportionnelle.

Pour l'exercice de sa mission, cette commission d'enquête disposera d'un secrétariat et d'un appui technique mis à sa disposition par le Directeur Général des Services. Une enquête dans les services se fera sous le contrôle du Directeur Général des Services et du Directeur concerné. Elle établira un rapport qui sera remis à la Présidente du Conseil Départemental qui le présentera à l'Assemblée Départementale.

Article 4-5. Commission exécutive du bureau

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission réunissant la Présidente, les vices-présidents et les élus ayant reçu délégation se réunira au moins une fois par semaine, et autant que de besoin en fonction de l'actualité des dossiers, conformément à l''article L3122-8.

CHAPITRE V : DES QUESTIONS PRÉALABLES - PROPOSITIONS - VŒUX ET AMENDEMENTS

Article 5-1. La question préalable

La question préalable, déposée au cabinet de la présidence 3 jours avant la réunion, c'est-à-dire la déclaration qu'il n'y a pas lieu de délibérer, peut toujours être proposée par un membre du conseil.

Elle est mise en discussion et aux voix comme toutes les autres propositions soumises à l'assemblée départementale et avant la question principale qui la motive.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Article 5-2. Les amendements

Tout conseiller peut présenter des amendements à une proposition ou à un rapport.

Toute proposition additionnelle ou toute observation paraissant avoir ce caractère sera considérée comme un amendement et sera soumise aux règles tracées à ce sujet. Les amendements doivent être rédigés par écrit, signés et déposés sur le bureau de la Présidente. Il en est donné lecture par la Présidente.

Les amendements sont mis aux voix avant la question principale, en commençant par celui qui s'éloigne le plus de la proposition ou des conclusions du rapport en discussion. S'il y a doute à cet égard, le conseil est consulté sur la question de priorité.

La Présidente donnera lecture des propositions additionnelles à la fin de la réunion. Le conseil décidera ensuite s'il y a lieu de les discuter immédiatement ou si elles doivent être préalablement soumises à une commission. Les décisions sont prises par main levée et baissée, sans débat.

Article 5-3 . Sujets non prévus

Tout membre qui voudra faire une proposition touchant à des sujets non prévus à l'ordre du jour, la présentera à la Présidente au préalable.

Article 5-4. L'urgence

L'urgence demandée par un membre du conseil sur les affaires soumises aux délibérations de l'assemblée, est immédiatement et sommairement discutée et mise aux voix. Si elle est adoptée, le Conseil Départemental fixe le moment où viendra la discussion sur le fond, qui doit toujours être précédée d'un rapport. Si le conseil s'est prononcé contre l'urgence, la question est examinée dans les formes ordinaires.

Article 5-5. Les vœux et motions

Les demandes d'émission de vœux et motions adressées au Conseil Départemental par des conseillers départementaux, des collectivités, des organismes, des associations ou par des personnes étrangères à l'assemblée départementale ne sont rapportées que si elles parviennent au bureau de la Présidente du Conseil départemental au moins deux jours francs avant l'ouverture de la réunion.

CHAPITRE VI : ORGANISATION DES SÉANCES EN VISIOCONFÉRENCE

Par défaut, la présence des élus en salle des délibérations du Conseil départemental est requise pour les travaux des commissions organiques, de la commission permanente et du Conseil départemental.

Néanmoins, si des circonstances exceptionnelles le justifient, et afin de garantir la continuité du fonctionnement de l'assemblée délibérante, et conformément aux dispositions des articles L 3121-9-1, L. 3121-22, L. 3121-23 et L. 3122-6-2, la Présidente du Conseil Départemental, peut décider que les réunions de la commission permanente et du Conseil départemental pourront se tenir :

- soit en visioconférence

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

- soit en organisant les réunions en mode mixte associant les techniques permettant la réunion à distance et en maintenant un nombre d'élu maximal en présentiel, dans le respect de la représentation proportionnelle des groupes

Dans ce cas, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers départementaux dans les différents lieux par visioconférence et les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, la présidente reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

La présidente proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants"

Lorsque la réunion du conseil départemental se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, elle est diffusée en direct à l'attention du public sur le site internet du conseil départemental. Lorsque des lieux sont mis à disposition par le conseil départemental pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public.

Lorsque la réunion du conseil départemental et de la commission permanente se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation adressée par la présidente.

La convocation papier envoyée par voie postale à l'adresse personnelle des élu(e)s et transmise par messagerie à l'adresse de l'élu @lozere.fr devra mentionner les modalités d'organisation techniques et logistiques des réunions.

Dès lors que la possibilité d'assister à une réunion à distance est décidée par la Présidente du Conseil Départemental, les élu(s) qui ne participeront pas à la réunion (en présentiel ou distanciel) seront considérés absent(e)s et leurs indemnités pourront être modulées selon les dispositions de l'article 8-4 du présent règlement sauf si l'absence est justifiée.

CHAPITRE VII : LES GROUPES D'ÉLUS

Article 7-1. Constitution

Les Conseillers Départementaux peuvent se grouper par affinités politiques.

Pour être constitué et déclaré, un groupe doit comporter au moins **six membres**.

Chaque groupe constitué doit être déclaré auprès de la Présidente du Conseil départemental.

La déclaration doit comporter :

- la liste nominative des membres et des apparentés signée par chacun d'eux,

- le nom du représentant.

Chaque conseiller peut s'inscrire au groupe de son choix et à un seul.

Un conseiller qui n'appartient à aucun groupe ne peut s'apparenter à un groupe de son choix qu'avec l'agrément du Président(e) du groupe. Il entre en compte pour la détermination de l'importance numérique de ce groupe.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Les modifications dans la composition d'un groupe sont portées à la connaissance de la Présidente du Conseil Départemental :

- sous la signature du conseiller intéressé, s'il s'agit d'une démission,

- sous la signature du Président du groupe, s'il s'agit d'une radiation,

- sous la double signature du conseiller et du Président(e) du groupe, s 'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

Article 7-2. Fonctionnement des groupes d'élus

Dans les conditions définies par l'Assemblée Départementale par délibération, des moyens disponibles sont affectés aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun , notamment :

- un local administratif éventuellement en alternance,

- du matériel de bureau ainsi que la prise en charge des frais de courrier et de télécommunications.

- des collaborateurs de groupe (2,5 équivalent/temps plein maximum pour l'ensemble des groupes)

Des salles de réunion peuvent également être mises à la disposition des groupes. Les locaux mis à disposition des groupes d'élus sont situés dans les locaux de l'institution départementale. En aucun cas des réunions politiques ou syndicales ne peuvent y être organisées.

Les collaborateurs de groupe affectés aux groupes, ne pourront pas représenter les conseillers départementaux ni s'exprimer en leur nom ou délibérer sur quelque sujet qu'il soit au sein de l'assemblée et dans les instances départementales. Leur éventuelle présence à des réunions ne pourra être autorisée que pour information.

Les groupes d'élus ne peuvent s'exprimer officiellement au nom du Conseil Départemental ou de toute autre instance officielle émanant de l'assemblée.

Article 7-3. Communication : droit d'expression des élus

En application des dispositions de l'article L.3121-24-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Département relate, sous quelque forme que ce soit, les réalisations et la gestion du conseil départemental , un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus. Cela concerne les supports de communication suivants :

- le magazine départemental Couleurs Lozère (revue trimestrielle gratuite, toutes boites aux lettres)
- le site internet www.lozere.fr
- le site Intranet https://intranet.local.cg48/
- la newsletter du Conseil Départemental
- la page Facebook https://www.facebook.com/DptLozere
- les bulletins de mi-mandat et bulletins de mandat

Le droit d'expression des groupes d'élus s'exerce dans le respect des principes applicables au service public de la communication institutionnelle des collectivités territoriales. Il doit répondre à la règle de l'intérêt départemental.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

En aucun cas, le contenu de ce droit ne pourra porter sur des sujets autres que la gestion du département dans la limite des compétences qui lui sont attribuées par la loi. Il s'exerce également conformément aux dispositions prévues par la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, par le droit de la propriété intellectuelle, par le droit à l'image.

Il appartient aux représentants des groupes d'élus de saisir le service Communication de la collectivité pour toute demande d'insertion sur les supports énumérés ci-dessus.

L'insertion de tout texte, toute photographie ou illustration de nature à constituer une infraction aux prescriptions qui découlent des législations précitées pourra être refusée par décision motivée du directeur de la publication.

Il ne peut contrevenir aux dispositions applicables en matière de propagande électorale telles que prévues par le code électoral.

Les représentants des groupes d'élus doivent remettre au Service Communication les textes devant être publiés, avec les titres, sous-titres et signatures, le tout dans la limite de l'espace réservé à chaque groupe d'élus.

Le délai de remise des articles est fixé par le/la directeur(trice) de la communication, eu égard par exemple à la périodicité des publications. La mise en page ou les caractéristiques typographiques des articles émanant des groupes d'élus sont celles de la charte graphique des publications précitées.

CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 8-1. Engagement des élus

Reprenant les termes de la proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les Conseillers Départementaux s'engagent à respecter les principes suivants inscrits dans le projet de charte de l'élu local :

> « Garants du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, les élus locaux siègent en vertu de la loi et agissent à tout moment conformément à celle-ci.
>
> Le Conseiller(e) Départemental(e) exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
>
> Dans l'exercice de son mandat, le Conseiller(e) Départemental(e) poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
>
> Le Conseiller(e) Départemental(e) veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le Conseiller(e) Départemental(e) s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
>
> Le Conseiller(e) Départemental(e) s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
>
> Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseiller(e) Départemental(e) s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
>
> Le Conseiller(e) Départemental(e) participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
>
> Issu du suffrage universel, le Conseiller(e) Départemental(e) est et reste responsable de ses

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Les conseillers départementaux prennent également connaissance des articles L3123-1 à L3123-4, du chapitre III, du titre II, du livre 1er, du code général des collectivités relatif aux conditions d'exercice des mandats départementaux.

Article 8-2. Formation des élus

Tout Conseiller Départemental a droit à la formation. Il peut avoir accès à toutes les formations ouvertes aux agents du Département.

Un débat sur la formation des élus aura lieu à chaque renouvellement du Conseil Départemental dans un délai de trois mois maximum, afin de définir au moins trois formations par an. Les formations mises en place seront prioritairement celles contenues dans le plan de formation qui sera approuvé par l'assemblée délibérante.

L'état récapitulatif des actions de formation des élus sera annexé au Compte Administratif de l'exercice.

Article 8- 3. Protection fonctionnelle des élus

L'élu qui souhaite bénéficier de la protection de la collectivité doit en faire la demande par écrit à l'autorité territoriale, en donnant tous les éléments d'information et justificatifs concernant les faits et circonstances motivant cette demande.

La décision octroyant ou refusant la protection fonctionnelle à un élu sera prise après un examen approfondi réalisé par les personnes habilitées au sein de la structure.

Les modalités de mise en œuvre de cette protection font l'objet d'une délibération spécifique.

Article 8- 4. Modulation des indemnités

Le montant des indemnités que le Conseil Départemental allouée à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions permanente et des commissions organiques dont ils sont membres.

Le conseil départemental réduit le montant des indemnités qu'il alloue à ses membres en fonction de leur participation aux séances plénières du Conseil Départemental, aux réunions des commissions organiques dont ils sont membres titulaires et aux réunions de la Commission Permanente sans que cette réduction ne puisse dépasser, pour chacun d'entre eux, la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée.

La participation est constatée par la présence physique en réunion ou par la présence en audioconférence ou visioconférence dès lors que cette possibilité à été prévue.

La modulation du versement des indemnités est fondée sur le dispositif suivant :

- de 40 à 60 % d'absences non justifiées constatées sur un semestre donnent lieu à un abattement de 30 % sur le montant de l'indemnité mensuelle servie.
- Au-delà de 60 % d'absences non justifiées constatées sur un semestre, le montant de l'indemnité mensuelle servie est affecté d'un abattement de 50 %.

Les absences non justifiées sont calculées à semestre échu et constatées sur un état signé de la Présidente ou du Président du Conseil Départemental.

Le décompte se fait par semestre et les absences sont comptabilisées par demi-journées.

L'année du renouvellement du Conseil départemental, le décompte s'effectue sur le seul second semestre. Le calcul intervient en fin de semestre et la régularisation éventuelle

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

s'effectue sur les indemnités des mois suivants.

Ne sont pas comptabilisées les absences justifiées par les motifs suivants :

- des raisons médicales, des événements extérieurs à caractère exceptionnel, notamment d'ordre météorologique comme les intempéries et d'ordre social comme la présence à des obsèques ou la garde d'enfant malade,
- la représentation du Conseil Départemental (par désignation approuvée par le Conseil départemental ou sur demande de l'exécutif), à l'exercice d'un mandat électif, à la condition dans ces deux cas que la date de l'événement ayant entraîné l'absence ait été imposée à l'élu.

Par défaut, dès lors que le motif de l'absence n'est pas indiqué, par écrit, au cabinet de la présidence, l'absence est considérée comme non justifiée.

Article 8- 5. Déplacements des élus

En ce qui concerne les déplacements des élus pour des représentations ou pour siéger dans les différents organismes où ils représentent la collectivité départementale ceux-ci doivent être effectués en covoiturage, prioritairement chaque fois que possible, préalablement aux déplacements et remboursements individuels.

Article 8- 6. Conflits d'intérêts et conseillers intéressés

Afin de garantir la sécurité juridique des délibérations du Conseil Départemental et de la Commission Permanente, les conseillers départementaux s'engagent à signaler au Cabinet de la Présidente toute situation pouvant les placer en position de conflit d'intérêts ou de conseiller(e) intéressé(e). A ce titre, ils s'abstiendront de participer à la préparation, au débat et au vote sur les dossiers les plaçant dans une telle situation.

Article 8-7. Honorariat

En application de l'article L 3123 - 30 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'honorariat peut être accordée aux anciens Conseillers qui auront exercé leurs fonctions électives pendant 18 ans au moins dans le même département. L'honorariat est conféré par le Représentant de l'Etat dans le département.

Article 8-8. Vacance d'un siège de conseiller départemental

En application du II de l'article L.221 du code électoral, la vacance d'un siège de conseiller départemental entraîne l'appel au remplaçant (qui est la personne de même sexe élue en même temps que lui) sauf dans les cas expressément prévus par la loi.

Il est notamment fait appel au remplaçant en cas de démission ou de décès d'un conseiller départemental.

Ce dernier sera membre de la commission permanente automatiquement puisque tous les élus du Conseil départemental sont membres de la commission permanente.

CHAPITRE IX : MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1045-DE

Toute proposition de modification du règlement intérieur pourra être demandée par la Présidente du Conseil Départemental, la commission permanente ou un sixième des conseillers départementaux. Ces modifications seront adoptées par l'assemblée départementale selon les mêmes modalités que celles applicables au document initial.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

Délibération n°CD_22_1046

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Adaptation des délégations accordées à la Présidente au regard des dernières évolutions législatives

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

VU l'article L 3121-22, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2022-217 du 22 février 2022 ;

VU la délibération n°CD_21_1016 du 1er juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°902 intitulé "Adaptation des délégations accordées à la Présidente au regard des dernières évolutions législatives" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle que lors de la séance d'installation du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a délibéré pour accorder à l'exécutif diverses délégations dont la liste a été complétée le 20 juillet 2021.

ARTICLE 2

Indique que la loi 3 DS, dans le cadre des mesures de simplification de l'action publique, a étendu la liste des affaires pouvant être déléguées par le Conseil départemental à son exécutif.

ARTICLE 3

Approuve la liste ainsi actualisée des affaires déléguées, telle que jointe en annexe, pour la durée de la mandature.

ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les actes pris sur la base de ces délégations.

ARTICLE 5

Décide de maintenir les principes suivants qui encadrent la délégation :

- il sera rendu compte de l'exercice de l'ensemble de ces délégations, devant le Conseil départemental ou devant la commission permanente, une à deux fois par an ;
- il pourra être rendu compte de l'exercice particulier d'une délégation, à la plus proche réunion du conseil départemental ou de la commission permanente, si le contexte le justifie ;
- le Conseil départemental pourra revoir, durant toute la mandature, les conditions et le contenu des délégations accordées ;

ARTICLE 6

Prend acte que la Présidente du Conseil départemental peut décider de renoncer ponctuellement à l'exercice d'une des compétences attribuées afin que le Conseil départemental ou la commission permanente se prononce sur un dossier dont le domaine a été délégué.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

Délibération n°CD_22_1046

Annexe à la délibération n°CD_22_1046 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°902 "Adaptation des délégations accordées à la Présidente au regard des dernières évolutions législatives"

Lors de la séance d'installation du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a délibéré pour accorder à l'exécutif diverses délégations. Cette délibération a été complétée lors de la séance du 20 juillet 2021. La loi 3 DS, dans le cadre des mesures de simplification de l'action publique, a étendu la liste des affaires pouvant être déléguées par le Conseil départemental à son exécutif.

Désormais, dans les limites qu'il aura fixées, le conseil départemental peut également déléguer, sur la base de l'article L 3211-2 du CGCT, le pouvoir :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil départemental, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le président rend compte au conseil départemental de l'exercice de cette délégation ;
- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéas de l'article L. 3123-19 du présent code.

Dans ce cadre, je vous propose :

- d'approuver la liste ainsi actualisée des affaires déléguées, telle que jointe en annexe, pour la durée de la mandature, .
- d'autoriser la signature de tous les actes pris sur la base de ces délégations.
- de valider le maintien des principes suivants :
  - il sera rendu compte de l'exercice de l'ensemble de ces délégations, devant le Conseil départemental ou devant la commission permanente, une à deux fois par an ;
  - il pourra être rendu compte de l'exercice particulier d'une délégation, à la plus proche réunion du conseil départemental ou de la commission permanente, si le contexte le justifie ;
  - le Conseil départemental pourra revoir, durant toute la mandature, les conditions et le contenu des délégations accordées ;
  - la Présidente peut renoncer ponctuellement à l'exercice d'une compétence afin que le Conseil départemental ou la commission permanente se prononce sur un dossier dont le domaine a été délégué.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

ANNEXE

Délégations accordées à la Présidente du Conseil départemental

(liste actualisée par délibération n°22_1046 du 27 juin 2022)

Délégations accordées sur la base de l'article L3211-2 du CGCT

- Délégation en matière d'outils de financement
  - Délégation en matière d'emprunts : la délégation, est accordée dans la limite de l'emprunt voté chaque année au budget primitif et d'autoriser, à cet effet, la signature de tous les actes nécessaires.
  - Délégation en matière de lignes de trésorerie : la délégation est accordée dans la limite 7 M€
  - Délégation en matière de dérogation de dépôt des fonds au Trésor : la délégation accordée porte sur la dérogation à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor telle qu'elle est encadrée par les dispositions des articles L. 1618-2 et L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales.
- Délégations en matière d'administration générale
  - Délégation en matière d'affectation des propriétés : la délégation porte précisément sur l'arrêt et la modification de l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;
  - Délégation en matière de tarification : la délégation est accordée, dans la limite d'un plafond de tarif unitaire de 1 000 € ;
  - Délégation en matière de louage de choses : la délégation est accordée pour les contrats d'une durée n'excédant pas 12 ans et :
    - dans la limite d'un plafond de loyer payé ou encaissé annuel de 50 000 € pour toute nouvelle location,
    - dans la limite du montant indexé, pour les renouvellements de contrat.
- Délégation en matière d'indemnités d'assurance : la délégation porte sur l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.
- Délégation en matière de régies comptables : la délégation porte sur la modification et la création et la suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.
- Délégation en matière de dons et legs : la délégation est accordée dans la limite d'un plafond de 200 000 € annuel de recettes et en excluant les immeubles ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

- Délégation en matière d'aliénation de biens mobiliers : la délégation porte précisément sur l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros..
- Délégation en matière d'indemnisations d'expropriation : la délégation porte sur la fixation, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- Délégation en matière d'attribution de bourses : la délégation porte l'attribution et le retrait des bourses d'enseignement uniquement si le Conseil départemental était amené à mettre en place ces bourses d'enseignement par délibération préalable.
- Délégation en matière d'archéologie préventive : la délégation est accordée uniquement si le Conseil départemental était amené à mettre en place un tel service par délibération préalable,
- Délégation en matière de renouvellement des adhésions aux associations : la délégation est accordée pour autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre, dès lors que l'adhésion a été approuvée par délibération ;
- Délégation pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution des subventions : cette délégation est accordée dès lors que les crédits de l'opération sont programmées en dépenses ;
- Délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département : la délégation est accordée dès lors que l'objet du dépôt de la demande a été approuvée par délibération
- Délégation pour admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 2 000 € ou au seuil fixé par décret si ce dernier est inférieur. La présidente rendra compte à l'organe délibérant des décisions d'admission en non-valeur prises par un état détaillé des créances admises en non-valeur, comprenant notamment, des informations relatives au montant ou à la catégorie de chacune d'entre elles.
- Délégation pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais de transport et de séjour sur présentation d'un état de frais, dans la limite de 2 000 € par mandat dont ils sont chargés.

Délégations accordées sur la base de l'article L3221-10-1 du CGCT

La délégation est accordée pour permettre à la Présidente du Conseil départemental :

- de se constituer partie civile,
- d'intenter toutes les actions en justice devant toute juridiction ;
- de défendre la collectivité dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions y compris en appel et en cassation.

Délégations accordées sur la base de l'article L3221-11 du CGCT

Une délégation pleine et entière est accordée à la Présidente du Conseil départemental, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits relatifs à ces marchés et accords cadres sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1046-DE

Délégation accordée sur la base de l'article L3221-12 du CGCT : droit de préemption des espaces naturels sensibles (ENS)

La Présidente du Conseil départemental est chargée d'exercer, par délégation, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme.

Délégation accordée sur la base de l'article L3221-12-1 : Fonds solidarité logement (FSL)

La Présidente du Conseil départemental est chargée de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Délégation basée sur l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales permettant la saisine, pour avis de la Commission Consultative des services publics locaux, sous réserve que l'Assemblée délibérante soit saisie dans les six mois, sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de tout projet de partenariat.

Délégations accordées par délibérations spécifiques :

- délégation pour répondre à la sollicitation de l'État sur les projets de vente de logements locatifs sociaux, au bénéfice des locataires occupants ou pour des logements vacants, lorsque la garantie d'emprunt départementale a été accordée pour ces logements.
- délégation pour attribuer les bourses individuelles d'engagement, déterminées selon les modalités approuvées par l'Assemblée dans le règlement d'aide aux étudiants en médecine (toutes spécialités) et en dentaire ;
- délégation, dans le cadre du Règlement Départemental d'Aide Sociale, pour procéder à l'individualisation des subventions en faveur des structures d'accueil de – 6 ans par arrêté ;
- délégation pour signer, au nom du Département les contrats issus des nouvelles politiques contractuelles régionales (contrats-cadres territoriaux, les contrats spécifiques bourgs-centres et la convention simplifiée relative au centre bourg) dès lors que le principe de la contractualisation est validé par délibération.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

Délibération n°CD_22_1047

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Ressources Humaines

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CD_22_1027 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 « Gestion des Ressources Humaines» et actualisant le tableau des effectifs ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 et la délibération n°CD_22_1039 du 30 mai 2022 approuvant la DM 1 ;

VU la délibération n°CD_22_1037 du 30 mai 2022 votant le tableau des effectifs 2022 actualisé ;

CONSIDÉRANT le rapport n°903 intitulé "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Approuve la modification des postes ci-après au regard des mobilités internes et externes :

Postes supprimés

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'ingénieur en chef au 1er septembre 2022

Postes créés

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
- 1 poste de technicien au 1er septembre 2022

ARTICLE 2

Entérine le tableau des effectifs ci-joint tenant compte de ces ajustements au 1 juillet 2022 sachant que l'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique mais que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

La Présidente de Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

Délibération n°CD_22_1047

Annexe à la délibération n°CD_22_1047 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°903 "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation"

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en terme de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires.

I Tableau des emplois budgétaires et mesures d'adaptation

Direction concernée	Postes supprimés	Direction concernée	Postes créés	Commentaires
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale	1 poste de rédacteur	Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe	Suite à une mutation
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale	1 poste d'ingénieur en chef	Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications	1 poste de technicien	Suite à une réorganisation à compter du 1er septembre 2022

Je vous propose d'approuver :

- les modifications de postes telles que proposées.

La date d'effet de ces propositions sera le 1er juillet 2022 sauf mention contraire.

- d'entériner le tableau des effectifs joint au présent rapport tenant compte de ces ajustements au 1er juillet 2022.

L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

Tous ces postes ont vocation à être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique. Néanmoins, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi qu'au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

La Présidente de Conseil départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS CD48 AU 1er JUILLET 2022
(titulaires + contractuels)

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1er Juin 2022	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1er Juillet 2022	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
					Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	A	Emplois fonctionnels	DGSD	1			1	1	0	0	
			DGA	4			4	2	0	2	
		Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	3			3	0	2	1	
		Administrateurs	Administrateur	2			2	0	0	2	
		Attachés	Attaché hors classe	3			3	3	0	0	
			Directeur	1			1	0	0	1	
			Attaché principal	10			10	8	1	1	
			Attaché	18			18	14	2	2	
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	25		1	26	25	0	1	
			Rédacteur principal 2ème classe	16			16	16	0	0	
			Rédacteur	23	-1		22	13	6	3	
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	39			39	39	0	0	
			Adjoint administratif principal 2ème classe	24			24	24	0	0	1 poste à 60%
			Adjoint administratif	23			23	23	0	0	
Technique	A	Ingénieurs en chef	Ingénieur général	0			0	0	0	0	
			Ingénieur chef hors classe	1			1	1	0	0	
			Ingénieur chef	2			2	1	0	1	
		Ingénieurs	Ingénieur principal	13			13	13	0	0	
			Ingénieur	20			20	17	2	1	
	B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	29		1	30	30	0	0	
			Technicien principal 2ème classe	11	-1		10	8	2	0	
			Technicien	14			14	8	6	0	
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	16			16	16	0	0	
			Agent de maîtrise	16			16	16	0	0	
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	83			83	83	0	0	1 poste à 80%
			Adjoint technique principal 2ème classe	34			34	34	0	0	1 poste à 80% 1 poste à 50 %
			Adjoint technique	89			89	84	4	1	3 postes à 50% 2 postes à 80%
		Adjoints techniques EE	Adjoint technique principal 1ere cl EE	34			34	34	0	0	1 Poste à 50%
			Adjoint technique principal 2ème cl EE	9			9	9	0	0	1 Poste à 50%
			Adjoint technique EE	1			1	0	0	1	
Culturelle	A	Conservateurs du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	1			1	1	0	0	
			Conservateur du patrimoine	0			0	0	0	0	
		Attachés de conservation	Attaché principal de conservation	1			1	1	0	0	
			Attaché de conservation	0			0	0	0	0	
		Bibliothécaire	Bibliothécaire	3			3	2	1	0	
	B	Assistants conservation patrimoine	Assistant conservation principal de 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	1			1	1	0	0	
			Assistant conservation	3			3	1	2	0	
	C	Adjoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Adjoint patrimoine principal 2ème classe	0			0	0	0	0	
			Adjoint patrimoine	1			1	1	0	0	
Sociale	A	Conseillers socio-éducatifs	Conseiller supérieur socio-éducatif	0			0	0	0	0	
	A	Conseillers socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif	5			5	3	2	0	
		Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	9			9	9	0	0	
			Assistant socio-éducatif	47			47	33	13	1	
		Educateurs jeunes enfants	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	1			1	0	0	1	
			Educateur jeunes enfants de 1ère classe	0			0	0	0	0	
Médico-sociale	A	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	3			3	1	2	0	1 poste à 50 %
			Médecin 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Médecin 2ème classe	0			0	0	0	0	
		Psychologue	Psychologue classe normale	2			2	0	1	1	
		Cadre de santé	Cadre supérieur de santé	1			1	1	0	0	
			Cadre de santé de 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Cadre de santé de 2ème classe	0			0	0	0	0	
		Puéricultrices	Puéricultrice Hors Classe	3			3	3	0	0	
			Puéricultrice de classe supérieure	3			3	3	0	0	
			Puéricultrice de classe normale	2			2	1	1	0	
		Sage-femme	Sage-femme Hors classe	1			1	1	0	0	
			Sage-femme classe normale	1			1	1	0	0	

Date de publication : 5 juillet 2022

		Infirmiers	Infirmier soins généraux classe normale	0			0	0				
Médico-technique	A	Vétérinaires	Vétérinaire hors classe	0			0	0				
	B	Techniciens paramédicaux	Technicien paramédical cl supérieure	0			0	0				
			Technicien paramédical cl normale	0			0	0	0	0		
			TOTAL	**656**	**-2**	**2**	**656**	**589**	**47**	**20**		

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1047-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS LDA48 AU 1er JUILLET 2022
(titulaires + contractuels)

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1er Juin 2022	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1er juillet 2022	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
					Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	2			2	2	0	0	
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur principal	1			1	1	0	0	
			Ingénieur	1			1	0	1	0	
	B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	8			8	8	0	0	
			Technicien	9			9	5	3	1	
	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	0			0	0	0	0	
			Adjoint technique	3			3	2	1	0	1 poste à 60 % 1 poste à 80%
Médico-technique	A	Vétérinaires	Vétérinaire classe exceptionnelle	1			1	1	0	0	
			Vétérinaire hors classe	1			1	1	0	0	
	B	Techniciens paramédicaux	Technicien paramédical cl supérieure	3			3	3	0	0	
			Technicien paramédical cl normale	0			0	0	0	0	
			TOTAL	**29**	**0**	**0**	**29**	**23**	**5**	**1**	

Postes CD48	656
Postes LDA48	29
TOTAL GENERAL	685

Assistants familiaux	50

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

Délibération n°CD_22_1048

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : approbation des comptes de gestion 2021

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_21_1041 du 25 octobre 2021 votant les autorisations de programmes 2021 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_20_1057 du 18 décembre 2020 votant le Budget Primitif 2021, la délibération n°CD_21_1003 du 15 mars 2021 votant la DM1, la délibération n°CD_21_1012 du 17 mai 2021 votant la DM2 et la délibération n°CD_21_1042 votant la DM3 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°904 intitulé "Budget : approbation des comptes de gestion 2021" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

VU la non-participation eu débat et au vote de Sophie PANTEL sortie de séance ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes, tels que joints, établis par le Chef du Service de Gestion Comptable de Mende comme suit :

Budget Principal :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	43 847 130,93 €	141 279 396,39 €	185 126 527,32 €
Dépenses	48 371 623,49 €	124 133 538,55 €	172 505 162,04 €
• Soit un excédent d'exercice de :			12 621 365,28 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

. résultat de clôture de l'exercice 2020 :	3 269 871,22 €
. excédent de l'exercice 2021 :	12 621 365,28 €
. part de l'excédent de fonctionnement 2020 affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	- 11 159 822,53 €
Total	4 731 413,97 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 3 269 871,22 €, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 4 731 413,97 €.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

Budget annexe Laboratoire Départemental d'Analyses :

- Recettes : 2 537 485,08 €
- Dépenses : 2 415 921,58 €
- Soit un excédent d'exercice de : 121 563,50 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 537 271,36 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 658 834,86 €.

Budget annexe Aire de la Lozère :

- Recettes 1 033 406,06 €
- Dépenses 791 110,40 €
- Soit un excédent d'exercice de : 242 295,66 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 2 325 483 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 2 567 778,66 €.

Budget annexe Domaine de Boissets :

- Recettes 136 554,64 €
- Dépenses 393 139,88 €
- Soit un déficit d'exercice de : 256 585,24 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 579 734,90 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 323 149,66 €.

Le Vice- Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

Délibération n°CD_22_1048

Annexe à la délibération n°CD_22_1048 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°904 "Budget : approbation des comptes de gestion 2021"

Etabli par le Chef du Service de Gestion Comptable, le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations de l'exercice en dépenses et recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le Service de Gestion Comptable (comptes budgétaires et compte de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ainsi que le bilan comptable décrivant l'actif et le passif de la collectivité.

Je soumets à votre examen puis validation les comptes de gestion 2021 du budget principal et des trois budgets annexes établis par M. SCHWANDER – Chef du Service de Gestion Comptable de Mende.

Les opérations de la gestion 2021 prennent en compte :

- le budget primitif voté le 18 décembre 2020 et les trois décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice (15 mars, 17 mai et 25 octobre),

- le résultat de clôture de l'exercice 2020,

- les recettes et les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021 à savoir :

Budget Principal :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	43 847 130,93 €	141 279 396,39 €	185126527,32
Dépenses	48 371 623,49 €	124 133 538,55 €	172505162,04

soit un excédent d'exercice de : 12 621 365,28 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

. résultat de clôture de l'exercice 2020 :	3 269 871,22 €
. excédent de l'exercice 2021 :	12 621 365,28 €
. part de l'excédent de fonctionnement 2020 affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	- 11 159 822,53 €
Total	4 731 413,97 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 3 269 871,22 €, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 4 731 413,97 €.

Budget annexe Laboratoire Départemental d'Analyses :

Recettes	2 537 485,08 €
Dépenses	2 415 921,58 €

Soit un excédent d'exercice de : 121 563,50 €

Date de publication : 5 juillet 2022

Délibération n°CD_22_1048

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 537 271,36 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 658 834,86 €.

Budget annexe Aire de la Lozère :

Recettes	1 033 406,06 €
Dépenses	791 110,40 €

Soit un excédent d'exercice de : 242 295,66 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 2 325 483 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 2 567 778,66 €.

Budget annexe Domaine de Boissets :

Recettes	136 554,64 €
Dépenses	393 139,88 €

Soit un déficit d'exercice de : - 256 585,24 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 ayant présenté un excédent de 579 734,90 €, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 323 149,66 €.

Tels sont les chiffres des comptes de gestion 2021 du budget principal et des 3 budgets annexes que je vous propose de bien vouloir approuver, ces derniers étant en totale concordance avec les résultats des comptes administratifs.

Les résultats desdits comptes de gestion sont joints au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 048013 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MENDE ETABL

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01000 - DEP LOZERE - DEPARTEMENT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-11 159 822,53		-4 524 492,56		-15 684 315,09
Fonctionnement	14 429 693,75	11 159 822,53	17 145 857,84		20 415 729,06
TOTAL I	**3 269 871,22**	**11 159 822,53**	**12 621 365,28**		**4 731 413,97**
II - Budgets des services à caractère administratif					
01001-DEPARTEMENT LOZERE - LAB					
Investissement	537 271,36		121 563,50		658 834,86
Fonctionnement					
Sous-Total	**537 271,36**		**121 563,50**		**658 834,86**
01002-DEP DE LA LOZERE - AIRE					
Investissement	2 325 483,00		242 295,66		2 567 778,66
Fonctionnement					
Sous-Total	**2 325 483,00**		**242 295,66**		**2 567 778,66**
01003-DEPARTEMENT LOZERE - DOM					
Investissement	579 734,90		-256 585,24		323 149,66

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1048-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 048013 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MENDE ETABL... DEPARTEMENT ... DEPARTEMENT

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01000 - DEP LOZERE - DEPARTEMENT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total	579 734,90		-256 585,24		323 149,66
TOTAL II	3 442 489,26		107 273,92		3 549 763,18
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 712 360,48	11 159 822,53	12 728 639,20		8 281 177,15

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Délibération n°CD_22_1049

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : approbation des comptes administratifs 2021

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_21_1041 du 25 octobre 2021 votant les autorisations de programmes 2021 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_20_1057 du 18 décembre 2020 votant le Budget Primitif 2021, la délibération n°CD_21_1003 du 15 mars 2021 votant la DM1, la délibération n°CD_21_1012 du 17 mai 2021 votant la DM2 et la délibération n°CD_21_1042 votant la DM3 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°905 intitulé "Budget : approbation des comptes administratifs 2021" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL, sortie de séance ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve, conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2021 du Département, tels que joints, qui se résument ainsi :

Budget principal :	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	141 279 396,39 €	43 847 130,93 €	185 126 527,32 €
Dépenses de l'exercice	124 133 538,55 €	48 371 623,49 €	172 505 162,04 €
Résultat de l'exercice	17 145 857,84 €	- 4 524 492,56 €	12 621 365,28 €
Résultats reportés 2020	3 269 871,22 €	-11 159 822,53 €	-788 9951,31 €
Résultat de clôture 2021	20 415 729,06 €	- 15 684 315,09 €	4 731 413,97 €

Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 324 017,08 €	213 468,00 €	2 537 485,08 €
Dépenses de l'exercice	2 324 017,08 €	91 904,50 €	2 415 921,58 €
Résultat de l'exercice		121 563,50 €	121 563,50 €
Résultats reportés 2020		537 271,36 €	537 271,36 €
Résultat de clôture 2021		658 834,86 €	658 834,86 €

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Délibération n°CD_22_1049

Budget annexe de l'Aire de la Lozère	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	673 359,06 €	360 047,00 €	1 033 406,06 €
Dépenses de l'exercice	673 359,06 €	117 751,34 €	791 110,40 €
Résultat de l'exercice		242 295,66 €	242 295,66 €
Résultats reportés 2020		2 325 483,00 €	2 325 483,00 €
Résultat de clôture 2021		2 567 778,66 €	2 567 778,66 €

Budget annexe du Domaine des Boissets	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	87 574,64 €	48 980,00 €	136 554,64 €
Dépenses de l'exercice	87 574,64 €	305 565,24 €	393 139,88 €
Résultat de l'exercice		- 256 585,24 €	- 256 585,24 €
Résultats reportés 2020		579 734,90 €	579 734,90 €
Résultat de clôture 2021		323 149,66 €	323 149,66 €

Le Vice-Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Délibération n°CD_22_1049

Annexe à la délibération n°CD_22_1049 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°905 "Budget : approbation des comptes administratifs 2021"

Conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du code général des collectivités territoriales, je soumets à votre examen les comptes administratifs 2021 du Département qui se résument ainsi qu'il suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	141 279 396,39 €	43 847 130,93 €	185 126 527,32 €
Dépenses de l'exercice	124 133 538,55 €	48 371 623,49 €	172 505 162,04 €
Résultat de l'exercice	**17 145 857,84 €**	**- 4 524 492,56 €**	**12 621 365,28 €**
Résultats reportés 2020	3 269 871,22 €	-11 159 822,53 €	-7 889 951,31 €
Résultat de clôture 2021	**20 415 729,06 €**	**- 15 684 315,09 €**	**4 731 413,97 €**

Budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyses

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 324 017,08 €	213 468,00 €	2 537 485,08 €
Dépenses de l'exercice	2 324 017,08 €	91 904,50 €	2 415 921,58 €
Résultat de l'exercice		**121 563,50 €**	**121 563,50 €**
Résultats reportés 2020		537 271,36 €	537 271,36 €
Résultat de clôture 2021		**658 834,86 €**	**658 834,86 €**

Aire de la Lozère

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	673 359,06 €	360 047,00 €	1 033 406,06 €
Dépenses de l'exercice	673 359,06 €	117 751,34 €	791 110,40 €
Résultat de l'exercice		**242 295,66 €**	**242 295,66 €**
Résultats reportés 2020		2 325 483,00 €	2 325 483,00 €
Résultat de clôture 2021		**2 567 778,66 €**	**2 567 778,66 €**

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Domaine des Boissets

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	87 574,64 €	48 980,00 €	136 554,64 €
Dépenses de l'exercice	87 574,64 €	305 565,24 €	393 139,88 €
Résultat de l'exercice		**- 256 585,24 €**	**- 256 585,24 €**
Résultats reportés 2020		579 734,90 €	579 734,90 €
Résultat de clôture 2021		**323 149,66 €**	**323 149,66 €**

Les résultats, détaillés par nature de dépenses et recettes, sont présentés dans le dossier annexé au présent rapport, document auquel vous pouvez vous reporter avant de statuer définitivement.

En concordance avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable, tels sont les chiffres des comptes administratifs 2021 du budget principal et des 3 budgets annexes soumis à votre vérification et que je vous propose de bien vouloir approuver.

Les comptes administratifs sont joints au présent rapport.

Le premier Vice-Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal & Budgets annexes

lozère
LE DÉPARTEMENT

lozere.fr

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE....5
BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2021....7
LA CRISE SANITAIRE COVID 19....9
LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2021....11
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT....17
INTRODUCTION....18
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT....20
Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 44 339 K€....22
Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 6 101 K€....24
La fiscalité indirecte de compensation : 20 314 K€....26
Compensation de fiscalité directe : 35 594 K€....29
La fiscalité indirecte classique : 21 136 K€....32
Autres recettes : 6 751 K€....37
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT....42
LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED)....52
LA SECTION D'INVESTISSEMENT....53
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT....54
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques....57
La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.)....58
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)....59
Les subventions et participations....60
Les autres recettes....61
Les emprunts....61
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT....62
LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT....73
LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS....77
PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES....79
Direction des Routes....80
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication....83
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités....84
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE....85
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)....86
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)....88
Les stations du Mont Lozère....92

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction du Développement Éducatif et Culturel....94
Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère....100
Direction des Archives départementales....101
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE....103
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale....104
RESSOURCES INTERNES....123
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens....124
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques....128
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics....129
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux....130
Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications....133
Direction adjointe des Ressources Humaines....136
Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité....143
CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE....145
Direction du Cabinet et du Protocole....146
Direction de la Communication....147
SDIS....149
Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 150
AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT....151
L'AUTOFINANCEMENT....152
L'ENDETTEMENT....155
LA TRÉSORERIE....161
BUDGETS ANNEXES....163
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES....164
AIRE DE LA LOZÈRE....170
DOMAINE DES BOISSETS....174
LES OPERATIONS D'ORDRE....179
LES OPERATIONS D'ORDRE....180
SYNTHESE....183
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021....184

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'année 2021 reste marquée par la lutte contre la pandémie de COVID 19 avec l'apparition de nouveaux variants et la mise en place de mesures plus ou moins restrictives (couvre-feux, pass sanitaire, vaccination).

Cette crise sanitaire a par ailleurs modifié les modes de vie et d'organisation (recours au télétravail), les comportements (reconversion professionnelle, retour au « vert »).

L'activité économique, sociale, culturelle, sportive s'est cependant remise en route dans la contrainte de règles sanitaires : tests, distanciation sociale, gestes barrière.

A travers le présent compte administratif la reprise des activités s'est traduite par :

- des dépenses de fonctionnement d'un total de 104 931 K€, en hausse de 2 432 K€ par rapport à 2020 (102 499 K€), les chantiers routiers et bâtiments ayant pu être relancés ;

- des recettes à hauteur de 134 237 K€, en hausse de 4 085 K€ par rapport à 2020 (130 152 K€) avec un produit DMTO historique de 8 M€ jamais égalé ;

- une épargne brute d'un niveau élevé de 29 296 K€ :

    - finançant 72,35% des dépenses réelles d'investissement (29 296 K€ / 40 492 K€),

    - limitant le recours à l'emprunt à 3 M€.

L'encours de dette s'élève au 31/12/2021 à 34 599 K€ contre 36 962 K€ en 2020 soit 2 363 K€ de moins avec une capacité de désendettement de 1,18 années (1,35 en 2020) grâce à l'excellent niveau d'épargne brute.

Les taux d'exécution atteignent : 93,75 % en fonctionnement (95 % en 2020)
89,98 % en investissement (87 % en 2020)

Sur un budget prévisionnel de 45 M€ le niveau d'investissement de 40 492 K€ se répartit en :

- équipements départementaux : 24 631 K€ (22 117 K€ en 2020)
- équipements non départementaux : 10 298 K€ (9 480 K€ en 2020)
- opérations non ventilées : 5 563 K€ (capital dette, aménagements fonciers) (5 076 K€ en 2020).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2021

Les résultats de la gestion 2021

Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 48 371 623,49 € (dont 40 492 036,51 € de dépenses réelles) et les recettes à 43 847 130,93 € (dont 23 807 530,08 € de recettes réelles) soit un déficit d'exercice de - 4 524 492,56 €.

A ce déficit d'exercice 2021 s'ajoute le déficit reporté de l'année 2020 de -11 159 822,53 € **(Cf. 1 tableau en page suivante).**

La section d'investissement 2021 se solde par un déficit de clôture : - 15 684 315,09 €.

Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 124 133 538,55 € et les recettes à 141 279 396,39 € soit un excédent d'exercice de + 17 145 857,84 €.

A cet excédent 2021 s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2020 de + 3 269 871,22 € **(Cf. 2 tableau en page suivante).**

La section de fonctionnement 2021 se solde par un excédent de clôture : + 20 415 729,06 €.

L'excédent de clôture de fonctionnement permet :

- de couvrir le déficit d'investissement de clôture : - 15 684 315,09 €
- d'obtenir un résultat final : **4 731 413,97 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Structure du Compte Administratif 2021 par fonctions

	DEPENSES	
	Services généraux	4 179 515 €
	Sécurité	626 842 €
I	Enseignement	3 205 229 €
N	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	1 371 404 €
V	Prévention médico-sociale	142 536 €
E	Action sociale	510 276 €
S	Réseaux et infrastructures	19 917 724 €
T	Aménagement et environnement	3 639 995 €
I	Transports	
S	Développement	1 334 917 €
S	***TOTAL EQUIPEMENTS***	***34 928 438 €***
E	Dotations et participations	*28 455 €*
M	Dettes, autres opérations financières	*5 470 629 €*
E	Opérations pour compte de tiers	64 515 €
N	Opérations patrimoniales	837 177 €
T	Transferts entre sections – Amortis.	7 042 410 €
	TOTAL EXECUTION 2021	**48 371 623 €**
	Excédent de l'exercice 2021	**-4 524 493 €**
	Déficit reporté 2020	**-11 159 823 €** **(1)**
	Déficit de clôture 2021	**-15 684 315 €**

	RECETTES	
	Services généraux	71 692 €
	Enseignement	834 974 €
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	539 687 €
	Action sociale	60 000 €
	Réseaux et infrastructures	268 324 €
	Aménagement et environnement	
	Transports	
	Développement	126 747 €
	TOTAL EQUIPEMENTS	***1 901 424 €***
	Dotations et participations	18 877 652 €
	Emprunts	3 000 000 €
	Opérations pour compte de tiers	28 455 €
	Opérations patrimoniales	837 177 €
	Transferts entre sections – Amortis.	19 202 424 €
	TOTAL EXECUTION 2021	**43 847 131 €**

	Services généraux	10 010 286 €
	Sécurité	4 082 469 €
F	Enseignement	6 422 651 €
O	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	3 696 398 €
C	Prévention médico-sociale	342 929 €
T	Action sociale	54 821 501 €
I	Réseaux et infrastructures	15 825 279 €
O	Aménagement et environnement	601 730 €
N	Transports	3 572 771 €
N	Développement	4 544 166 €
E	***TOTAL FONCTIONS***	***103 920 179 €***
M		
E	Reversement Impositions directes	475 696 €
N	Charges d'intérêts	451 075 €
T	Transferts entre sections – Amortiss.	19 202 424 €
	Fonctionnement des groupes d'élus	65 759 €
	Provisions	18 406 €
	TOTAL EXECUTION 2021	**124 133 539 €**

Services généraux	928 514 €
Sécurité	17 523 €
Enseignement	693 858 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	150 173 €
Prévention médico-sociale	53 673 €
Action sociale	9 155 692 €
Réseaux et infrastructures	887 282 €
Aménagement et environnement	89 526 €
Transports	
Développement	707 630 €
TOTAL FONCTIONS	***12 683 870 €***
Impositions directes	35 244 227 €
Autres impôts et taxes	40 910 571 €
Dotations et participations	45 259 866 €
Opérations financières	4 225 €
Transferts entre sections – Amortiss.	7 042 410 €
Reprises sur provisions	134 228 €
TOTAL EXECUTION 2021	**141 279 396 €**
Excédent de l'exercice 2021	**17 145 858 €**
Excédent reporté 2020 (2)	**3 269 871 €**
Résultat de clôture 2021	**20 415 729 €**
Solde d'exécution finale	**4 731 414 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Le Fonds COVID - Fonctionnement

Face à la persistance de la pandémie les fonds de soutien COVID (fonctionnement/investissement) ont été maintenus sur l'exercice 2021 avec pour objectifs :

- la prise en charge des frais engagés par la collectivité dans la gestion de la crise : équipements de protection individuels des personnels, produits de désinfection, de nettoyage, …

- la prise en charge des frais engagés pour la protection des personnels d'établissements, autres administrations et population du département : masques, gel hydroalcoolique,

- le soutien aux acteurs du territoire (associations, organismes publics, organismes privés, artisanat, agriculture, tourisme …) financièrement fragilisés par la conjoncture de confinement.

Le fonds de fonctionnement a été doté d'une enveloppe de 1,75 M€ au budget primitif (dont 1,24 M€ en prévision de dépenses sociales) complété de 2,3 M€ en décision modificative pour atteindre 3,95 M€.

En 2020, le fonds COVID avait été mobilisé à hauteur de 3,64 M€.

Comme en 2020 les dépenses sont restées identifiées sur une imputation budgétaire commune à l'ensemble des services : Chapitre 930 Fonction : 0202 Article : selon la nature de la dépense

Les utilisations de ce fonds COVID de fonctionnement ont été les suivantes :

Services	Objet	Utilisations
Généraux	Masques / Gants de protection	14 201 €
	Produits désinfectant / Matériels / Habillement / Nettoyage	41 228 €
Action sociale	Enfance – Colonies	2 720 €
	Enfance – Indemnités ASSFAM	200 €
	RSA – Augmentation du nombre d'allocataires	56 000 €
	Etablissements PA – soutien à la perte d'activité	106 355 €
	Etablissements PH – soutien à la perte d'activité	1 174 €
	Soutien aux associations d'action sociale	35 000 €
	Fonds d'urgence petits entrepreneurs (9 aides accordées)	12 995 €
Sport / Culture / Enseignement	Soutien aux associations sportives	8 500 €
	Soutien aux associations culturelles	25 700 €
	Soutien aux associations d'enseignement	500 €
Développement	Soutien opération entreprises 48 solidaires	9 770 €
	Total	**314 344 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Le Fonds COVID - Investissement

Le fonds COVID d'investissement a été doté d'une enveloppe de 400 000 € au budget primitif complétée de 200 000 € en décision modificative n° 2 soit un total de 600 000 €.

Le fonds a été utilisé à hauteur de 286 863 € en 2020

A l'identique du fonctionnement les dépenses ont été identifiées sur une imputation budgétaire commune :

Chapitre 900 / 910 Fonction : 0202 Article : selon la nature de la dépense

Les utilisations de ce fonds COVID d'investissement ont été :

		Prévisions	Utilisation
Développement	Participation au Fonds régional L'OCCAL	120 360 €	17 500 €
	Provision	479 640 €	
	Total	**600 000 €**	**17 500 €**

Pour le fonds L'OCCAL l'enveloppe de départ était de 240 720 € (3 € x 80 240 habitants).
120 360 € (50 %) ont été versés en 2020, le solde des crédits étant reportés sur 2021.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2021

Les étapes budgétaires

		Budget principal		Laboratoire	
Dates	**Etapes**	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2020	Budget primitif	134 304 025 €	51 203 547 €	2 413 865 €	223 616 €
15/03/2021	Reports		551 107 €		26 486 €
	DM 1		948 893 €		
17/05/2021	DM 2	3 373 067 €	13 370 481 €	90 435 €	
25/10/2021	DM 3	936 288 €	-873 033 €	-25 000 €	
	Total crédits	**138 613 380 €**	**65 200 995 €**	**2 479 300 €**	**250 102 €**
	Exécution	**124 133 539 €**	**48 371 623 €**	**2 324 017 €**	**91 905 €**

		Aire Lozère		Domaine des Boissets	
Dates	**Etapes**	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
18/12/2020	Budget primitif	836 153 €	160 632 €	99 002 €	52 000 €
15/03/2021	Reports		3 566 €		352 808 €
	DM 1				120 000 €
17/05/2021	DM 2	1 500 €			
25/10/2021	DM 3	-22 706 €			
	Total crédits	**814 947 €**	**164 198 €**	**99 002 €**	**524 808 €**
	Exécution	**673 359 €**	**117 751 €**	**87 575 €**	**305 565 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les résultats K€

Budget principal	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	125 462	121 458	122 232	124 134
Recettes de fonctionnement	133 065	134 293	135 698	144 549
Dépenses d'investissement	48 921	54 349	54 974	59 531
Recettes d'investissement	42 633	42 478	44 778	43 847
Résultat de clôture	1 315	964	3 270	4 731

BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Départemental	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	2 037	2 077	2 212	2 324
Recettes de fonctionnement	2 037	2 077	2 212	2 324
Dépenses d'investissement	161	163	301	92
Recettes d'investissement	824	834	838	750
Résultat de clôture	663	671	537	658

Aire de la Lozère	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	736	738	712	673
Recettes de fonctionnement	736	738	712	673
Dépenses d'investissement	134	104	110	118
Recettes d'investissement	1 960	2 182	2 436	2 686
Résultat de clôture	1 826	2 078	2 326	2 568

Domaine des Boissets	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	62	67	67	88
Recettes de fonctionnement	62	67	68	88
Dépenses d'investissement	19	24	69	306
Recettes d'investissement	622	648	70	629

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Répartition des dépenses réelles par pôle

INVESTISSEMENT (40 492 K€)

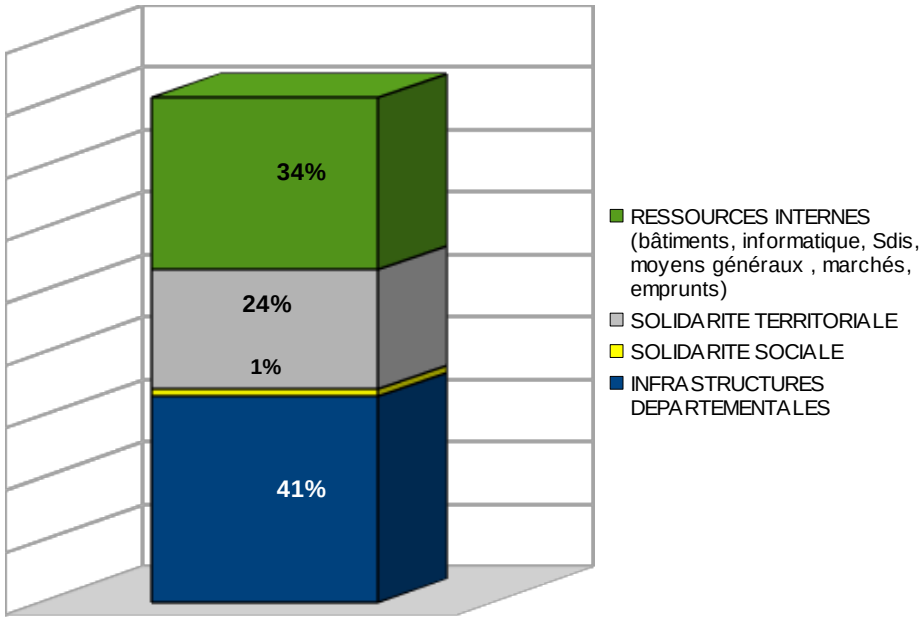

BUDGET TOTAL (145 423 K€)

Par Fonctions

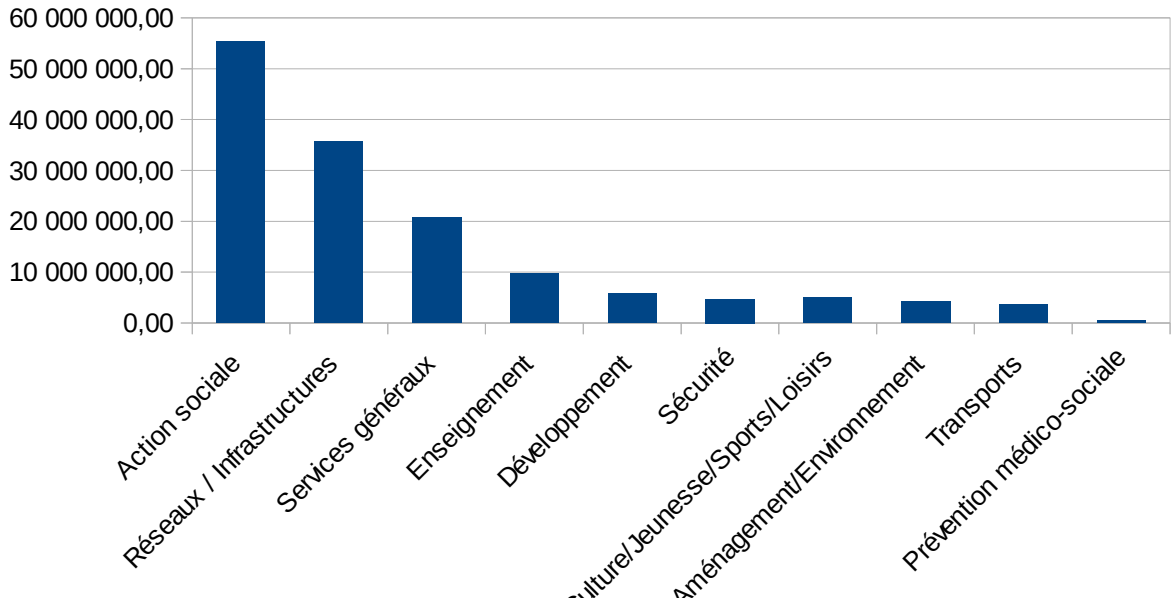

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'épargne brute en hausse

Depuis 2019 la recette nouvelle du fonds national de péréquation des DMTO (5,2 M€) conforte le niveau d'épargne brute complété en 2021 d'un produit exceptionnel de DMTO départementaux de + de 2 M€ par rapport à 2020

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :

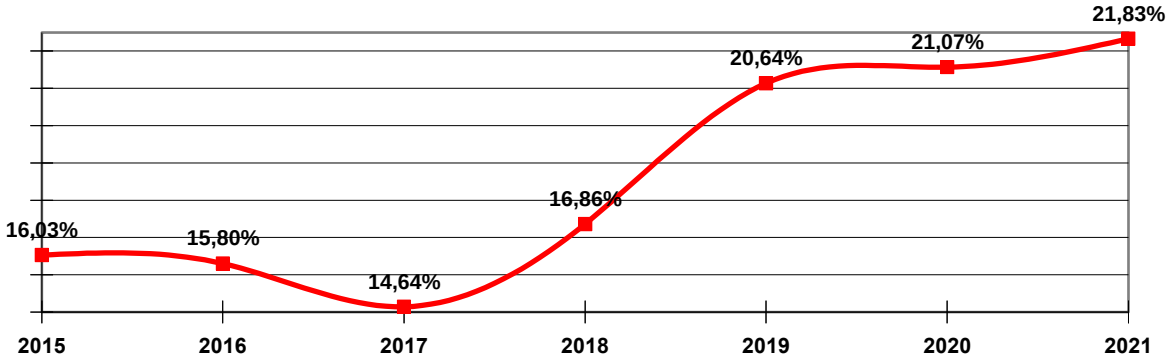

Les amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 19 183 K€. La recette (amortissement des dotations et subventions) est de 7 033 K€.

La charge nette est donc de **12 150 K€**.

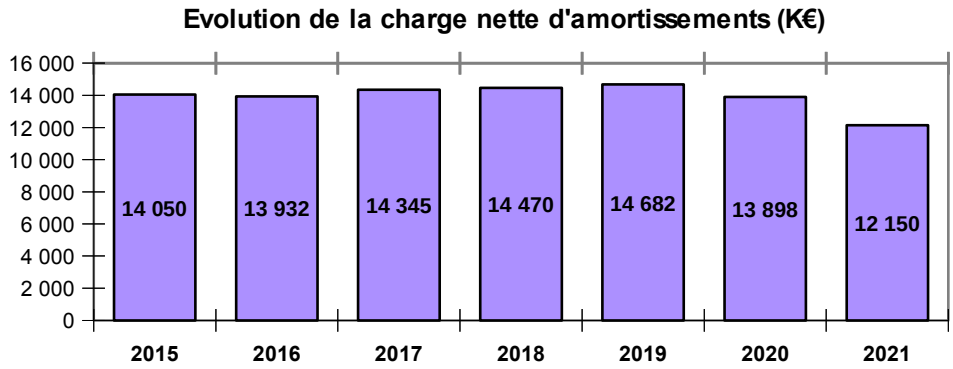

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La dette en baisse

Au 31/12/2021, l'encours de dette est de 34 598 509,95 € et la capacité de désendettement est ramenée à 1,18 années (au lieu d'1,35 en 2020 et 2,61 années en 2015).

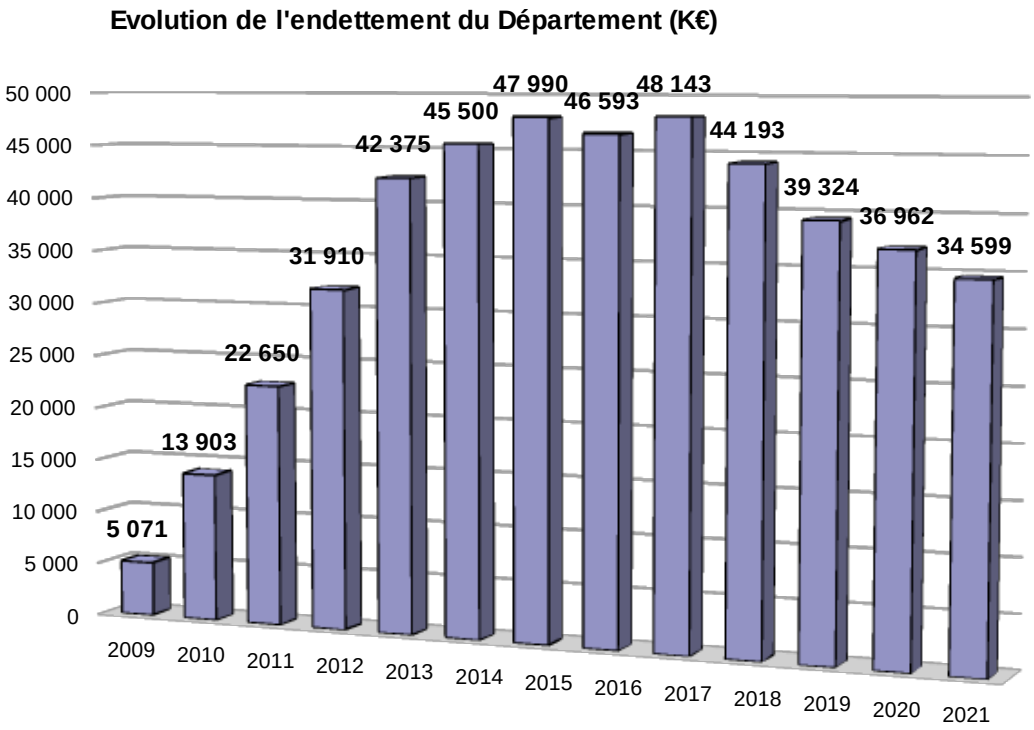

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les ratios légaux

	2019	2020	2021
Ratios / habitants			
Dépenses réelles fonctionnement	1 318,11 €	1 338,09 €	1 371,29 €
Produit impositions directes (art.73111) TVA (2021)	279,74 €	284,68 €	292,96 €
Recettes réelles fonctionnement	1 661,14 €	1 699,10 €	1 754,27 €
Dépenses d'équipement (art.20+21+23)	443,06 €	412,47 €	456,82 €
Encours de la dette	514,56 €	482,53 €	452,15 €
Dotation globale de fonctionnement	541,46 €	546,82 €	550,00 €
Autres ratios			
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	0,29 €	0,30 €	0,31 €
Dépenses Equipement / Recettes réelles fonctionnement	0,27 €	0,24 €	0,26 €
Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	0,31 €	0,28 €	0,25 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

INTRODUCTION

Par rapport à l'exercice 2020 les évolutions sont les suivantes :

- recettes réelles de fonctionnement : + 3,14 %,

- dépenses réelles de fonctionnement : + 2,38 %, soit un différentiel de 0,76 %.

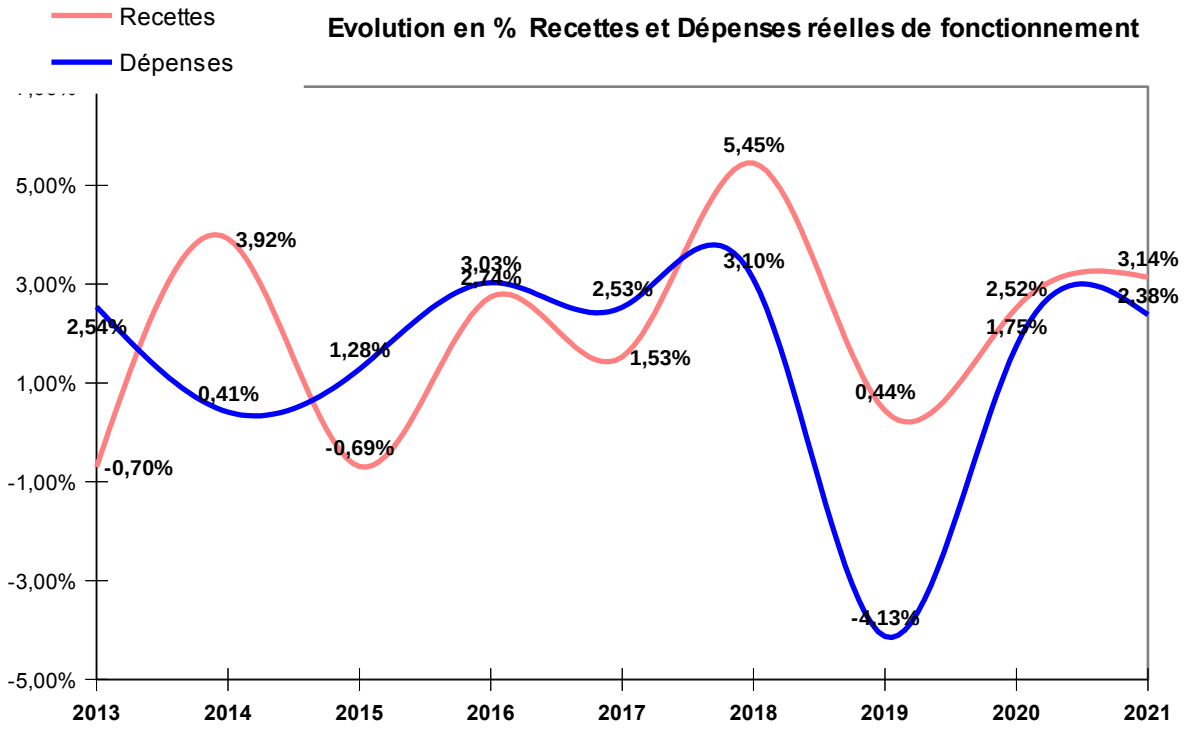

L'année 2019 traduit le transfert de la compétence Transport à la Région.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

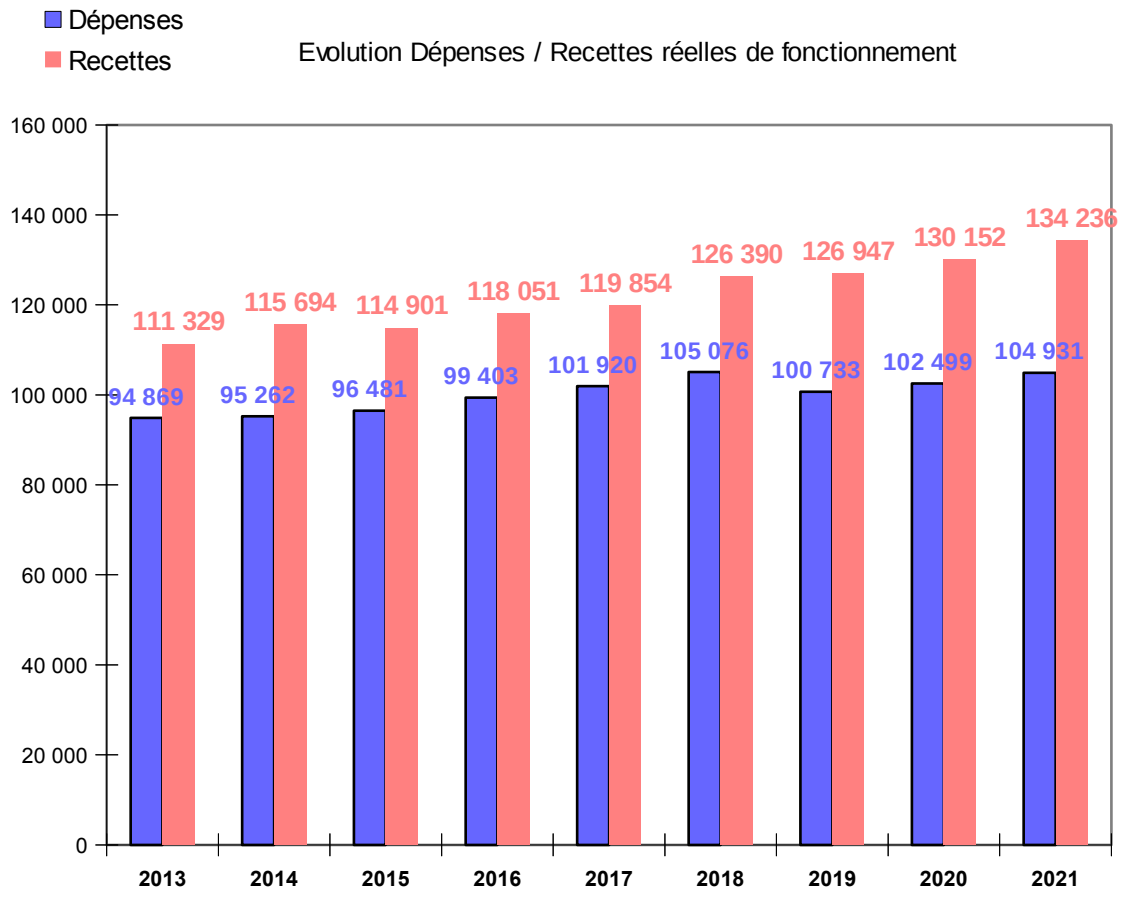

Rattachements des charges et produits à l'exercice :

La procédure de rattachement vise à faire apparaître dans le résultat de l'exercice les charges et recettes qui s'y rapportent. Le niveau supérieur de dépenses mandatées 2021 explique une diminution du volume de rattachements : 4,2 M€ pour 6,8 M€ en 2020.

	Mandatées	Rattachées		TOTAL DEPENSES
		Total	dont Social	
Année 2021	100 308 707,97 €	**4 622 406,81 €**	3 856 558,94 €	104 931 114,78 €
Année 2020	95 696 184,27 €	**6 802 734,28 €**	5 672 581,46 €	102 498 918,55 €

Recettes : néant

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Par fonction elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2021
SERVICES GENERAUX (remb. sur rémunérations, revenus immeubles, produits exceptionnels…)	928 513,64 €
SECURITE (SDIS – remb. Coriolis)	17 523,03 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remb. sur rémunérations)	693 857,93 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	150 172,66 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remb. sur rémunérations, recouvrement sur SS...)	53 673,02 €
ACTION SOCIALE (dotations CNA, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, successions , remb. sur rémunérations…)	9 155 692,02 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (sub agences eau, redevances occupation DP, remb. sur rémunérations…)	887 282,11 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (subventions PIG)	89 526,00 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions)	707 629,61 €
IMPOSITIONS DIRECTES : TVA , DCP, CVAE, IFER ..	35 244 226,73 €
TAXES (DMTO, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	40 910 570,89 €
DOTATIONS/PARTICIPATIONS (DGF, DGD, FCTVA, compensations,...)	45 259 866,00 €
OPERATIONS FINANCIERES (parts sociales)	4 224,87 €
REPRISE SUR PROVISIONS	134 227,98 €
TOTAL	**134 236 986,49 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

En 2021, le département de la Lozère a perçu 1 754 € de recettes par habitant, contre 1 695 € en 2020.

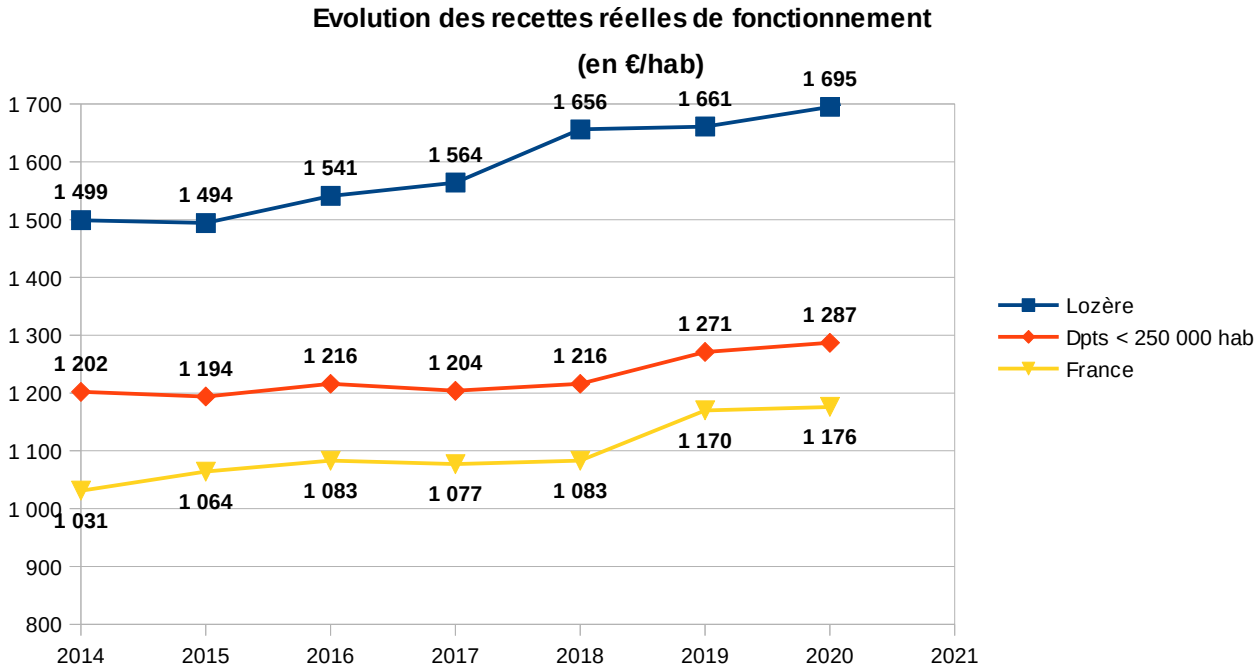

Regroupées en six catégories elles se déclinent en montants et proportions suivantes et sont ensuite explicitées par catégorie respective.

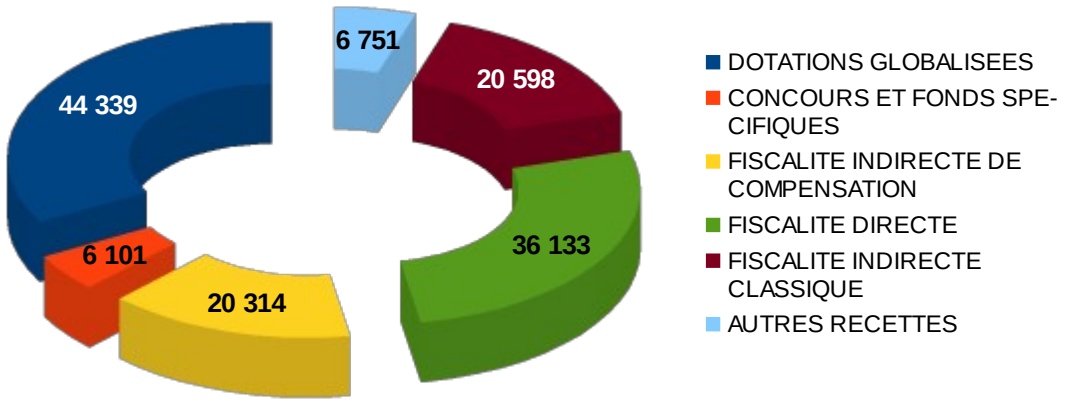

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 44 339 K€

1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 42 086 K€

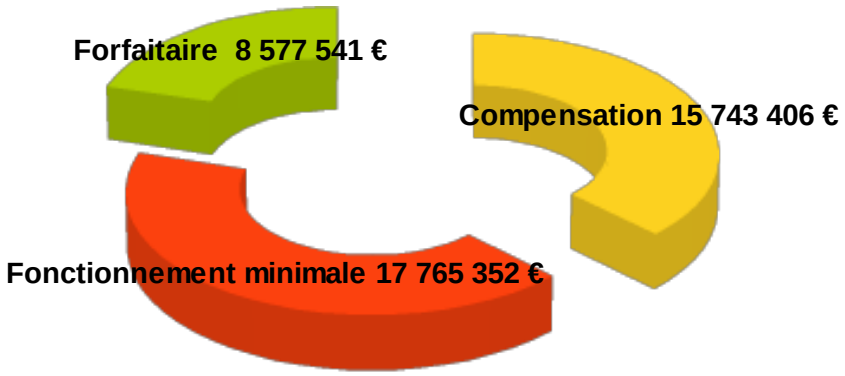

D.G.F.	2021
Forfaitaire	8 577 541 €
Fonctionnement minimale	17 765 352 €
Compensation	15 743 406 €
TOTAL	42 086 299 €
Evolution en euros	199 262 €
Evolution N-1 en %	0,48%

En 2021, la DGF représente 31,35 % des recettes réelles de fonctionnement.

2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 710 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Malgré le transfert de la taxe sur les propriétés bâties au bloc communal le Département continue de bénéficier en 2021 de ces compensations d'exonérations fiscales.

Compensation au titre de	2018	2019	2020	2021
Taxe professionnelle	76 817 €	74 292 €	70 037 €	66 502 €
Exonérations fiscalité directe	742 591 €	718 184 €	677 048 €	642 874 €
Exonérations taxes foncières	25 273 €	25 941 €	26 031 €	
Contribution économique territoriale	2 964 €	4 291 €	4 720 €	379 €
TOTAL	**847 645 €**	**822 708 €**	**777 836 €**	**709 755 €**
Evolution année n/n-1	-1,16%	-2,94%	-5,45%	-8,75%

Dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, et depuis 2017 les allocations compensatrices ont diminué de 36 %.

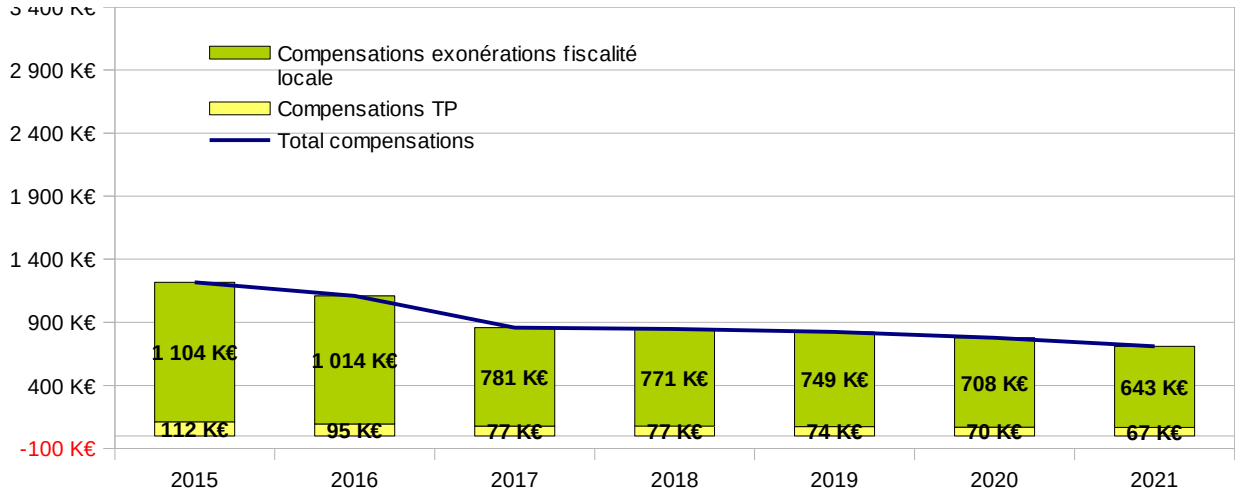

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 6 101 K€

1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 761 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des dotations versées représente 4 % des recettes de fonctionnement.

Ces dotations concernent l'allocation pour l'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

A.P.A. : 4 193 K€

Au titre de l'APA, la charge nette du Département diminue en 2021 de – 698 K€ avec la hausse des dotations CNSA (56 K€) et péréquée (200 K€), la recette nouvelle du fonds de stabilisation (290 K€) et la diminution des dépenses de - 245 K€ et du produit du fonds de solidarité - 93 K€.

	Comptes administratifs				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Dépenses APA	9 716 269 €	10 030 769 €	10 466 982 €	10 747 807 €	10 502 739 €
Dotation CNSA	3 996 254 €	3 972 156 €	3 611 466 €	4 137 425 €	4 193 348 €
Dotation péréquée	2 226 069 €	2 380 801 €	2 524 632 €	2 399 467 €	2 599 290 €
Fds solidarité	197 029 €	296 528 €	292 688 €	406 510 €	313 345 €
Fds stabilisation					290 201 €
Reste à charge	**3 296 917 €**	**3 381 284 €**	**4 038 196 €**	**3 804 405 €**	**3 106 555 €**
Evolution RAC		84 367 €	656 912 €	-233 791 €	-697 850 €

P.C.H.: 993 K€

Concernant la PCH, le reste à charge pour le Département diminue de 269 K€ dû à une baisse de la dépense de 70 K€ et des dotations en progression (CNSA + 21 K€, péréquée + 93 K€, fonds de stabilisation + 123 K€) à l'exception du fonds de solidarité en baisse de - 38 K€.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	Comptes administratifs				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Dépenses ACTP	675 847 €	625 672 €	612 723 €	612 030 €	537 433 €
Dépenses PCH	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €
TOTAL DEPENSES	**4 301 572 €**	**4 423 980 €**	**4 296 317 €**	**4 539 410 €**	**4 469 807 €**
Dotation CNSA	958 810 €	982 430 €	976 389 €	972 085 €	993 128 €
Dotation péréquée	985 522 €	1 050 031 €	1 036 270 €	1 013 431 €	1 106 219 €
Fds solidarité	87 228 €	130 781 €	120 138 €	171 692 €	133 355 €
Fds stabilisation					123 505 €
Reste à charge	**2 270 012 €**	**2 260 738 €**	**2 163 520 €**	**2 382 203 €**	**2 113 600 €**
Evolution RAC	-1 265 173 €	-9 274 €	-97 218 €	218 683 €	-268 603 €

M.D.P.H. : 346 K€

Cette dotation est intégralement reversée à la MDPH. Pour 2021 elle évolue de + 30 749 € par rapport à 2020.

	Comptes administratifs				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Dotation CNSA	256 513 €	270 345 €	300 000 €	315 520 €	346 269 €

Le budget MDPH 2021 (compte administratif) représente un coût de 1 195 K€.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2020 un montant de 74 €/hab.

Conférence des financeurs : 229 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours varie selon les actions programmées : 228 604 € en 2021 (2020 : 223 903 € 2019 : 178 267 € 2018 : 65 766 €)

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 340 K€

Le FMDI a été créé par l'article 37 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Ce fonds comprend 3 parts :

- la **Compensation** : elle prend en compte l'écart entre la dépense des départements et l'enveloppe de compensation établie par l'État,

- la **Péréquation** : elle est répartie en fonction des critères de ressources et de charges (potentiel fiscal, nombre d'allocataires et dépenses RSA) rapportés au nombre d'habitants,

- l'**Insertion** : cette part vise à soutenir les départements dans les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Cette 3ème part est elle-même scindée en 3 sous-parts tenant compte des dépenses de RSA, du nombre de contrats aidés cofinancés par les départements.

D'un exercice à l'autre cette 3ème part « Insertion » fluctue en fonction des actions réalisées.

	Comptes administratifs				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Compensation	166 586 €	152 771 €	150 620 €	148 834 €	154 743 €
Péréquation	81 397 €	76 957 €	73 739 €	66 688 €	73 122 €
Insertion	241 598 €	115 590 €	96 924 €	238 609 €	112 018 €
TOTAL	**489 581 €**	**345 318 €**	**321 283 €**	**454 131 €**	**339 883 €**

La fiscalité indirecte de compensation : 20 314 K€

Elle représente 15 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 20 314 K€ et augmente de 829 K€, soit + 4,25 % par rapport à 2020 (19 485 K€).

1 - Compensations RSA : 3 152 K€

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le Département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.

Tableau récapitulatif :

	Comptes administratifs			
	2018	**2019**	**2020**	**2021**
DEPENSES RSA	**7 090 210 €**	**7 159 543 €**	**7 954 402 €**	**7 782 747 €**
TICPE + TICPE RSA	3 152 096 €	3 152 095 €	3 152 096 €	3 152 096 €
FMDI	345 318 €	321 283 €	454 131 €	339 883 €
Dotation péréquée	1 682 860 €	1 726 879 €	1 775 834 €	1 926 128 €
Fds solidarité	209 599 €	200 202 €	300 856 €	232 195 €
Fds stabilisation				215 045 €
Total recettes	**5 389 873 €**	**5 400 459 €**	**5 682 918 €**	**5 865 347 €**
Reste à charge	**1 700 337 €**	**1 759 084 €**	**2 271 484 €**	**1 917 400 €**
Evolution RAC	-1 554 121 €	58 747 €	512 400 €	-354 084 €

2 - Compensations transferts de compétences : 17 162 K€

Transfert personnels Routes et Collèges

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements, d'une **fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA)** ainsi que d'**une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire)** afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel des routes et des collèges.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 12 616 K€

En 2021, le montant perçu au titre de la TSCA s'élève à 12 616 389 €

La TICPE complémentaire : 2 652 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base.

En 2021, le montant de la TICPE complémentaire s'élève à 2 652 246 €

En 2020, l'ensemble de la TICPE représentait une recette de 73 € par habitant contre 77 € en 2019 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

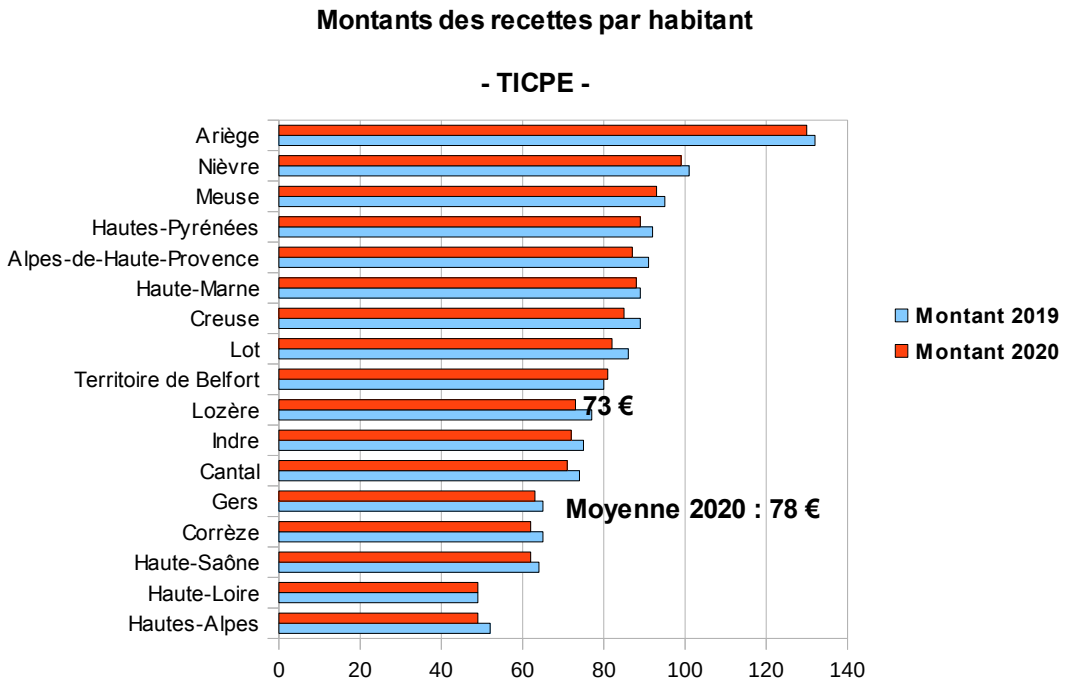

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Transfert personnels Routes / Collèges	Comptes administratifs				
	2017	2018	2019	2020	2021
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 787 702 €	2 757 100 €	2 700 001 €	2 424 154 €	2 652 246 €
TICPE - PART RSA	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €
TSCA	10 633 315 €	11 493 794 €	11 758 335 €	12 107 193 €	12 616 389 €
TOTAL COMPENSATIONS	13 731 990 €	14 561 867 €	14 769 309 €	14 842 320 €	15 579 608 €
EVOLUTION	-4,68%	6,04%	1,42%	0,49%	4,97%

Financement Service Incendie et de Secours

La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 894 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de la TSCA attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2021, le montant perçu s'élève à 1 893 902 €.

La charge nette de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du SDIS est de 2 106 098 € en 2020 (4 000 000 € - 1 893 902 €).

Compensation de fiscalité directe : 35 594 K€

Les compensations des recettes fiscales représentent 27% des recettes réelles de fonctionnement et affichent une hausse de + 1 114 K€ (+ 3,18 % par rapport à l'année 2020), soit un montant de 36 133 K€ comparé à 35 019 K€ en 2020.

L'augmentation résulte de la fraction complémentaire TVA et part Etat TSCA + 671 K€ et du dispositif péréquée + 443 K€.

La fraction TVA - réforme fiscale 2021 (22 489 K€)

L'exercice 2021 est l'année d'application de la réforme de la fiscalité avec la part départementale de taxe foncière transférée au bloc communal, les départements bénéficiant d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA nationale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Le remplacement de la taxe sur le foncier bâti s'est faite sur les bases de foncier bâti 2020 x taux 2019. La réforme se traduit par un produit 2021 de 21 788 K€ de fraction TVA + 72 K€ de rôles supplémentaires 2020 complétés d'une fraction complémentaire de TVA « Fonds de stabilisation » de 629 K€. Le produit 2020 de taxe foncière sur le bâti était de 21 806 K€.

Le FNGIR (918 K€) et la DCRTP (888 K€) :

La loi de finances pour 2010 a instauré les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisaient le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales résultant de la suppression de la taxe professionnelle.Les montants attribués aux collectivités sont déterminés à partir de la différence entre leurs ressources « avant réforme » et « après réforme ».
Le FNGIR est abondé par des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités gagnantes de la réforme puis réparti entre les collectivités perdantes. **Le montant est figé à 918 K€**.
La DCRTP est attribuée aux territoires « perdants », c'est à dire aux territoires qui étaient mieux dotés en produit de TP qu'ils n'ont reçu par la suite de produits issus des nouvelles impositions (CVAE, TASCOM, part départementale de la taxe d'habitation).
Depuis la loi de finances 2017 la DCRTP constitue pour l'État, au même titre que les allocations compensatrices, une variable d'ajustement pour ses concours financiers.

Stable jusqu'en 2016 à hauteur de 1 183 791 €, le produit de la DCRTP enregistre depuis une diminution : - 225 920 € (- 19,08 %) en 2017, - 2 478 € en 2018, - 56 992 € en 2019 et – 9 937 € en 2021.

La CVAE : 2 452 K€

Prévu par la loi NOTRe, le transfert de compétence à la Région, des transports interurbains, du transport à la demande (1er janvier), des transports scolaires (1er septembre) s'est accompagné d'un transfert de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Loi de finances pour 2017 a adapté la fiscalité en portant à 50 % la part de CVAE revenant aux régions, le taux revenant aux départements étant ramené de 48,5 % à 23,5 %.
En 2021, le montant perçu diminue de – 131 K€ par rapport à 2020.

La part Etat TSCA : 3 214 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue la base juridique de l'attribution par l'État aux départements d'une fraction de taux de la taxe sur les contrats d'assurance destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004.
Son montant évolue favorablement depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Évolution des produits fiscaux

	2020	2021
FONCIER BATI	21 806 425 €	71 870 €
FRACTION TVA		21 788 804 €
TVA complémentaire Fds stabilisation		628 752 €
FNGIR	918 061 €	918 061 €
DCRTP	898 401 €	888 463 €
CVAE	2 583 968 €	2 452 372 €
PART ETAT TSCA	3 027 039 €	3 214 235 €
TOTAL	**29 233 894 €**	**29 962 557 €**

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 5 632 K€

Deux nouvelles recettes ont été créées par la loi de finances de 2014 :

Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

Pour compléter le financement des **trois allocations individuelles de solidarité (AIS)** l'article 26 de la Loi de finances 2014, établit le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % : 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs et 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée est répartie entre les départements sur la base de deux parts :

70 % en fonction du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;

30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte la somme de la part des bénéficiaires :

- de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) pondérée par 0,3 ;
- de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP) pondéré par 0,2 ;
- du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA) pondérée par 0,2 ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département pondéré par 0,3.

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Au titre de l'année 2021, le Département a perçu un montant de 5 631 636 € en progression de 442 903 € par rapport à 2020.

2020	2021
5 188 733 €	5 631 636 €
-99 047 €	442 903 €

Relèvement du taux des DMTO

En complément de l'aide versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum). Le Département a adopté le taux de 4,5 % par délibération du 31 janvier 2014.

Sur ces 0,70 % d'augmentation des taux, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le Département de la Lozère contribue en 2021 à hauteur de 475 696 € (436 823 € en 2020).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

La fiscalité indirecte classique : 21 136 K€

Elle représente 15 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 20 598 K€, soit une augmentation de + 6,45 % (1 249 K€) par rapport à 2020 (19 349 K€).

L'augmentation provient de la forte évolution des DMTO départementaux. Le fonds de péréquation a suivi cette même évolution mais le Comité des Finances Locales a provisionné une mise en réserve.

Elle comprend :

1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 8 641 K€

La taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, **plus communément Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Évolution des DMTO :

Depuis 2017 le produit est en progression, l'augmentation 2021 étant de + 1 799 669 € par rapport à l'exercice 2020 (+ 26 %). Cette augmentation significative résulte des effets de la crise sanitaire COVID. En 2020, les périodes de confinement (printemps et automne) ont provoqué une dynamique du marché immobilier avec la recherche de logement ou accession à la propriété en zone péri-urbaine ou rurale. Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 générant un produit de plus de 8 M€.

	Comptes administratifs				
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
DMTO	5 236 868 €	5 861 759 €	6 300 333 €	6 766 400 €	8 593 440 €
Additionnelle (TADE)	73 419 €	94 398 €	61 634 €	75 002 €	47 631 €
TOTAL	**5 310 287 €**	**5 956 157 €**	**6 361 967 €**	**6 841 402 €**	**8 641 071 €**
Evolution	**1 080 129 €**	**645 869 €**	**405 810 €**	**479 435 €**	**1 799 669 €**
	26%	12%	7%	8%	26%

Sur une période de 5 années (2016-2021) le produit des DMTO a été multiplié par 2.

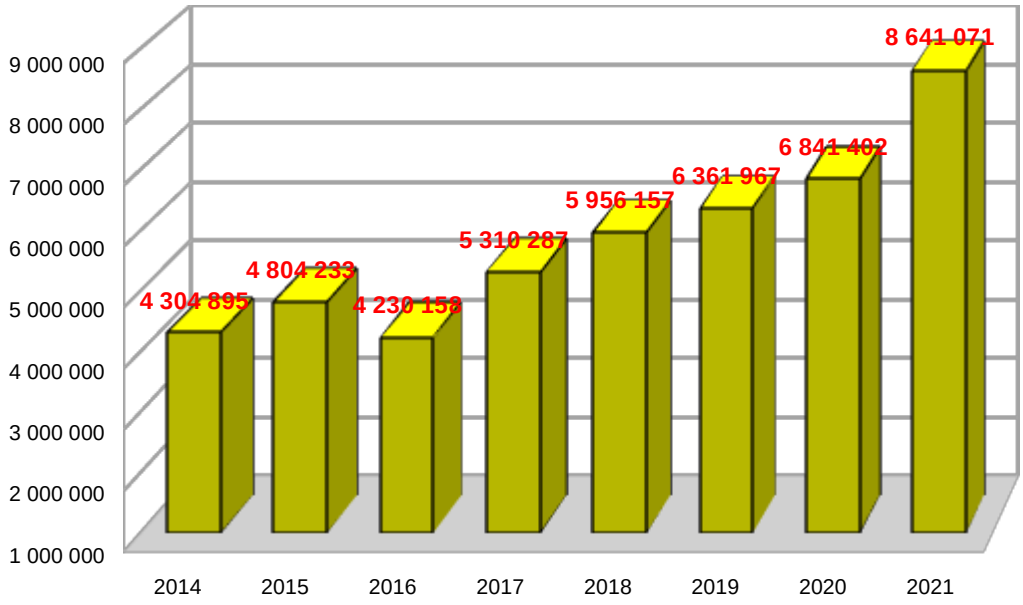

Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2020 un montant de 89 € par habitant, contre 83 € en 2019. La moyenne pour les départements métropoli-

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

tains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 109 € par habitant en 2020 contre 106 € en 2019.

Le montant moyen national des DMTO 2020 par habitant est de 200 €. Le montant maximum est 677 €/hab (Paris), le montant minimum 8 €/hab. (Mayotte).

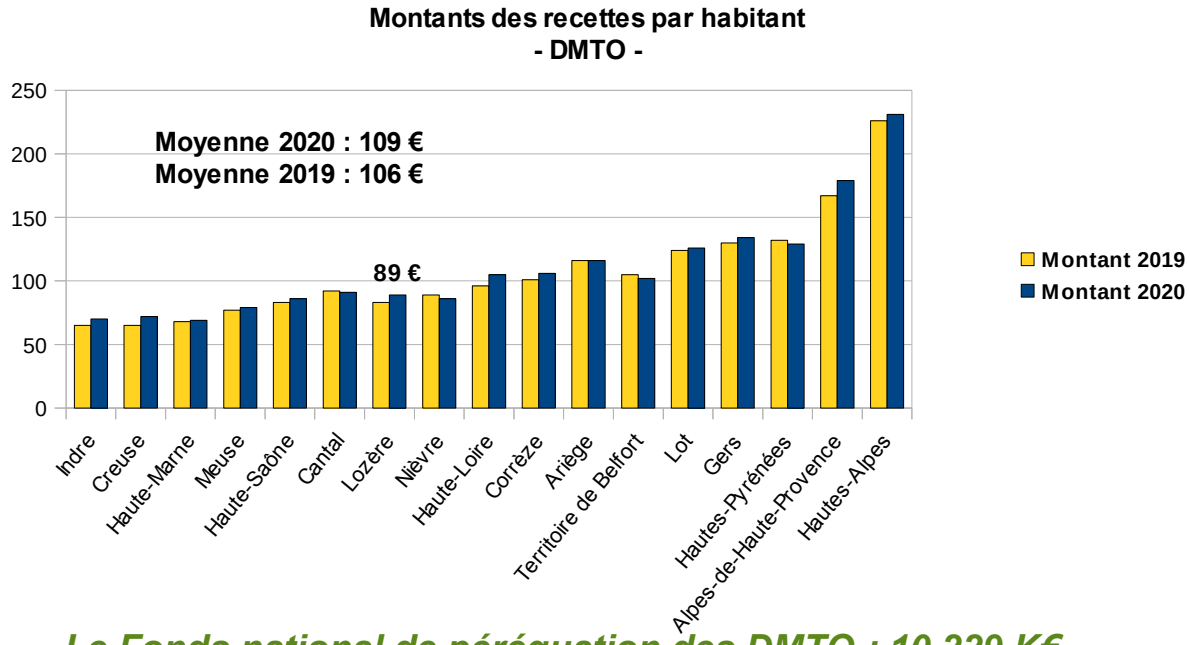

2 - Le Fonds national de péréquation des DMTO : 10 229 K€

Créé par l'article 255 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (1ère année de répartition) ce fonds regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) lui-même créé en 2019.

Ce fonds est alimenté par deux prélèvements, calculés en fonction des DMTO :

- un premier prélèvement **sur stock** lié au niveau des DMTO du département relativement à la moyenne de l'ensemble des départements

- un second prélèvement, **sur flux** prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département.

Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

Constitution d'une réserve

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€.

Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le comité des finances locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des sommes mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

En 2020, les 120 M€ mis en réserve en 2018 ont été libérés en raison des conséquences associées à la crise sanitaire.

En 2021, avec la dynamique constatée des DMTO le CFL a voté la mise en réserve de 58 M€ d'où la baisse des sommes perçues en 2021 par rapport à 2020 (- 687 K€).

Le produit 2021 de ce fonds représente 7,62 % des recettes de fonctionnement.

Montants perçus au titre des 3 anciens fonds et du Fonds national de péréquation :

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021
National	4 949 397 €	4 670 361 €	4 664 160 €	*4 915 443 €*	*4 281 003 €*
Solidarité	424 099 €	636 908 €	613 029 €	*879 059 €*	*678 895 €*
Soutien			5 210 245 €	*5 121 068 €*	*5 268 580 €*
Péréquation				10 915 570 €	10 228 478 €
TOTAL	**5 373 496 €**	**5 307 269 €**	**10 487 434 €**	**10 915 570 €**	**10 228 478 €**
Evolution		**-66 227 €**	**5 180 165 €**	**428 136 €**	**-687 092 €**

Prélèvements sur fonds DMTO

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021
Solidarité	298 505 €	362 745 €	411 248 €	436 823 €	475 696 €
Soutien			119 514 €		

3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 231 K€

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classées en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- - le potentiel financier par habitant,
- - le revenu par habitant,
- - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2021 est de **230 382 €** identique au produit 2020.

2020	2021
230 838 €	230 382 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

4 - La taxe sur l'électricité : 1 155 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Le produit 2021 est supérieur de 90 K€ au produit de 2020, année impactée par la crise sanitaire et ses périodes de confinement.

Comptes administratifs			
2018	2019	2020	2021
1 164 513 €	1 109 782 €	1 064 371 €	1 154 577 €

5 - L'IFER : 538 K€

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prend en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation valeur ajoutée). Il concerne les différentes technologies de production d'électricité (nucléaire, thermique, solaire, éolien, photovoltaïque …), la téléphonie (centraux et antennes relais), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques) et le matériel ferroviaire (réseau national et Ile-de-France). Son calcul est établi sur la base d'un montant fixe établi nationalement lié aux caractéristiques de l'équipement auquel s'applique la puissance, le nombre de kms.
Le montant perçu en 2021 est de 538 498 € contre 596 646 € en 2020.

6 - La taxe d'aménagement : 342 K€

Le 1er janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanisme existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par délibérations des 31 octobre 2013, et 27 juillet 2015 à 1 %.

De 2013 à 2015 la répartition du taux est établie à hauteur de :

- 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Cette répartition a ensuite été modifiée avec effet au :
- 1er janvier 2019 (délibération du 29 juin 2018) : ENS : 0,65 % CAUE : 0,35 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- **1er janvier 2020** (délibération du 30 septembre 2019) : ENS : 0,55 % CAUE : 0,45 %.

Le produit 2021 évolue de + 44 384 € par rapport à 2020.

Comptes administratifs				
2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
300 872 €	300 751 €	330 000 €	297 047 €	341 431 €

Autres recettes : 6 751 K€

Elles représentent 5 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 6 751 K€, soit une hausse de + 764 K€ (+ 12,76 %) par rapport à 2020 (5 987 K€).

Elles comprennent le FARPI, les recouvrements de dépenses sociales, les subventions, les remboursements sur les rémunérations et charges des personnels, les produits des services, les revenus des immeubles et autres produits divers.

L'augmentation concerne principalement les recouvrements au titre des indus sociaux et successions, de la charge MNA auprès de Départements extérieurs, les produits exceptionnels avec l'annulation pour 860 K€ de rattachements de dépenses 2020.

1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 263 K€

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI . Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat.

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

Comptes administratifs	
2020	**2021**
207 403 €	263 086 €

Le produit 2021 retrouve un niveau normal après l'exercice 2020 impacté par la fermeture des établissements pendant la période de confinement COVID 19.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

2 - Recouvrements spécifiques : 1 151 K€

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale progressent de 247 K€ pour atteindre 1 151 160 €. A l'identique de l'année 2020 l'augmentation concerne les recouvrements sur successions et Départements extérieurs avec la régularisation de l'exercice 2020 pour la prise en charge des MNA (effet confinement COVID).

	2018	2019	2020	2021
Autres Départements (MNA)	12 252 €	414 €	134 290 €	379 294 €
Sécurité Sociale/Organismes mutualistes	17 741 €	22 123 €	37 974 €	43 812 €
Bénéficiaires/Tiers-Payants/Successions	464 080 €	458 488 €	624 782 €	611 807 €
Indus RSA	55 191 €	41 186 €	19 609 €	47 156 €
Indus APA	67 462 €	64 988 €	11 714 €	16 131 €
Indus PCH + ACTP	66 205 €	46 872 €	75 266 €	52 960 €
TOTAL	**682 931 €**	**634 072 €**	**903 635 €**	**1 151 160 €**

3 - Autres : 5 337 K€

Les autres recettes d'un montant de 5 051 K€ correspondent aux remboursements sur rémunérations et charges de personnel, aux produits des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels divers.

- **les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 253 K€**
  - Assurance/Sécurité sociale, autres organismes : indemnités journalières et autres remboursement (validation de service, congés paternité, supplémentent familial : 763 K€,
  - Lozère Ingénierie 380 K€,
  - Lozère Numérique : 110 K€.

Comptes administratifs				
2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
1 097 424 €	1 286 127 €	1 600 983 €	1 240 424 €	1 252 796 €
Evolution	188 703 €	314 856 €	-360 559 €	12 372 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- **le produit des services et de gestion** : **1 233 K€**
  - redevances d'occupation du domaine départemental : 233,5 K€ (Ste Lucie 43 K€, Les Bouviers 1,5 K€, Bagnols 8 K€, réseaux Orange/EDF 164 K€ , relais/pylônes téléphonie mobile 17 K€),
  - remboursement MDPH - frais de personnels : 741 K€,
  - remboursement charges locatives et autres: 221,5 K€ (MDPH, SDIS, LDA, IUFM, CDOS – Cté Cnes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – Lozère Ingénierie, Lozère Numérique , POLEN, autres redevables),
  - produit des régies : 20 K€ (11 K€ archives, 9 K€ Pass jeunesse) Aucun produit pour la régie « Boissons manifestations » avec toutes les manifestations annulées du fait de la crise sanitaire et dissolution de la régie tickets restaurant au 1er avril 2021(titres de recettes émis à l'encontre des bénéficiaires de tickets)
  - produits gestion/location station ski Mont Lozère : 17 K€

- **les subventions et participations** : **1 613 K€**

  - **Etat : 1 007 K€** MNA 92 K€, plan pauvreté 280 K€, ARS MAIA 260 K€, ANAH PIG 90 K€, territoire lecture et bibliothèque nationale de référence 68 K€, soutien SAAD 127 K€, label point conseil budget 15 K€, pass numérique 4 K€, COVID remontées mécaniques station Mont Lozère 27 K€, colos apprenantes 3 K€, FCTVA de fonctionnement 32 K€, apprentissage 9 K€
  - **Région : 20 K€** inventaire culturel
  - **Départements : 152 K€** fonctionnement collèges Ardèche 13 K€, Gard 115 K€, Hérault 24 K€,
  - **Communes/Cté Cnes** : **121 K€** SATESE : 63 K€ SATEP : 33 K€ SMAML : promotion territoire Mt Lozère 25 K€
  - **Organismes publics : 155 K€** Agences Eau Satese/Satep/Qualité Eau : Adour Garonne : 105 K€, Rhône-Alpes : 15 K€ Loire Bretagne : 35 K€
  - **Europe : 155 K€** FSE solde programme 2015 emploi et inclusion
  - **Autres : 3 K€** EDF Pass numérique

- **le produit des locations** : **106 K€**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Maison de la Lozère à Montpellier	8 931 €
Maison de la Lozère à Paris	Titre sur 2022
Comité Départemental du Tourisme	8 672 €
CDT - Bâtiment Les Ravines	1 750 €
SELO	18 573 €
Agence locale de l'énergie – ODG	900 €
Lozère Ingénierie – ODG	3 996 €
POLEN – Lozère Développement	14 388 €
POLEN – Cté Communes Coeur de Lozère	22 525 €
POLEN – Région Occitanie	7 435 €
AIRDIE	2 494 €
CMS Langogne	2 290 €
Appartement UT Villefort	5 061 €
Radio France	3 482 €
Gie Saveurs Lozère	829 €
OT Gévaudan Destination	5 028 €
Total	**106 353,95 €**

- **les produits exceptionnels : 994 K€** remboursement de sinistres 93 K€ (catastrophes naturelles orages juin 2020 - 60 K€, véhicules 2 K€, locaux 10 K€, voirie 16 K€, juridique 5 K€), vente enchères 7 K€, reprise de 4 compresseurs (10 K€), annulation services réalisés 2020 (860 K€), annulation de mandats sur exercices antérieurs (4 K€), pénalités sur marchés 11 K€, remboursements divers/avoirs 9 K€.

- **les produits financiers** :**4 K€** (parts sociales).

- **les reprises sur provisions constituées : 134 K€** produit de + 126 K€ par rapport à 2020 (8K€) les provisions étant levées après le protocole d'accord de la cession de la Maison de la Lozère à Montpellier (117 K€).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	Synthèse générale	2021
A	**DOTATIONS GLOBALISEES**	**44 339 376,00**
1	**Dotation globale de fonctionnement**	**42 086 299,00**
	Forfaitaire	8 577 541,00
	Fonctionnement minimale	17 765 352,00
	Compensation	15 743 406,00
2	**Dotation globale de décentralisation**	1 543 322,00
3	**Compensation des exonérations fiscales**	709 755,00
B	**CONCOURS SPECIFIQUES**	**6 101 232,10**
1	**Caisse nationale pour l'autonomie**	**5 761 349,10**
	APA	4 193 348,41
	PCH	993 128,10
	MDPH	346 268,91
	Conférence des Financeurs	228 603,68
2	**Fonds de mobilisation pour l'insertion**	339 883,00
C	**FISCALITE INDIRECTE DE COMPENSATION**	**20 314 632,33**
1	**Compensation RSA**	**3 152 095,00**
	TICPE	2 841 122,00
	TICPE RSA	310 973,00
2	**Compensation transferts de compétences**	**17 162 537,33**
	TICPE complémentaire	2 652 245,84
	TSCA	12 616 389,15
	TSCA Sdis	1 893 902,34
D	**COMPENSATIONS FISCALITE DIRECTE**	**35 594 192,73**
	Foncier bâti	71 870,00
	Fraction TVA	21 788 804,00
	TVA complémentaire – Fonds de stabilisation	628 752,00
	FNGIR	918 061,00
	DCRTP	888 463,00
	CVAE	2 452 372,00
	TSCA – part Etat	3 214 234,73
	Frais de gestion TFB – Dispositif péréquée	5 631 636,00
E	**FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE**	**21 134 435,56**
1	**DMTO**	**8 641 070,96**
	DMTO – Taxe départementale	8 593 440,00
	DMTO – Taxe additionnelle	47 630,96
2	**DMTO – Fonds de péréquation**	**10 228 478,00**
	Fonds de péréquation	10 228 478,00
3	**CVAE – Fonds de péréquation**	**230 382,00**
4	**Taxe sur la consommation finale d'électricité**	**1 154 576,62**
5	**IFER**	**538 497,00**
6	**Taxe d'aménagement**	**341 430,98**
F	**AUTRES RECETTES**	**6 753 117,77**
	Remboursement sur charges de personnel	1 252 795,95
	Produit des services et de gestion	1 231 707,16
	Subventions et participations	1 879 268,67
	Produits de gestion courante	1 257 547,04
	Produits exceptionnels	993 346,10
	Produits financiers	4 224,87
	Reprises sur provisions	134 227,98
	TOTAL RECETTES	**134 236 986,49**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à **104,93 M€,** soit une augmentation de **+ 2,44 M€** (+ 2,38 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2020 (102,49 M€).

Cette variation est imputable aux variations suivantes :

- charges générales : + 1,59 M€ résultat de l'effet COVID. L'année 2020 a été impactée par 2 périodes de confinement qui ont stoppé notamment les travaux Routes et Bâtiments. Les postes carburants, fournitures de voire, entretien de voirie, matériels et bâtiments, prestations de service sont donc en logique évolution en 2021, année de pleine activité.

- charges de personnel : + 1,16 M€ en lien avec le GVT (personnels titulaires et non titulaires), les recrutement d'assistants familiaux et le nouveau contrat assurance .

- charges de gestion courante, financières : - 0,30 M€

Ces dépenses représentent 1 371 € par habitant.

Les dépenses de la direction de la Solidarité Sociale constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement du Département **(43,44 %)** avec **45,59 M€** soit + 0,28 M€ (0,61 % de hausse par rapport à l'année 2020 (45,31 M€).

Les dépenses de personnel sont le 2ème poste de dépenses (31,67%) avec **33,24 M€** soit + 1,36 M€ (+ 4,26 %) comparé à 2020 (31,88 M€).

Les intérêts de la dette (0,43 M€) en diminution par rapport à 2020 (81 K€) représentent **0,41 %** des dépenses de fonctionnement.

Les autres dépenses 25,67 M€ sont en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2020 (24,77 M€ Elles représentent **24,46%** des dépenses de fonctionnement.

Elles se composent de :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- contributions obligatoires pour 8,90 M€ (+ 219 770 € dont 200 000 € de contribution pour le SDIS :

Contributions	2019	2020	2021
Dotation collèges publics	766 565,01 €	773 716,00 €	770 315,00 €
Dotation collèges privés	733 816,40 €	721 336,60 €	719 507,65 €
Service d' Incendie et Secours	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	4 000 000,00 €
Compensation Région - Transports	3 165 657,19 €	3 165 657,19 €	3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €	15 341,00 €	15 341,00 €
Fonds de solidarité pour le Logement	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Université de Montpellier	40 000,00 €	40 000,00 €	65 000,00 €
Total	**8 691 379,60 €**	**8 686 050,79 €**	**8 905 820,84 €**

- participations pour 2,459 M€ (+ 366 397 € dont 72 000 € Lozère Ingénierie, 237 382 € de dotation pour la revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide à domicile (avenant 43), 40 000 € groupe d'entraide Lozère)

Participations	2019	2020	2021
Ecole Départementale de Musique	588 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €
Entente Interdépartementale Vallée Lot	45 000,00 €		
Entente Interdépartementale Causses Cévennes	80 000,00 €	80 000,00 €	90 000,00 €
Entente Forêt Méditerranéenne	47 197,00 €	47 669,00 €	47 669,00 €
Établissement Public Loire	1 860,00 €	1 859,00 €	1 859,00 €
SM Aménagement Gestion PNR Aubrac	79 834,00 €	79 834,00 €	79 834,00 €
SM Ligne Verte des Cévennes	2 910,00 €	3 848,20 €	7 810,15 €
SM Bassin du Lot		39 050,00 €	39 050,00 €
Lozère Ingénierie			72 000,00 €
Lozère Numérique	177 774,80 €	177 774,80 €	177 774,80 €
MDPH	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Résidence Loz d'Olt	417 608,94 €	417 608,94 €	420 531,00 €
Subvention CAMSP	88 841,16 €	89 640,73 €	90 366,82 €
Autres : Adullact, Resah	20 000,00 €	8 238,95 €	8 050,00 €
Région Occitanie / Orange : réseau collèges	77 134,00 €	87 605,53 €	70 000,00 €
Région Occitanie : site de Javols	8 713,80 €	8 374,68 €	10 316,59 €
SELO : contrainte service public Ste Lucie, Les Bouviers, Mas de la Barque	102 406,44 €	103 015,12 €	169 347,96 €
Département Gard : fonct. collèges publics	4 574,02 €	5 348,75 €	5 118,53 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Participations contrats CAE/CIE	107 000,00 €	136 603,34 €	97 319,54 €
Comité Départemental d'accès au droit	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ADDOC – Animation pépinière entreprises POLEN	1 925,00 €	1 925,00 €	2 310,00 €
Groupe d'entraide Mutuelle Lozère			40 000,00 €
GIP Enfance en Danger			3 164,07 €
Partenaires Pass' Jeunesse	34 815,48 €	22 765,00 €	57 655,00 €
ADMR : dotation avenant 43			158 978,00 €
Présence Rurale : dotation avenant 43			78 404,00 €
Total	**1 917 094,64 €**	**2 092 661,04 €**	**2 459 058,46 €**

- subventions pour 5,28 M€. Le soutien aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé représente 4,42 M€ et 0,86 M€ ont été versés aux organismes publics :

Subventions Organismes publics	2019	2020	2021
Transports : natation/TAD/TUM/scolaires	2 464 €	648 €	820 €
Crèches	70 602 €	74 016 €	80 239 €
Plan prévention déchets	19 200 €	4 267 €	
Etude transfert de compétence	7 350 €		
Etude de positionnement CC Haut Allier		48 000 €	
Offices de Tourisme	63 550 €	70 850 €	58 295 €
Aérodrome	25 386 €		38 993 €
Stations ski	222 800 €	247 700 €	10 000 €
Réserve des Bisons - étude	3 665 €		
Animations culturelles, touristiques	46 402 €	51 400 €	64 425 €
Campus connecté			19 695 €
Musée Javols	19 000 €	19 000 €	19 000 €
SM Parc Grands Causses		3 000 €	3 000 €
SDEE – Mission bois	4 864 €	9 336 €	3 500 €
Chambre Agriculture	120 000 €	120 000 €	88 600 €
Chambre de Commerce	57 852 €	60 000 €	86 580 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	60 000 €	60 000 €	28 000 €
Lozère Ingénierie	26 000 €	70 000 €	
Lozère Développement		40 000 €	40 000 €
PETR Pays Gévaudan/Sud Lozère	29 467 €	26 808 €	21 352 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Université Perpignan	162 500 €	162 500 €	162 500 €
Université Montpellier + réseau Canopé	53 000 €	50 500 €	10 500 €
Collèges : projets établis. +produits locaux	40 312 €	32 452 €	53 686 €
Office national des Forêts		73 884 €	
ASA DFCI Pont de Montvert		40 000 €	60 000 €
Présence Rurale			2 509 €
SM Hautes Vallées Cévenoles			7 000 €
Total	**1 034 415 €**	**1 264 361 €**	**858 694 €**

- achats, services extérieurs, charges diverses de gestion courante pour **9,03 M€**

Les taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement (hors provision pour imprévus) sont les suivants :

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Crédits ouverts K€	103 835	107 549	103 119	107 675	110 999
Crédits consommés K€	101 920	105 076	100 733	102 499	104 931
Taux d'exécution	**98,16%**	**97,70%**	**97,69%**	**95,19%**	**94,53%**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Répartition par catégorie :

Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement du Département et aux lois de décentralisation :

Elles représentent 97 725 K€ soit 93 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de 2 962 K€ (+ 3,12 %) par rapport à 2020.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Action sociale	44 262	45 313	45 596
Charges de personnel	30 697	31 884	33 247
Transports	376	383	384
Routes	3 721	3 106	3 976
TIC – Téléphonie	25	15	20
SDIS	3 800	3 800	4 000
Affaires financières	5 975	5 704	5 773
Dotations Collèges	1 500	1 495	1 490
Moyens généraux	1 052	1 083	1 080
Service informatique	699	776	792
Bâtiments	942	1 023	1 092
Médiathèque	80	112	110
Marchés	63	38	150
Archives	27	31	15
TOTAL	**93 219**	**94 763**	**97 725**

Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées :

Elles représentent 7 206 K€ soit 7% des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en baisse de 530 K€ -6,85 % par rapport à 2020.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Solidarité Territoriale	5 750	6 241	5 611
TIC – Numérique	279	180	177
Finances, Cabinet, Communication, Polen	1 485	1 315	1 418
TOTAL	**7 514**	**7 736**	**7 206**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Répartition par fonction :

Fonctions Action sociale et Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale et Prévention médico-sociale (charges de personnels incluses) 55,164 M€ + Fonds COVID 0,214 M€ s'élèvent à **55,38 M€** soit + 1,13 M€ par rapport à 2020 (+2,08 %) et représentent 53 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 724€/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (669 € en 2020 contre 690 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

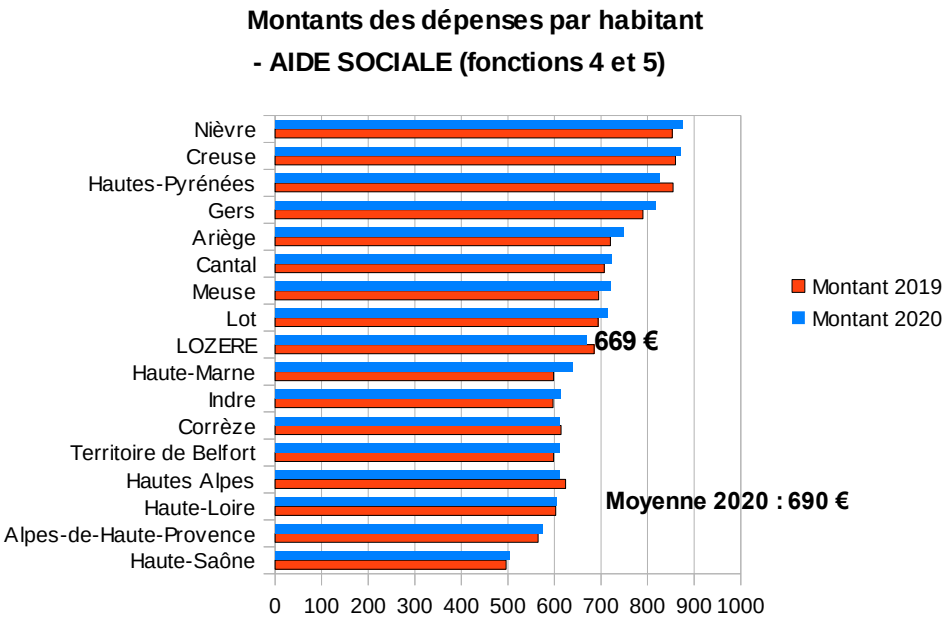

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Réseaux et Infrastructures

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 15,83 M€, en hausse de + 7,6 % et représentent 15 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021 le Département a consacré 207 €/habitant pour les réseaux et infrastructures (188 € en 2020 contre 99 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

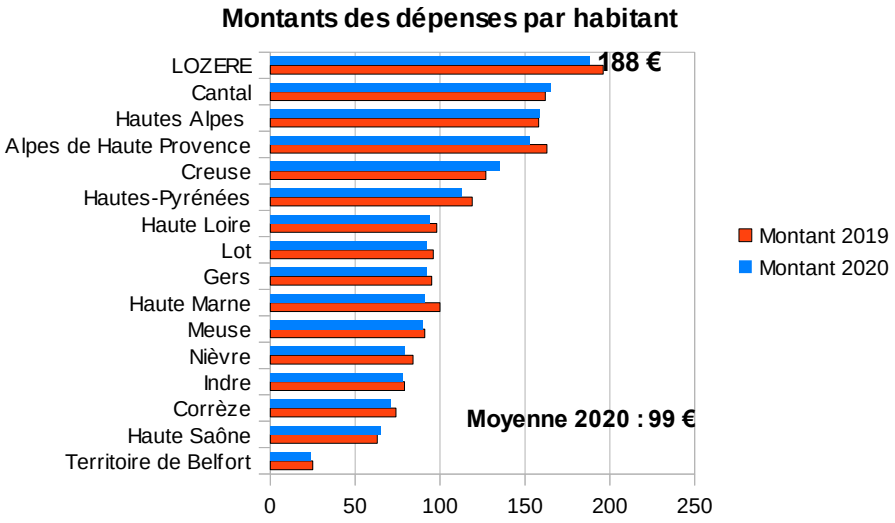

Fonction Enseignement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 6,42 M€, en hausse de + 2,54 % et représentent 6 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 84 €/habitant pour l'enseignement (79 € en 2020 contre 54 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

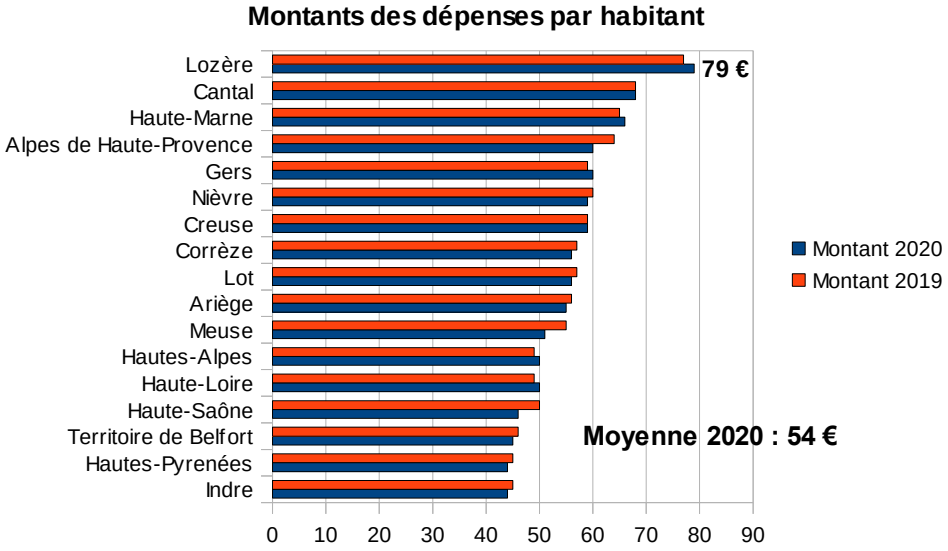

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,7 M€, en hausse de + 6,4 % et représentent 3,5 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 48 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (45 € en 2020 contre 29 € en moyenne 2019 des départements de – de 250 000 habitants).

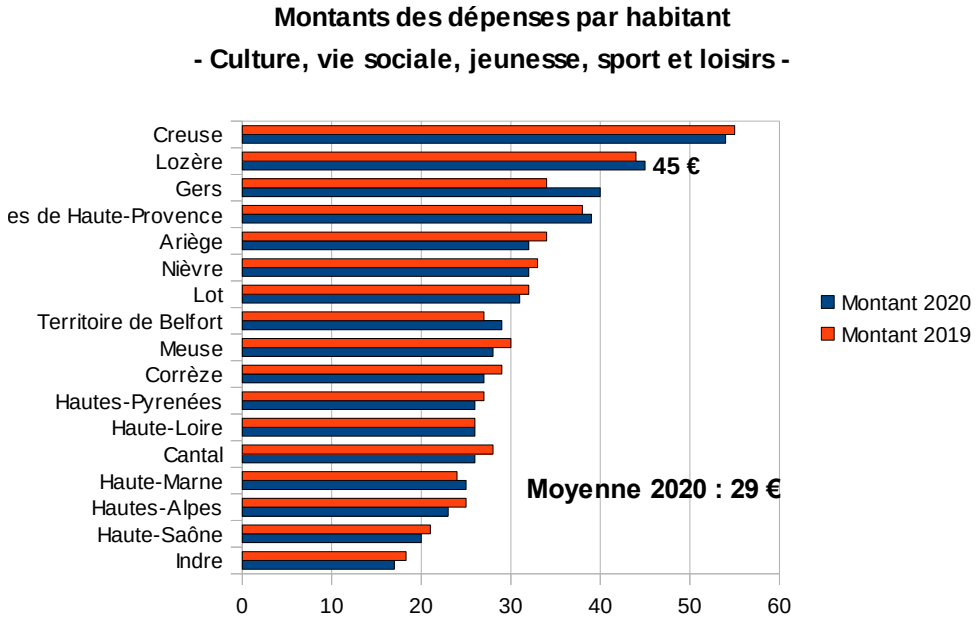

Fonction Aménagement et environnement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 0,602 M€, en baisse de – 12,51 %.

En 2021, le Département a consacré 8€/habitant pour l'aménagement et l'environnement (7€ en 2020 contre 9 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

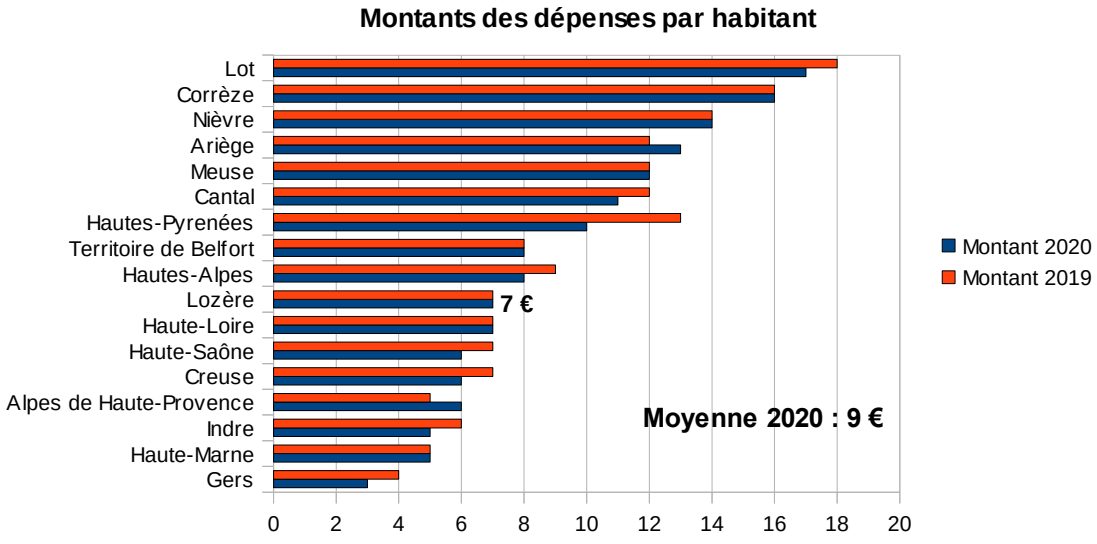

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Sécurité (dont le SDIS)

Les dépenses s'élèvent à 4,08 M€, en hausse de 5,37 % et représentent près de 4 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 51 €/habitant pour la Sécurité (50 € en 2020 contre 41 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

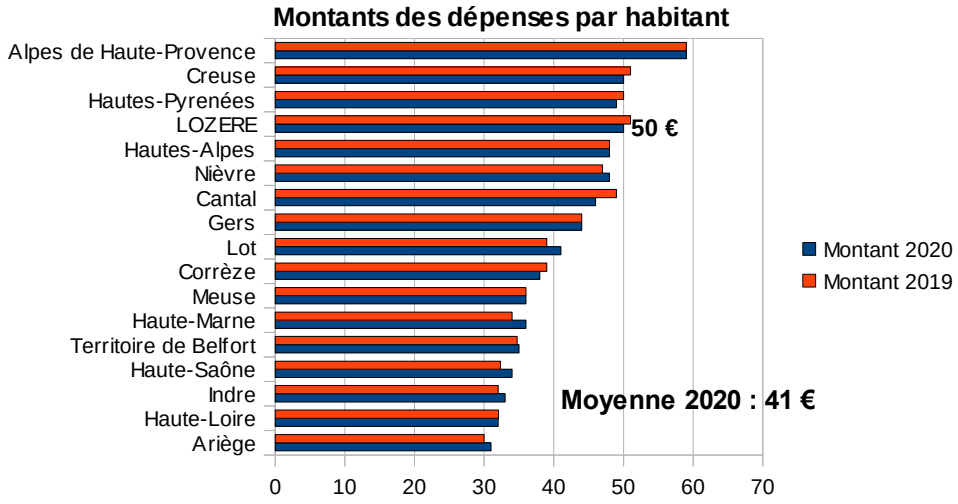

Fonction Développement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 4,54 M€, en baisse de – 5,84 % et représentent 4 % des dépenses de fonctionnement.

En 2021, le Département a consacré 59€/habitant pour le Développement (57 € en 2020 contre 20 € en moyenne 2020 des départements de – de 250 000 habitants).

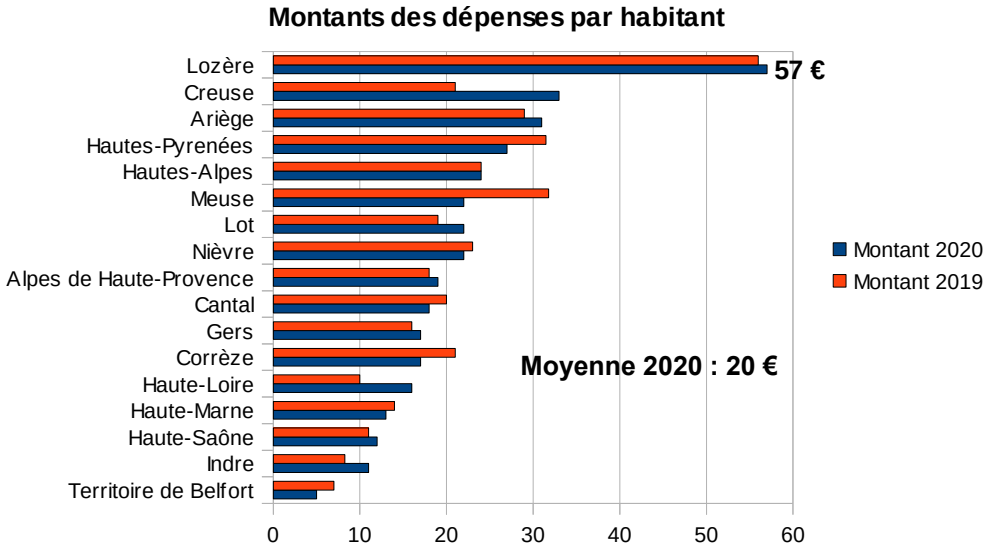

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Transports

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,58 M€ et représentent 3 % des dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) a été transférée en 2017 à la Région Occitanie. Pour les années 2017 et 2018 elle en a délégué la gestion au Département moyennant une recette compensatoire de 5,094 M€.

A compter de 2019, les dépenses Transports (hors personnes handicapées) sont supportées par la Région, le Département versant la compensation CLERCT de 3,166 M€.

En 2021 la contribution CLERCT (3,16 M€) représente un coût de 41 €/habitant et le transport des personnes handicapées (0,39 M€) 5 €/habitant, pour une moyenne 2020 de 9 € pour les départements de la même strate.

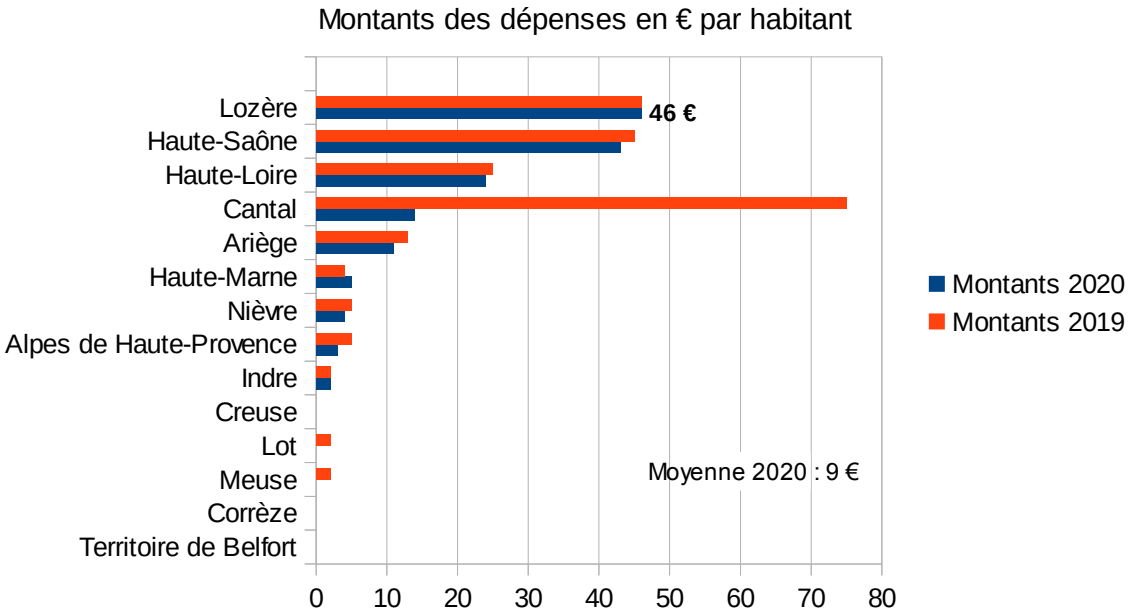

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED)

En 2021, les crédits PED ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (851 dossiers) pour un montant total de **766 245 €.**

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Sécurité (Amicales et Union Départementale des Sapeurs pompiers) : 7 800 €
- Enseignement : 98 298 €
- Action sociale : 92 594 €
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 390 354 €
- Aménagement et environnement : 21 730 €
- Développement : 155 469 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2021 s'élèvent à **9 647 708 €** soit supérieures de 821 631 € par rapport à 2020 (8 826 077 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021
SERVICES GENERAUX (Cyber Sécurité/DSID réseau chaleur/CDC rénov énergétique)	150 000,00	61 334,00	71 692,00
ENSEIGNEMENT (DDEC)	1 009 761,69	834 974,00	834 974,00
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (DSID Maison Sports)	14 167,00	9 800,00	539 686,84
ACTION SOCIALE (remb. avance Auroux)		90 000,00	60 000,00
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (DSID CT Ste Croix VF)	1 150 734,35	372 596,05	268 324,12
AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT (péréquation DSID)	5 039 747,05	3 695 090,00	3 630 248,00
DEVELOPPEMENT (Remb. Avances Javols, fromagerie / immobilier ent ./ tourisme)	1 026 408,49	60 319,60	126 746,73
DOTATIONS / PARTICIPATIONS(FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers)	4 014 024,06	3 701 963,00	4 116 035,56
TOTAL RECETTES REELLES	12 404 842,64	8 826 076,65	9 647 707,25
EMPRUNTS	3 000 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES	15 404 842,64	11 326 076,65	12 647 707,25

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2021

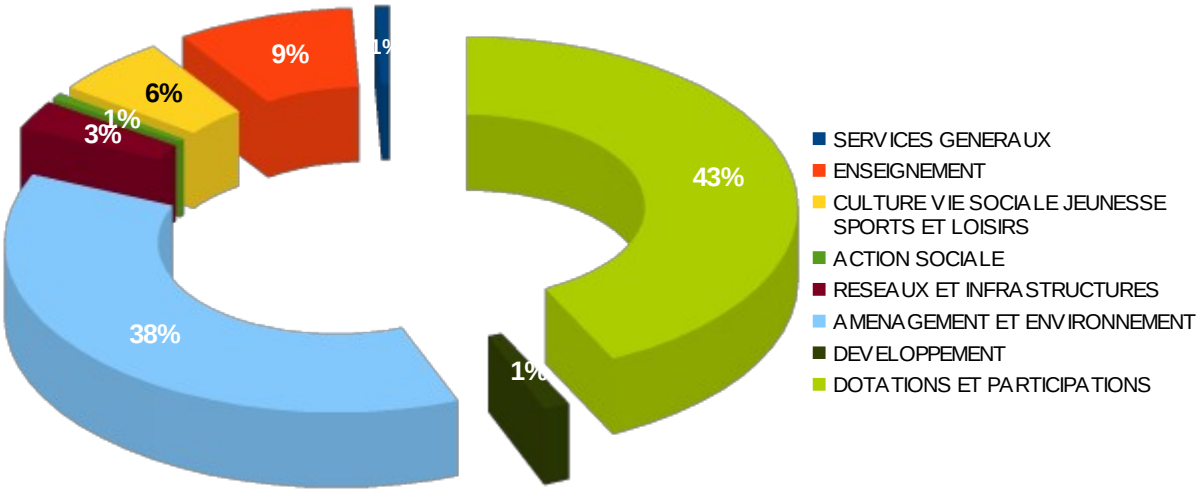

Le taux de recouvrement 2021 des recettes réelles d'investissement progresse par rapport à 2020.

(En K€)	2018	2019	2020	2021
Recettes budgétées	10 733	12 400	10 839	10 866
Recettes recouvrées	10 411	12 404	8 826	9 648
Taux de recouvrement	97%	100%	81%	89%

En 2021, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **126 €** par habitant pour une moyenne 2020 des départements métropolitains de la même strate de **62 €** par habitant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab

- hors emprunts et excédent de fonctionnement -

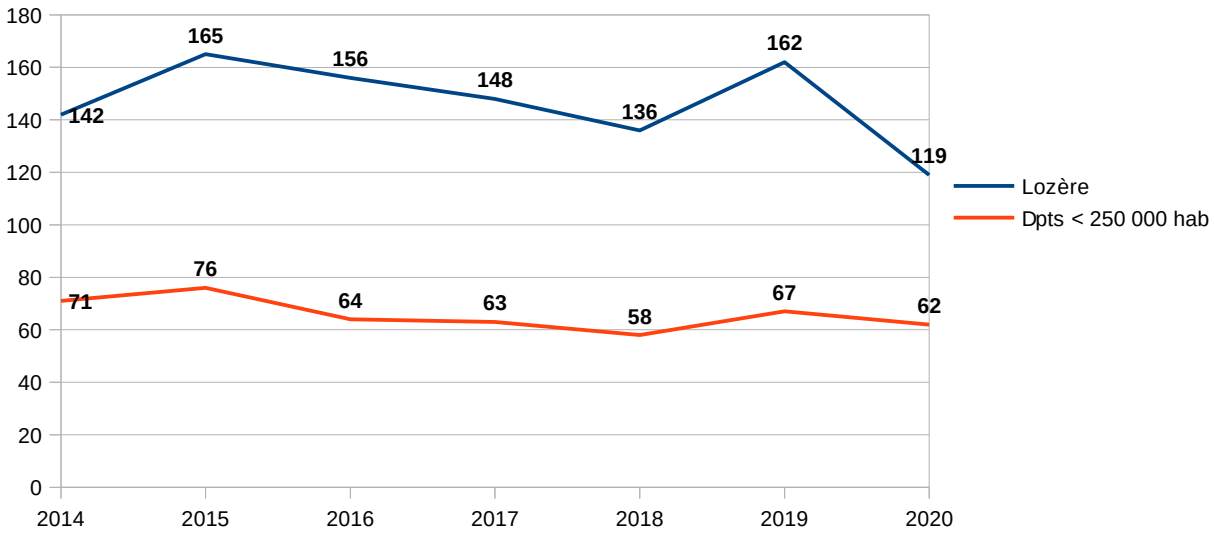

Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

	Catégories	Montant K€	Proportion
A	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,	1 206	12 %
B	Dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID (part péréquation et part projets)	4 447	46 %
C	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A)	3 717	39 %
D	Subventions et participations	175	2 %
E	Autres recettes	103	1 %
	Total Recettes réelles	**9 648**	**100 %**
F	Emprunts	3 000	
	Total	**12 648**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 206 K€ représentent 12 % des recettes réelles d'investissement.

1 -

2 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2021, comme en 2020, une recette de 11 € par habitant, la moyenne 2020 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.

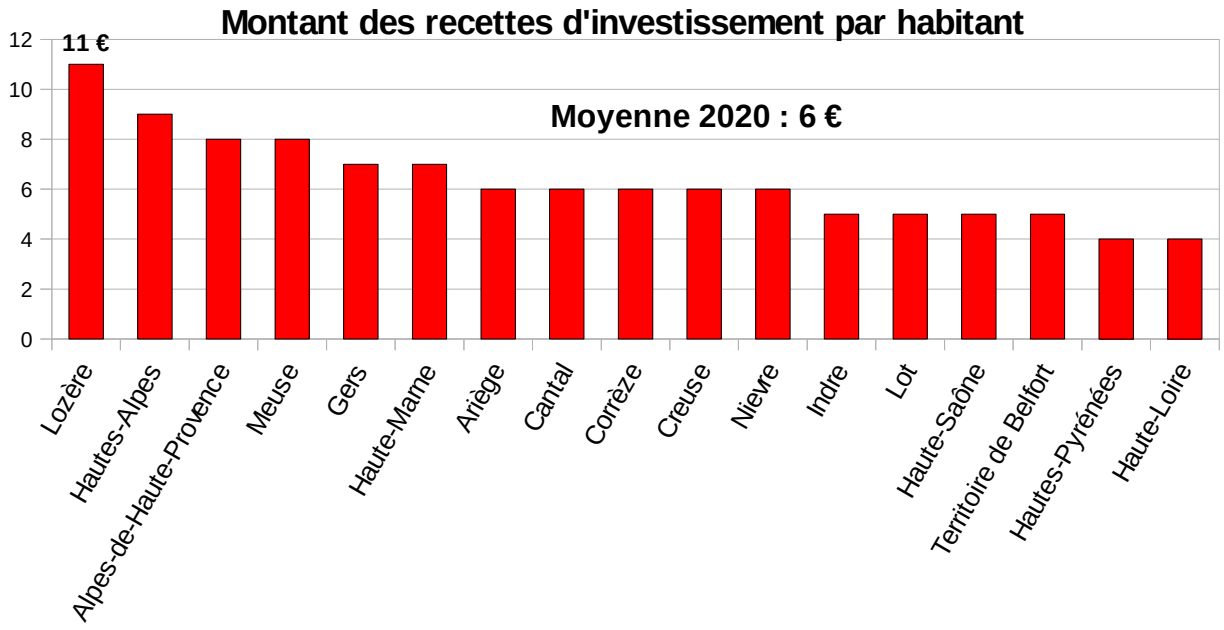

3 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La dotation perçue en 2021 est de **370 779 €**, montant similaire à 2020 (372 720 €). La crise sanitaire COVID 19 n'a pas impacté le produit qui reste globalement stable sur la période.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.)

La dotation globale d'équipement (DGE) instituée en 1983 pour soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (aménagements agricoles, hydrauliques et fonciers, tourisme vert, habitat des exploitants et retraités agricole, infrastructures eau, assainissement, énergie électrique) a été remplacée depuis la loi de Finances 2019 par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).
La DSID est composée de 2 parts :

La part péréquation

Cette part « Péréquation » pour "insuffisance de potentiel fiscal" (23 % de l'enveloppe globale) libre d'emploi, est attribuée aux départements, à la métropole de Lyon, à la collectivité de Corse et aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, sous réserve que leur potentiel fiscal par habitant ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements et que leur potentiel fiscal par kilomètre carré ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements**.**
L'attribution au titre de cette part ne peut être inférieure à 70 % ou supérieure au double de la moyenne des fractions attribuées à la collectivité au cours des trois derniers exercices au titre de la DGE.
Deuxième recette d'investissement après le FCTVA, elle représente 38% des recettes réelles d'investissement pour un montant de **3 630 248 €** en 2021, produit en diminution de 25 708 € par rapport à 2020.

CA 2019	CA 2020	CA 2021
4 453 559 €	3 655 956 €	3 630 248 €

La part projets

A hauteur de 77 % de l'enveloppe globale elle est destinée à soutenir les projets locaux prioritaires.

Répartie par le Préfet de Région, l'enveloppe est déterminée pour :

40 % en fonction de la population des communes situées dans une unité urbaine de mois de 50 000 habitants ou n'appartenant pas à une unité urbaine.

35 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental, la longueur de voirie située en zone de montagne étant affectée d'un coefficient multiplicateur de 2.

25 % en fonction du nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

L'enveloppe régionale est au minimum de 1,5 M€ et au maximum de 20 M€.

Les catégories d'investissement retenues sont les suivantes :

- les opérations de voirie consécutives à des catastrophes naturelles, ou autres incidents ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- la création de voiries de raccordement ou de contournement ;
- la création ou la réhabilitation de collèges ;
- les voies vertes et vélo-routes dès lors que celles-ci ne sont pas ou pas assez financées par ailleurs,
- par exception, et au cas par cas, tout autre projet structurant entrant dans la compétence du département.

Au regard des subventions notifiées, **816 720,32 €** de dotation (DSID ou DSIL dans le cadre du plan France Relance après la crise sanitaire COVID) sont rentrés sur l'exercice 2021

Année	Dossiers	Versement 2021
2020	Construction CT Ste Croix Vallée Française	256 341,48 €
2021	Aménagement Maison des Sports	538 686,84 €
	Raccordement réseau chaleur bâtiment Selo/ML	21 692,00 €
	TOTAL	**816 720,32 €**

Par ailleurs, 906 250 € de dotation 2019 ont été accordés à la SELO pour la modernisation de la station thermale de Bagnols les Bains.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux applicable depuis le 1er janvier 2016 est de **16,404 %.**

Le FCTVA représente 39 % des recettes réelles d'investissement avec un montant de **3 716 802 €** en 2021 (3 329 243 € en 2020).

Calculé sur les investissements directs éligibles année n-1 (22,66 M€), le FCTVA 2021 augmente de + 387 559 € rapport au montant perçu en 2020.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Assiette - année n-1	13 220 501 €	17 827 708 €	17 433 505 €	20 295 312 €	22 657 900 €
Montant	2 168 691 €	2 924 457 €	2 859 792 €	3 329 243 €	3 716 802 €
Evolution n / n-1	-24,12%	34,85%	-2,21%	16,42%	11,64%

Les subventions et participations

Elles s'élèvent à **174 830 €** et représentent 2% des recettes réelles d'investissement.

Elles concernent les subventions et participations de l'État, des Communautés de Communes, Communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Etat	261 760 €	948 400 €	1 065 302 €	71 134 €	40 000 €
Région	674 353 €	810 198 €	421 138 €	354 031 €	
Département	21 367 €	297 386 €	19 798 €		
Communes Cté de Cnes	110 324 €	13 720 €	18 242 €	47 622 €	124 830 €
Autres	234 838 €	8 380 €	1 150 000 €		10 000 €
Europe	394 348 €		159 548 €	39 134 €	
TOTAL	**1 696 990 €**	**2 078 083 €**	**2 834 028 €**	**511 921 €**	**174 830 €**

Au titre des programmes routiers les financements Région sollicités (426 K€) ont été reportés sur l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les subventions et participations 2021 sont détaillées ci-dessous :

Organismes	Objet	Montants
ETAT	Subvention France Relance - Cyber Sécurité - Acompte 1	40 000,00 €
COMMUNAUTES DE COMMUNES	Immobilier touristique - participation 50 %	21 433,18 €
	Immobilier entreprises – participation 50 %	101 396,90 €
Cne Malzieu Forain	Participation achat/démolition d'un bâtiment RD 14	2 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	Subvention Etude programme de rénovation énergétique des bâtiments départementaux - Acompte 1	10 000,00 €
	TOTAL	**174 830,08 €**

Les autres recettes

2017	2018	2019	2020	2021
1 087 345 €	279 425 €	806 549 €	121 263 €	103 354 €

D'un montant de **103 354,15 €** elles concernent pour :

- 63 916,65 € le remboursement des avances accordées :
  - Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols : 2 500 € (avant dernière échéance)
  - Fromagerie des Cévennes : 1 416,56 € (solde)
  - Association Saint Nicolas pour l'établissement d' Auroux : 60 000 € (solde)
- 9 982,94 € de trop perçu sur marchés de travaux suite à une révision négative des prix
- 28 454,56 € au titre des écritures des aménagements fonciers 2020
- 1 000 € de caution récupérée auprès de la CCI Lozère au terme de la location de ses locaux pour la durée des travaux d'aménagement de la Maison Départementale des Sports.

Les emprunts

3 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2021.

Il s'agit de l'emprunt Société Générale souscrit en Mai 2020 et arrivé au terme de phase de mobilisation au 30 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement représentent **39,99 M€.**

Elles augmentent de + 9,05 % (+3,319 M€) par rapport à 2020 (36,673 M€),

Elles intègrent une hausse de + 0,8 M€ d'équipements non départementaux et de + 2,5 M€ pour les équipements départementaux.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement atteint 89,7 % en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Credits ouverts K€	39 778	40 550	35 901	45 189	42 113	44 584
Crédits consommés K€	34 236	36 584	33 669	41 970	36 673	39 992

Au 31/12/21, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 65 991 K€ pour les années 2022 et suivantes.

34 928 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2021 sur un total de crédits de paiement 2021 (BP et DM) de 38 366 K€, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 1,89 années.

Ce ratio est bien inférieur à la durée de vie moyenne des AP qui est de 3 ans.

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2021 se répartit comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Par Directions :

	CA 2020	Crédits 2021	CA 2021	Taux d'exécution
Infrastructures Départementales – Routes	14 763 912	16 200 000	16 097 929	99,37%
Solidarité Territoriale – DIAD	7 796 467	10 667 957	8 938 745	83,79%
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	4 861 496	5836351	4 871 340	100,00%
DAJCL – Bâtiments	5 768 651	7 519 155	6 543 447	87,02%
Solidarité Sociale	237 167	856 086	519 875	60,73%
DAJCL – Information et Télécommunications	1 006 775	1 355 048	1 099 421	81,14%
SDIS	600 000	600 000	600 000	100,00%
Solidarité Territoriale – DDEC	368 465	376 188	364 806	96,97%
DMNT – Techno. Information et Communication	949 620	600 000	469 338	78,22%
Archives	62 290	63 948	63 023	98,55%
Solidarité Territoriale – Médiathèque	140 641	141 272	140 507	99,46%
DAJCL – Marchés publics	43 739	86 261	56 694	65,72%
DAJCL – Achats et Moyens	72 327	125 000	105 420	84,34%
MONT LOZERE		106 782	106 782	100,00%
POLEN	1 865	50 000	14 710	29,42%
TOTAL €	**36 673 415**	**44 584 048**	**39 992 037**	**89,70%**

Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Par type d'investissement :

	2020	2021	Evolution
Équipements départementaux	**22 117**	**24 630**	**11,36%**
- Routes	14 764	16 098	**9,04%**
- Bâtiments	5 770	6 543	**13,40%**
- Solidarité territoriale	460	713	**55,00%**
- Informatique, moyens généraux, autres	1 123	1 276	**13,62%**
Équipements non départementaux	**9 480**	**10 298**	**8,63%**
- Ingénierie, attractivité, développement	8 344	8 895	**6,60%**
- Solidarité sociale	237	520	**119,41%**
- Enseignement, sport et culture	299	283	**-5,35%**
- SDIS	600	600	**0,00%**
Opérations non ventilées	**5 076**	**5 064**	**-0,24%**
- Capital emprunts	4 861	4 971	**2,26%**
- Autres participations	187		
- Aménagements fonciers (subventions)	28	93	**232,14%**
TOTAL K€	**36 673**	**39 992**	**9,05%**

En 2021, les investissements directs représentent 70,5 % de la section d'investissement (dépenses réelles) et 29,5 % pour les investissements non départementaux (aides au territoire).

Evolution des dépenses réelles d'investissement K€

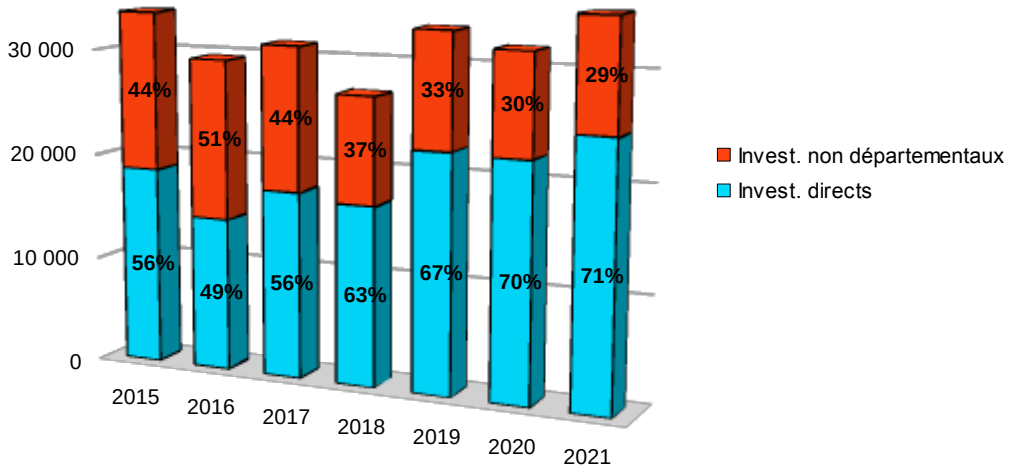

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Par fonctions :

	2020	2021
Réseaux et infrastructures	18 427 921	19 917 724
Dettes - autres opérations financières	5 076 451	5 063 598
Enseignement	4 699 864	3 205 229
Aménagement et environnement	3 119 166	3 639 995
Services généraux	2 460 180	4 179 515
Développement	1 256 831	1 334 917
Action sociale – Prévention médico-sociale	247 372	652 813
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisi	783 182	1 371 404
Sécurité	602 449	626 842
TOTAL €	**36 673 416**	**39 992 037**

Répartition par fonction en %

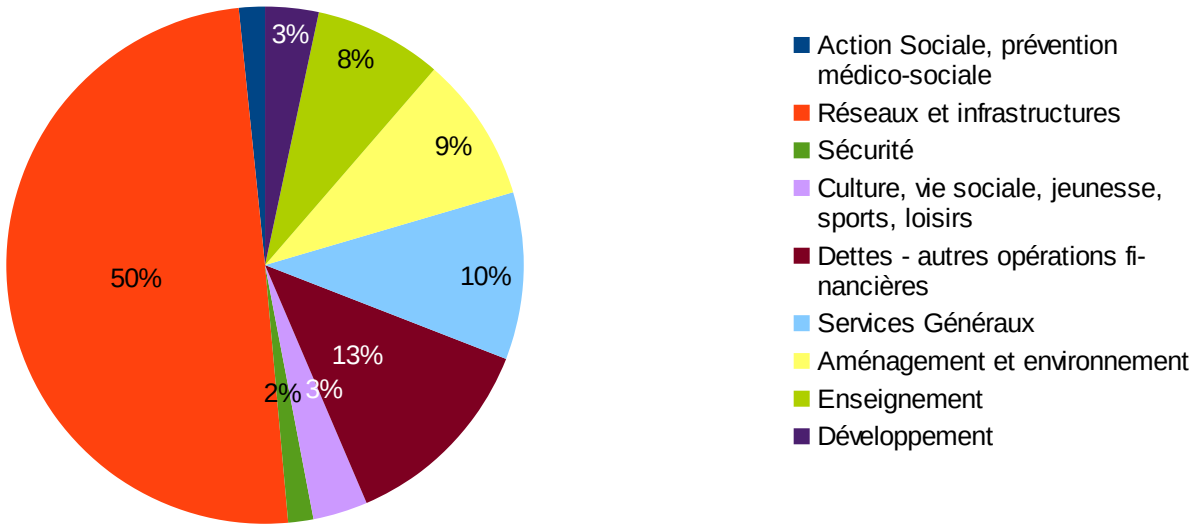

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 458 € par habitant (population 2021 : 76 520 hab.).

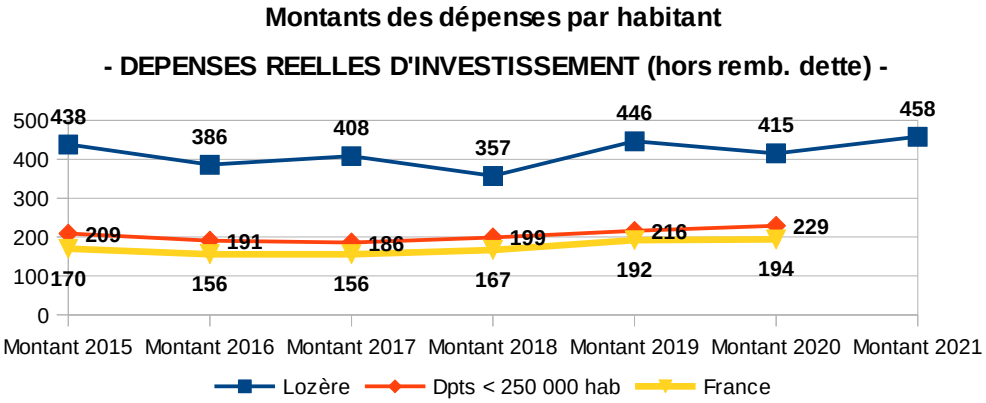

Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en hausse de 69,89 %, soit + 1 719 K€. Ils représentent 10,45 % des dépenses d'investissement et concernent principalement :

- les dépenses sur les bâtiments administratifs (Maison des Sports, ancien tribunal de Marvejols, ancien casino de Bagnols les Bains et bâtiment SELO) : + 1 537 K€.

- les subventions aux communes et structures intercommunales : + 129 K€ (27 %) ;.

- les dépenses de matériel informatique (remplacement des solutions de téléphonie fixe et de sauvegarde des données) : + 94 K€ ;

- la dépense Collections et œuvres d'art concerne l'achat aux enchères, le transport depuis La Belgique et l'expertise en vue de sa restauration de la diligence Mende/Bagnols Les Bains : + 34 K€.

	2019	2020	2021
Bâtiments	1 075 103	983 990	2 520 680
Concessions-droits-licences-frais d'études et d'insertion	370 308	386 539	402 748
Matériel informatique	362 436	446 590	540 814
Matériel, outillage et mobilier du bureau	82 927	54 514	76 231
Collections et œuvres d'art			24 030
Subventions	632 991	588 547	615 012
TOTAL €	**2 523 765**	**2 460 180**	**4 179 515**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Réseaux et infrastructures

Près de 50 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, dont 87 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations.

	2019	2020	2021
Routes et voirie	**18 662 966**	**17 478 301**	**19 448 386**
- Réseau routier départemental	14 247 459	15 035 645	16 700 164
- Viabilité hivernale – matériel	933 000	239 604	668 088
- Autres réseaux de voirie	3 482 507	2 203 052	2 080 134
Autres réseaux	**631 670**	**949 620**	**469 338**
TOTAL €	**19 294 636**	**18 427 921**	**19 917 724**

En 2021, les investissements réalisés sur le réseau routier départemental (16 700 K€) représentent 83,85 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures et sont en progression de + 1 665 K€ par rapport à 2020 (+ 2 832 € pour les travaux de voirie, - 1 249 € pour le matériel, outillage et matériel de transport, + 82 K€ pour l'acquisition du centre technique de Chanac).

Les investissement en matériel de viabilité hivernale augmentent de + 428 K€, un véhicule de déneigement a été acquis en 2020, trois en 2021.

2 549 K€ de subventions d'équipement (autres réseaux de voirie et autres réseaux), soit 12,8 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux organismes publics, dont 1 845 K€ aux communes et structures intercommunales (+ 569 K€ par rapport à 2020), 182 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende (- 549 K€ par rapport à 2020), 53 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux (- 143 K€ par rapport à 2020) et 469 K€ de contribution à l'investissement au Syndicat Mixte Lozère Numérique (- 481 K€ par rapport à 2020).

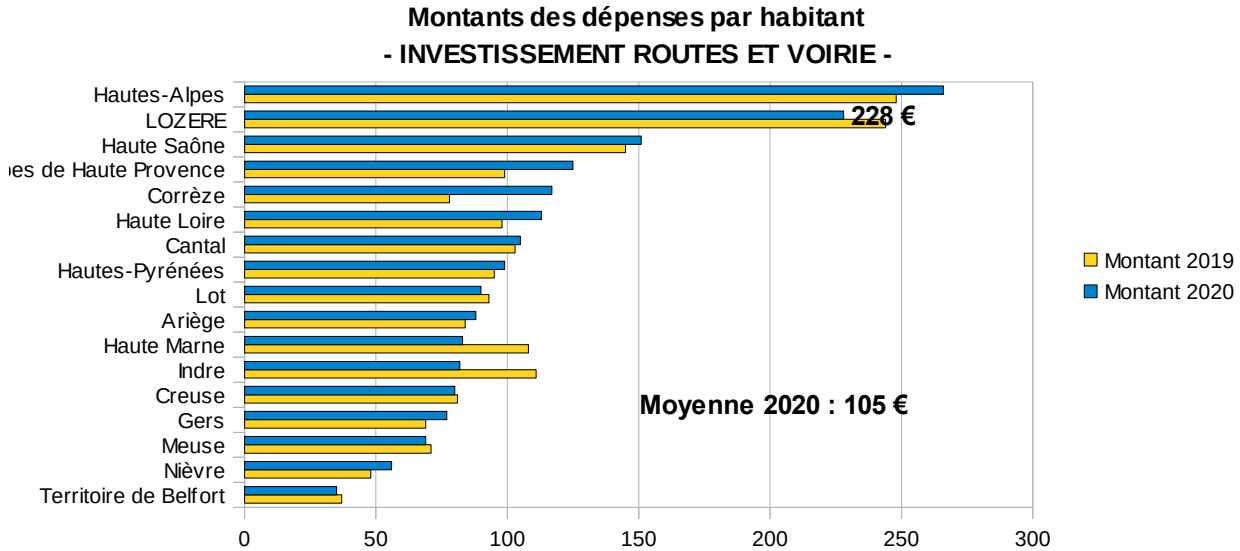

En 2021 le Département a consacré 254 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (228 € en 2020 contre 105 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 9,10 % des dépenses d'investissement et sont en hausse de + 521 K€.

	2019	2020	2021
Logement	122 905	198 212	135 537
Traitement des déchets	123 058	56 747	6 805
Actions en faveur du milieu naturel	98 738	90 691	139 133
Aménagement et développement rural	3 207 297	2 773 517	3 358 520
TOTAL €	**3 551 998**	**3 119 167**	**3 639 995**

Plus de 92 % de ces dépenses concernent le développement rural.

3 630 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,46 %, (3 575 K€), pour les communes et structures intercommunales.

En 2021, le Département a consacré plus de 47 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (40 € en 2020 contre 27 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -

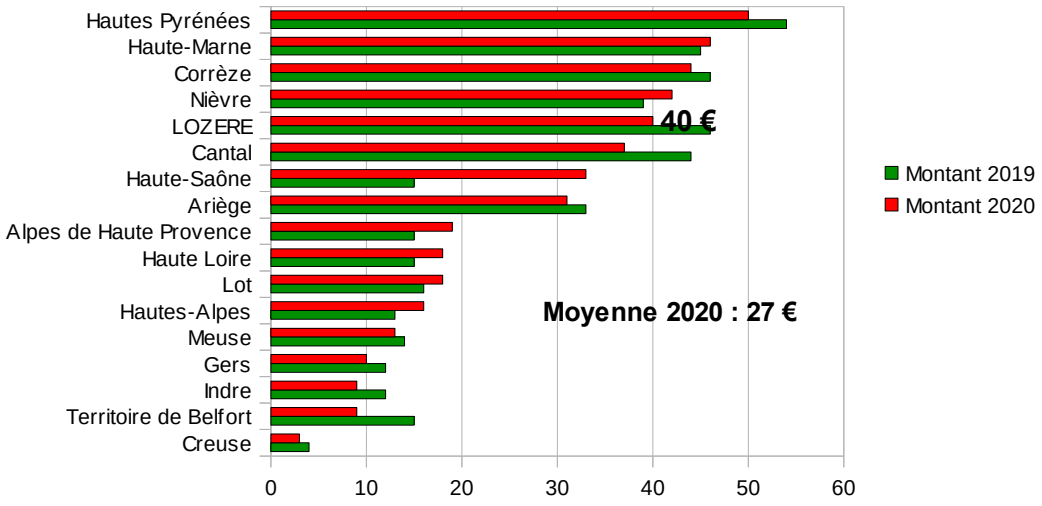

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement représentent 8 % des dépenses d'investissement et se situent en 2021 à 3 205 K€, en baisse de – 31,80 % par rapport à 2020.

95,84 % de ces investissements concernent les collèges pour 3 072 K€, en diminution de - 1 553 K€ par rapport à 2020 avec la finalisation de chantiers ADAP. Les travaux s'élèvent à 2 643 K€, principalement dans les collèges de Meyrueis, Ste Enimie, Le Bleymard et Marvejols.

	2019	2020	2021
Enseignement 1er degré	73 303	51 250	109 306
Collèges	4 001 574	4 624 397	3 071 830
Enseignement supérieur (IUFM)	12 880	14 347	24 093
Autres	9 060	9 870	0
TOTAL €	**4 096 817**	**4 699 864**	**3 205 229**

En 2021, le Département a consacré plus de 41 €/habitant d'investissement dans ses collèges (60 € en 2020 contre 27 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

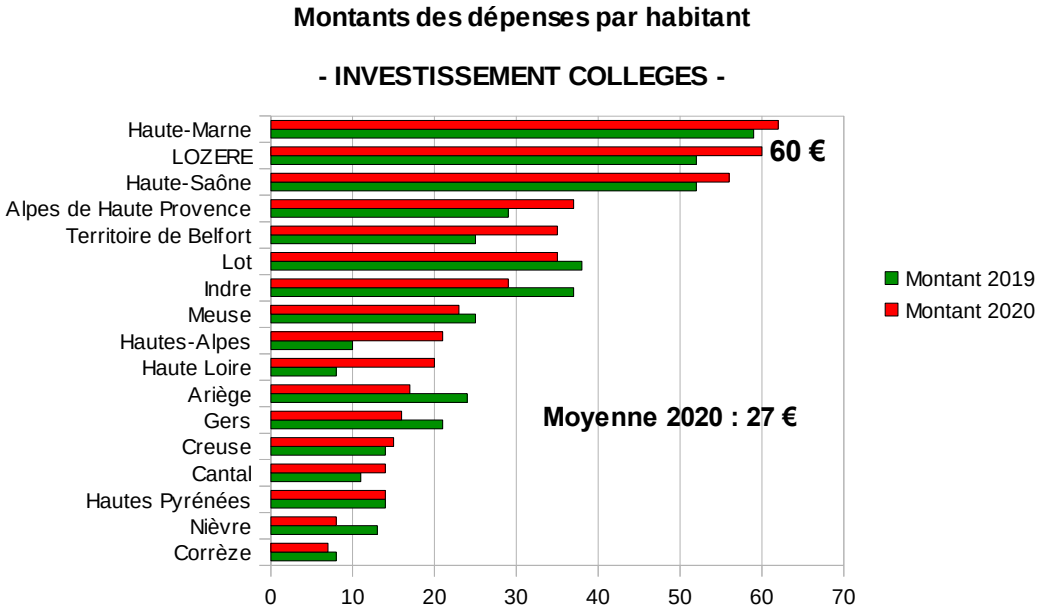

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Développement Local

Les montants de cette fonction s'établissent à 1 335 K€, soit une hausse de 78 K€ par rapport à 2020 avec des évolutions variables :

- Le développement touristique est en baisse de – 504 K€ . L'exercice 2020 a notamment porté les dépenses des projets : Parc à loups Ste Lucie (410 K€), achat du bâtiment de l'ancien casino de Bagnols les Bains (153 K€), Centre de vacances de St Rome de Dolan (103 K€). En 2021, les principales dépenses concernent la fin des travaux au Parc à loups (187 K€), le pôle pleine nature Mont Lozère (47 K€). A noter qu'en 2019, ce poste a intégré l'entrée à l'inventaire du fonds de commerce de la maison de la Lozère à Montpellier pour 1 M€.

- Le poste Agriculture et Pêche augmente de + 34 K€ avec le subventionnement de la remise en culture des terres agricoles de Chapieu (Causse de Mende) pour 40 K€.

- Le poste Industrie, commerce et artisanat évolue de + 556 K€ avec les subventions pour l'aménagement de la voie verte en Cévennes (523 K€).

	2019	2020	2021
Services communs	96 234 €	78 969 €	95 936 €
Agriculture et pêche	18 627 €	29 468 €	63 735 €
Industrie, Commerce et Artisanat	201 117 €	259 099 €	814 623 €
Développement touristique	1 234 743 €	863 508 €	359 519 €
Maintien et développement des services publics	17 481 €	25 787 €	1 104 €
TOTAL €	**1 568 202 €**	**1 256 831 €**	**1 334 917 €**

Montants des dépenses par habitant

-DEVELOPPEMENT LOCAL -

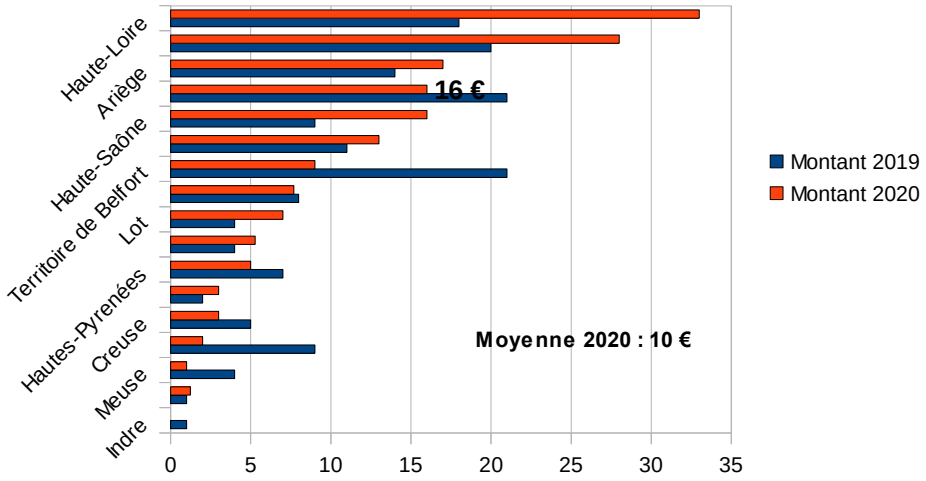

En 2021, le Département a consacré plus de 17 €/habitant aux investissements liés au développement local (16 € en 2020 contre une moyenne de 10 € par habitant pour les départements de la même strate).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

1 371 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de + 75,1 % par rapport à 2020.

725 K€, soit 53 % de la totalité des crédits alloués à la culture, vie sociale, jeunesse et sports, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 92 % (668 K€), pour les communes et structures intercommunales.

La principale hausse des dépenses se situe dans le secteur Archives (+ 300 K€) avec l'acquisition d'un ensemble immobilier pour l'extension des archives (315 K€) et l'achat d'un terrain pour le dépôt archéologique (34 K€). Les dépenses du secteur Patrimoine progressent de + 151 K€ avec le subventionnement de la restauration du musée du Gévaudan (281 K€) et du château du Tournel (137 K€). Les Archives et le Patrimoine représentent près de 80 % des dépenses de cette fonction. Dans le cadre des subventions aux activités artistiques, 98 K€ ont été versés pour l'agrandissement du cinéma de Mende.

	2019	2020	2021
Activités artistiques et action culturelle			97 965
Patrimoine	339 997	462 588	613 574
Médiathèques	154 605	141 755	162 256
Musées			1 819
Archives	172 242	138 064	438 404
Sports	34 285	37 140	45 967
Jeunesse et loisirs	2 508	3 634	11 418
TOTAL €	**703 637**	**783 181**	**1 371 403**

En 2021, le Département a consacré 18 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (10 € en 2020, légèrement supérieur à la moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

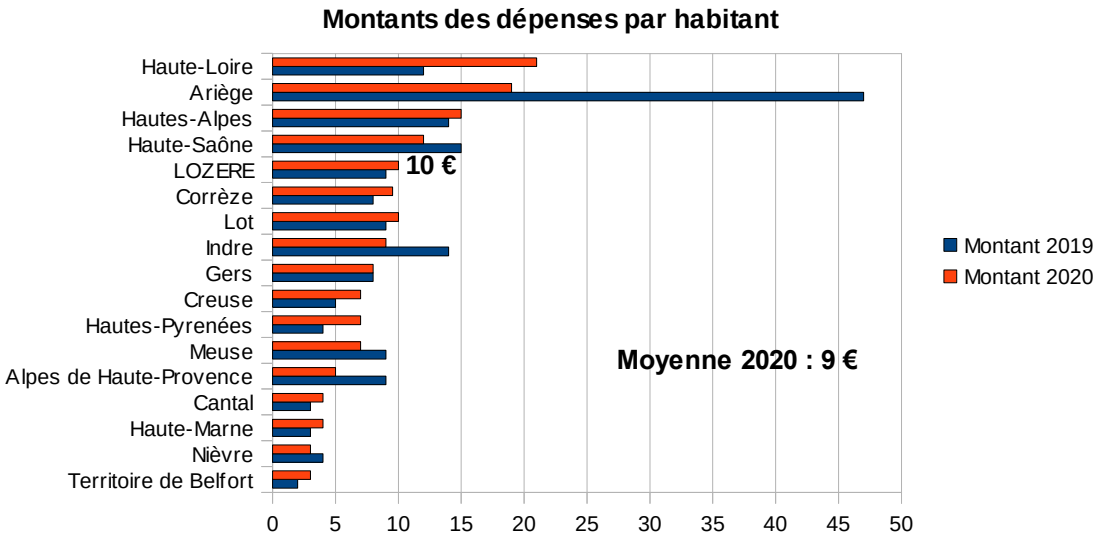

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonctions Action Sociale et Prévention Médico-sociale

Les montants consacrés à ces fonctions représentent un montant de 652 812 €, soit une hausse de 164 % (+ 405 K€), principalement sur les travaux de réhabilitation des EHPAD (+ 268 K€).

Près de 78 % de ces dépenses, soit 508 K€, correspondent à des aides pour l'aménagement des EHPAD (Résidence St Nicolas à Auroux et Résidence St Jacques à Marvejols principalement).

144 K€ ont été consacrés aux travaux d'accessibilité des Maisons départementales des Solidarités (Mende, Marvejols, Langogne et Florac) et à l'équipement en défibrillateurs.

En 2021, le Département a consacré 8,5 €/habitant d'investissement (3 € en 2020 contre 4 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

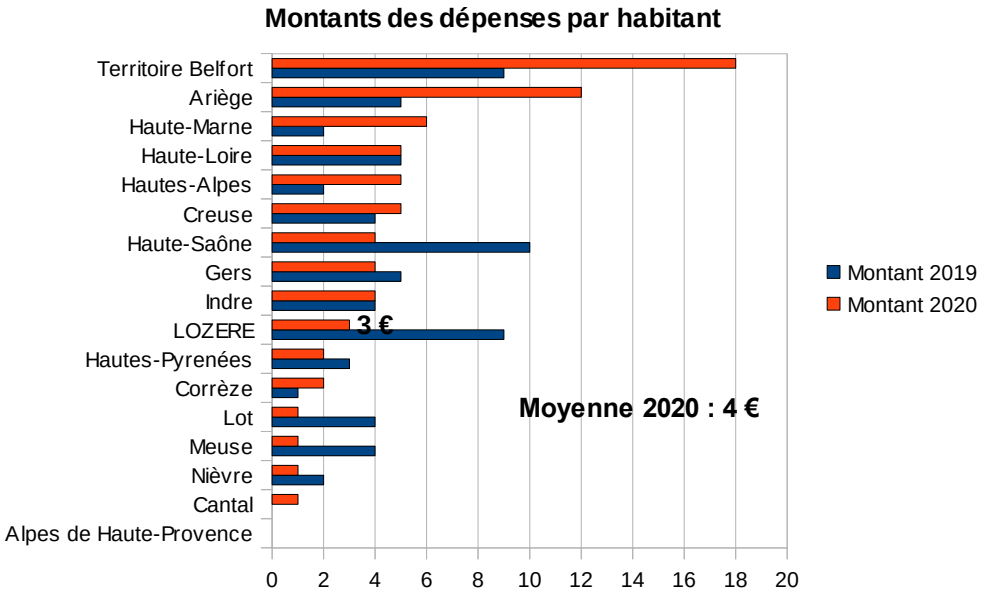

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Subventions d'équipement versées en K€	**11 551**	**9 480**	**10 326**	**846**
Organismes publics	**10 241**	**8 684**	**9 460**	776
- Communes et structures intercommunales	7 158	5 404	7 449	2 045
- Autres	3 083	3 280	2 011	-1 269
Personnes de droit privé	**1 273**	**763**	**840**	77
Etablissements scolaires	**37**	**33**	**26**	-7

Les subventions d'équipement (10 326 K€) représentent 25,82 % des dépenses réelles d'investissement (39 992 K€) et 29,56 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux (34 928 K€).

Par rapport à l'année 2020 (année de confinement COVID), elles évoluent de + 846 K€ (- 8,92 %).

Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

- Subventions organismes publics : 9 460 K€
  - 7 449 K€ aux communes et intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux,
  - 182 K€ pour les travaux de la rocade ouest de Mende (571 K€/ 2020, 1 302 K€/2019),
  - 484 K€ au secteur social (76 K€ réfection toiture EHPAD St Jacques Marvejols, 398 K€ résidence St Nicolas pour des travaux de rénovation de l' EHPAD d'Auroux, 10 K€ CH Mende EHPAD Randonneraie),
  - 187 K€ à la SELO pour les investissements au parc à loups de Ste Lucie,
  - 469 K€ au syndicat mixte Lozère Numérique,
  - 608 K€ au SDIS
  - 10 K€ secours populaire pour l'achat d'un véhicule
  - 53,5 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux électriques,
  - 17,5 K€ à la Région Occitanie pour la participation au fonds L'OCCAL.

.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- Subventions personnes de droit privé : 840 K€
  - 57 K€ aides à l'amélioration de l'habitat
  - 57 K€ immobilier touristique (création gîtes, chambres d'hôtes)
  - 185 K€ immobilier entreprises
  - 172 K€ matériel/mobilier/travaux enseignement,
  - 26 K€ matériel/mobilier crèches 12 K€, EHPAD 14 K€
  - 46 K€ matériels associations, clubs sportifs
  - 26 K€ aménagements fonciers
  - 64 K€ matériel agricole
  - 207 K€ fonds d'aide au développement

- Subventions établissements scolaires : matériels et équipements divers 26 K€

Evolution des subventions d'équipement (en K€)

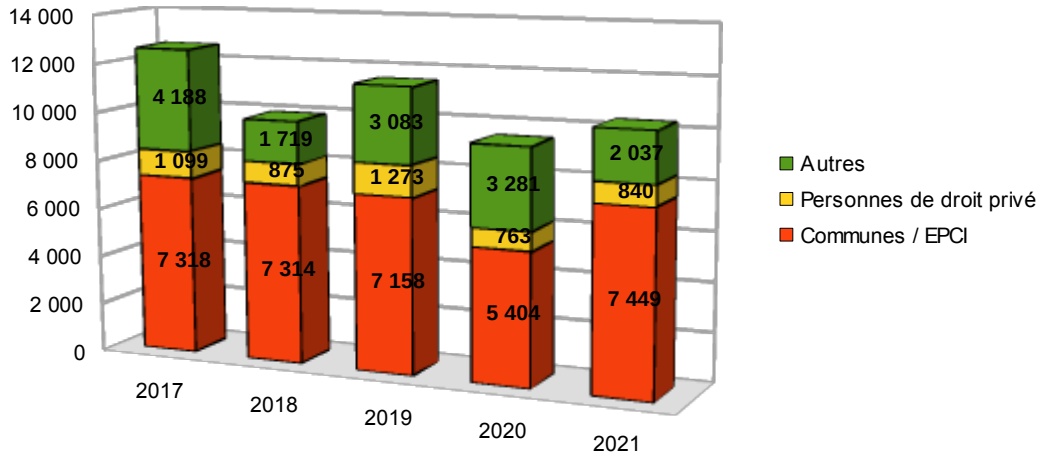

En 2021, 135 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (124 € en 2020 soit près de 2 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Montant / habitant

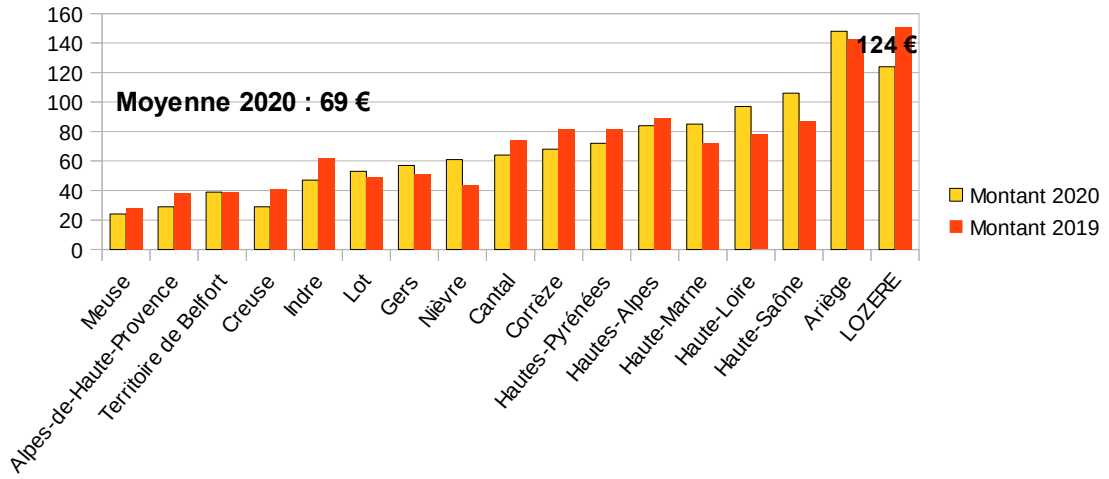

Le Département de la Lozère a versé en **2021**, **97 € par habitant aux communes et EPCI** sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2020, la moyenne pour les départements de la même strate était de 35 €, soit 2 fois moins que le Département de la Lozère (71 €).

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES ET EPCI - Montant / habitant

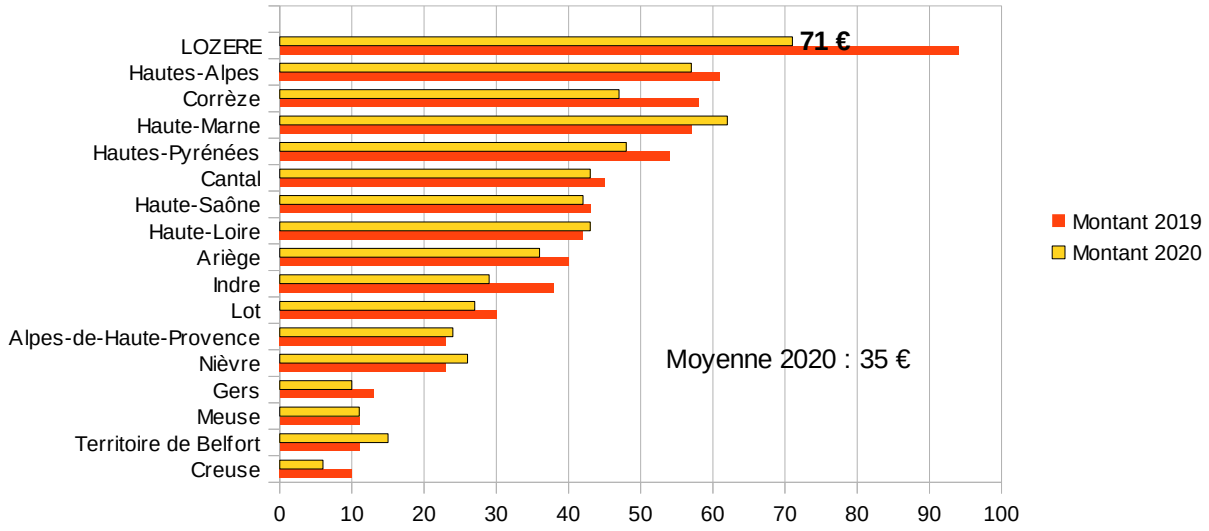

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Par Direction, les subventions (10 326 K€) se répartissent comme suit :

Solidarité territoriale : 8 730 K€

- Aménagement, développement rural, services publics → 3 456 K€
- Autres réseaux de voirie → 2 080 K€
- Industrie, commerce et artisanat → 815 K€
- Autres actions diverses → 642 K€
- Patrimoine → 555 K€
- Développement touristique → 360 K€
- Actions en faveur du milieu naturel, de traitement des déchets → 137 K€
- Logement → 136 K€
- Agriculture → 64 K€
- Collèges → 198 K€
- Écoles Primaires → 109 K€
- Équipements sportifs → 46 K€
- Activités artistiques et action culturelle → 98 K€
- Bibliothèques → 15 K€
- Sécurité → 19 K€

Solidarité Sociale : 520 K€

- Travaux maisons de retraite → 508 K€
- Achats matériels crèches → 12 K€

Infrastructures départementales : 469 K€

- Syndicat Mixte Lozère Numérique → 469 K€

SDIS : 607 K€ :

600 K€ renouvellement du parc de véhicules dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2018/2028

7 K€ remboursement de l'achat du module gestion des hydrants nécessaire au SATEP

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

PÔLE

INFRASTRUCTURES

DEPARTEMENTALES

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Routes

3 975 645 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	3 721	3 106	3 976

Les dépenses de la Direction des Routes se sont élevées en 2021 à **3 975 645 €.**

La gestion des crédits de fonctionnement est pilotée pour l'essentiel par les Unités Techniques et le Parc Technique Départemental et mise en œuvre par le service comptable et financier.

Les dépenses se répartissent entre l'exploitation, l'entretien de la voirie et des véhicules (3 426 K€) et les fournitures liées à la viabilité hivernale (550 K€).

Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie (en K€)

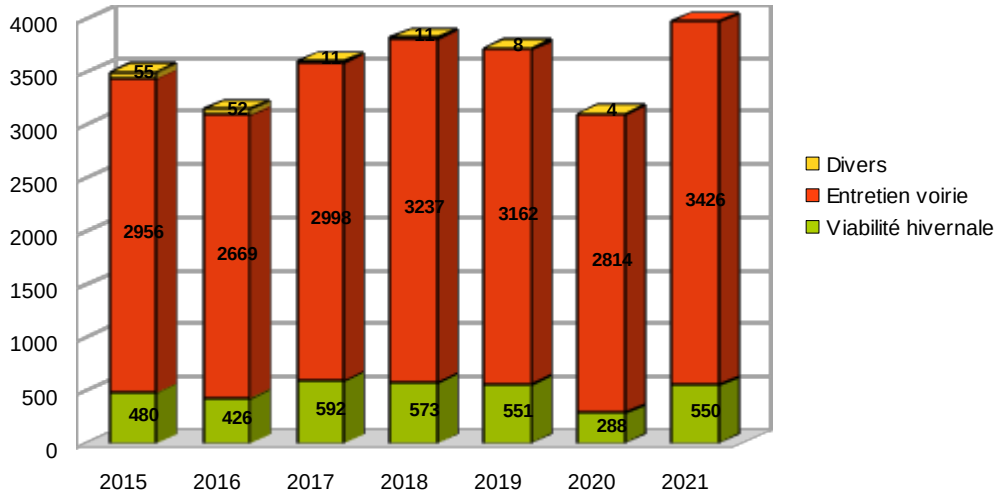

Dépenses d'entretien de la voirie et du Parc technique : 3426 K€

- 1 276 K€ ont été consacrés à la Gestion Prévisionnelle de l'Entretien Routier (GPER) dont :

  - location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 174 K€,

  - achat de fournitures (matériaux bitumineux à froid, GNT, gravillons, peinture et produits de marquage au sol, …) : 1 037 K€ (951 K€ en 2020),

  - exécution de prestations d'entretien routier par des entreprises : 65 K€,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- 2 133 K€ (contre 1 573 K€ en 2020) ont été nécessaires au Parc Technique Départemental pour le fonctionnement et l'entretien des véhicules et matériels,

  Les principaux postes de dépenses sont le carburant (858 K€ sit + 41 % par rapport à 2020), l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants (822 K€, + 48 % par rapport à 2020), les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels (453 K€),
- 17 K€ ont permis de financer diverses charges liées aux missions de la Direction des Routes : rémunération de commissaire enquêteur, cartes grises, cartes accréditives pour la prise de carburant, ...

Viabilité hivernale : 550 K€

- 517 K€ (contre 288 K€ en 2020) : ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.
- 33 K€ : coûts annexes liés à la viabilité hivernale dont la convention avec Météo France, le déneigement de la RD 809 à proximité de l'Aire autoroutière de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées.

16 097 929 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	14 796	14 764	16 098

Les dépenses d'investissement 2021 de la Direction se décomposent comme suit :

Amélioration de la route

- 2 436 274 € ont été consacrés aux travaux d'amélioration du réseau départemental notamment aux frais d'études (214 833 €), aux travaux neufs et pour les travaux réalisés par les communes sous convention de mandat en traversées d'agglomérations (1 061 919 €).
- 73 753 € de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

Entretien des 2 262 kms de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art)

12 379 245 € (contre 10 653 378 en 2020) de crédits d'investissement ont été mobilisés pour le renforcement et l'entretien des chaussées, ainsi que pour les murs et ponts :

- 7 922 407 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- 3 683 441 € pour l'entretien des murs et ponts (contre 1 884 833 € en 2020),
- 404 666 € pour la réparation des dégâts liés à l'épisode cévenol des 12 et 13 juin 2020 (projets identifiés et aidés au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités),
- 236 488 € de travaux urgents,
- 132 242 € de travaux de sécurisation et de protection contre les chutes de blocs

Exploitation de la route

- 365 523 € ont été consacrés à l'acquisition de glissières, dispositifs de protection, matériel de comptage routier et panneaux de signalisation.

Acquisition de véhicules, engins et matériel

- 843 135 € : montant mobilisé pour l'acquisition de véhicules (3 camions 16T VH 668 088 € et 1 VL 208 électrique 22 236 €), de matériels et outillages (152 811 €) pour les directions et services du Département.

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la composition détaillée des dépenses d'investissement routier 2021 :

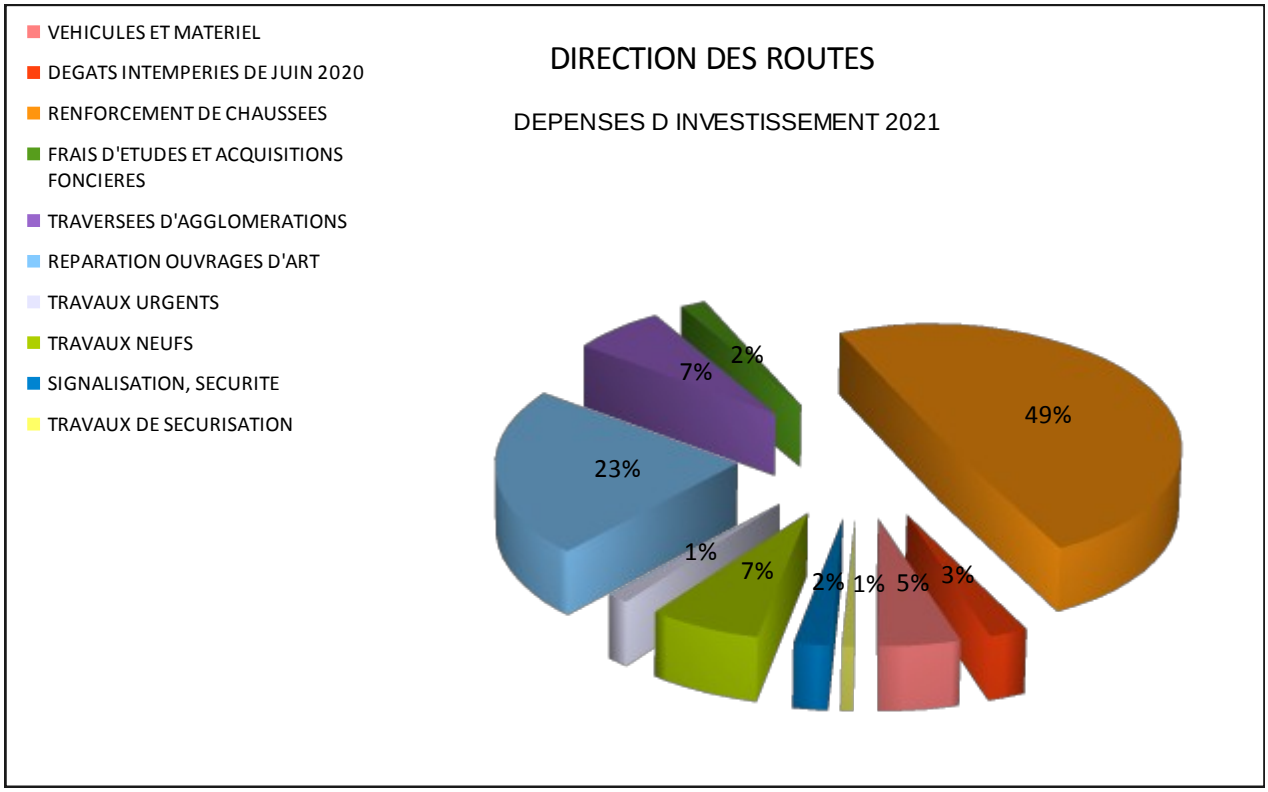

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication

197 130 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	304	196	197

Les dépenses de fonctionnement 2021 ont été les suivantes :

Au chapitre 936

- 178 K€ de participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
- 2 K€ de cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel),

Au chapitre 939

- 14 K€ de redevance ONF et TDF pour la location de pylônes pour les besoins de téléphonie mobile,

Au chapitre 930

- 3 K€ pour la maintenance des pylônes TDF dont le Département est propriétaire également pour la téléphonie mobile.

469 338 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	632	950	469

La dépense d'investissement de la Direction correspond à la contribution du Département au Syndicat Mixte Lozère Numérique. Le coût exact pour 2021 est de 469 338 €

Cette contribution est versée au fur et à mesure de la validation par le Syndicat Mixte Lozère Numérique des avant-projets définitifs des prises FTTx à construire.

Par la suite, le Syndicat Mixte Lozère Numérique reverse ces fonds à Alliance THD par l'intermédiaire du SIEDA Aveyron qui est le coordinateur du groupement de délégation de service public créé par les départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère et l'autorité délégante du contrat de DSP avec la société ORANGE relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités

384 195 € en fonctionnement au Chapitre 938

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	376	383	384

Le transport des élèves en situation de handicap

Pour rappel, depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 07 août 2015, seul le transport des personnes en situation de handicap demeure de la compétence des départements.

Les dépenses de l'exercice 2021 ont été de 384 195 € :

- 360 625 € pour le transport des élèves en situation de handicap,
- 21 170 € d'annulation de créances admises en non valeur,
- 2 400 € pour la cotisation annuelle à l'association « AGIR transport ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)

6 800 863 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	7 111	5 337	6 801

Sur l'année 2021, **6 800 863 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats territoriaux. Après l'année 2020 impactée par la crise sanitaire COVID, l'exercice 2021 enregistre une progression d'exécution de + 1 464 K€ principalement dans les domaines :

- Projet d'envergure départementale : + 710 K€
- Voirie : + 497 K€
- Aménagement de villages : + 275 K€
- Travaux exceptionnels : + 137 K€

La répartition est la suivante :

- **429 950 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, des protections de captages dans 22 collectivités,
- **60 722 €** pour la rénovation et mise aux normes de 3 déchetteries,
- **109 306 €** pour l'agrandissement ou l'aménagement des écoles publiques primaires dans 7 communes,
- **80 537 €** pour la réhabilitation de 21 logements répartis dans 9 communes,
- **998 978 €** (+ 38 % par rapport à 2020) pour les projets d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 39 collectivités,
- **323 006 €** pour les projets :
  - de rénovation d'équipements sportifs et de loisirs (courts de tennis),
  - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, espaces socio-culturels, maisons des services, garages communaux, locaux administratifs) dans 19 collectivités,
- **109 974 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration de 9 églises et de patrimoine rural vernaculaire (fontaines, fours, moulin) dans 3 communes,
- **1 104 €** pour la création d'une maison d'assistantes maternelles,
- **28 860 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 2 communes,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- **1 772 224 €** (+ 39 % par rapport à 2020) pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 115 collectivités,
- **597 512 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 42 collectivités,
- **2 145 239 €** (+ 49 % par rapport à 2020) pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende (182 K€), les projets d'AEP et assainissement structurants et/ou d'intérêt départemental (583 K€), l'enfouissement des lignes électriques par le SDEE (53,5 K€), la restauration du musée du Gévaudan (281 K€), l'agrandissement du cinéma de Mende (98 K€), la voie verte des Cévennes (523 K€), la restauration du château du Tournel (137,5 K€), les Appels à Projets Rivières et autres projets structurants,
- **143 451 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 9 collectivités pour les contreparties du Département dans le cadre d'appels à projets pour la résorption des fuites d'eaux sur les réseaux, la mise en conformité de déchetteries et pour les cofinancements de projets retenus sur les programmes LEADER.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)

Le Département met en œuvre, au sens de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

=> <u>En matière d'Ingénierie</u> :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement...) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants). Il les accompagne également sur la voirie et l'énergie avec Lozère Ingénierie et Lozère Energie.
Le Département poursuit son action de sorte que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise, et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants s'inscrivant dans nos politiques départementales.
Le Département est structuré pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

=> <u>En matière de Développement</u> :

La loi Notre a confié une compétence en matière de développement économique aux Régions. C'est pourquoi **le Département accompagne désormais le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file**, en accompagnant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement et Lozère Tourisme).
Le Département se voit également confier la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions d'investissement, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs pour leur permettre ainsi qu'à ces entreprises d'améliorer l'équipement ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

=> <u>En matière d'Attractivité</u> :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et poursuivies en 2021 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

3 258 820 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	3 804	3 978	3 259

Le niveau d'exécution 2021 est inférieur de -719 K€ par rapport à l'exercice 2020 expliqué par :

- un versement intégral des subventions et participations en 2020 du fait de la crise sanitaire (+ 55 K€) ;

- les aides exceptionnelles COVID pour la gestion des stations : 254 K€ en 2020

- la subvention 2021 au Comité Départemental du Tourisme diminuée de 410 K€ en fonction des actions réellement exécutées et d'un report de crédits en fonds dédiés ;

Les principaux organismes financés dans le cadre des différents programmes ont été :

- Comité Départemental de Tourisme : **832 305 €**, participation fixée après étude de leur situation financière dont 27 987 € pour la maison de la Lozère à Paris (1 242 350 € versés en 2020),
- Actions en faveur du tourisme : **55 127 €**,
- Offices de tourisme : **113 750 €**,
- Promotion et développement du trail : **20 804 €**,
- Entente interdépartementale Causses Cévennes : **90 000 €**,
- Délégations de Service Public : site des Bouviers, parc à loups Sainte-Lucie : **115 348 €**,
- Stations de ski de Laubert, Nasbinals et Bonnecombe : **18 000 €**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat : **91 000 €**,
- Lozère Développement : **130 000 €**,
- Fonds de Développement : **73 922 €**,
- Participation à la gestion de l'aérodrome : **38 993 €**,
- Chambre d'Agriculture : **88 600 €**,
- Agriculture, forêt et foncier : **198 931 €** ,
- Agrilocal : **32 771 €**,
- Aides aux agriculteurs touchés par les calamités agricoles : **48 800 €**,
- Frais d'analyses de la profilaxie : **70 644** €,
- Syndicat mixte du Bassin du Lot : **39 050 €**,
- Politique territoriale et structures de développement : **114 904 €**,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- Politique pour la jeunesse : **145 537 €,**
- Démographie médicale : **27 863 €**,
- Accueil et attractivité du territoire : **87 502 €**,
- Politique du logement : **155 599 €**,
- Lozère Ingénierie : **72 000 €**,
- Lozère Energie : **70 000 €**,
- Subventions pour les activités de pleine nature, les espaces naturels sensibles : **40 886 €**,
- Locations et charges des bâtiments administratifs : **406 501 €**,
- le solde **79 983 €** pour la Mission Bois Energie, les frais d'analyses des eaux de rivières, diverses cotisations, le SATESE, le SATEP, etc....

2 137 882 € en investissement (hors contrats)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	3 265	2 459	2 138

Sur l'année 2021, **2 137 882 €** de crédits de paiement investissement ont été consommés.

Le niveau de consommation est inférieur de -321 K€ comparé à 2020 avec les évolutions suivantes :

+ 278 K€ au titre des acquisitions immobilières ;

+ 185 K€ aides à l'immobilier d'entreprises ;

+ 72 K€ pour la voirie des communes sinistrée par les intempéries de 2020 ;

+ 62 K€ pour la réalisation d'investissements pour le développement local ;

+ 58 K€ pour les espaces naturels et activités de pleine nature ;

+ 17 K€ pour l'équipement numérique de 3 offices de tourisme ;

+ 17 K€ pour la défense incendie ;

- 230 K€ sur les aménagements de villages, bâtiments communaux ;

- 223 K€ avec la fin du programme d'aménagement du parc à loups ;

- 154 K€ d'aide pour des structures d'accueil touristique ;

- 141 K€ pour les subventions aux villages de vacances ;

- 106 K€ pour l'agriculture : échanges et mobilisations foncières agricole,terrains de Chapieu et 2 constructions de local de chasse, abattoirs ;

- 103 K€ de participation au fonds régional l'OCCAL ;

- 27 K€ sur le logiciel de cartographie (achat de la licence en 2020) ;

- 18 K€ sur les échéances de versement du programme Aep/assainissement ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- 10 K€ compostages.

Les financements versés ont concerné les divers dispositifs hors contrats :

- **50 189 €** pour des aménagements de villages, de bâtiments communaux et réhabilitation d'un village de vacances dans 3 collectivités (280 536 € en 2020),
- **72 410 €** en faveur de 18 collectivités pour la remise en état de la voirie endommagée par les intempéries de 2020,
- **6 805 €** pour l'achat de composteurs collectifs en faveur d'une collectivité et d'une association (16 590 € en 2020),
- **523 298 €** correspondant pour 24 collectivités aux échéances de versements de subventions dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire d'intérêt départemental (541 319 € en 2020),
- **55 000 €** en faveur de 123 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale (54 500 € en 2020),
- **432 258 €** pour des acquisitions foncières (CT Chanac : 82 K€, terrain dépôt archéologique Lanuéjols : 34 K€, ancienne station carburant pour extension des archives : 316 K€) (153 760 € en 2020),
- **186 956 €** pour l'aménagement du parc à loups de Sainte Lucie (410 110 € en 2020),
- **56 972 €** en faveur de 15 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristiques (211 405 € en 2020),
- **184 937 €** en faveur de 15 entreprises pour le financement de projets d'immobilier d'entreprises,
- **202 819 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local (+ 62 030 € par rapport à 2020),
- **17 282 €** pour l'installation d'équipements numériques dans 3 offices de tourisme,
- **19 348 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies sur ce territoire des Cévennes (2 449 € en 2020),
- **44 223 €** en faveur de 14 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales (51 928 € en 2020),
- **92 970 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 4 particuliers (+ 64 515 € par rapport à 2020),
- **16 270 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière (27 133 € en 2020),
- **63 735 €** pour l'agriculture en faveur de sociétés de chasse pour la construction de locaux et notamment en faveur de l'ASTAF pour la remise en culture des terrains de la ferme de Chapieu (215 968 € en 2020),
- **94 910 €** en faveur du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN) (36 421 € en 2020),
- **17 500 €** de participation au fonds régional l'OCCAL (120 360 € en 2020).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les stations du Mont Lozère

Au regard de leur intérêt départemental, par délibération du 9 novembre 2020 l'Assemblée départementale a validé le transfert de compétence et de gestion des stations de ski Mont Lozère :

- Mas de la Barque en DSP SELO arrivant à échéance le 31 décembre 2021
- Mont Lozère en gestion du SMAML (Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère).

Dans l'attente d'une gestion commune des stations à travers une délégation de service public le Département a pris en gestion pour la seule année 2021 la station Mont Lozère.

Le service Mont Lozère a été créé avec assujettissement à la TVA.

213 178 € en fonctionnement

En K€	CA 2021
TOTAL	213

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 213 K€.

Libellé Article / Nature	2021
Eau et assainissement	197,54
Energie - Electricité	7 817,81
Fourniture de petit équipement	3 686,80
Gestion SELO – activités stations	119 926,80
Locations immobilières (pistes) – ONF	23 715,26
Frais télécommunications	186,88
Concours divers (cotisations)	186,80
Indemnité contrainte service public	54 000,00
Intérêts emprunts – indemnité remboursement	3 459,93
TOTAL	**213 177,82**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 68 K€ dont 25 K€ du SMAML,
Au travers du SMAML, les collectivités locales concernées ont en effet souhaité poursuivre leur implication dans les stations et leur ancrage territorial notamment par une participation financière.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

		2021
SELO	Produits locations matériels ski /forfaits	16 444,01 €
SMAML	Participation promotion territoire Mont Lozère	25 000,00 €
ETAT	Aide COVID – pertes remontées mécaniques	27 022,25 €
	TOTAL	**68 466,26 €**

106 783 € en investissement

En K€	CA 2021
TOTAL	107

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 107 K€ et correspondent aux 1ères échéances de remboursement des 4 emprunts contractés par le SMAML et par la suite de leur remboursement par anticipation .

	Emprunt d'origine	Taux fixe	Durée ans	Capital restant	Intérêts	Indemnité sortie
Travaux inondations 2014	33 000 €	1,89%	15	16 459,55	435,41	195,00
Dameuse 1	37 000 €	1,29%	10	29 974,46	534,99	639,00
Dameuse 2	21 975 €	0,68%	10	19 844,08	66,56	21,00
Foncier + véhicule 4x4	50 000 €	1,28%	10	40 504,56	265,97	1 302,00
TOTAL	**141 975 €**			**106 782,65**	**1 302,93**	**2 157,00**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction du Développement Éducatif et Culturel

3 629 819 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	3 446	3 758	3 630

L'enseignement

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **1 826 285 €** soit un niveau similaire à 2020.

Collèges

Les dotations de fonctionnement des collèges sont attribuées pour financer les dépenses de gestion et d'administration des collèges et sont déterminées en fonction du nombre d'élèves inscrits mais tiennent compte également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2021, les effectifs dans les collèges publics et privés sont restés stables.

Nombre d'élèves	2019	2020	2021
Collèges publics	**2 571**	**2 578**	**2 595**
Collèges privés	**1 065**	**1 062**	**1 052**
TOTAL	**3 636**	**3 640**	**3 647**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges reste identique. Les variations viennent de la prise en charge directement par le Département de certains contrats qui sont ensuite déduits de la dotation initiale. Le Département récupère 30 % du montant des loyers perçus par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

en K€	2019	2020	2021
Collèges publics	767	774	770
Collèges privés	734	721	720
Total	**1 501**	**1 495**	**1 490**

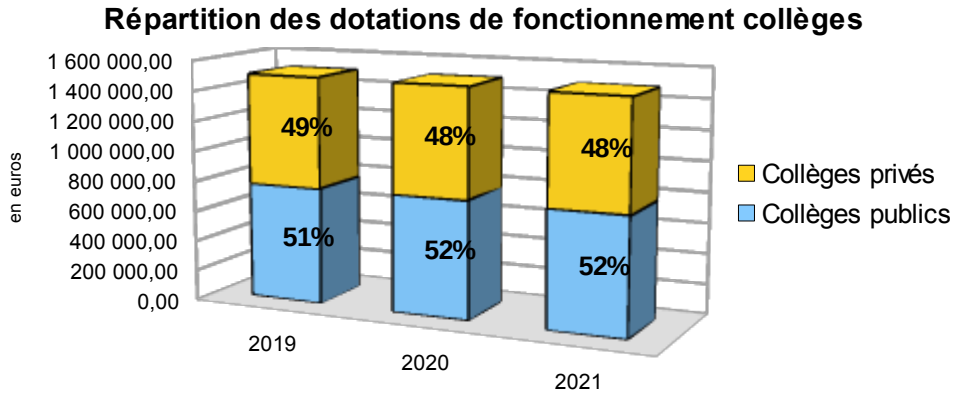

La dotation moyenne par élève en 2021 s'élève à 433 € (428 € en 2020) y compris la prise en charge des contrats.

En moyenne, en 2021, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 20 € contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

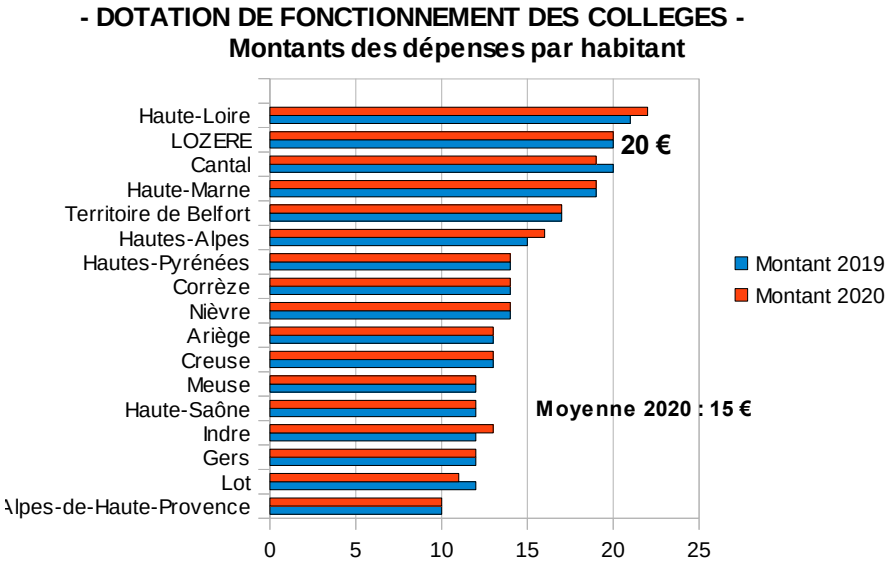

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Des dotations complémentaires ont été accordées pour l'accès aux équipements sportifs à hauteur de 19 935 € pour les collèges publics et de 12 521 € pour les collèges privés et 2 400 € sont consacrés à l'abonnement au logiciel documentaire BCDI, fourni à chaque collège public.

Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges :

2019	2020	2021	Subventions accordées	
64 065 €	46 017 €	40 659 €	Projets culturels, scientifiques, sportifs et d'éducation à la citoyenneté, voyages collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
10 323 €	4 904 €	7 135 €	Dispositif « Collège au cinéma »	2021 : 1 029 collégiens dont 628 pris en charge par le Département
10 000 €	10 000 €	10 000 €	Scènes Croisées de Lozère pour les actions culturelles dans les collèges	
84 388 €	**60 921 €**	**57 794 €**	**TOTAL**	

Nombre de projets prévus en 2020 et 2021 ont été annulés en raison de la crise sanitaire, ce qui explique une diminution des dépenses au titre des projets des établissements et du dispositif « collège au cinéma » (-31 % par rapport à 2019).

Une association a bénéficié d'une subvention de 500 € sur le fonds d'aide COVID.

Enseignement supérieur

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : **227 500 €** ont été accordés en 2021 aux antennes universitaires : Université Perpignan Via Domitia pour l'antenne de Mende dont l'échange d'étudiants avec la province de Guizhou en Chine et la faculté d'Education (ex.IUFM). Cette dernière a ouvert un cursus complet licence et master sur les métiers de l'éducation à la rentrée de septembre 2019. En septembre 2021, deux « campus connecté » ont ouvert leurs portes à Mende et Florac. Une aide de **19 695 €** a été versée aux deux communes porteuses du projet pour accompagner le financement des deux animatrices du dispositif.

La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 285 495 €** contre 1 308 800 € en 2020 (intégralité des subventions versées en 2020 en raison de la crise sanitaire).

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) s'est élevée à 700 000 € dont une avance de 200 000 € sur la participation 2022. La participation au fonctionnement des Scènes Croisées de Lozère, comme en 2020, s'élève à 185 000 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

En 2021, le Département a soutenu de nombreuses structures dont notamment :

- Logistique Scénique (65 000 €),
- la Fédération départementale des Foyers Ruraux (62 000 €),
- la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €),
- le Ciné-Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher (15 000 €),
- la saison culturelle de la Ville de Mende (13 000 €),
- la Genette Verte à Florac (13 000 €),
- Rudeboy crew à Bagnols les Bains (13 000 €),
- la Forge à Villefort (13 000 €).

Il a accompagné également de nombreuses associations qui mettent œuvre des saisons et festivals, notamment Détours du Monde (11 000 €), le Festiv' Allier (11 000 €), Cultures du Monde (5 000 €), le 48° de rue (4 000 €), les Médiévales du Malzieu (3 000 €)...

Par ailleurs, 8 associations ont bénéficié d'une aide fonds COVID pour un total de 25 700 €.

Participation du Département	2019	2020	2021
Ecole départementale de Musique de Lozère	588 000 €	750 000 € °	700 000 € °°
ADDA Scènes Croisées	265 000 € *	115 000 **	185 000 €

° dont 100 000 € d'avance sur 2021 et 50 000 Fonds Covid

° ° dont 200 000 € d'avance sur 2022

* dont 80 000 € d'avance sur 2020

** dont 10 000 € Fonds Covid

Le patrimoine culturel

En 2021, le Département a consacré **73 998 €** au patrimoine culturel :

- 64 317 € au financement des structures agissant pour le patrimoine dont :
  - 5 000 € pour l'animation du château de St Alban,
  - 19 000 € pour l'animation de Javols,
  - 10 317 € pour l'entretien paysager de Javols,
  - 30 000 € pour la Fondation du patrimoine,
- 9 681 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Le sport

En 2021, **444 042 €** de subventions ont été consacrées au sport.

	2019	2020	2021
Montants annuels effectifs	467 420 €	535 232 €	444 042 €
Montants compte administratif avec des avances	364 420 €	535 232 €	444 042 €

2019 : avance de 103 000 € versée en 2018

Ces subventions se répartissent comme suit :

- - Équipes sportives au niveau national : 140 700 €
- - Comités sportifs : 89 499 €
- - Fonctionnement sports : 104 042 €
- - Manifestations sportives : 103 001 €

Le Département accompagne les associations sportives, notamment l'UNSS et l'USEP (30 650 €), l'UGSEL (29 770 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 €), le semi-marathon (25 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €), Lozère endurance équestre (15 000 €) et le Mende volley Lozère (100 000 €) qui évolue en nationale ProB.

Egalement, 5 associations ont été aidées à travers le fonds COVID à hauteur de 6 800 €, contre en 2020, 16 associations subventionnées pour 88 500 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

364 806 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	388	368	365

L'enseignement

198 076 € de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissement des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- 172 136 € - Collèges privés
- 25 940 € - Collèges publics

	2019	2020	2021
Collèges privés – subventions	200 526 €	177 985 €	172 136 €

Le patrimoine culturel

120 763 € ont été consacrés au patrimoine culturel dont :

58 192 € pour la conservation préventive des collections et œuvres d'art des communes, programme subventionné annuellement par la DRAC à hauteur de 70 000 €.

38 541 € pour la restauration des collections et œuvres d'art des communes. Cette enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes.

24 030 € pour l'achat aux enchères, le transport et l'expertise d'un véhicule hippomobile de transport de voyageurs entre Mende et Bagnols-les-Bains.

Le sport

45 967 € ont été attribués aux clubs sportifs pour l'acquisition d'équipements.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère

109 888 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	80	112	110

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- 42 150 € pour les accès aux ressources numériques, pour les abonnements aux magazines, pour les adhésions aux associations professionnelles spécialisées et pour le « réassort » ;
- 67 738 € pour le programme d'animations (Printemps des poètes, Premières pages, Mois du film documentaire, etc.) et de formations du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses restent essentielles compte tenu du nombre croissant de bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 au sein du réseau départemental et par le développement des actions labellisées Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).

140 506 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	114	141	141

- 125 960 € ont été consacrés à l'achat de nouvelles collections ;
- 14 546 € de subventions ont été versés à 10 communes et 1 communauté de communes pour l'aménagement de leurs bibliothèques.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Archives départementales

15 462 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	27	31	15

Les dépenses de fonctionnement des archives ont été consacrées à hauteur de :

- 3 537 € à l'action culturelle : conceptions graphiques et créations d'un catalogue et d'un film micro-perforé positionné sur la façade du bâtiment, de lectures publiques réalisées lors des Journées européennes du Patrimoine, et ce, dans le cadre de la présentation de l'exposition sur le thème de la Lozère et les migrations, à Mende courant second semestre. Toujours dans ce contexte, il a également été financé l'optimisation numérique d'une application multimédia pour PC (présentée sur une table numérique pendant l'exposition), afin de l'intégrer sur notre site internet. Et pour finir, une première animation a été réalisée auprès des résidents d'un EHPAD du nord du département, intégrant un support créé par les Archives : un jeu de cartes pédagogique (jeu de 7 familles), réalisé à partir de portraits de personnes ayant vécu dans la région ;
- 576 € à la publication d'un numéro de la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine ;*
- 6 191 € aux abonnements annuels et achats d'ouvrages visant à alimenter la bibliothèque historique, ainsi qu'aux frais de reliure des revues, périodiques ;
- 4 803 € au fonctionnement courant de la direction ;
- 355 € aux cotisations à l'Association des Archivistes français et au Conseil International des Archives.

63 023 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	65	62	63

Les dépenses d'investissement ont été consacrées à hauteur de :

- 42 632 € à la restauration de : 70 registres de notaires de Lozère du XVIe au XVIIIe siècle, 4 registres des délibérations (XIXe et XXe siècles) et le compoix de Saint-Laurent-de-Muret, 10 atlas de plans cadastraux et 1 registre de l'Enregistrement pour le bureau de Marvejols ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- 3 458 € à l'acquisition de documents d'archives, notamment des lots de photographies, films documentaires, parchemins et autres lettres anciennes sur le département de la Lozère, visant à enrichir les fonds ;
- 14 954 € à la numérisation de documents d'archives sur tous types de supports ;
- 1 979 € au financement de la numérisation de la presse ancienne (*Annuaire de la Lozère et La Cévenne Républicaine)* en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale

45 596 299 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	44 262	45 313	45 596

Si l'année 2020 a été marquée par la mise en place de la nouvelle organisation territoriale des services, le rôle de chef de file des politiques sociales du Département a été une nouvelle fois mis en lumière en raison de la crise sanitaire. Cette année 2021 a vu se poursuivre les efforts entrepris en ce sens en poursuivant le soutien aux lozériens en difficultés et aux structures du territoire oeuvrant dans le domaine médico-social.

L'ensemble de ces évolutions a impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 45 313 K€ en 2020 à 45 596 K€ en 2021, soit une augmentation de 0,62 % (+ 283 K€).

Les rattachements des dépenses à l'exercice 2021 représentent une somme de 3 857 K€.

Si l'impact de la crise sanitaire explique pour partie une augmentation du budget consacré à la Solidarité Sociale, l'évolution socio-démographique, la structure de la population et l'évolution de la réglementation pèsent toujours sur ce budget. La majeure partie de cette augmentation porte ainsi sur des dépenses non maîtrisables, que ce soit pour ce qui concerne le secteur de l'enfance, l'insertion et les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Cette augmentation doit également être analysée au regard des 3 allocations individuelles de solidarité - AIS (APA, PCH et rSa), dépenses contraintes et compensées partiellement par l'État, qui représentent 22 755 K€, soit 49,91 % du budget.

Les dépenses d'aide sociale, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

Les dépenses d'aide sociale représentent un montant total de 55 379 K€, soit 52,78 % du total des dépenses de fonctionnement 2021 du Département et se décomposent ainsi :

- 45 596 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- 553 K€ au titre des actions portées par le service Affaires Financières et le service des Bâtiments pour des créances éteintes, des titres annulés, le fonctionnement des Maisons Départementales des Solidarités et de la MDPH, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- 9 230 K€ au titre des Ressources Humaines (dont 2 491 K€ pour les assistants familiaux au nombre de 50 au 31/12/2021).

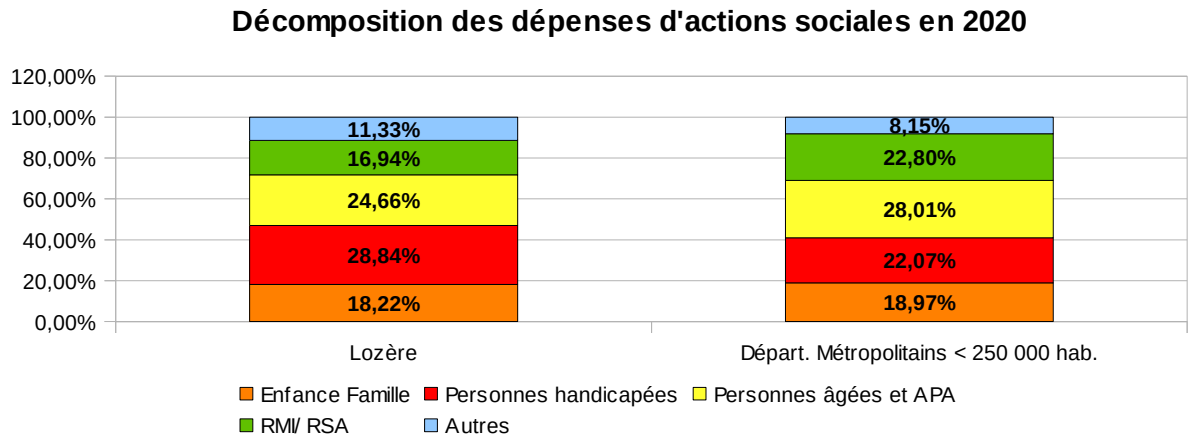

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses et toutes directions confondues) ont évolué de la manière suivante :

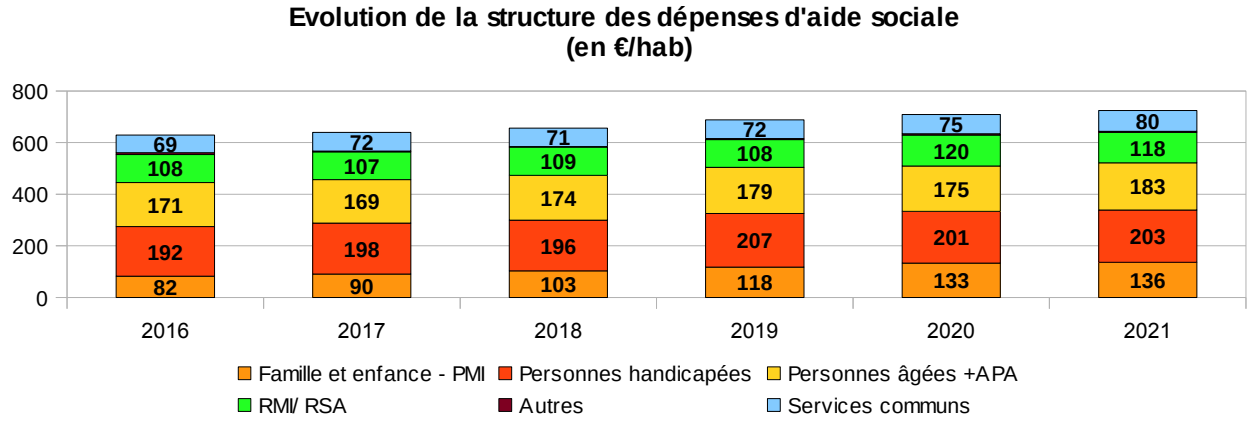

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les dépenses d'aide sociale de la DGASOC, hors charges de personnel

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 45 596 K€, y compris les rattachements (3 857 K€), soit 43,45 % du total des dépenses de fonctionnement 2021.

Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation par chapitre budgétaire :

en K€	2020	2021	Evolution 2020/2021
Personnes âgées	13 357	13 925	4,3%
Personnes handicapées	14 804	14 865	0,4%
Insertion (dont RSA)	9 157	8 975	-2,0%
Action Sociale	346	358	3,5%
Famille et Enfance	7 389	7 205	-2,5%
PMI	249	266	6,8%
Autres	11	2	-81,8%
TOTAL	**45 313**	**45 596**	**0,6%**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, les dépenses se répartissent ainsi :

Présentation par directions et par missions			
	2020	2021	Évolution 20/21
Direction Enfance Famille	**7 638 K€**	**7 471 K€**	**- 2,19 %**
Prestations individuelles	*1 411 K€*	*1 333 K€*	-5,53 %
Hébergements	*5 906 K€*	*5 787 K€*	-2,01 %
Subventions, participations, autres	*72 K€*	*85 K€*	18,06 %
Protection Maternelle Infantile	*249 K€*	*266 K€*	6,83%
Direction Maison de l'Autonomie	**28 161 K€**	**28 790 K€**	**2,23%**
Les personnes âgées	***13 357 K€***	***13 925 K€***	**4,25%**
APA à domicile	*5 388* K€	5 080 K€	-5,72%
APA en établissement	*5 365 K€*	*5 423 K€*	1,08%
Prestations de services – Aides ménagères	*9 K€*	*15 K€*	67%
Aide sociale à l'Hébergement	*2 234 K€*	*2 776 K€*	24,26%
Prévention et accompagnement des publics	*239 K€*	*251 K€*	5,02
Les subventions et participations, autres	*122 K€*	*142 K€*	16%
Soutien au professionnels des SAAD	*0 K€*	*237 K€*	-
Les personnes en situation de handicap	***14 804 K€***	***14 865 K€***	**0,41 %**
Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)	*4 544 K€*	*4 477 K€*	-1,47%
Aide sociale à l'Hébergement	*9 736 K€*	*9 890 K€*	1,58 %
Subventions et participations	*509 K€*	*492 K€*	-3,34%
Autres dépenses (Admission en non valeur)	*15 K€*	*6 K€*	-60 %
Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité	**9 503 K€**	**9 333 K€**	**-1,79%**
Prestations individuelles	*8 042 K€*	*7 898 K€*	-1,79%
Subventions, Participations, contrats, FSE	*1 115 K€*	*1 077 K€*	3,41%
Action sociale	*346 K€*	*358 K€*	3,47%
Services généraux	**11 K€**	**2 K€**	**-81,82%**
Services Communs	*9 K€*	*0 K€*	-
Cotisations	*2 K€*	*2 K€*	*0%*
TOTAL	**45 313 K€**	**45 596 K€**	**0,62 %**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Répartition des dépenses d'action sociale en 2021

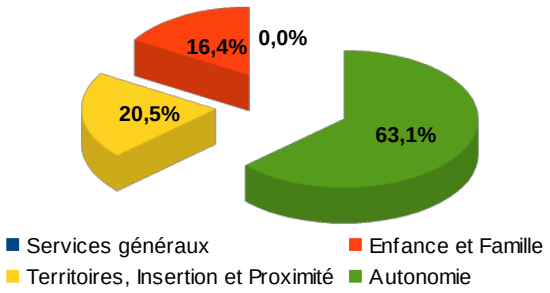

La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille.

En Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 63 % des crédits consommés. L'augmentation globale des dépenses est liée mécaniquement aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile et au développement des logiques de contractualisation avec des contributions nationales prises en charge dans les dépenses (appel à projet, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté…).

Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS), le différentiel entre les comptes administratifs 2020 et 2021 évolue dans les conditions suivantes :

	2020	2021	Evolution 2020/2021
RSA	7 954 402 €	7 782 747 €	-2%
APA	10 747 807 €	10 502 739 €	-2%
PCH / ACTP	4 539 410 €	4 469 807 €	-2%
Dépenses fonctionnement	**23 241 619 €**	**22 755 293 €**	**-2%**
RSA	5 682 917 €	5 865 346 €	3%
APA	6 943 403 €	7 396 185 €	7%
PCH / ACTP	2 157 208 €	2 356 207 €	9%
Recettes	**14 783 528 €**	**15 617 738 €**	**6%**
RSA	2 271 485 €	1 917 401 €	-16%
APA	3 804 404 €	3 106 554 €	-18%
PCH / ACTP	2 382 202 €	2 113 600 €	-11%
Différentiel Reste à charge Département	**8 458 091 €**	**7 137 555 €**	**-16%**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

519 875 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	703	237	520

520 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement.

Les subventions allouées concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

2019	2020	2021
700 237 €	233 533 €	498 456 €

En 2021, 4 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- - EHPAD St Nicolas d'Auroux : 398 K€,
- - EHPAD St Jacques de Marvejols : 76 K€,
- - EHPAD La Randonneraie de Monts de Randon : 10 K€,
- - EHPAD L'Adoration de Mende : 14 K€

11 418 € de subventions ont été versées aux crèches pour l'achat de matériel.

	2019	2020	2021
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	2 506 €	3 634 €	11 418 €

Le Secours Populaire Français a été aidé pour l'achat d'un véhicule à hauteur de 10 K€.

Concernant l'avance financière de 150 000 € accordée en 2019 à l'EHPAD d'Auroux, l'association gestionnaire Saint Nicolas a procédé au remboursement de 90 000 € en 2020 et de 60 000 € en 2021.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

1 - Direction Enfance Famille

7 470 801 € en fonctionnement

La complexité des situations nécessite des réponses parfois hors cadre classique de l'accompagnement. Ces mesures confiées à des structures ad hoc (lieux de vie et d'accueil) ou mises en place par le biais de combinaisons d'intervention ont un impact sur le budget. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'enfants confiés et de mandats s'est confirmé en 2021.

Toutefois, le budget consacré à l'Enfance Famille diminue de – 2,2 %, passant de 7 638 K€ en 2020 à 7 471 K€ en 2021. Cette évolution s'explique par des effets de la crise sanitaire durant l'année 2020 avec notamment la prise en charge prolongée des publics MNA pendant les périodes confinement. Le Département est venu compenser à hauteur de 544 K€.

Même si des recettes sont enregistrées sur ce chapitre, notamment sur la mise à l'abri, (Participation MNA État : 470 K€) ces dépenses impactent fortement le fonctionnement du Département.

Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille

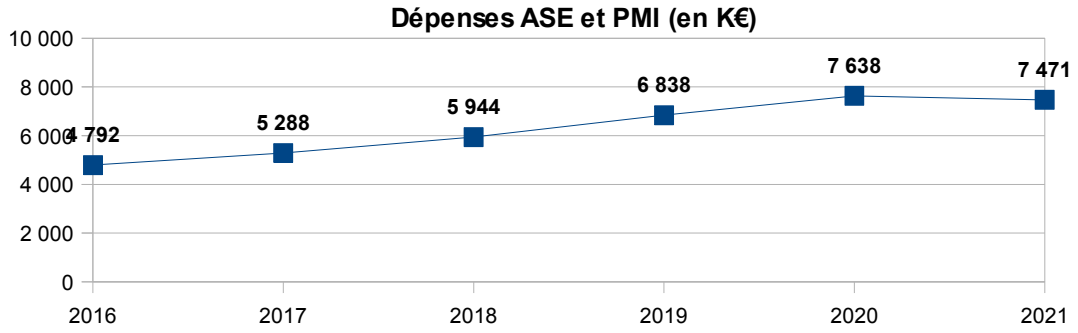

Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2019	2020	2021
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social…)	5 139 178 €	5 905 896 €	5 786 599 €
Prestations individuelles (AEMO, TISF, TDC, Bourse, visites médiatisées)	1 041 840 €	1 088 703 €	1 045 035 €
Aides Financières (AMT, secours, bons alimentaires)	173 290 €	136 140 €	111 346 €
Prise en charge quotidienne	189 196 €	185 748 €	176 294 €
Subventions, participations, autres	60 354 €	72 495 €	85 412 €
PMI	233 929 €	249 463 €	266 115 €
TOTAL	**6 837 787 €**	**7 638 446 €**	**7 470 801 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'aide sociale à l'enfance

7 204 686 € en fonctionnement

Les prestations individuelles : 1 332 674 €

- Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 648 520 €

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	597 242 €	664 560 €	633 280 €	648 759 €	648 520 €
Bénéficiaires AEMO	268	290	311	343	336
Bénéficiaires AED	116	89	69	57	62

Les AED sont des mesures administratives qui font l'objet d'une contractualisation entre les parents et les services du Département. Elles sont exercées par des référents de l'aide sociale à l'enfance. Les AEMO sont des mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants. Elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par un service habilité à cette fin (le CPEAGL). Une convention encadre le budget et la mise en œuvre des AEMO dont le prix de journée est fixé à 10,04 €.

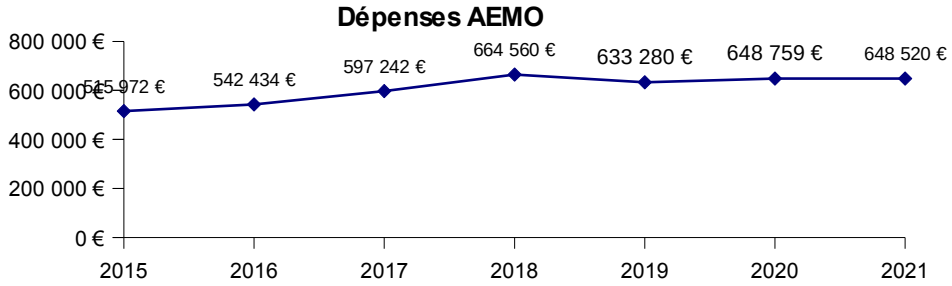

- Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : 274 721 €

En 2021, le montant de la dotation accordée au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifé est de 274 721 € contre 279 574 € en 2020. L'évolution de ce montant résultait des négociations budgétaires réalisées par les services sur la base du budget et activité présentée.

- Allocation Mensuelle Temporaire, Bons Alimentaires, et Secours d'urgence : 111 346 €

On constate une diminution globale de près de 24 K€ de dépenses par rapport à 2020 au regard des demandes présentées et évaluations réalisées.

- Allocation Jeunes Majeurs : 15 985 €

Les actions relatives aux « sorties sèches de l'ASE » découlant de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ont porté leur effet en 2020 et 2021 avec une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de cette allocation. Le montant de cette ligne budgétaire passe ainsi de 4 571 € en 2019, 23 747 € en 2020 et 15 985 € en 2021.Ce montant est

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

partiellement compensé par des recettes de l'État au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

- Visites médiatisées : 59 997 €

Le montant de la dotation annuelle accordée à l'espace rencontre de l'institution Notre-Dame de la Providence reste stable entre 2020 et 2021, en passant de 60 762 € à 59 997 €.

- Tiers Digne de Confiance (TDC) : 45 612 €

Cette modalité de placement permet l'accueil d'un enfant chez une personne avec laquelle il entretient des liens d'attachement et de confiance (membre de la famille ou pas). L'indemnité versée au tiers permet de couvrir les besoins primaires de l'enfant. Le budget TDC était précédemment géré au sein du budget des ressources humaines. Cette ligne budgétaire est rattachée depuis 2019 au budget de la Solidarité Sociale.
En 2021, 12 TDC ont fait l'objet d'une indemnisation pour 14 enfants. En 2020, ils étaient 13 TDC pour 16 enfants.

- Autres prestations individuelles : 287 839 €

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance sont dépendantes des mesures confiées au Département. Elles augmentent de + 102 K€ par rapport à 2020.

L'hébergement : 5 786 599 €

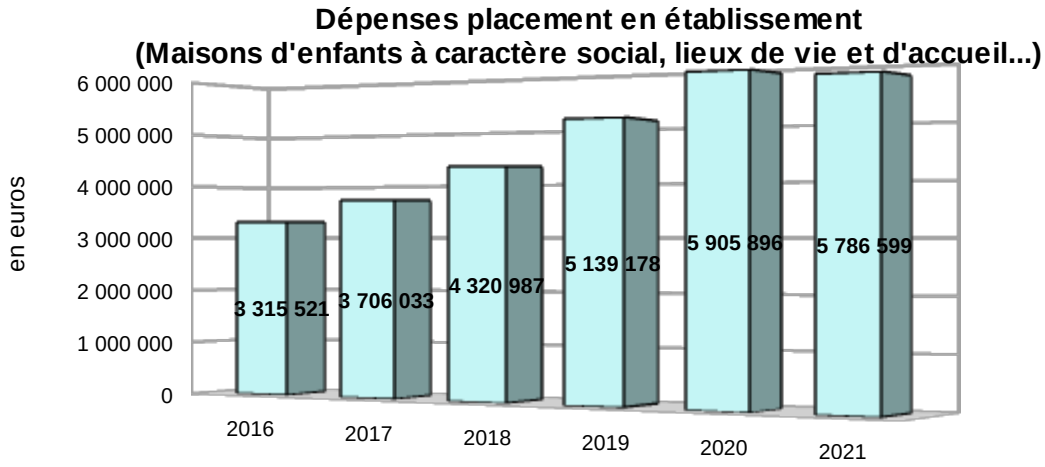

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)	2 996 849 €	3 376 821 €	3 994 547 €	3 944 968 €	3 672 858 €
Lieux de vie et d'accueil	709 184 €	944 166 €	1 144 631 €	1 960 928 €	2 113 741 €
TOTAL	3 706 033 €	4 320 987 €	5 139 178 €	5 905 896 €	5 786 599 €

Les dépenses d'hébergement ont diminué de - 2 % entre 2020 et 2021. En effet, en 2020, un montant total de 489 K€ a été impacté sur des fonds Covid afin de prendre en charge de nouveaux enfants confiés ou un maintien dans le dispositif de mise à l'abri plus long en raison d'un confinement. Cette perspective s'est révélée moins prégnante au regard du contexte connu en 2021, tout comme les montants accordés au titre de la mise à l'abri.

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines (2 491 K€ en 2021, 1 786 € en 2020, 1 459 K€ en 2019, 1 293 K€ en 2018).

Les subventions et participations : 83 278 €

Le montant des subventions s'élève à 79 700 €. Il regroupe l'ensemble des subventions allouées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité.

Le montant de la participation au dispositif 119 Allo-Enfance, fixé par décret, est de 3 578 €.

Autres dépenses : 2 134 €

Ce poste budgétaire recouvre les admissions en non valeur et titres annulés.

La Protection Maternelle Infantile

266 115 € en fonctionnement

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département ou par l'intermédiaire de subventions aux associations, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif fait apparaître un montant de 124 287 € (contre 112 634 € en 2020) au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), en partenariat avec l'État, reste stable et s'établit à 90 367 € en 2021.

Les autres dépenses, pour un montant de 51 461 €, concernent des subventions, l'achat de petits matériels, de vaccins...

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

2 - Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

9 333 707 € en fonctionnement

Les dépenses liées à l'Insertion et l'action sociale diminuent de 169 K€ entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique principalement par une évolution des dépenses de l'allocation du rSa de moins 172 K €.

L'insertion

8 975 431 € en fonctionnement

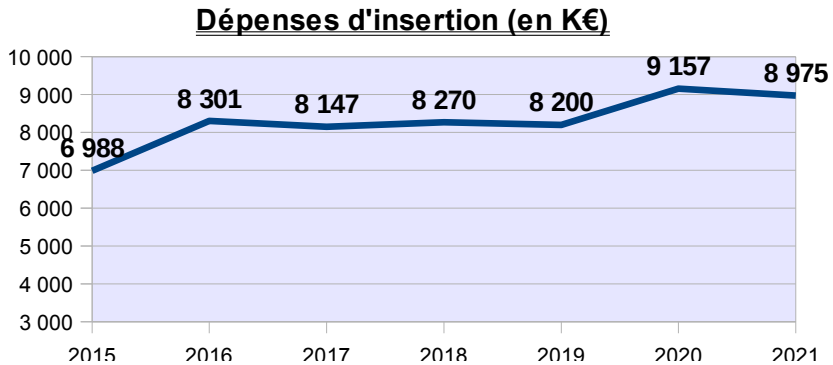

Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 782 747 €

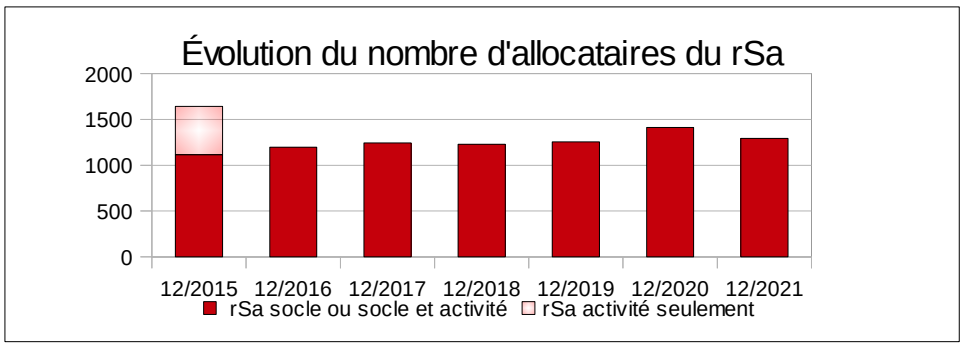

Le nombre de bénéficiaires s'établit fin 2021 à 1 293 (données en attente de consolidation par la CCSS et la MSA) contre 1 413 fin 2020.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Participation de l'État aux dépenses RSA

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allocations RSA	7 248 775 €	6 896 134 €	7 090 210 €	7 159 543 €	7 954 402 €	7 782 747 €
Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)	3 518 222 €	3 641 676 €	3 497 413 €	3 473 378 €	3 606 226 €	3 491 979 €
Dotation péréquée	1 589 072 €	1 579 955 €	1 682 860 €	1 726 879 €	1 775 834 €	1 926 128 €
Fonds de solidarité	163 895 €	139 842 €	209 599 €	200 202 €	300 856 €	232 195 €
Fonds de stabilisation						215 045 €
Reste à charge	**1 977 586 €**	**1 534 661 €**	**1 700 338 €**	**1 759 084 €**	**2 271 486 €**	**1 917 400 €**
% du reste à charge		22%	24%	25%	29%	25%

En 2021, le reste à charge pour le Conseil Départemental de la Lozère revient au taux de d'avant crise COVID (25%).

L'accompagnement des démarches liées à l'insertion : 1 192 684 €

- Les aides financières individuelles (AFI) : 23 865 €

Le montant des AFI s'élève à 23 865 €. Les aides accordées ont permis d'apporter un financement aux bénéficiaires du rSa pour les soutenir dans des actions d'accès aux soins, de formation ou l'insertion professionnelle, de mobilité…

- Les subventions contrats : 97 320 €

Le montant total des financements des contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa s'élève à 97 320 € et permet une ré-inscription dans le parcours professionnel, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

- Les subventions aux associations : 779 388 €

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) reste stable. Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

- Les marchés : 200 389 €

Ces dépenses sont liées à des actions financées via un marché public et concernent la mobilité, le référent rSa accompagnement vers l'emploi, le référent rSa travailleurs indépendants, et l'accompagnement à la recherche d'emploi. Ces dépenses sont compensées pour partie par des recettes au titre du Fond social Européen (FSE).

- Autres dépenses : 91 722 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Ce montant correspond à des créances éteintes et admissions en non valeur pour 81 090 €, à l'acquisition de pass'numériques pour 10 660 € . En effet, la candidature du Département a été retenue pour la mise en place dès 2021 des pass'numériques afin d'aider les lozériens à se former dans l'usage du numérique. Une cotisation est également financée sur ce poste budgétaire.

L'action sociale

358 276 € en fonctionnement

Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et Mesures d'accompagnement judiciaires (MAJ) : 21 439 €

Les montants consacré à ces mesures augmentent de 6,6 % entre 2020 et 2021. 24 personnes ont fait l'objet d'une MASP en 2021.

Les différents secours et frais de transport : 35 242 €

Les dépenses liées aux secours sont restées stables entre 2020 et 2021 (+ 0,90 %) pour atteindre cette année 35 242 €. En 2021, le Département a maintenu le dispositif d'aide aux entrepreneurs mis en place en 2020 et a permis de soutenir des entrepreneurs pour un montant de 12 995 €.

Les subventions aux associations : 131 000 €

Le montant des subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'action sociale, et notamment de l'aide alimentaire, a presque doublé cette année. Outre le soutien habituel du Département à ces structures, un montant complémentaire de 35 000 € au titre du fonds Covid a été accordé.

Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 170 000 €

Outil de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions, mais également le financement de mesures d'accompagnement. Revalorisée de 20 000 € en 2018, la participation du Département au FSL a été maintenue depuis 2019.

Action opti Courses : 594 €

Action qui a débuté en 2021, elle vise à améliorer l'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle des aliments en favorisant les achats, sans coût supplémentaire, pour une population de faible statut socio-économique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

3 - Direction Maison de l'Autonomie

28 789 577 € en fonctionnement

Les dépenses liées au maintien de l'autonomie, la compensation du handicap, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 28 790 K€, soit 63 % des dépenses de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.

Les personnes âgées

13 925 022 € en fonctionnement

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 10 502 739 €

L'APA à domicile et en établissement représente 23,03 % des dépenses de fonctionnement du budget de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale. Globalement, la diminution est de – 2,33 %.

- L'APA à domicile diminue de – 5,7 %. La dépense passe ainsi de 5 388 K€ en 2020 à 5 080 K€ en 2021.

  Cette évolution doit être temporisée par les crédits du fonds affecté Covid de 605 000 € en 2020 pour soutenir les structures suite aux pertes de recettes liées aux périodes de confinements. Les évolutions habituelles restent malgré tout présentes en raison de :

  - la démographie (vieillissement de la population augmentant le nombre de nos aînés ayant besoin d'un soutien à domicile),

  - l'augmentation des tarifs nationaux, notamment des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),

- L'APA en établissement augmente de + 1,07 % pour un montant de 5 423 K€ en 2021 et 5 365 K€ en 2020.

Montants en K€	2017	2018	2019	2020	2021
APA à domicile	4 628	4 848	5 111	5 382	5 080
APA versée à l'établissement	5 089	5 183	5 355	5 365	5 423
Total dépenses	9 717	10 031	10 466	10 747	10 503
Dotation CNSA	3 996	3 972	3 611	4 137	4 193
Dotation péréquée	2 226	2 381	2 525	2 399	2 599
Fonds de solidarité	196	297	293	406	313
Fonds de stabilisation					290
Reste à Charge	3 299	3 381	4 037	3 805	3 108

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Prestations de services – Aides ménagères : 14 654 €

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	50 817 €	42 044 €	9 885 €	9 253 €	14 654 €
Bénéficiaires	25	22	6	6	8

Entre 2017 et 2021, il est constaté une diminution du nombre de bénéficiaires des aides ménagères au titre des personnes âgées. Jusqu'en 2018, ce résultat était dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes et des reports vers d'autres solutions, autres caisses ou APA. En 2019, il résulte d'une réorientation de ces bénéficiaires vers l'APA.

Cette diminution non constatée en 2020 a permis une stabilisation des dépenses consacrées à ce poste budgétaire malgré une augmentation de bénéficiaires en 2021 (+ 2 bénéficiaires).

L'aide sociale à l'hébergement : 2 776 074 €

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	2 899 133 €	2 915 181 €	2 935 745 €	2 233 826 €	2 776 074 €
% d'évolution	5,33%	0,55%	0,71%	-23,91%	24,27%
Bénéficiaires payés (moyenne des 4 trimestres)	215	233	248	225	227

Le montant de ces dépenses a été fortement impacté en 2020 et 2021 par les effets du Covid, en raison :

- de la diminution des taux d'occupation sur certaines périodes et certains établissements,
- du soutien financier exceptionnel accordé par le Département à hauteur de 106 K€ en complément des aides versées par l'État aux EHPAD.

La prévention et l'accompagnement des publics : 251 511 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aide à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour :

- La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et les actions mises en place pour les personnes âgées et leurs aidants : 235 373 €.

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- l'attribution d'un forfait d'autonomie,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- la poursuite de la mise en place d'actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante,
- la poursuite d'actions au sein des EHPAD.

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA..

- La MAIA : 16 138 €

Ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les subventions : 3 400 €

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap pour 3 400 €.

Le Dispositif de soutien du Département aux professionnels des SAAD : 237 382 €

Le Département s'est engagé, dès 2021, dans ce dispositif nécessaire de revalorisation des salaires prévue par l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour l'ensemble des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires. Cette dépense est partiellement compensée par la CNSA pour un montant estimé de 158 300 €.

Les autres dépenses : 139 262 €

Cette enveloppe recouvre les admissions en non valeur, les titres annulés sur exercices antérieurs pour des demandes de reversements de trop perçus, ainsi que des frais liés aux prises d'hypothèques.

Les personnes en situation de handicap

14 864 555 € en fonctionnement

Les prestations individuelles 4 477 354 €

- L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 537 433 €

Les dépenses d'ACTP baissent en 2021 de – 74 596 €, soit – 12,19 %. Fin 2021, elles concernent 67 personnes, soit 7 bénéficiaires en moins par rapport à 2020. Les personnes bénéficiant encore de cette allocation sont celles pour qui elle reste plus avantageuse et qui n'ont par conséquent pas opté pour la PCH.

La diminution du nombre de bénéficiaires se traduit naturellement par une diminution de ce poste budgétaire malgré les revalorisations nationales du montant de cette allocation.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 3 932 374 €

Les dépenses de PCH sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 0,13 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : + 1,44 % entre 2020 et 2021 (+4,98 % entre 2019 et 2020),
- pour les moins de 20 ans : - 13,23 % entre 2020 et 2021 (+ 26,6 % entre 2019 et 2020).

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses ACTP	675 847 €	625 672 €	612 723 €	612 029 €	537 433 €
Dépenses PCH	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €
TOTAL DEPENSES	4 301 573 €	4 423 980 €	4 296 317 €	4 539 409 €	4 469 807 €
Dotation CNSA	958 810 €	982 430 €	976 389 €	972 085 €	993 128 €
Dotation péréquée	985 522 €	1 050 031 €	1 036 270 €	1 013 431 €	1 106 219 €
Fonds de solidarité	87 228 €	130 781 €	120 138 €	171 692 €	133 355 €
Fonds de stabilisation					123 505 €
Reste à charge	2 270 013 €	2 260 738 €	2 163 520 €	2 382 201 €	2 113 600 €

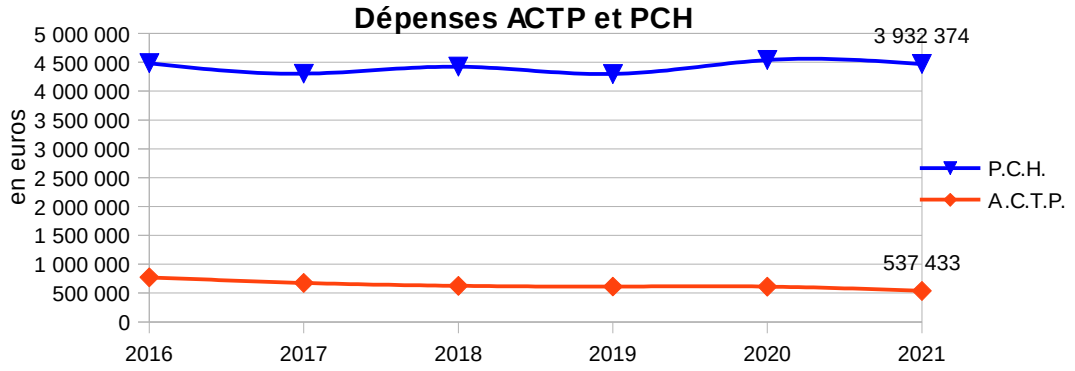

- Prestations de services – Aides ménagères : 7 547 €

Fin 2021, les dépenses concernent 3 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile pour un montant total sur l'année de 7 547 €.

L'aide sociale à l'hébergement : 9 889 924 €

L'année 2020 et le début de l'année 2021ont été impactés par les effets de la crise sanitaire, rendant atypiques celles-ci.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	9 786 597 €	9 411 499 €	10 492 601 €	9 736 444 €	9 889 924 €
% d'évolution	19,15%	-3,83%	11,49%	-7,21%	1,58%
Bénéficiaires	271	268	287	278	266
dont Accueil de jour	96 881 €	115 247 €	113 925 €	56 611 €	104 816 €
dont PHV	17 551 €	34 273 €	33 723 €	31 822 €	32 249 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

A noter que l'exercice 2019 a supporté une dépense de l'ordre de 600 000 € en régularisations d'antérieurs.

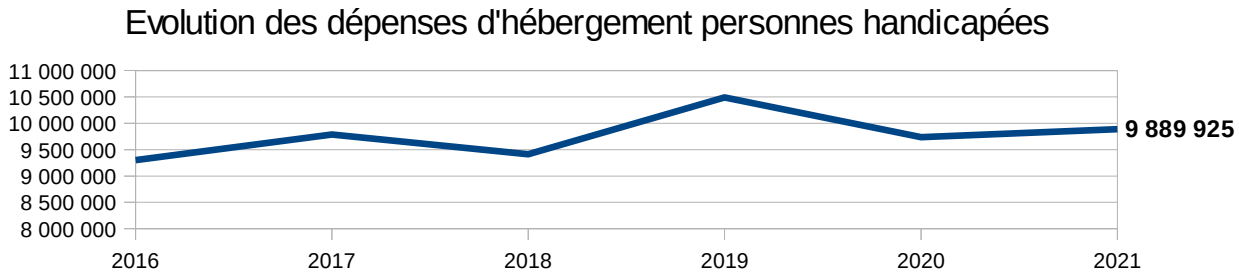

Les subventions et participations : 491 531 €

- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2021 est de 275 544 €, en hausse de + 0,7 %.

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

La participation pour le SAVS en 2021 est de 144 987 €, en hausse de + 0,7 %.

- Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation du Département est de 40 000 €. Elle correspond à la participation aux 2 GEM pour lesquels des démarches de fusions sont entamées.

- Les subventions aux associations

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap (1 000 €).

- Participation MDPH.

La participation du Département s'établit en 2021 à 30 000 €, elle est identique à celle attribuée en 2020.

Autres dépenses : 5 746 €

Ce montant correspond à des créances PCH admises en non valeur.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

4 - Services généraux

2 215 € en fonctionnement

Cotisations : 1 980 €

Ce montant correspond à la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale et décentralisée).

Divers : 235 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

RESSOURCES INTERNES

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens

1 079 778 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	1 052	1 083	1 080

Les dépenses 2021 de la mission Achats et Moyens s'élèvent à 1 080 K€, en légère baisse de - 0,3 % par rapport à 2020.

Les postes de dépenses ont connu des évolutions variables :

- Evolution à la hausse : frais de nettoyage (+35 K€), habillement/vêtements de travail, petit matériel, assurance dommages aux biens (+4 K€), transport de biens (déménagement pour travaux MDS Marvejols et Mende)
- Evolution à la baisse : assurance véhicules (véhicules -36 K€ dont 6 K€ de régularisation TVA en 2020, protection juridique -4 K€), fournitures d'entretien, affranchissement

en K€	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Fournitures	**156**	**173**	**184**	**11**
Fournitures d'entretien	9	27	8	-19
Fournitures de petit équipement	92	92	107	15
Habillement et vêtements de travail	55	54	69	15
Fournitures administratives	**62**	**67**	**64**	**-3**
Contrats de prestations de services	**16**	**17**	**16**	**-1**
Entretien et réparations	**4**	**4**	**4**	**0**
Primes d'assurances	**280**	**265**	**225**	**-40**
Divers	**24**	**27**	**27**	**0**
Documentation générale et technique	19	19	22	3
Autres frais divers	5	8	5	-3
Publicité, publications, relations publiques	**36**	**35**	**40**	**5**
Annonces et insertions	8	8	6	-2
Catalogues et imprimés et publications	28	27	34	7
Transports de biens	**9**	**2**	**8**	**6**
Frais d'affranchissement	**85**	**93**	**78**	**-15**
Frais de nettoyage des locaux	**293**	**318**	**353**	**35**
Autres charges – Parkings	**86**	**82**	**80**	**-2**
Charges excep. : créance éteintes			**1**	**1**
TOTAL	**1 051**	**1 083**	**1 080**	**-3**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

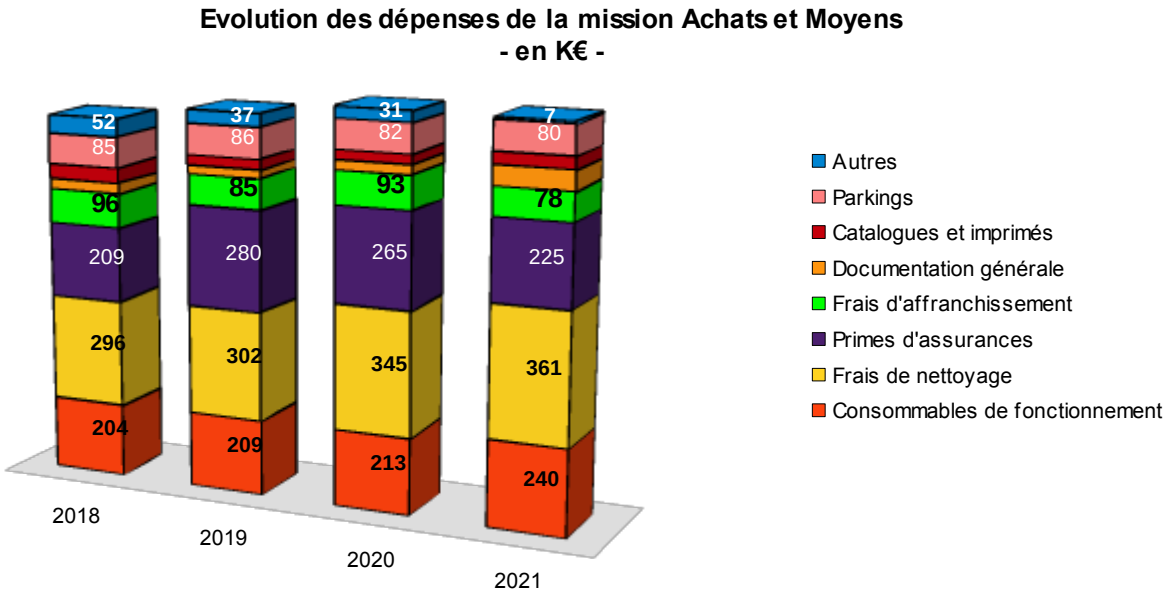

105 420 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2020
TOTAL	78	72	105

L'augmentation des dépenses d'investissement 2021 s'expliquent notamment par l'achat de mobilier et de matériel pour l'aménagement de la Maison des Sports.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Les dépenses du Bâtiment POLEN

59 611 € en fonctionnement

En K€	CA 2020	CA 2021
TOTAL	51	60

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60 K€, soit une hausse de 17 % par rapport à 2020 avec des évolutions variables :

- Hausse sur les postes : infogérance exploitation informatique, électricité, fournitures administratives, entretien et frais de nettoyage
- Baisse sur les postes : maintenance, affranchissement, télécommunications.

Libellé Article / Nature	2020	2021
Eau et assainissement	134,59	304,73
Energie - Electricité	4 469,99	4 934,50
Combustibles	3 347,55	3 203,64
Fournitures administratives		459,80
Contrats de prestations de services	641,50	290,00
Infogérance exploitation informatique (externalisation)		8 590,00
Locations mobilières – Photocopieurs	832,98	1 029,59
Entretien bâtiments	1 407,35	4 097,87
Maintenance	4 144,71	3 528,78
Frais affranchissement	1 454,03	670,57
Frais télécommunications	14 872,72	10 681,25
Frais de nettoyage des locaux	8 571,69	11 664,93
Taxes foncières	9 083,00	8 230,00
Participations – Animation pépinière entreprises	1 925,00	1 925,00
TOTAL	**50 885,11**	**59 610,66**

Les recettes de fonctionnement couvrent pratiquement les dépenses.
Pour Lozère Développement et la Région Occitanie, l'année 2020 régularise les loyers 2019.

		2020	2021
Cté Cnes Coeur Lozère	Revenu locations	48 402,39	44 347,61
Région	Charges locatives	12 897,32	11 968,16
Lozère Développement	**TOTAL**	**61 299,71**	**56 315,77**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

14 710 € en investissement

En K€	CA 2020	CA 2021
TOTAL	2	15

	2020	**2021**
Mise aux normes électriques		1 951,76
Aménagement PMR sanitaires	1 865,19	
Remplacement groupe eau glacée et pompe à chaleur		12 758,50
TOTAL	**1 865,19**	**14 710,26**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques

102 120 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	14	9	102

La Mission Affaires Juridiques est en charge de la gestion des procédures pré-contentieuses et contentieuses et du suivi des délégations de service public.

Au titre de l'année 2021, les charges concernent le protocole transactionnel pour la cession de la maison de la Lozère à Montpellier (95 K€), la signification de décisions de justice par voie d'huissier et de représentation juridique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics

47 794 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	49	29	48

En fonctionnement, les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 47 794 € et se déclinent dans les domaines suivants :

- Forfaits englobant les procédures pour différentes fonctions : Moniteur : 4 536 €, JOUE/BOAMP : 27 540 €,
- Voirie : 6 172 € (véhicules, carburants, granulats …),
- Transports : 657 € (personnes en situation de handicap),
- Bâtiments : 354 € (contrôles réglementaires),
- Moyens généraux : 6 019 € (masques, fournitures bureau, équipement, mobilier …),
- Social : 1 250 € (personnes en démarche d'insertion professionnelle),
- Informatique : 1 266 € (parc photocopieurs).

56 694 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	57	44	57

En investissement, les frais d'insertion d'avis d'appel public à la concurrence pour la passation des marchés s'élèvent à 56 694 € et se décomposent comme suit :

- 30 746 € pour la voirie,
- 17 960 € pour les collèges,
- 7 988 € pour les bâtiments.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux

1 092 125 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	942	1 023	1 092

Les dépenses 2021 du service des Bâtiments s'élèvent à 1 092 K€, en hausse de + 6,78 % par rapport à 2020. Les différents postes évoluent de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021
Consommables énergétiques	685 744 €	749 624 €	711 200 €	764 695 €
Prestations de services	27 603 €	20 220 €	60 179 €	27 786 €
Locations mobilières et immobilières	3 577 €	3 320 €	2 950 €	3 179 €
Entretiens et réparations	203 376 €	163 899 €	237 367 €	290 588 €
Autres	4 942 €	5 384 €	11 083 €	5 877 €
Total	**925 242 €**	**942 447 €**	**1 022 779 €**	**1 092 125 €**

Les dépenses d'énergie ont augmenté de 7,5 % en 2021 avec l'augmentation des prix du fioul.

Les travaux de réparation et d'entretien ont augmenté de 22 % dans la continuité de l'effort d'entretien des bâtiments départementaux.

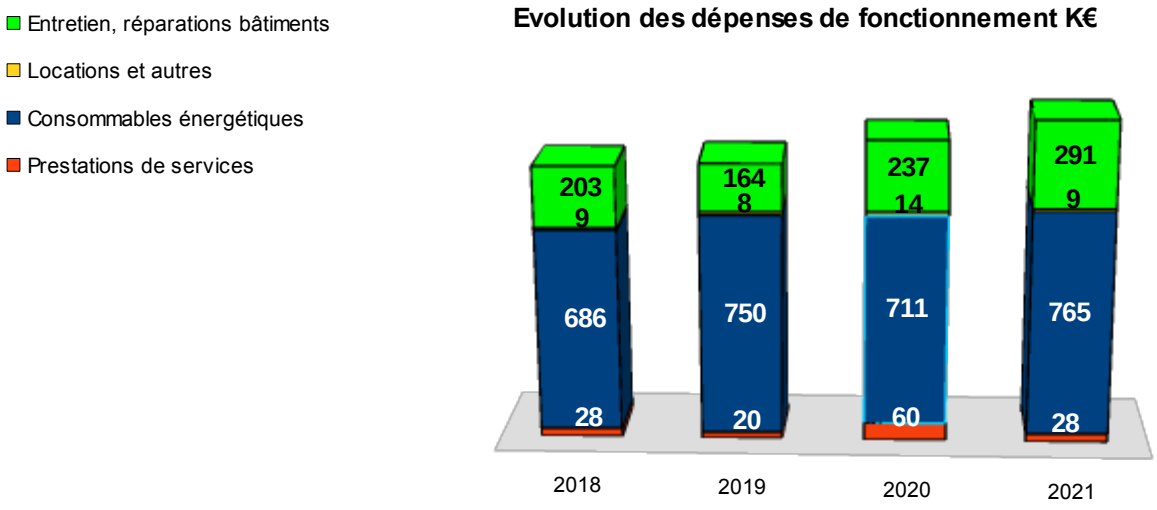

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

6 543 447 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	4 260	5 769	6 543

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 543 K€, soit une hausse de + 13,43 % par rapport à 2020.

Cette augmentation correspond à la mise en œuvre du programme de mise en conformité des collèges dans le cadre de l'agenda d'accessibilité (Meyrueis, Ste Enimie, Vialas) et à la réalisation de projets structurants pour le patrimoine départemental (aménagement de la Maison des Sports et des logements passerelles, rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols, construction du CT de Ste Croix Vallée Française).

Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs

2 707 597 € ont été consacrés aux bâtiments administratifs dont :

- la rénovation de l'ancien Casino de Bagnols les Bains suite à son acquisition en 2020 (131 174 €),
- les travaux de rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols (770 747 €),
- les travaux de construction de la Maison des Sports à Mende (1 382 000 €)
- l'aménagement de l'accessibilité PMR dans la cour de l'hôtel de la Rovère (25 000 €),
- l'aménagement d'une salle de réunion pour la MLI dans les locaux de l'ancienne agence de voyage (23 662 €) et le raccordement de l'immeuble 14 boulevard Bourrillon au réseau de chaleur Tendem (32 538 €),
- divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels (342 476 €).

Travaux réalisés dans les collèges

2 697 726 € ont été consacrés aux bâtiments scolaires dont :

- les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les collèges de Ste Enimie (325 580 €),
- les travaux de construction du nouvel internat du collège de Meyrueis (1 586 255 €),
- la fin des travaux de rénovation thermique du collège du Bleymard (118 150 €),
- la création d'un préau dans la cour du collège de Marvejols (213 770 €)

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- la création d'un réfectoire au collège Bourrillon en complément du réfectoire du Lycée Chaptal (85 066 €)
- les travaux de maintenance dans divers collèges (258 901 €),
- la fourniture de matériels et mobiliers (110 004 €).

Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)

1 138 124 € ont été consacrés aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- la construction du nouveau CT de Ste Croix Vallée Française (970 857 €),
- divers travaux de mise en conformité au Parc Technique (32 664 €),
- des travaux de maintenance dans divers centres et unités techniques (134 603 €).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications

792 105 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	699	776	792

Comparées à 2020 les dépenses de fonctionnement 2021 sont en hausse de 16 K€ (2,07 %) et s'établissent à 792 K€. Les augmentations portent principalement sur les télécommunications, les marchés de locations et la consommation d'impressions.

	2020	**2021**
Maintenance / Entretien des logiciels	396 512,61 €	392 168,94 €
Télécommunications (téléphone + internet)	208 683,02 €	217 140,44 €
Participations raccordements collèges au THD	92 906,22 €	70 000,00 €
Abonnement RESAH et Adullat		8 050,00 €
Locations : copieurs, hébergement sites	58 534,81 €	82 857,12 €
Prestations d'installation, migration des logiciels, archivage	9 769,19 €	9 498,00 €
Cotisations : Coriolis,Cityzen, AFCDP, Chambersign, Sedit, SIG	5 196,40 €	7 728,40 €
Fournitures : câbles, imprimantes, casques, coques, souris ...	4 415,45 €	4 661,90 €
TOTAL	**776 017,70 €**	**792 104,80 €**

Pour les télécommunications, la hausse (9 K€) correspond aux nouveaux services ouverts pour permettre à l'ensemble des agents de la collectivité de travailler en distanciel :

- renvoi d'appel du bureau vers le domicile,
- communications téléphoniques des mobiles,
- nouvelles box internet dans les sites du Département.

Pour les locations, la hausse (+ 24 K€) correspond à des dépenses nouvelles (GRC opensource 13 K€ et certificats sites internet 7K€) et à une consommation d'impressions papier plus importante 13 K€, diminuée de l'hébergement de la solution Adelyce (données RH) pour 9 K€.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Evolution dépenses de fonctionnement

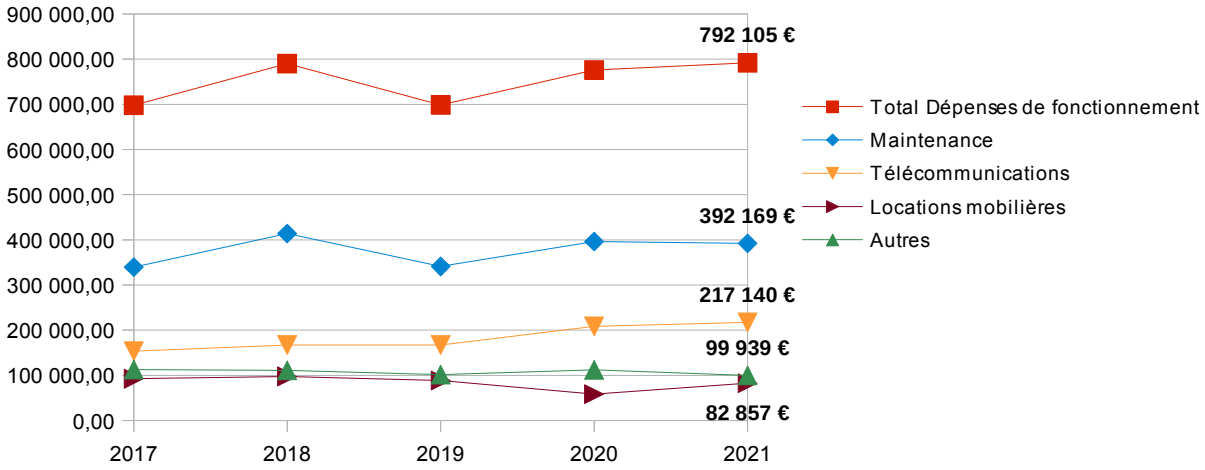

1 099 421 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	996	1 007	1 099

Les dépenses d'investissement 2021 sont en hausse de 92 K€ (+ 9,2 %) et s'élèvent à 1 099 K€.

	2020	**2021**
Logiciels : concessions et droits	347 623,70 €	386 284,20 €
Matériel informatique	446 590,15 €	540 813,82 €
Matériel informatique collèges	212 560,77 €	172 322,86 €
TOTAL	**1 006 774,62 €**	**1 099 420,88 €**

L'augmentation concerne principalement le matériel informatique et plus particulièrement le remplacement de la solution de téléphonie fixe et de la solution de sauvegarde des données.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Pour l'opération collège, le renouvellement du parc informatique s'est poursuivi avec :

- l'achèvement de l'équipement des collèges en classes mobiles, en ordinateurs fixes et vidéoprojecteurs,
- Le renforcement d'infrastructures de la plateforme ENT.

Pour l'opération infrastructure, réseaux et équipements de la collectivité, il s'agit principalement:

- du renouvellement du parc informatique de la collectivité et ses accessoires,
- de l'acquisition d'équipements numériques (tablettes, ordinateurs portables, mobiles) pour les directions et les élus dans le cadre du nouveau mandat,
- du remplacement de la solution de téléphonie fixe de la collectivité,
- du remplacement de la solution de sauvegarde des données de la collectivité.

Pour l'opération projets métiers, les dépenses les plus significatives sont :

- le réglementaire pour les ressources humaines et le social,
- les adaptations des logiciels/paramétrages liées aux nouveaux usages et organisations des directions,
- le décisionnel pour les ressources humaines,
- certaines évolutions de versions des logiciels,
- la préparation à la montée de version du logiciel de gestion financière,
- la poursuite du projet BNR (Bibliothèque Numérique de Référence).

Pour l'opération SIG,RGPD, OPEN DATA et cybersécurité, les dépenses les plus significatives concernent :

- l'acquisition des licences ArcGIS,
- Le diagnostic cyber et protection des données, la réalisation de tests internes et externes et la mise en place des premières mesures de durcissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction adjointe des Ressources Humaines

31 883 530 € pour le budget principal et 1 323 257 € pour le budget du LDA

Budget K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Principal	30 545	30 697	31 884	33 247
Laboratoire Départemental	1 260	1 245	1 323	1 378
TOTAL	31 805	31 942	33 207	34 625

Budget principal :

Pour le budget principal, le budget des Ressources Humaines a progressé de + 1 363 K€ soit + 4,27 % entre 2020 et 2021.

Cette progression correspond à :

► Chapitre 012 – Charges de personnel : + 1 190 K€

- Personnels extérieurs : prestations ALOES nettoyage collèges (COVID),
- Personnels titulaires : la rémunération des agents titulaires progresse de 2,9 % du fait notamment :

  - du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) autour de 2 %,
  - de l'application de la réforme Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) avec au 1er janvier 2021 :

    → le reclassement pour les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants de catégorie B en catégorie A,

    → la revalorisation indiciaire pour certains grades de catégorie C et de catégorie A.
  - de l'augmentation du montant des astreintes liée à des conditions hivernales difficiles,
  - de l'augmentation de la participation du Département à la prévoyance complémentaire et à la prévoyance santé,
  - de la création de postes pour faire face aux besoins de la collectivité.
- Personnels non titulaires : le montant des rémunérations versées aux agents contractuels évolue de près de 9,8 % en raison principalement du remplacement systématique des agents considérés comme à risque, cas contacts, ou testés positifs à la COVID, afin d'assurer le protocole sanitaire dans les collèges, ainsi que de la difficulté de recruter des agents titulaires dans certains secteurs comme ceux du social et du médico-sociaux, difficulté renforcée par la concurrence avec le milieu associatif impactant le niveau de rémunération.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- Assistants familiaux : nombre toujours croissant de mesures de placements (50 ASFAM rémunérées en moyenne sur 2021 contre 43 en 2020) ;
- Charges sociales : évolution en lien avec la masse salariale,
- Médecine du travail : - 243 K€ stock de masques de protection COVID en 2020 et imputation au poste habillement en 2021,
- Ticket restaurant : augmentation de la prise en charge par le Département (de 7€ à 8,50 €) au 1er mai 2020 (impact sur 12 mois au lieu de 8 mois en 2020).

►Chapitre 011 – Autres charges : + 144 K€ retour à l'activité d'une année normale (formation déplacement) après l'année 2020 impactée par les périodes de confinement.

►Chapitre 65 - Elus : + 29 K€.

Les évolutions des dépenses de personnels sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Personnels extérieurs (Parc/ Aloes)	70	98	132	34
Personnels titulaires	16 947	16 999	17 487	488
Personnels non titulaires	1 585	1 935	2 125	190
Assistants familiaux	1 410	1 786	2 028	242
Charges sociales et retraite	7 888	8 130	8 428	298
Assurances	780	801	971	170
Médecine du travail	96	277	34	-243
CNAS, prestations directes	145	163	162	-1
Tickets restaurant	369	445	457	12
Total Chapitre 012	***29 290***	***30 634***	***31 824***	***1 190***
Formation	138	106	175	69
Déplacements	308	258	302	44
Habillement, insertions, divers	126	42	73	31
Total Chapitre 011/67	***572***	***406***	***550***	***144***
Elus	835	844	873	29
Total Chapitre 65	***835***	***844***	***873***	***29***
TOTAL K€	**30 697**	**31 884**	**33 247**	**1 363**
Evolution		**1 187**	**1 363**	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2021, 24 agents (13 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il en est de même pour 7 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie et également de 2,3 ETP auprès du syndicat Lozère Numérique.

Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt de travail et des rémunérations des agents mis à disposition ou détachés, 2 M€ de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2021.

Remboursements	2019	2020	2021
MDPH	585	635	741
Lozère Ingénierie	395	386	380
Lozère Numérique	110	110	110
Indemnités journalières Assurances/ CPAM	931	669	721
Subvention DRAC poste inventaire dépôt archéologique		25	
Divers organismes : agents détachés, SDIS, FIPHP, tickets restaurants, congés paternité, validation de services	182	110	48
TOTAL K€	**2 203**	**1 935**	**2 000**

La répartition par statuts des agents rémunérés en moyenne sur l'année au sein de la collectivité évolue légèrement par rapport aux années précédentes, à savoir :

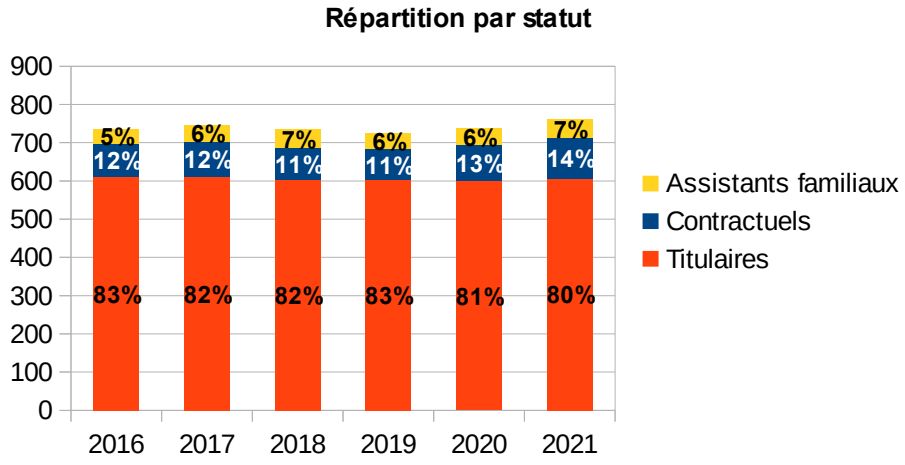

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La répartition par catégories d'emploi évolue de la manière suivante :

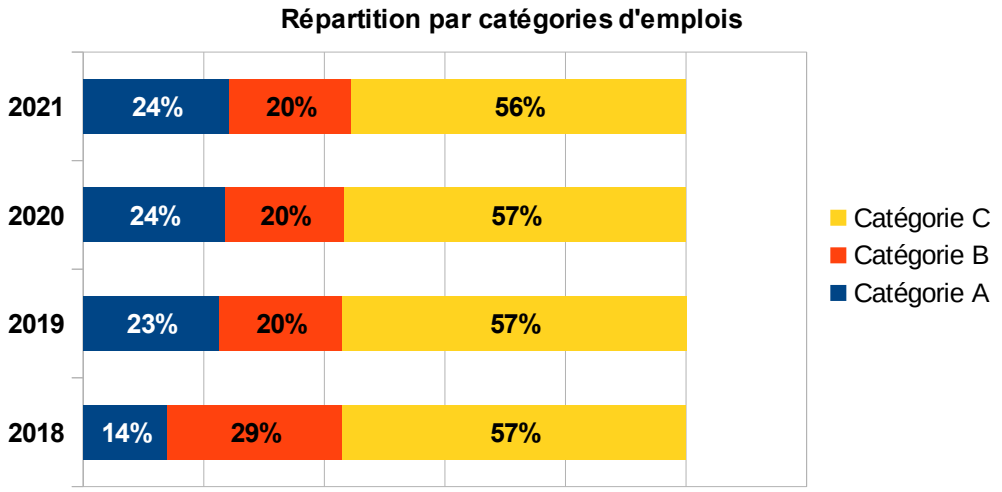

L'évolution des catégories A et B entre 2018 et 2019 est due à la valorisation du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs de B en A du fait de l'application du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), l

Répartition de l'effectif du Département

(tableau des effectifs au 01/01/2022)

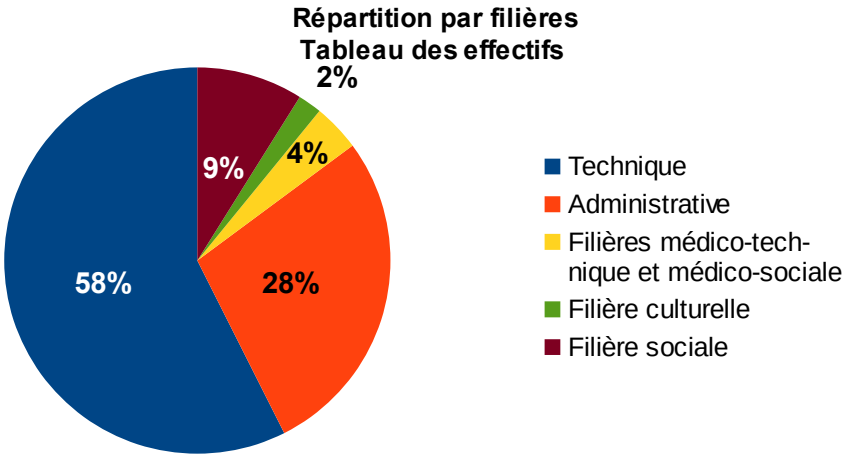

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Au 31 décembre 2021, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 777 contre 746 agents au 31 décembre 2020, avec une évolution du nombre de contractuels sur remplacements (agents à risque vis-à-vis de la COVID, cas contacts, etc).

À noter l'augmentation du nombre d'assistants familiaux rémunérés qui est passé de 43 au 31/12/2020 à 52 au 31/12/2021.

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnels rémunérés pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congés maternité, congé longue maladie…).

	2018	2019	2020	2021
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre dont les assistants familiaux	726	739	746	777
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	1	1	1	1
Total personnel œuvrant pour le Département	**727**	**740**	**747**	**778**

Frais de déplacement :

Les frais de déplacement 2021 **des agents** retrouvent le niveau de 2019 en progression de + 44 K€ par rapport à 2020 (année de confinement) .

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021
Social	75	89	71	54	70
ASSFAM	104	115	139	143	183
Infrastructures	47	46	54	36	30
Autres	38	40	44	25	19
Total	**264**	**290**	**308**	**258**	**302**

Les directions de la Solidarité Sociale et Infrastructures sont les directions les plus consommatrices de frais de déplacement. **L'éloignement des services publics** (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement) contribue à une augmentation de la dépense de même que les déplacements des ASSFAM dont le nombre reste toujours croissant. **En 2021, 60 % du coût des déplacements concerne les ASSFAM.**

Les frais de missions et déplacements **des élus** s'établissent à 27 389 €, pour 22 952 € en 2020, 40 676 € en 2019.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Frais de formation des agents :

Ont été réalisés en 2021,

- 1 938 jours de formations (2020 - année COVID : 1516 jours 2019 : 2 277 jours).
- 1 263 stages (2020 : 991 2019 : 1 249).

En 2020 en raison de la crise sanitaire (stages en présentiel annulés, d'autres assurés partiellement à distance), le budget formation était en baisse de 32 K€ par rapport à 2019. Face à la baisse de son activité et de la non consommation de ces enveloppes budgétaires, le CNFPT n'a pas prélevé de cotisation pour les mois de novembre et décembre 2020.

Avec une exécution de 175 K€ le budget Formation dépasse le niveau de consommation des années antérieures à 2021 et rattrape le retard COVID 2020 avec une progression de + 69 K€.

	2018	2019	2020	2021
Versements à des organismes de formation	151	138	106	175
Cotisations CNFPT et CDG	168	172	152	185
Total K€	**319**	**310**	**258**	**360**

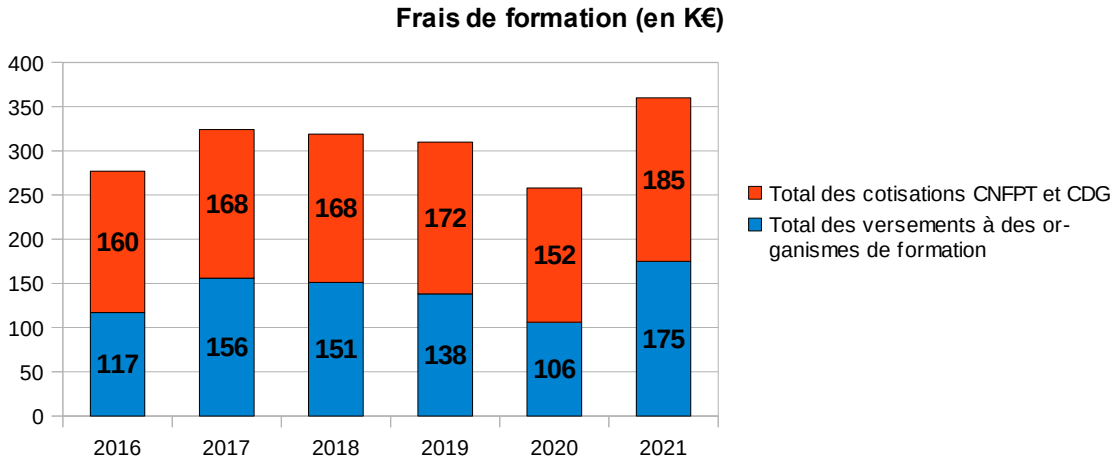

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Budget Laboratoire Départemental d'Analyses :

La consommation du budget 2021 Ressources Humaines du LDA atteint 1 378 K€ contre 1 323 K€ en 2020, soit une progression de + 4,16 %.

Chapitre	2018	2019	2020	2021
012 : Rémunérations, charges sociales	1 238 K€	1 227 K€	1 313 K€	1 365 K€
011 : Formation, déplacements	22 K€	18 K€	10 K€	13 K€
TOTAL	**1 260 K€**	**1 245 K€**	**1 323 K€**	**1 378 K€**

Entre les 2 exercices, l'augmentation de 55 K€ porte sur :

→ la rémunération et le régime indemnitaire des personnels titulaires : - 15 K€

→ la rémunération des personnels non titulaires : + 49 K€

→ les charges : + 18 K€ (Urssaf : 9 K€ Retraite : 1 K€ Assurance : 2 K€ Assedic : 2 K€ Autres : 4 K€)

→ la formation : + 3 K€.

Les déplacements sont stables à hauteur de 5,9 K€.

28 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :

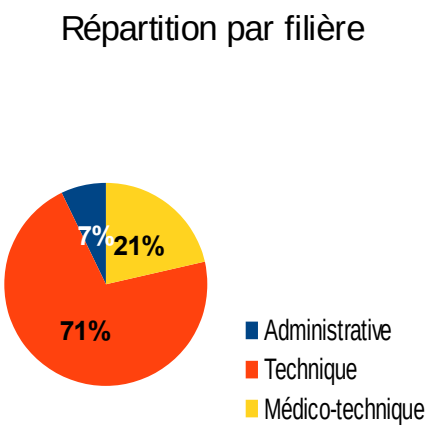

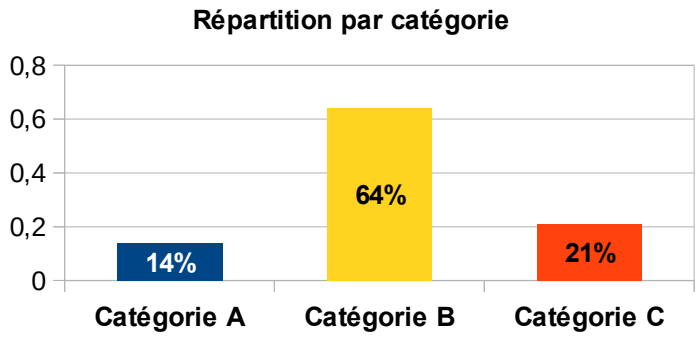

En termes de recettes, 42 612 € ont été perçus en remboursement des arrêts de travail maladie et/ou accident de travail : assurance ASTER : 39 865 € Caisse de Sécurité Sociale : 2 747 €.

Pour l'exercice 2020 la recette était de 8 886 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité

6 664 114 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	6 912	6 622	6 664

Les dépenses de fonctionnement du Service des Affaires Financières et du Service des Assemblées et de la Comptabilité se répartissent comme suit :

- Compensation CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région au titre des transferts de compétence : **3 181** K€
  Le montant est figé et se décompose comme suit :
  - Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) : 3 166 K€
  - Déchets : 15 K€.
- Prise en charge du déficit des budgets annexes : **1 034 K€**
  - LDA : 651 K€
  - AIRE de la Lozère : 306 K€
  - Les BOISSETS : 77 K€
- Subventions : **916 K€** (PED : 762 K€, APSD 25 K€...)
- Reversements : **951 K€**
  - Fonds national péréquation DMTO : 476 K€
  - Taxe d'aménagement CAUE : 126 K€
  - MDPH - dotation CNSA : 346 K€
  - FIPHFP : 3 K€
- Intérêts de la dette (436 K€), frais bancaires (12 K€) : **448 K€**
- Cotisations (ADF, AMF, Départements solidaires), sténotypiste, autres ... : **25 K€**,
- Taxes foncières et habitation : **64 K€**,
- Créances éteintes, admises en non valeur, titres annulés : **27 K€**,
- Dotations aux provisions pour litiges, contentieux : **18** K€,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

5 371 340 € en investissement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	8 869	4 861	5 371

Les dépenses concernent les remboursements :

- de l'annuité du capital de la dette : **4 864 K€.**
- du tirage de Décembre 2020 sur emprunt Revolving : **500 K€** (non utilisé en 2019)
- du remboursement au SDIS (propriétaire du logiciel de base) du module « Gestion des hydrants » nécessaire aux activités du SATEP : **7 K€**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction du Cabinet et du Protocole

40 681 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	43	33	41

Les dépenses de la Direction du Cabinet et du Protocole restent en dessous des enveloppes votées au BP soit 60 000 €.

Après l'impact en 2020 de la crise sanitaire obligeant l'annulation de nombreuses manifestations, cérémonies et événements, les dépenses du Cabinet et du Protocole retrouvent leur niveau normal d'exécution et une stabilité conforme aux années précédant la crise COVID19.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Direction de la Communication

425 436 € en fonctionnement

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	452	314	425

Les dépenses de la Communication s'élèvent en 2021 à 425 436 € pour retrouver un niveau similaire aux années pré-COVID.
Ces dépenses concernent essentiellement des reconductions d'actions récurrentes.

Les éléments marquants sont :

- émissions TV : Campagne Média (affichage 4/3 sur Lille et Marseille et TV avec spots sur BFM et France TV) et World on board Air France (nouveau partenariat pour diffusion sur l'année 2022),
- renouvellement d'achats photographies professionnelles (fond Botté)
- collaboration film Chemins de pierre /Radar films avec J.Dujardin – tournage en Lozère
- beau livre générique sur la Lozère,
- commande de masques au logo CD48
- mise à jour signalétique des bâtiments (Maison des Sports, Station Mt Lozère, devise républicaine Laïcité sur les frontons des collèges…),
- signalétique Salon des Maires

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

SDIS

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

4 000 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	3 580	3 800	3 800	4 000

La contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS ainsi que la subvention d'Investissement sont fixées lors du vote du budget primitif dans le cadre de la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

La contribution de fonctionnement 2021 a été augmentée de 200 K€ pour prendre en compte, en lien avec le plan pluriannuel d'investissement du SDIS, la charge de l'amortissement des nouveaux véhicules qui gréve le budget de fonctionnement de l'établissement.

En l'absence d'événements majeurs, les crédits ont été suffisants pour permettre le paiement des 4 trimestres de vacations sur l'exercice.

600 000 € en investissement

En K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL	402	600	600	600

Depuis 2019 la subvention d'investissement est de 600 K€ afin de soutenir le plan pluriannuel 2018/2028 de renouvellement du parc de véhicules et engins.

En 2021 le SDIS a investi 1 028 K€ dans :

- l'achat de 3 CCF (camion citerne feux), 3 VSAV (véhicule de secours à victimes), 3 VL (véhicules de liaison),1 VAT (véhicule d'assistance technique) et 1 VID (véhicule d'interventions diverses) ;
- le reconditionnement de fourgons pompe-tonne, l'équipement intérieur d'un VAT et d'un VLTT

Dépenses SDIS - Véhicules et engins

2017	**Plan pluriannuel 2018/2028 K€**			
	2018	**2019**	**2020**	**2021**
818 K€	849	1 377	1 330	1 028

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

AUTOFINANCEMENT

ENDETTEMENT

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

L'épargne brute 2021 enregistre une progression de + 7,1 % (+1,9 M€) par rapport à 2020 et s'établit à 29,3 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles fonctionnement	119 393 219 €	126 389 809 €	126 935 521 €	129 862 397 €	134 236 986 €
Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts	101 037 017 €	104 300 910 €	100 103 745 €	101 978 086 €	104 494 096 €
Epargne de gestion	18 356 202 €	22 088 899 €	26 831 776 €	27 884 311 €	29 742 890 €
Intérêts de la dette	882 784 €	774 846 €	628 997 €	520 833 €	437 019 €
Epargne brute	**17 473 418 €**	**21 314 053 €**	**26 202 779 €**	**27 363 478 €**	**29 305 872 €**
Variation €		3 840 635 €	4 888 726 €	1 160 699 €	1 942 394 €
Variation %		21,98%	22,94%	4,43%	7,10%

Depuis 2019 l'évolution de l'épargne résulte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais surtout de la recette nouvelle du Fonds de soutien interdépartemental des DMTO (5,2 M€).

Pour l'exercice 2021 elle est confortée d'un produit exceptionnel de DMTO supérieur de 2 M€ par rapport à 2020.

Afin de préserver la situation financière du Département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2021, le taux d'épargne brute atteint 21,83 % pour 21,07 % en 2020.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant K€	17 473	21 314	26 203	27 363	29 306
Taux	14,64%	16,86%	20,64%	21,07%	21,83%

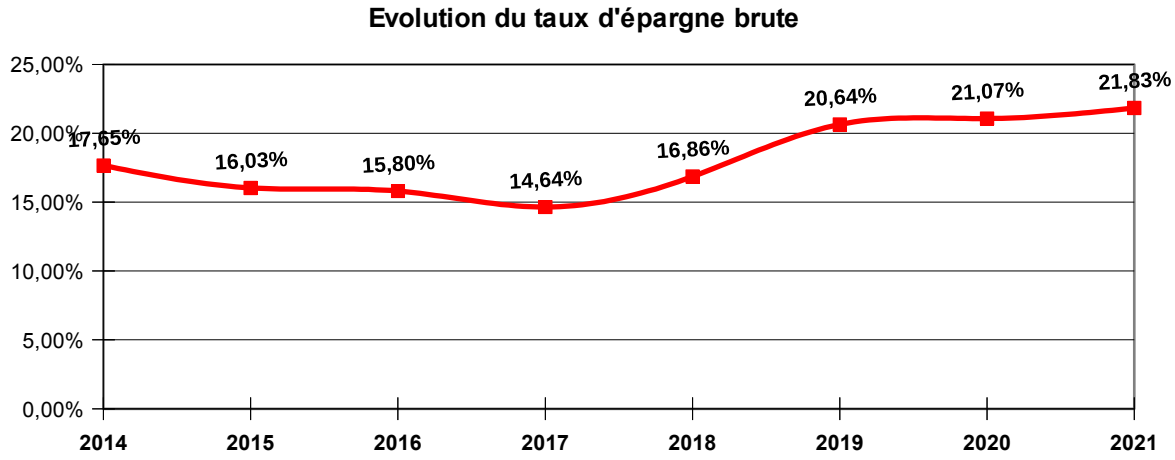

En 2020 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 21,07 %, il était en moyenne autour de 15,67 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

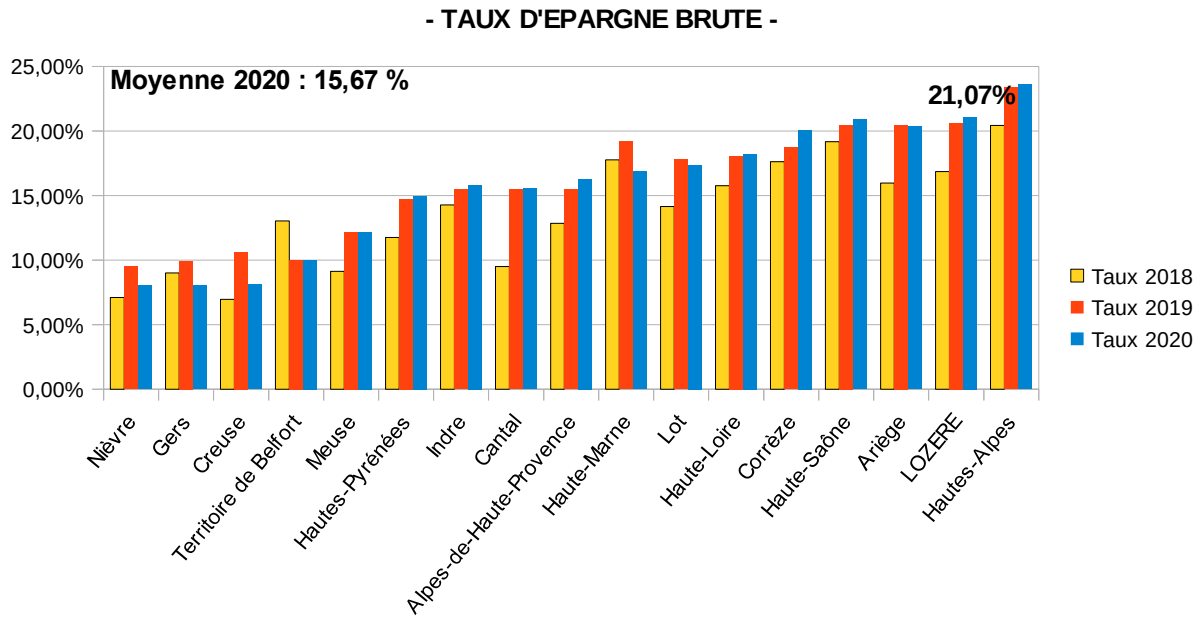

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'épargne nette

L'épargne nette constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette d'un montant de 24 335 K€ en 2021 augmente de 8,15 % comparé à 2020.

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	17 473	21 314	26 203	27 363	29 306
Capital dette	5 407	6 449	7 869	4 861	4 971
Epargne nette	12 066	14 865	18 334	22 502	24 335
Variation K€		2 799	3 469	4 168	1 833
Variation %		23,20 %	23,33 %	22,73 %	8,15 %

Le taux d'épargne nette atteint 18,13 % en 2021. Il était de 17,32 % en 2020.

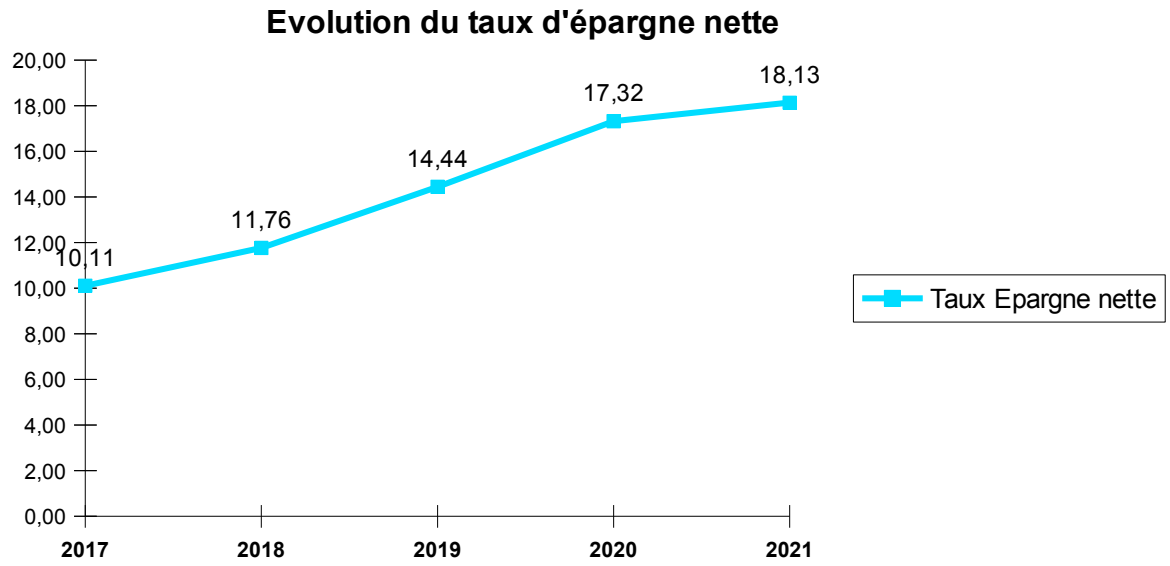

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'ENDETTEMENT

La dette propre

Annuité de la dette

L'annuité de la dette 2021 a représenté 5,41 M€ avec 4,97M€ de remboursement en capital et 0,44 M€ d'intérêts.

Les remboursements anticipés d'emprunts 2021 pour 107 K€ correspondent aux emprunts contractés par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère (Cf. chapitre « Les stations du Mont-Lozère).

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	Classique	3 888 113 €	4 697 012 €	5 406 723 €	5 323 643 €	5 396 956 €	4 861 496 €	4 863 846 €
	Anticipé				1 125 000 €	2 472 469 €		106 783 €
	TOTAL	**3 888 113 €**	**4 697 012 €**	**5 406 723 €**	**6 448 643 €**	**7 869 425 €**	**4 861 496 €**	**4 970 629 €**

Intérêts	Classique	1 009 060 €	972 078 €	882 434 €	774 768 €	628 842 €	520 833 €	437 019 €
	Pénalités remb anticip.					76 910 €		2 157 €
	TOTAL	**1 009 060 €**	**972 078 €**	**882 434 €**	**774 768 €**	**705 752 €**	**520 833 €**	**439 176 €**

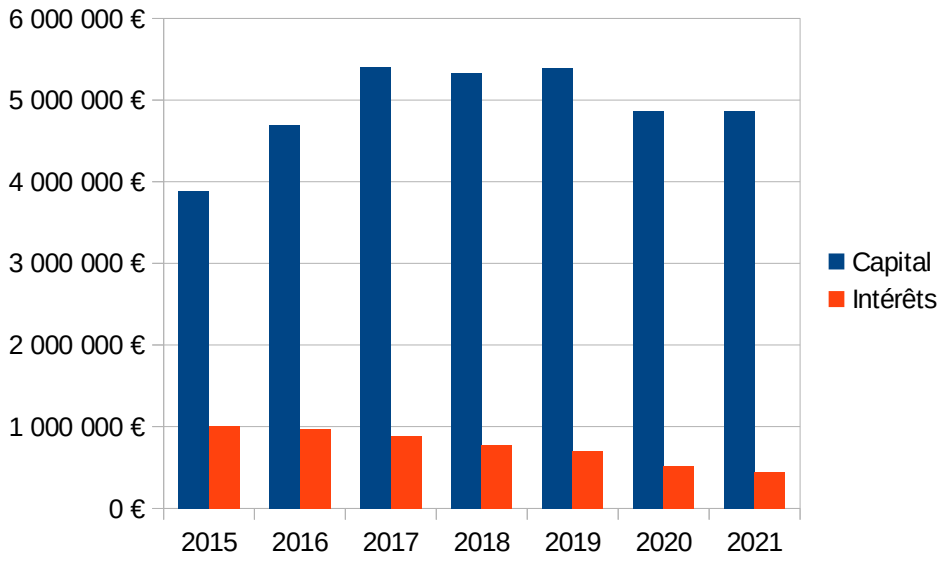

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Recours à l'emprunt 2021

Au terme de la consultation lancée le 26 août 2021, 5 M€ d'emprunt ont été contractualisés en fin d'exercice :

Contrat	Banque	Montant	Taux fixe	Durée	Terme mobilisation
15/11/2021	Crédit Agricole	3 M€	0,45 %	12 ans	15/07/2022
02/12/2021	Crédit Coopératif	2 M€	0,40 %	12 ans	14/06/2022

Souscrits en 2021 ces 2 emprunts seront réalisés sur l'exercice 2022.

Les investissements 2021 ont été financés par un emprunt auprès de la Société Générale de 3 M€ souscrit en mai 2020 et perçu en novembre 2021 au terme de la phase de mobilisation.

Evolution des montants d'emprunts contractualisés

Banques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédit Agricole			5 M€	2 M€			3 M€
Crédit Coopératif				3 M€		2 M€	2 M€
Société Générale	3 M€	3 M€				3 M€	
Banque Postale	4 M€						
Caisse d'Epargne	2 M€						
Caisse Dépôts Consignation		2,5 M€					
Total	**9 M€**	**5,5 M€**	**5 M€**	**5 M€**		**5 M€**	**5 M€**

Emprunts Revolving

Le tirage de 500 000 € réalisé en décembre 2020 sur l'emprunt Revolving 2010 a été remboursé le 8 janvier 2021. Au 31/12/2021, le Département dispose d'une capacité de mobilisation d'emprunts revolving de 4,48 M€ :

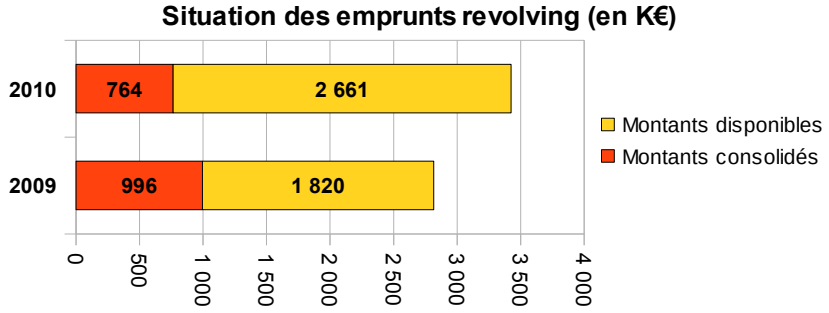

Ces emprunts arriveront à échéance en décembre : 2023 : revolving 2009 2024 : revolving 2010

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 34 598 510 €.

Encours 31/12 en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	47 990	46 593	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599

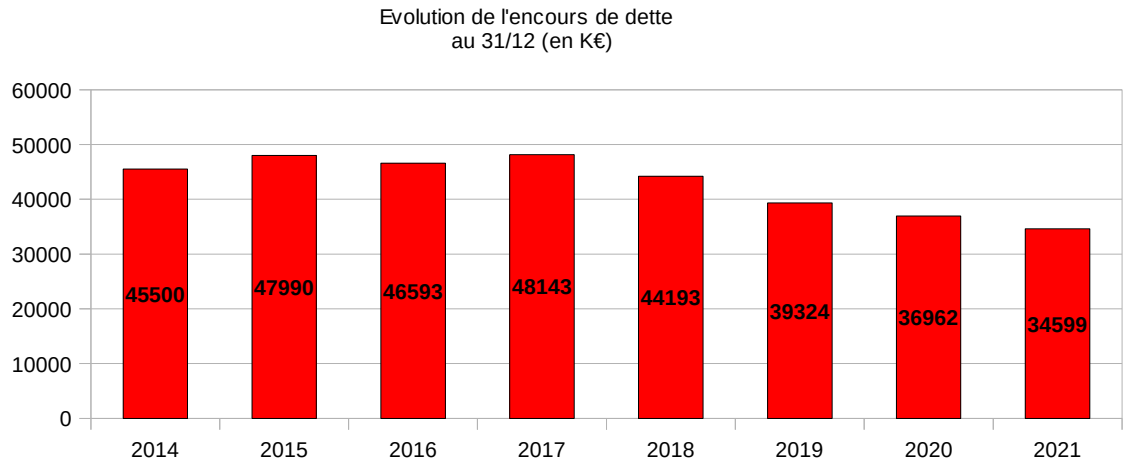

61,22 % de cette dette est à taux fixe.

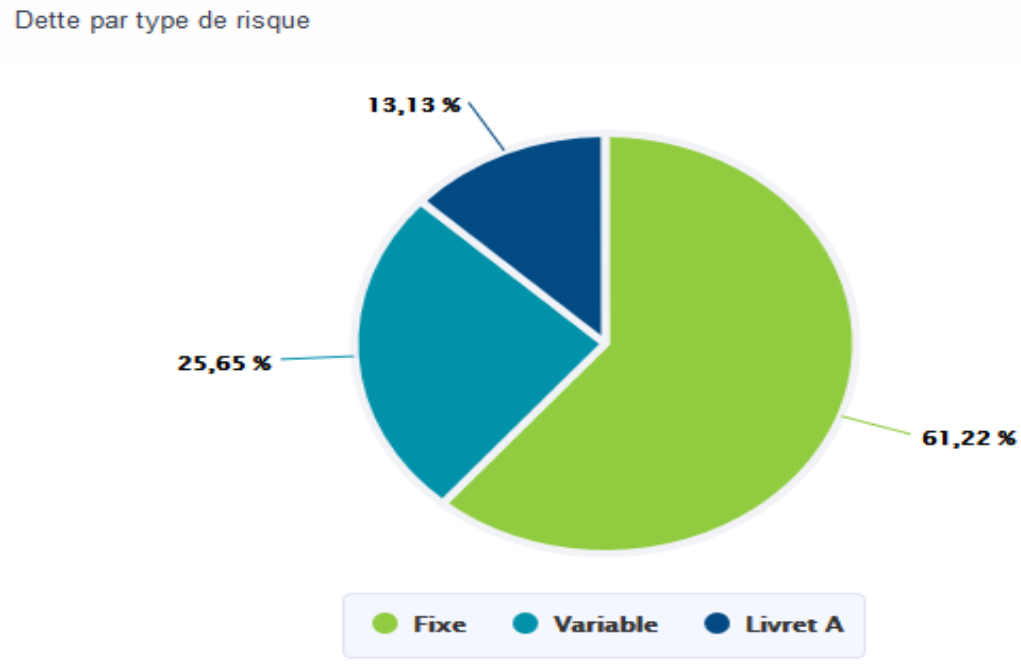

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

L'encours total de dette au 31/12/2021 se décompose comme suit :

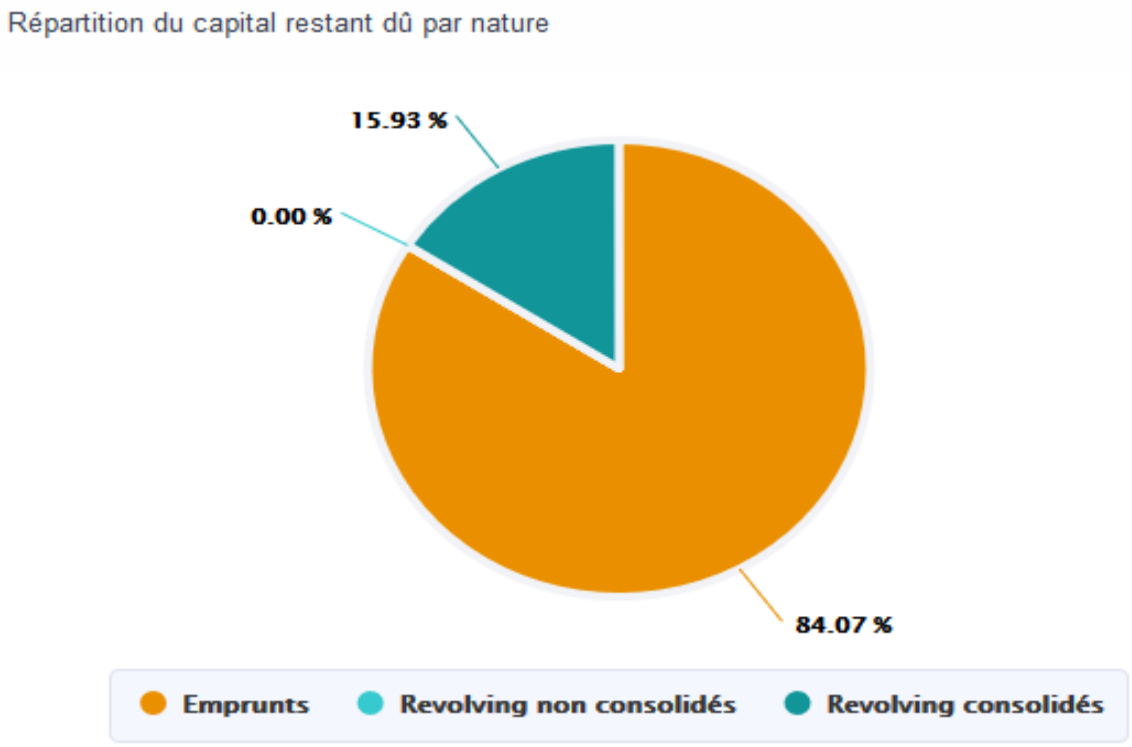

Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
SOCIETE GENERALE	**8 270 833,42 €**	23,91%
CREDIT AGRICOLE	**7 010 078,78 €**	20,26%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	**6 385 299,17 €**	18,46%
BANQUE POSTALE	**5 395 833,30 €**	15,60%
CREDIT COOPERATIF	**4 309 180,93 €**	12,45%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	**1 874 999,89 €**	5,42%
CAISSE D'EPARGNE	**1 083 333,26 €**	3,13%
DEXIA CL	**268 951,20 €**	0,78%
Total	**34 598 509,95 €**	100,00%

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 9 ans et 2 mois pour un taux moyen de 1,24 %.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Capacité de désendettement

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dettes au 31/12	46 593	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599
Épargne brute	18 649	17 473	21 314	26 203	27 363	29 296
Capacité de désendettement	2,5	2,76	2,07	1,5	1,35	1,18

La capacité de désendettement passe à 1,18 années en 2021 pour 1,35 en 2020.

La diminution de la capacité de désendettement résulte d'un bon niveau d'épargne brute.

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2020 supérieure à 3 années.

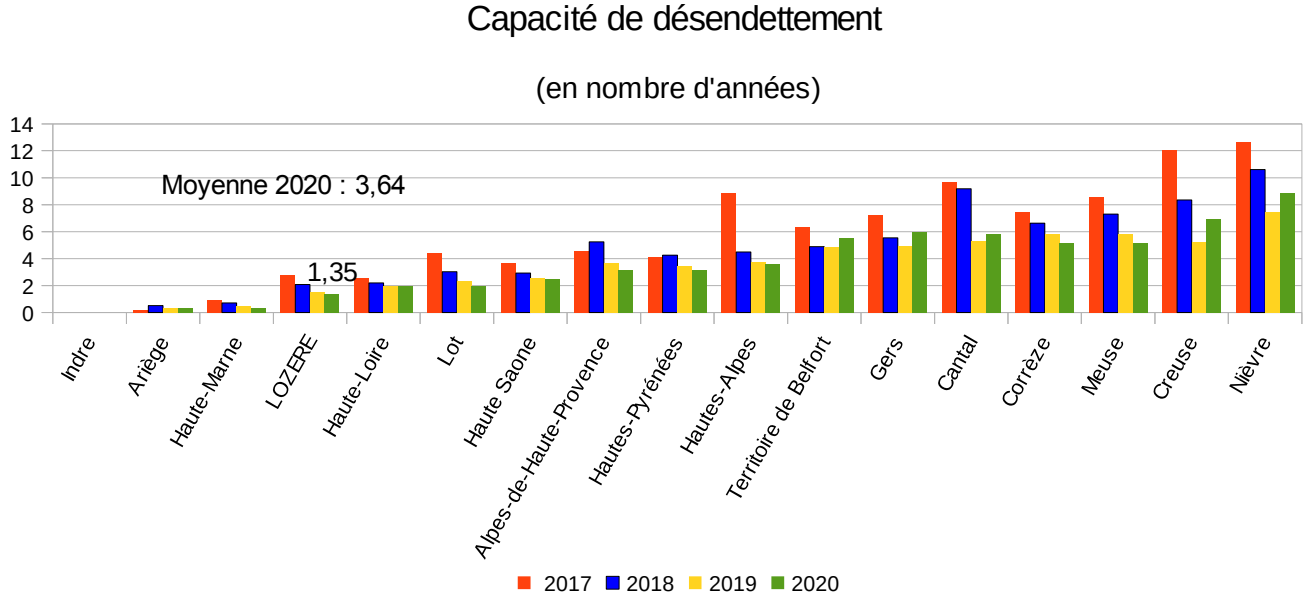

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

La dette garantie

Encours au 31/12/2021	**19 080 K€**
Organismes œuvrant dans le logement social (5) :	15 566 K€
SA d'HLM Interregionale POLYGONE	6 576 K€
SA d'HLM LOZERE HABITATIONS	7 366 K€
SAIEM de Mende	1 356 K€
OPAC de HAUTE LOIRE	223 K€
Logis Cévenol	45 K€
Organismes autres (4) :	3 514 K€
Abattoirs du Gévaudan	238 K€
SAEM SELO	3 217 K€
Collège privé Notre Dame – Marvejols	38 K€
Collège privé Sainte Marie - Meyruies	21 K€

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Le calcul du ratio Galland prend en compte les emprunts garantis pour le logement social et pour tous les autres organismes.

Annuité de la dette propre au 31/12/21	5 417 K€
Annuité de la dette garantie au 31/12/21	1 572 K€
Recettes réelles de fonctionnement	134 237 K€
Ratio Galland	**5,20 %**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LA TRÉSORERIE

Compte au Trésor début et fin d'exercice :

Le niveau de trésorerie se maintient à 12 M€.

Les périodes les plus critiques restent les débuts et fins d'exercice :

- début d'exercice : paiement des services réalisés de l'année précédente dans l'attente de l'encaissement des recettes de l'année en cours.

- fin d'exercice : un volume de factures et situations de paiement conséquent.

Le 20 de chaque mois sont perçues les dotations les plus importantes (DGF/TSCA/DMTO/TICPE) pour 7.5 à 8 M€ en 2021 au lieu de 5 à 6 M€ en 2017/2018.

A compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'exercice, 2 M€ du fonds national de péréquation des DMTO viennent s'ajouter.

En 2021 l'encaissement en Décembre de 3 M€ de l'emprunt 2020 a permis de ne pas recourir à la ligne de trésorerie.

Solde trésorerie (en K€)	2017	2018	2019	2020	2021
Solde initial	10 420	7 684	8 283	9 753	12 748
Solde final	7 684	8 283	9 753	12 748	12 423

Ligne de Trésorerie

Pour les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil départemental contracte chaque année une ligne de trésorerie de 7 M€, et dispose également de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Suite à la consultation lancée en Mars 2021 la ligne de trésorerie a été conclue auprès de la Banque ARKEA à hauteur de 7 M€ sur la base du taux Euribor 3 mois + marge de 0,50 %.

Au regard du niveau de trésorerie cette dernière, comme en 2020, n'a pas été actionnée au cours de l'exercice 2021.

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Banque	Sté Générale	Arkéa	Crédit Agricole	Sté Générale	Arkéa
Frais dossier	4 258 €	4 900 €	7 000 €	1 500 €	/
Commission non utilisation				5 367 €	7 000 €
Utilisation	3,5 M€	3 M€	1,4 M€	/	/
Intérêts	77,78	155,56 €	62,73	/	/

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

BUDGETS

ANNEXES

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	173 968 €	148 865 €	152 256 €	290 290 €	81 289 €
Fonctionnement	1 749 678 €	1 883 403 €	1 905 849 €	2 045 299 €	2 110 549 €
TOTAL	**1 923 646 €**	**2 032 268 €**	**2 058 105 €**	**2 335 589 €**	**2 191 838 €**

Investissement

Les dépenses d'investissement 2021 en diminution de 209 K€ par rapport à l'année 2020 concernent :

► des acquisitions : - prestations de formation au logiciel Dipole : 4 329,60 €
- un véhicule électrique : 16 446,87 €
- divers matériels de laboratoire : 56 641,82 €

Sont concernés : automate de distribution pré-analytique 20 729,07 €, incubateur (6 763,25 €), double pompe (3 587 €), balances 80 à 120 g (10 519,87 €), étuve (2 500,70 €), 3 chariots 2 étagères (1 140 €), table acier et 2 cannes de prélèvement (2 545 €) , détecteur ICP (2 397 €), machine à sceller (1368,50 €), congélateur armoire (793,03 €), photomètre (773,46 €), pipettes (3 524,94 €).

► des travaux d'électricité et menuiserie : 3 870,21 €

Fonctionnement

Entre 2019 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 139 450 € (+ 7,32 %).

► **<u>Charges d'exploitation</u> : + 18 143 € (+ 2,52%)**

Les principales variations concernent les postes de dépenses ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	2020	2021	Variation
Combustibles - gaz	29 234 €	24 885 €	-4 349 €
Eau / Electricité	36 047 €	37 875 €	1 828 €
Carburant	10 569 €	10 673 €	104 €
Petit équipement	111 404 €	92 513 €	-18 891 €
Habillement	8 450 €	2 195 €	-6 255 €
Produits pharmaceutiques	264 890 €	283 641 €	18 751 €
Entretien biens, matériels	33 217 €	35 079 €	1 862 €
Maintenance	71 223 €	81 506 €	10 282 €
Formation	4 032 €	7 230 €	3 198 €
Honoraires et autres frais	85 332 €	104 137 €	18 806 €
Transports de biens	3 692 €	3 291 €	-401 €
Voyages Déplacements	5 980 €	5 949 €	-30 €
Nettoyage	34 642 €	35 302 €	660 €
Assurances	4 794 €	5 817 €	1 023 €
Fournitures, Abonnement, Téléphone...	16 932 €	8 487 €	-8 445 €
TOTAL	**720 437 €**	**738 580 €**	**18 143 €**

Le poste honoraires et autres frais augmente de + 19 K€ incluant + 4 K€ de prestations de collecte et traitement des déchets (reprise d'activité après la crise COVID), + 7 K€ pour le dépistage de radon et 8 K€ d'audit de l'organisme de contrôle COFRAC.

► **Charges de personnels** : **+ 51 091 € (+ 3,89 %)**

Les rémunérations des personnels titulaires connaissent une diminution de 15 K€.

A l'inverse les rémunérations des personnels non titulaires progressent de 49 K€, ainsi que les charges sociales, retraite et assurance 17 K€. Cet accroissement est dû au remplacement d'agents en congé longue maladie ainsi qu'au recrutement de 2 agents en contrat d'apprentissage.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

	2020	2021	Evolution
Personnel extérieur	7 836,30 €	7 960,95 €	124,65
Personnel titulaires	788 582,45 €	773 484,19 €	-15 098,26
Personnels non titulaires	116 917,78 €	165 642,08 €	48 724,30
Urssaf + Cnfpt	144 274,00 €	156 742,00 €	12 468,00
Retraite	192 613,10 €	194 011,28 €	1 398,18
Assurances	33 989,40 €	36 871,11 €	2 881,71
CNAS, médecine, ticket resto	29 030,45 €	29 622,59 €	592,14
TOTAL	**1 313 243,48 €**	**1 364 334,20 €**	**51 090,72 €**

► **Autres charges** : **- 3 984 €**

Elles concernent les admissions en non valeur, les créances éteintes, les titres annulés sur exercices antérieurs, les régularisations de TVA.

	2020	2021	Evolution
Créances éteintes, admises en non valeur	1 208,51 €	7 333,73 €	6 125,22
Titres annulés	10 279,92 €	180,26 €	-10 099,66
Régularisation TVA et divers	23,68 €	120,56 €	96,88
Provisions	106,01 €		-106,01
TOTAL	**11 618,12 €**	**7 634,55 €**	**-3 983,57 €**

Évolution des recettes réelles

Recettes réelles	2018	2019	2020	2021
Investissement				
Fonctionnement	1 376 048 €	1 485 086 €	1 513 876 €	2 313 401 €

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 111 854 € (+ 5 %) par rapport à 2020.

Elles se décomposent et évoluent comme suit :

- taxes d'analyses : 1 355 647 € (dont 58 870 € facturés au Département - Budget principal - au titre de la prise en charge des analyses de prophylaxie bovine) ;
- participation Etat : 264 389 € dont 234 698 € au titre de l'équarrissage ;
- indemnités arrêts de travail agents : 42 612 €,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- produits exceptionnels, remboursements, reprises sur provisions : 297 €
- la couverture du déficit par le budget principal : 650 456 €

	2020	2021	Evolution
Taxes d'analyses	1 252 210 €	1 355 647 €	103 437 €
Participation Etat	22 549 €	29 691 €	7 142 €
participation Etat – Equarrissage	227 282 €	234 698 €	7 416 €
Remboursement sur personnels	8 885 €	42 612 €	33 727 €
Reprises sur provisions et divers	2 950 €	297 €	-2 653 €
Total	**1 513 877 €**	**1 662 945 €**	**149 068 €**

- **Les recettes propres du LDA couvrent largement les dépenses de personnels.**

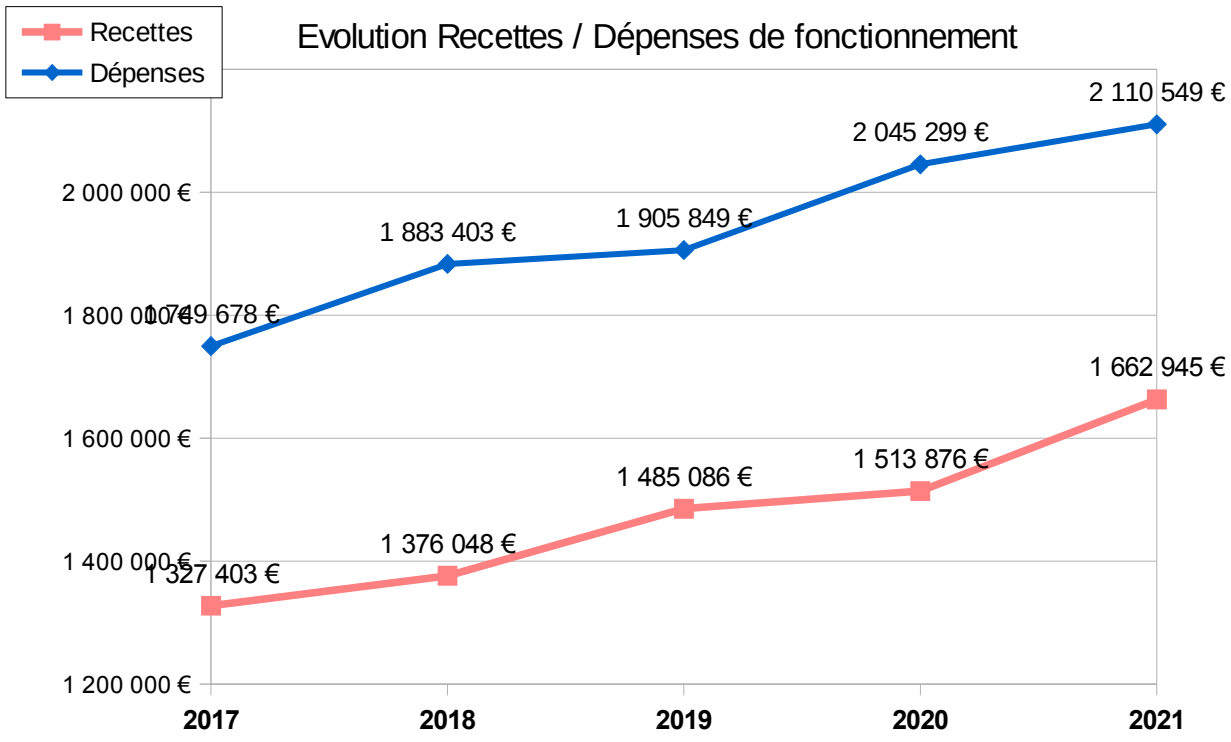

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Amortissements

Ils concernent les biens et subventions suivants :

Biens	
Frais insertion	224 €
Brevets, licences, logiciels	14 636 €
Bâtiment	65 008 €
Véhicules	11 638 €
Matériels	121 833 €
Mobiliers	129 €
TOTAL	**213 468 €**

Subventions	
Département	10 616 €
TOTAL	**10 616 €**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
213 468 €	10 616 €	10 616 €	213 468 €

Subvention d'équilibre :

L'évolution des recettes supérieure à l'évolution des dépenses entraîne une diminution de la subvention d'équilibre du Budget principal afin de couvrir le déficit du budget annexe.

Son montant est de 650 456 € en baisse de – 37 214 € par rapport à 2020.

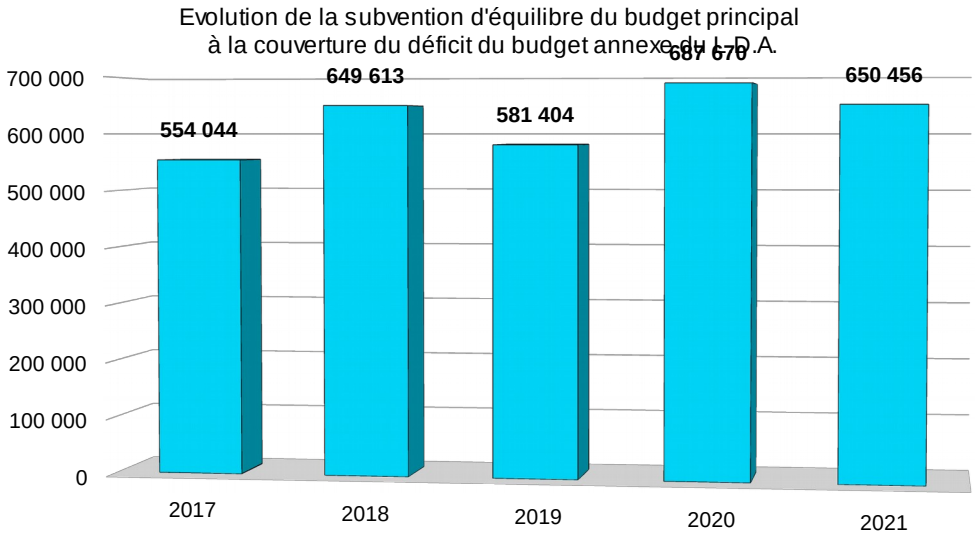

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Résultat :

L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 658 834,86 €.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	**Recettes**	1 662 944,88 €	650 456,20 €	10 616,00 €	**2 324 017,08 €**
	Dépenses	2 110 549,08 €		213 468,00 €	**2 324 017,08 €**

Investissement	**Recettes**			213 468,00 €	**213 468,00 €**
	Dépenses	81 288,50 €		10 616,00 €	**91 904,50 €**
				Exercice	121 563,50 €
			Résultat	Antérieur	537 271,36 €
				Clôture	**658 834,86 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

AIRE DE LA LOZÈRE

Évolution des dépenses réelles

	2018	2019	2020	2021
Investissement	31 772 €	1 217 €	7 282 €	31 793 €
Fonctionnement	386 809 €	380 643 €	355 308 €	313 312 €

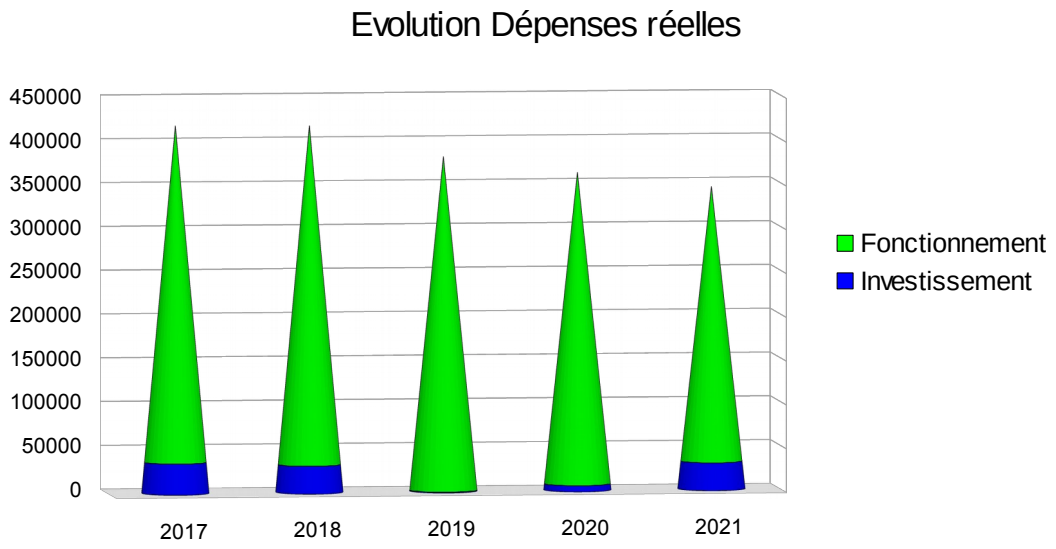

Investissement

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 31 793,05 € et concernent :

- - des aménagements extérieurs (clôture, barrière, grilles eaux pluviales) : 7 968,80 €,
- - l'éclairage extérieur : 14 744,14 €,
- - le mécanisme de porte automatique et portique : 9 080,11 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement diminuent de – 44 015 € (- 12,32 %), sur les postes :

- entretien de la station d'épuration : décalage de facturation sur 2022

- subvention CDT : ajustée en fonction des dépenses effectives 2020 (impactées par la crise sanitaire) à 55 294 € avec 70 % versé sur l'exercice

- la redevance domaniale assise sur le chiffre d'affaires 2020 en régression du fait de la crise sanitaire.

Elles se décomposent comme suit :

	2019	**2020**	**2021**
Eau	37 366 €	27 807 €	32 624 €
Electricité	12 823 €	12 707 €	13 353 €
Combustibles	14 650 €	8 076 €	7 093 €
Nettoyage des locaux	83 441 €	78 215 €	84 740 €
Entretien, maintenance, assurance	17 090 €	15 106 €	12 242 €
Entretien espaces verts	74 584 €	70 900 €	74 438 €
Déneigement	12 711 €	17 970 €	20 967 €
Entretien station épuration	9 649 €	9 817 €	
Impôts fonciers, ordures ménagères	16 357 €	16 118 €	15 993 €
Redevance domaniale	21 102 €	20 591 €	13 157 €
Subvention CDT	78 000 €	78 000 €	38 706 €
Créances éteintes	2 868 €		
TOTAL	**380 643 €**	**357 327 €**	**313 312 €**

Les recettes réelles d'exploitation

2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
269 340 €	281 290 €	344 203 €	378 379 €	281 179 €

Les recettes réelles 2021 subissent les effets de la crise sanitaire avec une baisse de – 97 200 €. Elles concernent :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

- la participation des délégataires aux charges communes (eau, électricité, chauffage), entretien espaces verts et impositions,
- la location du CDT pour la maison du Tourisme,
- les redevances sur le chiffre d'affaires (cafétéria, boutique des produits locaux).

Elles se décomposent comme suit :

	2018	2019	2020	2021
Participation charges communes	123 763 €	135 344 €	130 992 €	123 070 €
Loyer maison du tourisme	12 617 €	12 617 €	12 620 €	12 703 €
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1 et 10 % à compter du 05/07/2018)	125 602 €	177 367 €	203 527 €	118 546 €
Redevance boutique (3 % du CA n-1 et 6 % à compter du 15/05/19)	19 308 €	18 875 €	31 240 €	26 860 €
Total recettes réelles	**281 290 €**	**344 203 €**	**378 379 €**	**281 179 €**

Comparé à 2020, les diminutions de produit 2021 portent sur :

- le recouvrement des charges communes : - 7 922 €.
- les redevances sur le chiffre d'affaires : - 89 361 € principalement sur la cafétéria

► Cafétéria : - 84 981 €

La crise sanitaire, le changement du mode de consommation (préférence de la vente à emporter et des sandwichs), le chiffre d'affaires 2021 connaît une baisse conséquente de 41,75 % (- 84 981 €).

► Boutique de produits : - 4 380 €

A l'identique de la cafétéria et pour les mêmes raisons le chiffre d'affaires de la Boutique est en baisse de – 115 565 € (-20,52%) . Toutefois, en valeur, la diminution de la redevance est moindre sur la base du taux de 6 % appliqué sur l'année entière,

C.A. HT	2017	2018	Evolut°	2019	Evolut°	2020	Evolut°
Cafétéria	**2 093 371 €**	**2 101 343 €**	0,38%	**2 035 267 €**	-3,14%	**1 185 465 €**	-41,75%
Boutique	**643 603 €**	**629 164 €**	- 2,24%	**563 229 €**	-10,48%	**447 664 €**	-20,52 %

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Subvention d'équilibre

Malgré une baisse des dépenses et pour couvrir la perte de recettes consécutives à l'effet COVID, la subvention 2021 du Budget principal pour la couverture du déficit du budget de l'Aire de la Lozère a du être majorée de + 75 372 € en comparaison à 2020.

Elle s'élève à 306 222 € pour 230 850 € l'exercice antérieur.

Evolution de la subvention d'équilibre du budget principal
à la couverture du déficit du budget annexe Aire de la Lozère

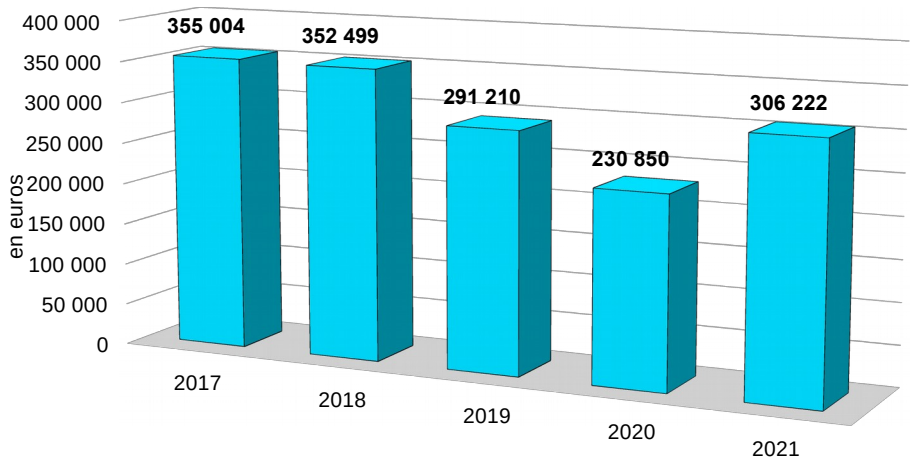

Résultat : L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 2 567 779 €.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	**Recettes**	281 178,81 €	306 221,96 €	85 958,29 €	**673 359,06 €**
	Dépenses	313 312,06 €		360 047,00 €	**673 359,06 €**

Investissement	**Recettes**			360 047,00 €	**360 047,00 €**
	Dépenses	31 793,05 €		85 958,29 €	**117 751,34 €**
			Résultat	Exercice	242 295,66 €
				Antérieur	2 325 483,00 €
				Clôture	**2 567 778,66 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

DOMAINE DES BOISSETS

Évolution des dépenses réelles :

	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	14 044 €	18 794 €	24 133 €	89 093 €	305 565 €
Fonctionnement	13 127 €	17 211 €	22 159 €	21 997 €	39 270 €

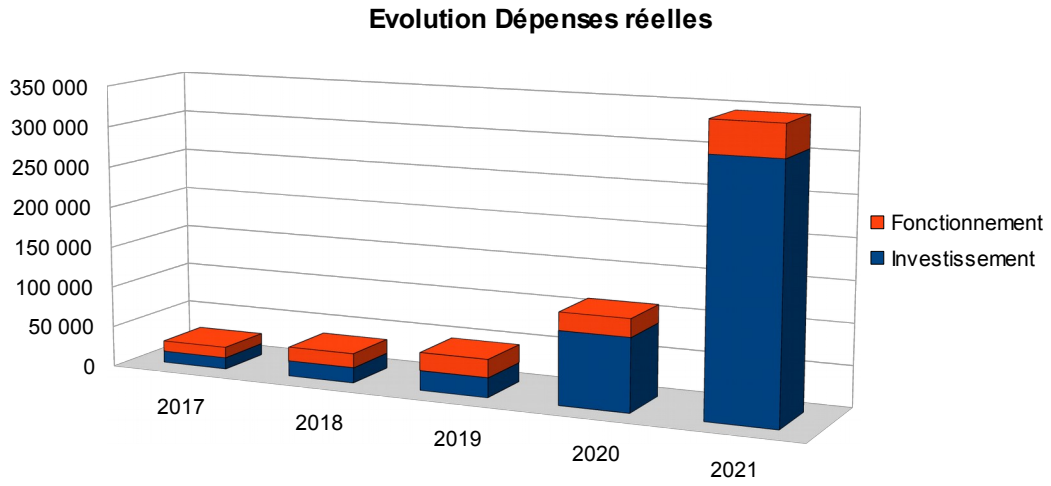

Investissement

L'augmentation des dépenses 2021 est en lien avec l'aménagement du site qui prévoit :

- une Muséographie/Scénographie Haut lieu Causses et Cévennes,
- des espaces culturels polyvalents,
- un aménagement touristique global et une signalétique.

Les dépenses s'élèvent à 305 565 € et concernent les avancées du chantier en termes de :

- maîtrise d'œuvre : 17 366 €
- travaux et frais annexes : 288 199 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Données financières du projet d'aménagement

	2020	2021
NAVECTH Architectes – Architecte/Scénographe	15 815,12	15 091,10
BET INSE – Bureau de contrôle	2 500,00	900,00
BRUNEL Pierre – Economiste	3 750,00	750,00
REBILLON Stéphane – Graphiste	6 300,00	625,00
LUTH Médiations - Médiations/Interprétation	17 190,98	
Maîtrise d'oeuvre	**45 556,10**	**17 366,10**
Bureau Alpes Contrôles – Mission SPS	313,40	1 475,27
Socotec – Bureau de contrôle	1 800,00	3 448,80
Midi Média – Publication marchés	1 522,18	
Diagnostic amiante – SPS LOZERE		630,00
Nettoyage site – ABER PROPRETE		1 330,00
Enlèvement encombrants – ASTRHALHOR		1 200,00
Rejointoiement, enduit conduit cheminée four à pain -BOUSQUET		2 084,36
Lampadaires – REXEL		1 507,70
Mobilier espace restauration – VEGA FRANCE		1 877,90
Frais divers	**3 635,58**	**13 554,03**
Lot 1 – Gros œuvre – MARTINAZZO		16 781,72
Lot 2 – Menuiseries bois – GERBAL		16 070,06
Lot 3 – Menuiseries acier / Serrurerie		46 214,45
Lot 4 – Peinture		6 711,45
Lot 5 – Electricité / Chauffage EIFFAGE		
Lot 5 – Electricité / Chauffage – ROUJON		28 824,43
Lot 6 – Mobilier/Agencement scénographie – ART CONCEPT		144 608,00
Lot 7 – Equipements audiovisuels/Lumières scénographie – ORPHEO		
Lot 8 – Réalisations audiovisuelles – OBATALA		15 435,00
Lot 9 – Signalétique extérieure – SIGNALETIQUE DE A à Z		
Marchés travaux		**274 645,11**
TOTAL	**49 191,68**	**305 565,24**

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (39 269 €) se déclinent en deux principaux postes :

- la gestion du Domaine : 16 269 € eau/électricité, entretien/assurance des locaux et la taxe foncière ;

- l'animation du Domaine : 23 000 € (dépense antérieurement supportée par le budget principal)

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Eau et assainissement	235 €
Electricité	4 011 €
Assurances	480 €
Entretien / Maintenance	3 504 €
Taxe foncière	7 330 €
Redevance terrain (contribution à l'hectare ONF)	365 €
Subvention Animation Domaine (Détours du Monde)	23 000 €
Titres annulés et arrondis TVA	344 €
Total	**39 269 €**

Évolution des recettes réelles d'exploitation

2017	2018	2019	2020	2021
7 085 €	5 563 €	3 643 €	8 260 €	10 465 €

Comparées à 2020, les recettes réelles de fonctionnement 2021 augmentent de 2 205 €.

Elles correspondent :

- au fermage de M. PARADAN exploitant des terrains : 3 372 €
- à la location du four à pain (Le Levain d'Idées 533 €) et du Domaine (2020 : Artelozera 110 €)
- au produit d'une coupe de bois ONF : 6 450 €

Subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre du Budget principal pour la couverture du déficit du budget annexe s'élève à 77 110 € pour 59 153 € en 2020 soit en hausse de + 17 957 € (+ 30,35 %).

Evolution subvention d'équilibre du Budget principal

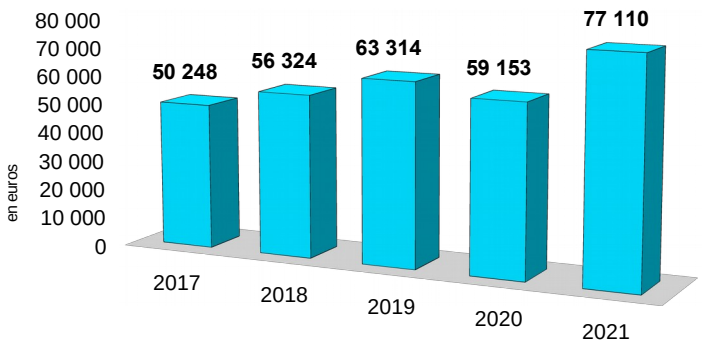

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Résultat

L'exercice 2021 se solde par un excédent d'investissement de 323 149,66 € correspondant aux amortissements du patrimoine.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	**Recettes**	10 464,60 €	77 110,04 €	0 €	**87 574,64 €**
	Dépenses	39 269,64 €		48 305,00 €	**87 574,64 €**

Investissement	**Recettes**	675,00 €		48 305,00 €	**48 980,00 €**
	Dépenses	305 565,24 €			**305 565,24 €**
				Exercice	-256 585,24 €
			Résultat	Antérieur	579 734,90 €
				Clôture	**323 149,66 €**

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES OPERATIONS D'ORDRE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements (Chapitres 926/946) et les opérations patrimoniales (Chapitre 925).

1 - Les amortissements

Amortissement des immobilisations

Le volume d'amortissement des immobilisations s'élève pour 2021 à 19,18 M€ en diminution de 150 K€ par rapport à 2020.

	2018	2019	2020	2021
Frais d'études et insertion	111 446 €	99 442 €	64 671 €	86 136 €
Subventions versées	15 037 139 €	15 268 373 €	14 725 137 €	14 743 803 €
Concessions et droits	288 322 €	385 967 €	398 962 €	441 904 €
Fonds de commerce			500 000 €	*
Constructions	684 081 €	697 003 €	667 586 €	640 871 €
Installations techniques	735 940 €	711 273 €	673 887 €	700 472 €
Immobilisations mises à disposition	2 405 205 €	2 390 545 €	1 007 094 €	1 012 885 €
Autres : matériels bureau, scolaire, informatique, de transport ...	1 123 903 €	1 159 789 €	1 295 849 €	1 557 473 €
TOTAL	**20 386 035 €**	**20 712 393 €**	**19 333 185 €**	**19 183 544 €**

* Suite au protocole de cession du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier l'amortissement 2021 prévu au budget n'a pas été exécuté.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Amortissement des subventions reçues

	2018	2019	2020	2021
Etat	166 872 €	169 313 €	181 097 €	181 692 €
Région	88 448 €	87 858 €	88 191 €	88 342 €
Communes, Intercommunalités	2 471 €	13 596 €	5 003 €	6 589 €
Etablissements publics	136 272 €	136 547 €	136 556 €	124 821 €
Fonds de commerce			500 000 €	
Fonds européen	117 344 €	117 344 €	113 725 €	113 725 €
Dotations (DGE/DSID) et autres	4 088 405 €	4 189 148 €	4 411 097 €	4 848 413 €
Dotation Equipement Collèges	834 974 €	834 974 €		1 669 948 €
TOTAL	**5 434 786 €**	**5 548 780 €**	**5 435 669 €**	**7 033 530 €**

L'exercice 2021 régularise l'amortissement 2020 de la dotation d'équipement des collèges,

Charge nette des amortissements

Les amortissements se traduisent par une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. La charge de fonctionnement 2021 de 12,15 M€ est largement financée par le niveau d'épargne brute de 27,36 M€.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	7 033 530 €	19 183 544 €
Dépenses	19 183 544 €	7 033 530 €
Solde	**-12 150 014 €**	**12 150 014 €**

Evolution de la charge nette d'amortissement

Afin de rester dans un volume équivalent et maintenir un niveau d'investissement, la neutralisation des dépenses d'investissement des collèges (Collet de Dèze/St Chély d'Apcher) et le bâtiment Olympe de Gouges n'est plus réalisée depuis 2020.

	2018	2019	2020	2021
Dépenses	20 386 035 €	20 712 393 €	19 333 186 €	19 183 544 €
Subventions	5 434 786 €	5 548 780 €	5 435 669 €	7 033 530 €
Neutralisation	481 165 €	481 165 €		
Charge nette	**14 470 085 €**	**14 682 447 €**	**13 897 517 €**	**12 150 014 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

2 - Les opérations patrimoniales

Elles constatent :

En fonctionnement la reprise au prix de 10 000 € de 4 compresseurs d'une valeur nette comptable de 18 880 €.

En investissement :

- la sortie du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier (bien et subvention amortie sur une seule année au lieu de 2 prévues initialement) : 500 000 €

- l'intégration en compte de travaux, des frais d'études et d'insertion pour lesquels les opérations sont engagées ou achevées : 337 177 €

soit un total de : 837 177 €

3 - Synthèse des opérations d'ordre 2021

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Amortissements		19 183 544 €	7 033 530 €	7 033 530 €	19 183 544 €
Patrimoniales	Cessions	18 880 €	8 880 €	8 880 €	18 880 €
	Intégrations			337 177 €	337 177 €
Sortie Fonds de commerce				500 000 €	500 000 €
TOTAL		**19 202 424 €**	**7 042 410 €**	**7 879 587 €**	**20 039 601 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

SYNTHESE

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

INVESTISSEMENT

		Budget principal	Budgets annexes			
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	TOTAL
DEPENSES	Réelles	40 492 036,51 €	81 288,50 €	31 793,05 €	305 565,24 €	40 910 683,30 €
	Ordres	7 879 586,98 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	7 976 161,27 €
	TOTAL	**48 371 623,49 €**	**91 904,50 €**	**117 751,34 €**	**305 565,24 €**	**48 886 844,57 €**
RECETTES	Réelles	23 807 530,08 €	0,00 €	0,00 €	675,00 €	23 808 205,08 €
	Ordres	20 039 600,85 €	213 468,00 €	360 047,00 €	48 305,00 €	20 661 420,85 €
	TOTAL	**43 847 130,93 €**	**213 468,00 €**	**360 047,00 €**	**48 980,00 €**	**44 469 625,93 €**
RESULTATS	**EXERCICE**	**-4 524 492,56 €**	**121 563,50 €**	**242 295,66 €**	**-256 585,24 €**	**-4 417 218,64 €**
	N-1	**-11 159 822,53 €**	**537 271,36 €**	**2 325 483,00 €**	**579 734,90 €**	**-7 717 333,27 €**
	CLOTURE	**-15 684 315,09 €**	**658 834,86 €**	**2 567 778,66 €**	**323 149,66 €**	**-12 134 551,91 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

FONCTIONNEMENT

		Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	Réelles	104 931 114,78 €	2 110 549,08 €	313 312,06 €	39 269,64 €	107 394 245,56 €
	Ordres	19 202 423,77 €	213 468,00 €	360 047,00 €	48 305,00 €	19 824 243,77 €
	TOTAL	**124 133 538,55 €**	**2 324 017,08 €**	**673 359,06 €**	**87 574,64 €**	**127 218 489,33 €**
RECETTES	Réelles	134 236 986,49 €	2 313 401,08 €	587 400,77 €	87 574,64 €	137 225 362,98 €
	Ordres	7 042 409,90 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	7 138 984,19 €
	TOTAL	**141 279 396,39 €**	**2 324 017,08 €**	**673 359,06 €**	**87 574,64 €**	**144 364 347,17 €**
RESULTATS	**EXERCICE**	17 145 857,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 145 857,84 €
	N-1	14 429 693,75 €				14 429 693,75 €
	Affectation Invest.	-11 159 822,53 €				-11 159 822,53 €
	CLOTURE	**20 415 729,06 €**				**20 415 729,06 €**

RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
Investissement	-15 684 315,09 €	658 834,86 €	2 567 778,66 €	323 149,66 €	-12 134 551,91 €
Fonctionnement	20 415 729,06 €				20 415 729,06 €
TOTAL	4 731 413,97 €	658 834,86 €	2 567 778,66 €	323 149,66 €	8 281 177,15 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1049-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1050-DE

Délibération n°CD_22_1050

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2021

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1050-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_21_1041 du 25 octobre 2021 votant les autorisations de programmes 2021 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_20_1057 du 18 décembre 2020 votant le Budget Primitif 2021, la délibération n°CD_21_1003 du 15 mars 2021 votant la DM1, la délibération n°CD_21_1012 du 17 mai 2021 votant la DM2 et la délibération n°CD_21_1042 votant la DM3 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°906 intitulé "Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2021" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Indique qu'à la suite de la validation du compte administratif du budget principal, l'Assemblée doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement sachant que le compte administratif 2021 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de : + 20 415 729,06 €
- un déficit d'investissement de : - 15 684 315,09 €

ARTICLE 2

Décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 20 415 729,06 € comme suit :

- 15 684 315,09 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au chapitre 923 article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés.
- 4 731 413,97 € en report à la section de fonctionnement, soit une recette à l'article budgétaire 002 : Résultat de fonctionnement reporté.

Ces éléments seront intégrés à la décision modificative n°2.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1050-DE

ARTICLE 3

Rappelle :

- que les budgets annexes se soldent en équilibre de fonctionnement par ajustement de la subvention d'équilibre,
- que pour les 3 budgets annexes, les excédents d'investissement de clôture, repris par la procédure d'anticipation, ont été portés en recette d'investissement à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1050-DE

Délibération n°CD_22_1050

Annexe à la délibération n°CD_22_1050 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°906 "Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2021"

Après validation du compte administratif, l'Assemblée doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les trois budgets annexes se soldent en équilibre de fonctionnement par la couverture de leur déficit par le budget principal. Leurs excédents respectifs d'investissement de clôture, repris par anticipation, ont été portés en recette d'investissement à la décision modificative 2022 n° 1.

L'affectation du résultat concerne donc le seul budget principal avec le compte administratif 2021 qui se solde par :

- un excédent de fonctionnement de : + 20 415 729,06 €
- un déficit d'investissement de : - 15 684 315,09 €

En application de l'instruction comptable M52 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit servir en premier lieu à couvrir le déficit d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement du budget principal de 20 415 729,06 € ainsi qu'il suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 15 684 315,09 €.
Ce montant sera inscrit en décision modificative 2022 n° 2 en recettes d'investissement au chapitre 923, article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- report en section de fonctionnement : 4 731 413,97 €
La recette sera inscrite à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et sera employée pour le financement de la décision modificative 2022 n° 2.

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

Délibération n°CD_22_1051

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : Modification des autorisations de programmes

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_22_1038 du 30 mai 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 et la délibération n°CD_22_1039 du 30 mai 2022 approuvant la DM 1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°907 intitulé "Budget : Modification des autorisations de programmes" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Décide de procéder aux mouvements budgétaires sur le budget principal, tels que détaillés en annexe, modifiant les autorisations de programmes comme suit :

Millésimes	Total crédits sur AP avant DM2	Mouvements de la DM2	Total crédits sur AP après DM2
2016	2 304 290,14 €	0,00 €	2 304 290,14 €
2017	4 339 280,00 €	-19 335,00 €	4 319 945,00 €
2018	21 087 494,09 €	-87 069,12 €	21 000 424,97 €
2019	5 848 638,64 €	-8 024,00 €	5 840 614,64 €
2020	11 172 855,93 €	-10 933,00 €	11 161 922,93 €
2021	26 725 127,62 €	515 639,38 €	27 240 767,00 €
2022	89 727 074,29 €	1 350 500,00 €	91 077 574,29 €
TOTAL	161 204 760,71 €	1 740 778,26 €	162 945 538,97 €

ARTICLE 2

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, à la suite de ces modifications, porte les besoins en crédits de paiement du budget principal comme suit :

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

Millésimes	Reste à payer sur autorisations de programmes	2022	2023	2024	2025 et plus
2016	2 304 290,14 €	1 400 000,00 €	904 290,14 €	0,00 €	0,00 €
2017	4 319 945,00 €	975 514,00 €	692 507,00 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €
2018	21 000 424,97 €	7 566 878,38 €	13 302 884,59 €	130 662,00 €	0,00 €
2019	5 840 614,64 €	716 541,73 €	5 124 072,91 €	0,00 €	0,00 €
2020	11 161 922,93 €	5 778 729,69 €	2 126 836,47 €	3 256 356,77 €	0,00 €
2021	27 240 767,00 €	12 259 610,97 €	11 181 480,27 €	3 232 261,20 €	567 414,56 €
2022	91 077 574,29 €	13 229 564,29 €	19 742 140,00 €	19 568 270,00 €	38 537 600,00 €
TOTAL	162 945 538,97 €	41 926 839,06 €	53 074 211,38 €	26 747 240,97 €	41 197 247,56 €

ARTICLE 3

Prend acte de la clôture de 9 autorisations de programmes à hauteur de 4 172 631,23 €

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

Délibération n°CD_22_1051

Annexe à la délibération n°CD_22_1051 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°907 "Budget : Modification des autorisations de programmes"

Préalablement au vote de la décision modificative n° 2, il convient de procéder aux modifications/rephasages des crédits des autorisations de programmes 2022 et antérieures.

En effet, en application du règlement financier départemental (article 2 - chapitre II - titre II) la modification des autorisations de programmes ne peut intervenir que lors d'une assemblée du Conseil départemental.

Après le vote de la décision modificative n° 1 du 30/05/2022, le volume total de crédits sur AP était de 161 204 760,71 €.

Les mouvements proposés de la DM2, portent le volume total à 162 945 538,97 €. (Cf. tableau I)

Concernant **les crédits de l'exercice 2022 (Cf. tableau II)** :

- le montant était de 39 333 839,06 € après le vote de la DM1.

+ 2 593 000 € sont intégrés/rephasés en DM2 soit un total de 41 926 839,06 €.

Les mouvements affectant les autorisations de programmes sont présentés en annexes par :

I - Millésimes d'autorisations de programmes,

II - Autorisations de programmes,

III - Directions / Services.

Egalement, est proposée la clôture à 4 172 631,23 € de 9 autorisations de programmes.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

CLOTURES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Je vous propose la clôture des autorisations de programmes :

- pour lesquelles des investissements sont achevés ;
- Acquisitions immobilières 2020, 2021 et 2022 suite à un transfert de gestion de la Solidarité Territoriale au Service des Bâtiments.

Une AP 2022 de 6 M€ a été créée en DM 1 au Service des Bâtiments.

Millésime	Libellé	Montant AP			Crédits annuels consommés				
		Initial	**Réajusté**	**Clôture**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
2018	Bâtiments routes	1 637 500,00 €	1 820 710,38 €	**1 820 710,38 €**	95 011,66 €	325 060,50 €	429 780,63 €	970 857,59 €	0,00 €
2018	Gestion des déchets	45 000,00 €	13 004,71 €	**13 004,71 €**	5 000,00 €	3 210,71 €	4 794,00 €		0,00 €
2020	Aides à l'aménagement des bibliothèques	25 000,00 €	5 415,00 €	**5 415,00 €**			2 349,00 €	3 066,00 €	0,00 €
2020	Parc véhicules et moyens matériels	2 500 000,00 €	1 827 136,70 €	**1 827 136,70 €**			1 133 822,39 €	693 314,31 €	0,00 €
2020	Numérisation des documents	4 000,00 €	3 378,79 €	**3 378,79 €**			1 400,00 €	1 978,79 €	0,00 €
2021	Montlo - stations Mont Lozère	200 000,00 €	0,00 €	**0,00 €**					0,00 €
2020	Acquisitions immobilières *	650 000,00 €	502 985,65 €	**502 985,65 €**			153 759,94 €	349 225,71 €	0,00 €
2021	Acquisitions immobilières *	700 000,00 €	0,00 €	**0,00 €**					0,00 €
2022	Acquisitions immobilières *	6 300 000,00 €	0,00 €	**0,00 €**					0,00 €
	TOTAL	**12 061 500,00 €**	**4 172 631,23 €**	**4 172 631,23 €**	**100 011,66 €**	**328 271,21 €**	**1 725 905,96 €**	**2 018 442,40 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes :

I - Mouvements sur les millésimes d'AP

Millésimes	Total crédits sur AP avant DM2	Mouvements de la DM2	Total crédits sur AP après DM2
2016	2 304 290,14 €	0,00 €	2 304 290,14 €
2017	4 339 280,00 €	-19 335,00 €	4 319 945,00 €
2018	21 087 494,09 €	-87 069,12 €	21 000 424,97 €
2019	5 848 638,64 €	-8 024,00 €	5 840 614,64 €
2020	11 172 855,93 €	-10 933,00 €	11 161 922,93 €
2021	26 725 127,62 €	515 639,38 €	27 240 767,00 €
2022	89 727 074,29 €	1 350 500,00 €	91 077 574,29 €
TOTAL	161 204 760,71 €	**1 740 778,26 €**	**162 945 538,97 €**

II - Volume des crédits sur AP et ventilation par année

Bilan	Reste à payer sur autorisations de programmes	2022	2023	2024	2025 et plus
AP avant DM2	161 204 760,71 €	**39 333 839,06 €**	58 385 533,14 €	27 089 270,97 €	36 396 117,54 €
Mouvements DM 2	1 740 778,26 €	**2 593 000,00 €**	-5 311 321,76 €	-342 030,00 €	4 801 130,02 €
AP après DM2	**162 945 538,97 €**	**41 926 839,06 €**	53 074 211,38 €	26 747 240,97 €	41 197 247,56 €

III - Ventilation des crédits de paiement millésimes/années

Millésimes	Reste à payer sur autorisations de programmes	2022	2023	2024	2025 et plus
2016	2 304 290,14 €	1 400 000,00 €	904 290,14 €	0,00 €	0,00 €
2017	4 319 945,00 €	975 514,00 €	692 507,00 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €
2018	21 000 424,97 €	7 566 878,38 €	13 302 884,59 €	130 662,00 €	0,00 €
2019	5 840 614,64 €	716 541,73 €	5 124 072,91 €	0,00 €	0,00 €
2020	11 161 922,93 €	5 778 729,69 €	2 126 836,47 €	3 256 356,77 €	0,00 €
2021	27 240 767,00 €	12 259 610,97 €	11 181 480,27 €	3 232 261,20 €	567 414,56 €
2022	91 077 574,29 €	13 229 564,29 €	19 742 140,00 €	19 568 270,00 €	38 537 600,00 €
TOTAL	**162 945 538,97 €**	**41 926 839,06 €**	53 074 211,38 €	26 747 240,97 €	41 197 247,56 €

Vous trouverez ci-joint le détail des crédits par autorisations de programmes, avant et après la décision modificative n° 2 de 2022, ainsi que leurs phasages respectifs.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

PHASAGE AP DM2 2022

AP 2016

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE CP 2022	PHASAGE CP 2023	PHASAGE CP 2024	PHASAGE CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	APRES DM 2 PHASAGE CP 2023	APRES DM 2 PHASAGE CP 2024	APRES DM 2 PHASAGE CP 2025 et +	AP APRES DM 2
CONSTRUCTION COLLEGE DE MEYRUEIS	6 000 000,00 €	2 304 290,14 €	1 400 000,00 €	904 290,14 €			0,00 €	2 304 290,14 €	1 400 000,00 €	904 290,14 €			6 000 000,00 €
TOTAL AP 2016	**6 000 000,00 €**	**2 304 290,14 €**	**1 400 000,00 €**	**904 290,14 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0,00 €	**2 304 290,14 €**	**1 400 000,00 €**	**904 290,14 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000 000,00 €**
									0,00 €	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

AP 2017

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE CP 2022	PHASAGE CP 2023	PHASAGE CP 2024	PHASAGE CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	APRES DM 2 PHASAGE CP 2023	APRES DM 2 PHASAGE CP 2024	APRES DM 2 PHASAGE CP 2025 et +	AP APRES DM 2
HABITER MIEUX URBANISME ET RESERVES FONCIERES	60 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €				0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €				60 500,00 €
AEP ET ASSAINISSEMENT EXCEPTIONNEL	4 990 941,00 €	4 296 831,00 €	952 400,00 €	692 507,00 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €	0,00 €	4 296 831,00 €	952 400,00 €	692 507,00 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €	4 990 941,00 €
AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS	177 499,05 €	39 949,00 €	39 949,00 €				-19 335,00 €	20 614,00 €	20 614,00 €				158 164,05 €
TOTAL AP 2017	**5 228 940,05 €**	**4 339 280,00 €**	**994 849,00 €**	**692 507,00 €**	**559 691,00 €**	**2 092 233,00 €**	-19 335,00 €	**4 319 945,00 €**	**975 514,00 €**	**692 507,00 €**	**559 691,00 €**	**2 092 233,00 €**	**5 209 605,05 €**
									-19 335,00 €	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

AP 2018

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE CP 2022	PHASAGE CP 2023	PHASAGE CP 2024	PHASAGE CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	APRES DM 2 PHASAGE CP 2023	APRES DM 2 PHASAGE CP 2024	APRES DM 2 PHASAGE CP 2025 et +	AP APRES DM 2
PROLONGATION AP ANTERIEURES DID	804 947,21 €	181 655,00 €	181 655,00 €				0,00 €	181 655,00 €	181 655,00 €				804 947,21 €
CONTRATS V2	33 516 231,18 €	20 075 863,44 €	5 981 772,24 €	14 094 091,20 €			-37 031,00 €	20 038 832,44 €	6 955 238,25 €	13 083 594,19 €			33 479 200,18 €
URBANISME ET LOGEMENT	12 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €				0,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €				12 500,00 €
AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS	161 574,02 €	35 542,11 €	35 542,11 €				0,00 €	35 542,11 €	35 542,11 €				161 574,02 €
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME	1 546 253,05 €	122 927,14 €	122 927,14 €				-50 038,12 €	72 889,02 €	72 889,02 €				1 496 214,93 €
SCHEMA ENS ET ACTIVITES PLEINE NATURE	112 310,95 €	19 804,00 €	19 804,00 €	0,00 €			0,00 €	19 804,00 €	19 804,00 €	0,00 €			112 310,95 €
TEL MOBILE ET TRES HAUT DEBIT HORS DSP TIC3	215 000,00 €	198 494,40 €	50 000,00 €	148 494,40 €			0,00 €	198 494,40 €	50 000,00 €	148 494,40 €			215 000,00 €
DSP TRES HAUT DEBIT	2 500 000,00 €	451 458,00 €	250 000,00 €	70 796,00 €	130 662,00 €		0,00 €	451 458,00 €	250 000,00 €	70 796,00 €	130 662,00 €		2 500 000,00 €
TOTAL AP 2018	**38 868 816,41 €**	**21 087 494,09 €**	**6 643 450,49 €**	**14 313 381,60 €**	**130 662,00 €**	**0,00 €**	-87 069,12 €	**21 000 424,97 €**	**7 566 878,38 €**	**13 302 884,59 €**	**130 662,00 €**	**0,00 €**	**38 781 747,29 €**
									923 427,89 €	**-1 010 497,01 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

AP 2019

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE CP 2022	PHASAGE CP 2023	PHASAGE CP 2024	PHASAGE CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	APRES DM 2 PHASAGE CP 2023	APRES DM 2 PHASAGE CP 2024	APRES DM 2 PHASAGE CP 2025 et +	AP APRES DM 2
AIDE AU TITRE DE L'HABITAT	50 250,00 €	6 250,00 €	3 500,00 €	2 750,00 €	0,00 €		0,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	0,00 €	0,00 €		50 250,00 €
GESTION ET MAITRISE DES DECHETS	38 846,20 €	9 367,21 €	9 367,21 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	9 367,21 €	9 367,21 €	0,00 €	0,00 €		38 846,20 €
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME	359 218,43 €	26 571,08 €	26 571,08 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	26 571,08 €	26 571,08 €	0,00 €	0,00 €		359 218,43 €
SCHEMA ENS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE	59 280,21 €	7 880,00 €	7 880,00 €	0,00 €			0,00 €	7 880,00 €	7 880,00 €	0,00 €			59 280,21 €
AMENAGEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS	157 740,91 €	64 385,44 €	39 385,44 €	25 000,00 €	0,00 €		-8 024,00 €	56 361,44 €	31 361,44 €	25 000,00 €	0,00 €		149 716,91 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	1 270 280,00 €	1 250 040,80 €	627 112,00 €	622 928,80 €			0,00 €	1 250 040,80 €	627 112,00 €	622 928,80 €			1 270 280,00 €
INVESTISSEMENTS ROUTIERS	18 000 000,00 €	4 484 144,11 €	8 000,00 €	4 476 144,11 €			0,00 €	4 484 144,11 €	8 000,00 €	4 476 144,11 €			18 000 000,00 €
TOTAL AP 2019	**19 935 615,75 €**	**5 848 638,64 €**	**721 815,73 €**	**5 126 822,91 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	-8 024,00 €	**5 840 614,64 €**	**716 541,73 €**	**5 124 072,91 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**19 927 591,75 €**
									-5 274,00 €	**-2 750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

AP 2020

AVANT DM 2

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE				MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2				AP APRES DM 2
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	
HABITAT ET MAITRISE DES DECHETS	65 750,00 €	21 000,00 €	14 500,00 €		6 500,00 €		0,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €		0,00 €		65 750,00 €
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME	652 192,77 €	234 237,32 €	170 584,32 €	20 000,00 €	43 653,00 €		0,00 €	234 237,32 €	190 584,32 €	20 000,00 €	23 653,00 €		652 192,77 €
AMENAGEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS	150 154,95 €	57 926,34 €	47 926,34 €	10 000,00 €	0,00 €		0,00 €	57 926,34 €	44 781,45 €	13 144,89 €	0,00 €		150 154,95 €
SCHEMA ENS ET ACTIVITES PLEINE NATURE	74 586,94 €	58 218,80 €	58 218,80 €		0,00 €		0,00 €	58 218,80 €	58 218,80 €		0,00 €		74 586,94 €
REPRISE CONTRATS V1	1 934 537,00 €	888 103,00 €	574 781,50 €	313 321,50 €			-10 933,00 €	877 170,00 €	572 107,50 €	305 062,50 €			1 923 604,00 €
2020 EHPAD	881 502,00 €	174 202,21 €	174 202,21 €				0,00 €	174 202,21 €	174 202,21 €				881 502,00 €
INVESTISSEMENTS ROUTIERS	18 500 000,00 €	4 744 703,77 €	1 512 000,00 €		3 232 703,77 €		0,00 €	4 744 703,77 €	1 512 000,00 €		3 232 703,77 €		18 500 000,00 €
ROUTES DEPARTEMENTALES – INONDATIONS JUIN 202	2 000 000,00 €	953 422,70 €	38 088,83 €	915 333,87 €			0,00 €	953 422,70 €	38 088,83 €	915 333,87 €			2 000 000,00 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	3 472 000,00 €	379 768,58 €	379 768,58 €				0,00 €	379 768,58 €	379 768,58 €				3 472 000,00 €
BATIMENTS ROUTES	992 500,33 €	770 045,13 €	522 312,02 €	247 733,11 €			0,00 €	770 045,13 €	522 312,02 €	247 733,11 €			992 500,33 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	3 353 126,18 €	1 411 058,89 €	785 496,79 €	625 562,10 €			0,00 €	1 411 058,89 €	785 496,79 €	625 562,10 €			3 353 126,18 €
SYSTEMES INFORMATIONS ET TELECOMMUNICATIONS	2 441 500,00 €	1 181 472,30 €	1 181 472,30 €				0,00 €	1 181 472,30 €	1 181 472,30 €				2 441 500,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIER	128 360,00 €	28 173,60 €	28 173,60 €				0,00 €	28 173,60 €	28 173,60 €				128 360,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	310 823,53 €	133 076,29 €	133 076,29 €				0,00 €	133 076,29 €	133 076,29 €				310 823,53 €
FRAIS D'INSERTION	190 000,00 €	89 567,10 €	89 567,10 €				0,00 €	89 567,10 €	89 567,10 €				190 000,00 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	94 871,30 €	47 879,90 €	47 879,90 €				0,00 €	47 879,90 €	47 879,90 €				94 871,30 €
TOTAL AP 2020	**35 241 905,00 €**	**11 172 855,93 €**	**5 758 048,58 €**	**2 131 950,58 €**	**3 282 856,77 €**	**0,00 €**	-10 933,00 €	**11 161 922,93 €**	**5 778 729,69 €**	**2 126 836,47 €**	**3 256 356,77 €**	**0,00 €**	**35 230 972,00 €**
									20 681,11 €	**-5 114,11 €**	**-26 500,00 €**	**0,00 €**	

AP 2021

AVANT DM 2

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	PHASAGE				MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2				AP APRES DM 2
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	
AIDE AU TITRE DE L'HABITAT	80 000,00 €	61 750,00 €	30 000,00 €	20 750,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	61 750,00 €	45 000,00 €	16 750,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME	1 143 280,43 €	1 049 234,72 €	290 941,09 €	509 998,38 €	160 000,00 €	88 295,25 €	-1 488,48 €	1 047 746,24 €	490 941,09 €	309 979,88 €	160 000,00 €	86 825,27 €	1 141 791,95 €
AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS	134 543,19 €	82 644,03 €	53 004,57 €	29 639,46 €		0,00 €	-1 184,14 €	81 459,89 €	53 004,57 €	28 455,32 €		0,00 €	133 359,05 €
AIDES AUX COLLECTIVITES ET TOURISME INONDATION	948 315,00 €	875 905,00 €	271 565,00 €	491 512,00 €	0,00 €	112 828,00 €	-1 688,00 €	874 217,00 €	221 565,00 €	489 824,00 €	50 000,00 €	112 828,00 €	946 627,00 €
SCHEMA ENS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE	78 188,47 €	57 051,87 €	39 247,87 €	17 804,00 €		0,00 €	0,00 €	57 051,87 €	39 247,87 €	17 804,00 €		0,00 €	78 188,47 €
INVESTISSEMENTS ROUTIERS	18 000 000,00 €	6 521 579,14 €	4 711 911,17 €	1 752 403,14 €		57 264,83 €	0,00 €	6 521 579,14 €	4 711 911,17 €	1 752 403,14 €		57 264,83 €	18 000 000,00 €
VEHICULES ET MOYENS MATERIELS	2 000 000,00 €	1 850 179,52 €	1 370 000,00 €	470 000,00 €		10 179,52 €	0,00 €	1 850 179,52 €	1 370 000,00 €	470 000,00 €		10 179,52 €	2 000 000,00 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	6 500 000,00 €	6 338 002,15 €	828 180,56 €	4 009 229,55 €	1 200 275,10 €	300 316,94 €	100 000,00 €	6 438 002,15 €	928 180,56 €	4 009 229,55 €	1 200 275,10 €	300 316,94 €	6 600 000,00 €
BATIMENTS ROUTES	1 903 082,36 €	1 900 000,00 €	500 000,00 €	1 170 000,00 €	230 000,00 €		0,00 €	1 900 000,00 €	500 000,00 €	1 170 000,00 €	230 000,00 €		1 903 082,36 €
AGENDA D'ACCESSIBILITE	2 930 000,00 €	2 783 845,38 €	1 440 000,00 €	1 343 845,38 €			110 000,00 €	2 893 845,38 €	1 550 000,00 €	1 343 845,38 €			3 040 000,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIER	46 025,00 €	32 251,00 €	32 251,00 €	0,00 €			0,00 €	32 251,00 €	32 251,00 €	0,00 €			46 025,00 €
ENSEIGNEMENT	222 107,01 €	55 691,00 €	55 691,00 €				0,00 €	55 691,00 €	55 691,00 €				222 107,01 €
AIDE EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	39 980,00 €	783,00 €	783,00 €				0,00 €	783,00 €	783,00 €				39 980,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	4 025 000,00 €	4 010 549,24 €	1 105 374,14 €	1 438 189,00 €	1 466 986,10 €		0,00 €	4 010 549,24 €	1 105 374,14 €	1 438 189,00 €	1 466 986,10 €		4 025 000,00 €
CLASSEMENT DES ARCHIVES	64 194,00 €	64 194,00 €	64 194,00 €				0,00 €	64 194,00 €	64 194,00 €				64 194,00 €
NUMERISATION DES DOCUMENTS	45 000,00 €	45 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	55 000,00 €	45 000,00 €	10 000,00 €			55 000,00 €
AIDES AMENAGEMENTS BIBLIOTHEQUES	22 948,00 €	11 467,57 €	11 467,57 €	0,00 €			0,00 €	11 467,57 €	11 467,57 €	0,00 €			22 948,00 €
COLLECTIONS NOUVELLES	375 000,00 €	375 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €		0,00 €	375 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €		375 000,00 €
SUBVENTION VEHICULES	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €				10 000,00 €
SDIS	1 000 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €				300 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €				1 300 000,00 €
TOTAL AP 2021	**39 567 663,46 €**	**26 725 127,62 €**	**11 574 610,97 €**	**11 388 370,91 €**	**3 193 261,20 €**	**568 884,54 €**	515 639,38 €	**27 240 767,00 €**	**12 259 610,97 €**	**11 181 480,27 €**	**3 232 261,20 €**	**567 414,56 €**	**40 083 302,84 €**
									685 000,00 €	**-206 890,64 €**	**39 000,00 €**	**-1 469,98 €**	

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1051-DE

AP 2022

LIBELLE AP	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	AVANT DM 2 PHASAGE CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	AP APRES DM 2
AIDE AU TITRE DE L'HABITAT	350 000,00 €	350 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	350 000,00 €
DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME	1 280 000,00 €	1 280 000,00 €	210 000,00 €	430 000,00 €	390 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	1 280 000,00 €	270 000,00 €	450 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	1 280 000,00 €
AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS	210 300,00 €	210 300,00 €	56 000,00 €	68 500,00 €	60 800,00 €	25 000,00 €	5 500,00 €	215 800,00 €	61 500,00 €	68 500,00 €	60 800,00 €	25 000,00 €	215 800,00 €
CONTRATS V3	40 000 000,00 €	40 000 000,00 €	600 000,00 €	10 200 000,00 €	10 200 000,00 €	19 000 000,00 €	0,00 €	40 000 000,00 €	600 000,00 €	6 471 930,00 €	9 805 470,00 €	23 122 600,00 €	40 000 000,00 €
SCHEMA ENS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE	110 000,00 €	110 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	110 000,00 €
STATION DU MONT LOZERE	700 000,00 €	700 000,00 €	102 790,00 €	197 210,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	102 790,00 €	197 210,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	700 000,00 €
INONDATIONS	200 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €			0,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €			200 000,00 €
CENTRE DE SECOURS							1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	650 000,00 €	1 000 000,00 €
INVESTISSEMENTS ROUTIERS	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €	8 160 000,00 €	6 890 000,00 €	3 950 000,00 €		0,00 €	19 000 000,00 €	8 160 000,00 €	6 890 000,00 €	3 950 000,00 €		19 000 000,00 €
VEHICULES ET MOYENS MATERIELS	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	1 200 000,00 €	1 650 000,00 €	650 000,00 €		0,00 €	3 500 000,00 €	1 200 000,00 €	1 650 000,00 €	650 000,00 €		3 500 000,00 €
RESTAURATION PATRIMOINE	2 450 000,00 €	2 450 000,00 €	110 000,00 €	540 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	0,00 €	2 450 000,00 €	110 000,00 €	540 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	2 450 000,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE	11 600 000,00 €	11 600 000,00 €	700 000,00 €	1 500 000,00 €	2 200 000,00 €	7 200 000,00 €	0,00 €	11 600 000,00 €	700 000,00 €	1 500 000,00 €	2 200 000,00 €	7 200 000,00 €	11 600 000,00 €
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	7 097 774,29 €	7 097 774,29 €	474 774,29 €	623 000,00 €		6 000 000,00 €	0,00 €	7 097 774,29 €	1 027 774,29 €	70 000,00 €		6 000 000,00 €	7 097 774,29 €
PLAN OBJET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	70 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €			10 000,00 €	80 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €			80 000,00 €
ENSEIGNEMENT	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €				0,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €				225 000,00 €
AIDE EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €				50 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €				135 000,00 €
CRECHES INVESTISSEMENT COURANT	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €		18 000,00 €
SYSTEMES INFORMATIONS ET TELECOMMUNICATIONS	2 670 000,00 €	2 670 000,00 €	150 000,00 €	1 300 000,00 €	1 220 000,00 €		285 000,00 €	2 955 000,00 €	435 000,00 €	1 300 000,00 €	1 220 000,00 €		2 955 000,00 €
ACQUISITIONS RESTAURATIONS CONSERVATIONS	116 000,00 €	116 000,00 €	9 500,00 €	54 500,00 €	52 000,00 €		0,00 €	116 000,00 €	9 500,00 €	54 500,00 €	52 000,00 €		116 000,00 €
AIDES AMENAGEMENTS BIBLIOTHEQUES	25 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €			0,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €
SUBVENTION VEHICULES	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €				0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €
TOTAL AP 2022	**89 727 074,29 €**	**89 727 074,29 €**	**12 241 064,29 €**	**23 828 210,00 €**	**19 922 800,00 €**	**33 735 000,00 €**	1 350 500,00 €	**91 077 574,29 €**	**13 229 564,29 €**	**19 742 140,00 €**	**19 568 270,00 €**	**38 537 600,00 €**	**91 077 574,29 €**
									988 500,00 €	**-4 086 070,00 €**	**-354 530,00 €**	**4 802 600,00 €**	

TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES PAR DIRECTION / SERVICE

DIRECTION / SERVICE	AP VOTEE y compris ajustements	TOTAL SOLDE AP APRES DM1	AVANT DM 2 PHASAGE CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	MOUVEMENTS DE LA DM2	TOTAL SOLDE AP APRES DM 2	APRES DM 2 PHASAGE CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et +	AP APRES DM 2
DID (Solidarité Territoriale)	39 385 119,39 €	24 558 599,44 €	7 120 077,24 €	14 786 598,20 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €	-37 031,00 €	**24 521 568,44 €**	8 093 543,25 €	13 776 101,19 €	559 691,00 €	2 092 233,00 €	39 348 088,39 €
DAD (Solidarité Territoriale)	1 997 637,07 €	218 222,25 €	218 222,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-69 373,12 €	**148 849,13 €**	148 849,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 928 263,95 €
DIAD + BS3 (Solidarité Territoriale)	48 777 184,50 €	46 350 824,81 €	2 666 263,22 €	12 676 485,34 €	11 171 953,00 €	19 836 123,25 €	982 182,38 €	**47 333 007,19 €**	2 962 170,33 €	8 903 660,59 €	10 829 923,00 €	24 637 253,27 €	49 759 366,88 €
DGASOS (Solidarité Sociale)	6 194 782,00 €	5 452 792,25 €	1 924 688,35 €	2 061 117,80 €	1 466 986,10 €	0,00 €	0,00 €	**5 452 792,25 €**	1 924 688,35 €	2 061 117,80 €	1 466 986,10 €	0,00 €	6 194 782,00 €
Bâtiments départementaux (DAJCL)	46 298 483,16 €	37 034 784,56 €	7 140 532,24 €	10 963 660,28 €	4 530 275,10 €	14 400 316,94 €	210 000,00 €	**37 244 784,56 €**	7 903 532,24 €	10 410 660,28 €	4 530 275,10 €	14 400 316,94 €	46 508 483,16 €
Routes (Infrastructures Départementales)	81 000 000,00 €	41 054 029,24 €	17 000 000,00 €	16 153 881,12 €	7 832 703,77 €	67 444,35 €	0,00 €	**41 054 029,24 €**	17 000 000,00 €	16 153 881,12 €	7 832 703,77 €	67 444,35 €	81 000 000,00 €
Médiathèque (Solidarité Territoriale)	452 948,00 €	441 467,57 €	176 467,57 €	140 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**441 467,57 €**	176 467,57 €	140 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	452 948,00 €
Archives Départementales (Solidarité Territoriale)	320 065,30 €	273 073,90 €	156 573,90 €	64 500,00 €	52 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	**283 073,90 €**	166 573,90 €	64 500,00 €	52 000,00 €	0,00 €	330 065,30 €
Marchés Publics (DAJCL – Commande publique)	190 000,00 €	89 567,10 €	89 567,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**89 567,10 €**	89 567,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	190 000,00 €
Systèmes d'information/Télécommunications (DAJCL)	5 111 500,00 €	3 851 472,30 €	1 331 472,30 €	1 300 000,00 €	1 220 000,00 €	0,00 €	285 000,00 €	**4 136 472,30 €**	1 616 472,30 €	1 300 000,00 €	1 220 000,00 €	0,00 €	5 396 500,00 €
Achats / Moyens (DAJCL – Commande publique)	310 823,53 €	133 076,29 €	133 076,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**133 076,29 €**	133 076,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 823,53 €
Développement Educatif/Culturel (Solidarité Territoriale)	816 472,01 €	496 898,60 €	476 898,60 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	**556 898,60 €**	511 898,60 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	876 472,01 €
Technologies Information/Communication (Infrastructures)	2 715 000,00 €	649 952,40 €	300 000,00 €	219 290,40 €	130 662,00 €	0,00 €	0,00 €	**649 952,40 €**	300 000,00 €	219 290,40 €	130 662,00 €	0,00 €	2 715 000,00 €
SDIS	1 000 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	**900 000,00 €**	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €
TOTAL AP	**234 570 014,96 €**	**161 204 760,71 €**	**39 333 839,06 €**	**58 385 533,14 €**	**27 089 270,97 €**	**36 396 117,54 €**	1 740 778,26 €	**162 945 538,97 €**	**41 926 839,06 €**	**53 074 211,38 €**	**26 747 240,97 €**	**41 197 247,56 €**	**236 310 793,22 €**
									2 593 000,00 €	**-5 311 321,76 €**	**-342 030,00 €**	**4 801 130,02 €**	

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Délibération n°CD_22_1052

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : vote de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2022

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_22_1038 du 30 mai 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 et la délibération n°CD_22_1039 du 30 mai 2022 approuvant la DM 1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°908 intitulé "Budget : vote de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2022" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE 1

Vote, chapitre par chapitre, sachant que le budget principal est voté par fonction et les budgets annexes votés par nature, la décision modificative n°2 au budget primitif de 2022 présentée en annexe, qui se traduit comme suit :

- pour le budget principal :

- Sur la section d'investissement : + 17 760 K€ représentant une hausse de + 34,14% par rapport au total des crédits BP+DM1 votés.

	INVESTISSEMENT					
	DEPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	45 000	6 231	51 231	26 300	24 931	51 231
DM1	753		753	753		753
DM2	17 751	9	17 760	15 851	1 909	17 760
TOTAL	63 504	6 240	69 744	42 904	26 840	69 744

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Délibération n°CD_22_1052

- Sur la section de fonctionnement : + 6 023 K€ représentant une hausse de + 4,47 % par rapport au budget primitif.

	FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	110 410	24 131	134 541	129 110	5 431	134 541
DM1						
DM2	4 114	1 909	6 023	6014	9	6 023
TOTAL	114 524	26 040	140 564	135 124	5 440	140 564

- pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses :

- Sur la section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges de personnels	80 000 €	Financement budget principal	80 000 €

- pour le budget annexe du Domaine des Boissets :

- Sur la section investissement :

Dépenses		Recettes	
Complément reversement TVA sur travaux	33 000 €	Subvention DSID 2021	234 120 €

ARTICLE 2

Acte l'état des virements de crédits effectués conformément au règlement financier en investissement par opérations et en fonctionnement par imputations budgétaires, tel que joint en annexe.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Délibération n°CD_22_1052

Annexe à la délibération n°CD_22_1052 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°908 "Budget : vote de la décision modificative n° 2 du budget primitif 2022"

Le 14 février dernier le vote du budget 2022 intervenait dans un contexte de fortes tensions inflationnistes sur les prix avec le dynamisme d'une reprise mondiale en sortie de crise sanitaire COVID 19.

Depuis, le conflit en Ukraine, les sanctions contre la Russie ont accentué ces tensions et les incertitudes avec une progression de l'inflation et une accentuation des difficultés d'approvisionnement.

La décision modificative n° 2 traduit pour partie cette situation avec notamment des crédits complémentaires de fonctionnement venant abonder les postes énergie, combustibles et carburants, matières premières .

Elle intègre le résultat de la gestion 2021 ainsi que la mise en œuvre des premières mesures gouvernementales de la branche sociale (avenant 43 et accord Laforcade 1).

Pour les budgets annexes, le poste Ressources humaines du Laboratoire est complété, et pour le budget du Domaine des Boissets les crédits sont ajustés au titre du reversement TVA sur l'opération d'aménagement.

Les mouvements de cette décision modificative sont présentés ci-après dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

I – RÉSULTAT DE LA GESTION 2021 ET AFFECTATION

Résultat de la gestion 2021	Fonctionnement :	Excédent :	+ 20 415 729,06 €
	Investissement :	Déficit :	- 15 684 315,09 €
		Solde	+ 4 731 413,97 €

Affectation du résultat :	Couverture du déficit d'investissement :	15 684 315,09 €
	Report en recette de fonctionnement :	4 731 413,97 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

II – INVESTISSEMENT

La section d'investissement est augmentée de + 17 759 644,09 €.

A – Dépenses

Les dépenses se présentent comme suit :

- **Reprise du déficit de clôture 2021 : + 15 684 315,09 €**

Crédits sur autorisations de programme : + 2 493 000,00 €

- **Informatique : + 285 000,00 €**

L'autorisation de programme 2022/INF doit être abondée pour prendre en compte :

- des besoins nouveaux dans le cadre du renouvellement de l'équipement informatique de la salle des Assemblées : 125 000 €,

- le déploiement de 13 bornes tactiles touristiques : 160 000 € (équipement en module d'auto surveillance).

- **Bâtiments : + 763 000,00 €**

Au terme des négociations 553 000 € sont à budgéter pour finaliser l'achat des terrains d'assiette des stations du Mont Lozère.

Les travaux à l'Hôtel du Département nécessitent 100 000 € complémentaires.

Par ailleurs, le Département engage les travaux de mise en conformité incendie et accessibilité de l'internat du collège de Vialas, complété d'une rénovation énergétique par isolation extérieure du bâtiment. Ce bâtiment regroupe l'internat du collège, la mairie et la bibliothèque de Vialas. Dans le cadre d'une convention de mandat, le Département porte le projet, la Commune de Vialas remboursant au Département le montant des travaux afférents aux services municipaux. 110 000 € sont ajoutés pour le chantier communal avec contrepartie identique en recettes.

- **Archives : + 10 000,00 €**

  L'opération « Numérisation » nécessite 10 000 € complémentaires.

- **Développement Educatif et Culturel : + 35 000,00 €**

  Une opération « Aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux privés » est créée sur l'AP « OBJETDART » pour 50 000 € avec 25 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023.

Pour alimenter cette AP 40 000 € sont prélevés sur l'opération de restauration de la diligence reportée en 2023 (- 40 000 €) complétés de + 10 000 € de crédits nouveaux affectés en 2023.

Également + 50 000 € sont ajoutés sur l'AP Acquisition véhicules pour les comités sportifs portant le total des crédits 2022 à 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

- **Ingénierie , Attractivité et Développement : + 1 200 000,00 €**

  Le besoin de crédits complémentaires est de 1 200 000 € pour les opérations :

- Rocade de Mende et échangeur de Saint Chély d'Apcher : 541 550 €

- Investissements sur les centres de secours : + 50 000 € (création d'une autorisation de programme de 1 M€ pour les centres de secours. Une AP de 3 M€ sera ouverte en 2023 pour le projet de construction du nouvel Etat Major).

- Aides à l'Immobilier d'entreprises : + 280 000 €

- Travaux de voirie communale : + 200 000 €

- Voie Verte des Cévennes : + 100 000 €

- Travaux exceptionnels : + 58 104 €

- Cinéma de Mende : + 50 000 €

- Travaux AEP/Assainissement : + 42 224 €

- Autres programmes : - 121 878 €

- **Affaires Financières : + 300 000,00 €**

  SDIS - renouvellement habillement

Fonds de réserve et imprévus : - 526 567,77 €

Crédits opération d'ordre : Amortissements : + 8 896,77 €

B – Recettes

Les recettes sont réparties comme suit :

Recettes réelles **+ 15 850 815,09 €**

- Affectation du résultat de fonctionnement 2021 + 15 684 315,09 €
- Participation Commune de Vialas (opération sous mandat – Cf. Dépenses) + 110 000,00 €
- Vente CT St Croix VF et véhicules + 56 500,00 €

Recettes d'ordre **+ 1 908 829,00 €**

- Amortissements + 8 829,00 €
- Virement de la section de fonctionnement + 1 900 000,00 €

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

III – FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est augmentée de + 6 023 007,70 €.

A - Recettes

Les recettes de fonctionnement évoluent ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement reporté :	**+ 4 731 413,97 €**
Recettes réelles :	**+ 1 282 696,96 €**
Dotation CNSA 30 % - Avenant 43 :	+ 135 000,00 €
En l'absence d'éléments, les compensations Etat attendues dans le cadre de la mesure Laforcade 1 seront budgétées en décision modificative n° 3.	
Dotation globale de fonctionnement	+ 557 516,00 €
Droit d'entrée DSP Mont Lozère	+ 590 180,96 €
Recettes d'ordre : Amortissements	+ 8 896,77 €

B - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement répondent aux besoins suivants :

Solidarité Sociale :	**1 580 000,00 €**
APA à domicile et PCH : complément au regard du niveau de consommation actuel	+ 50 000,00 €
Avenant 43 (révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de l'aide, de l'accompagnement des soins et services à domicile	+ 450 000,00 €
Mesure 1 de l'accord Laforcade : revalorisation salariale de 183 € nets mensuels pour les personnels soignants et de rééducation, AMP, AES, AVS du secteur handicap	+ 1 080 000,00 €
Ressources humaines :	**+ 400 000,00 €**
Revalorisation au 1er mai du SMIC avec répercussion sur l'indice minimum de traitement (assistants familiaux, agents fonctionnaires et contractuels de la collectivité)	+ 90 000,00 €
Prime de revalorisation au 1er avril des travailleurs sociaux et médico-sociaux exerçant la fonction d'accompagnement socio-éducatif (décret n°2022-728 du 28/04/2022)	+ 100 000,00 €
Rémunérations pour postes pourvus après vacance de plusieurs mois (Direction de la Solidarité Sociale, responsable mission tarification), renforts (Direction de la Solidarité Sociale - puéricultrice) et valorisation de la pesée d'emploi en lien avec le niveau d'expertise recherché	+ 80 000,00 €

Date de publication : 5 juillet 2022

Mesure en faveur du pouvoir d'achat des agents : revalorisation à 9 € (+ 0,50 €) du ticket restaurant + 50 000,00 €

Autres : mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles du 08/12/2022, baromètre social, formation autorisation de conduite, assurance statutaire + 80 000,00 €

Service Départemental d'Incendie et de Secours : + 300 000,00 €

Provision prenant en compte l'inflation sur les postes carburants, combustibles, pièces détachées, prestations de service, maintenance, ainsi que le risque opérationnel dû à une sécheresse précoce depuis le début du printemps et les indemnités des sapeurs-pompiers.

Infrastructures : Direction des Routes : + 440 000,00 €

Prise en compte de l'inflation sur les postes : carburants : 175 000 €, pièces détachées, lubrifiants, pneumatiques : 105 000 €, fournitures de voirie : 160 000 €.

Bâtiments départementaux : + 225 000,00 €

Prise en compte de l'inflation sur l'électricité, les combustibles.

Informatique : + 24 000,00 €

+ 10 000 € pour l'informatique en nuage

+ 14 000 € pour le raccordement à la fibre des collèges

Marchés publics et contentieux : + 50 000,00 €

en lien avec les contentieux en cours.

Achats et Moyens : + 20 000,00 €

+ 20 000 € pour le petit matériel de l'équipe mobile.

Ingénierie, Attractivité et Développement : + 691 290,00 €

- Pass Jeunesse : + 9 450 €
- Actions en faveur du schéma du tourisme : + 40 376,40 €
- Edition livrets pédagogiques des espaces naturels sensibles : + 15 941 €
- Aide à la conduite accompagnée : + 14 669 €
- Fonds de diversification agricole : + 13 274,70 €
- Fonds d'Aide au Tourisme : + 8 638,90 €

- Versements à la SELO dans le cadre de la DSP stations Mont Lozère :

* biens de retour station Mas de la Barque : + 544 440 € (intégration des biens immobiliers à l'inventaire du département)

* complément pour l'indemnité de contrainte de service public 2022 incluant l'indemnité 2022 et un prorata au 15 novembre pour l'année 2021 : + 44 500 €

Développement Éducatif et Culturel : + 103 900,00 €

Sport et culture

+ 83 900 € pour des projets nouveaux et des aides complémentaires aux dossiers présentés au programme d'animation locale (PAL).

Enseignement

+ 20 000 € dans le cadre du projet alimentaire territorial pour des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire auprès des collégiens.

Affaires financières : + 279 988,70 €

- Reversement Fonds national de péréquation DMTO : + 104 000,00 €
- Couverture du déficit du budget annexe – LDA : + 80 000,00 €
- Admissions en non valeur, titres annulés : + 50 000,00 €
- transfert de crédits pour subventions PAL au bénéfice de la DIAD : - 26 500,00 €
- Fonds de réserve : + 72 488,70 €

Opérations d'ordre : + 1 908 829,00 €

Amortissements : + 8 829,00 €

Virement à la section d'investissement (couverture du besoin d'investissement par prélèvement sur résultat) : + 1 900 000,00 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

RECAPITULATIF

- Section d'investissement : + 17 760 K€ représentant une hausse de + 34,14% par rapport au total des crédits BP+DM1 votés.

	INVESTISSEMENT					
	DEPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	45 000	6 231	51 231	26 300	24 931	51 231
DM1	753		753	753		753
DM2	17 751	9	17 760	15 851	1 909	17 760
TOTAL	**63 504**	**6 240**	**69 744**	**42 904**	**26 840**	**69 744**

- Section de fonctionnement : + 6 023 K€ représentant une hausse de + 4,47 % par rapport au budget primitif.

	FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	110 410	24 131	134 541	129 110	5 431	134 541
DM1						
DM2	4 114	1 909	6 023	6014	9	6 023
TOTAL	**114 524**	**26 040**	**140 564**	**135 124**	**5 440**	**140 564**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Délibération n°CD_22_1052

BUDGETS ANNEXES

1 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges de personnels	80 000 €	Financement budget principal	80 000 €

2 - AIRE DE LA LOZÈRE : Néant

3 - DOMAINE DES BOISSETS :

Section investissement :

Dépenses		Recettes	
Complément reversement TVA sur travaux	33 000 €	Subvention DSID 2021	234 120 €
		Notifiée au titre des investissements dans le cadre de l'aménagement du domaine en haut lieu du pastoralisme	

VIREMENTS DE CREDITS

Conformément au règlement financier l'annexe ci-jointe présente les virements de crédits d'investissement et de fonctionnement intervenus depuis le début de l'exercice 2022.

***

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n° 2 du budget principal et des budgets annexes Laboratoire Départemental d'Analyses et Domaine des Boissets sur lesquels je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR FONCTION

Investissement

Chapitre		Total budgétaire avant DM	Propositions DM	Total budgétaire après DM
	001 SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	15 684 315,09	15 684 315,09
900	SERVICES GENERAUX	1 826 753,54	385 000,00	2 211 753,54
902	ENSEIGNEMENT	3 728 186,57	0,00	3 728 186,57
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 310 521,79	-30 000,00	1 280 521,79
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	710 000,00	0,00	710 000,00
905	ACTION SOCIALE	18 180,56	0,00	18 180,56
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	18 123 752,97	0,00	18 123 752,97
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 000,00	0,00	10 000,00
909	DEVELOPPEMENT	529 790,00	553 000,00	1 082 790,00
910	SERVICES GENERAUX	1 186 185,74	-298 463,77	887 721,97
911	SECURITE	746 426,00	307 520,11	1 053 946,11
912	ENSEIGNEMENT	421 544,00	20 000,00	441 544,00
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	906 393,57	106 896,00	1 013 289,57
915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI)	1 906 688,35	0,00	1 906 688,35
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	2 370 344,25	691 550,00	3 061 894,25
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 650 067,25	93 950,00	4 744 017,25
919	DEVELOPPEMENT	1 415 627,01	326 979,89	1 742 606,90
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	25 500 000,00	0,00	25 500 000,00
924	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	174 903,20	110 000,00	284 903,20
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00	0,00	800 000,00
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	5 431 011,00	8 896,77	5 439 907,77
950	DEPENSES IMPREVUES	217 880,88	-200 000,00	17 880,88
	Somme :	**71 984 256,68**	**17 759 644,09**	**89 743 900,77**

Fonctionnement

Chapitre		Total budgétaire avant DM	Propositions DM	Total budgétaire après DM
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00		0,00
930	SERVICES GENERAUX	10 887 093,29	308 068,70	11 195 161,99
931	SECURITE	3 881 000,00	314 669,00	4 195 669,00
932	ENSEIGNEMENT	6 716 800,00	152 420,00	6 869 220,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 741 981,00	82 350,00	3 824 331,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	397 400,00	30 000,00	427 400,00
935	ACTION SOCIALE	57 445 200,00	1 836 460,00	59 281 660,00
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	15 930 550,00	571 060,00	16 501 610,00
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	762 253,00	13 241,00	775 494,00
938	TRANSPORTS	3 565 658,00	480,00	3 566 138,00
939	DEVELOPPEMENT	5 625 991,71	700 830,00	6 326 821,71
940	IMPOSITIONS DIRECTES	0,00	0,00	0,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000,00	104 000,00	604 000,00
943	OPERATIONS FINANCIERES	645 000,00	0,00	645 000,00
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	102 000,00	600,00	102 600,00
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	210 000,00	0,00	210 000,00
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	18 631 011,00	8 829,00	18 639 840,00
952	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 500 000,00	1 900 000,00	7 400 000,00
	Somme :	**134 541 938,00**	**6 023 007,70**	**140 564 945,70**

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR FONCTION

Investissement

	Chapitre	Total crédits inscrits recette	Crédits votés en DM	Total budgétaire après DM
	001 SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00		0,00
900	SERVICES GENERAUX	535 487,00	0,00	535 487,00
902	ENSEIGNEMENT	1 750 924,00	0,00	1 750 924,00
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	494 913,16	0,00	494 913,16
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 757 317,52	0,00	1 757 317,52
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	0,00	0,00	0,00
908	TRANSPORTS	0,00	0,00	0,00
909	DEVELOPPEMENT	77 104,00	0,00	77 104,00
915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI)	0,00	0,00	0,00
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	0,00	0,00	0,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	0,00	0,00	0,00
919	DEVELOPPEMENT	132 500,00	0,00	132 500,00
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	34 700 000,00	15 684 315,09	50 384 315,09
924	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	105 000,00	110 000,00	215 000,00
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00	0,00	800 000,00
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	18 631 011,00	8 829,00	18 639 840,00
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 500 000,00	1 900 000,00	7 400 000,00
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	0,00	56 500,00	56 500,00
	Somme :	**71 984 256,68**	**17 759 644,09**	**89 743 900,77**

Fonctionnement

	Chapitre	Total crédits inscrits recette	Crédits votés en DM	Total budgétaire après DM
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	4 731 413,97	4 731 413,97
930	SERVICES GENERAUX	422 533,00	0,00	422 533,00
931	SECURITE	20 000,00	0,00	20 000,00
932	ENSEIGNEMENT	735 500,00	0,00	735 500,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	158 000,00	0,00	158 000,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	30 000,00	0,00	30 000,00
935	ACTION SOCIALE	8 055 000,00	135 000,00	8 190 000,00
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	921 790,00	0,00	921 790,00
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	50 000,00	0,00	50 000,00
938	TRANSPORTS	0,00	0,00	0,00
939	DEVELOPPEMENT	607 220,00	590 180,96	1 197 400,96
940	IMPOSITIONS DIRECTES	12 103 061,00	0,00	12 103 061,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	60 572 095,00	0,00	60 572 095,00
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 356 728,00	557 516,00	45 914 244,00
943	OPERATIONS FINANCIERES	4 000,00	0,00	4 000,00
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	75 000,00	0,00	75 000,00
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	5 431 011,00	8 896,77	5 439 907,77
	Somme :	**134 541 938,00**	**6 023 007,70**	**140 564 945,70**

Date de publication : 5 juillet 2022

BUDGETS ANNEXES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR NATURE

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 100,00	0,00	3 100,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	30 200,00	0,00	30 200,00
011	60621	COMBUSTIBLES	58 000,00	0,00	58 000,00
011	60622	CARBURANTS	15 000,00	0,00	15 000,00
011	60623	ALIMENTATION	500,00	0,00	500,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	92 000,00	0,00	92 000,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	2 500,00	0,00	2 500,00
011	6064.1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES HT	2 500,00	0,00	2 500,00
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	300 000,00	0,00	300 000,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 000,00	0,00	11 000,00
011	61521	TERRAINS	0,00	0,00	0,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	3 500,00	0,00	3 500,00
011	61551	MATERIEL ROULANT	17 000,00	0,00	17 000,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	10 700,00	0,00	10 700,00
011	6156	MAINTENANCE	102 000,00	0,00	102 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	5 000,00	0,00	5 000,00
011	6168	AUTRES	1 100,00	0,00	1 100,00
011	6182.1	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 200,00	0,00	1 200,00
011	6184.1	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 000,00	0,00	18 000,00
011	6184.2	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION AVEC TVA	0,00	0,00	0,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	65 000,00	0,00	65 000,00
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000,00	0,00	10 000,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	100 000,00	0,00	100 000,00
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	100,00	0,00	100,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	2 000,00	0,00	2 000,00
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 500,00	0,00	4 500,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	5 000,00	3 000,00	8 000,00
011	6251.1	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	0,00	0,00	0,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00	0,00	5 000,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0,00	0,00	0,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	5 500,00	0,00	5 500,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	44 000,00	-1 500,00	42 500,00
012	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 300,00	150,00	3 450,00
012	6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	3 700,00	100,00	3 800,00
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION	6 700,00	520,00	7 220,00
011	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00	0,00	0,00
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	580 897,00	30 500,00	611 397,00
012	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	20 000,00	-2 000,00	18 000,00
012	64113	NBI	13 000,00	-200,00	12 800,00
012	64114	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION	1 001,00	0,00	1 001,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES	135 000,00	-8 000,00	127 000,00
012	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS	1 300,00	1 500,00	2 800,00
012	64118.2	AUTRES INDEMNITES-ASTREINTES	27 700,00	0,00	27 700,00
012	64131	REMUNERATIONS	148 790,00	44 500,00	193 290,00
012	64131.1	AUTRES INDEMNITES-HS	0,00	0,00	0,00
012	64131.2	AUTRES INDEMNITES-ASTREINTES	1 000,00	0,00	1 000,00
012	64134	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION	801,00	0,00	801,00
012	64142	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION - INDEMNITE INFLATION	0,00	0,00	0,00
012	64171	APPRENTIS - REMUNERATIONS	15 300,00	3 000,00	18 300,00
012	64172	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION	101,00	0,00	101,00

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

012	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F	137 00	5 000,00	142 000,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	195 00	1 500,00	196 500,00
012	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	6 50	1 000,00	7 [illegible]
012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	38 50	1 000,00	39 500,00
012	6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	10		
012	6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	6 800,00	0,00	6 800,00
012	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	500,00	0,00	500,00
012	6488	AUTRES CHARGES	24 000,00	-1 620,00	22 380,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	1 000,00	1 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	864,90	0,00	864,90
65	65738	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	135,10	500,00	635,10
65	6574.1	PARTICIPATION ETAT ESB TVA 0%	0,00	0,00	0,00
65	65888	AUTRES	12,00	0,00	12,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	210 563,00	0,00	210 563,00
68	6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	1 500,00	0,00	1 500,00
		Somme :	**2 497 465,00**	**80 000,00**	**2 577 465,00**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	52 000,00	-6 250,09	45 749,91
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	15 000,00	0,00	15 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES	15 000,00	0,00	15 000,00
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00	0,00	500,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	125 000,00	0,00	125 000,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	20 500,00	0,00	20 500,00
011	615231	VOIRIES	10 000,00	0,00	10 000,00
011	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00	0,00	500,00
011	6156	MAINTENANCE	7 000,00	0,00	7 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	500,00	0,00	500,00
011	6188.1	AUTRES FRAIS DIVERS - FONCT STATION EPURATION ALBARET	10 000,00	13 061,89	23 061,89
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	100 000,00	0,00	100 000,00
011	63512	TAXES FONCIERES	8 600,00	0,00	8 600,00
011	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	10 000,00	0,00	10 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00
65	6574.3	SUBVENTION CDT - AIRE DE LA LOZERE	78 000,00	-6 811,80	71 188,20
65	65888	AUTRES	25 000,00	0,00	25 000,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	6 000,00	0,00	6 000,00
68	6811	DOTATIONS AMORTIS.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELL	374 343,00	0,00	374 343,00
		Somme :	**857 943,00**	**0,00**	**857 943,00**

3 DOMAINE DES BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	800,00	-103,92	696,08
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	6 000,00	0,00	6 000,00
011	60631	FOUNITURES D'ENTRETIEN	500,00	0,00	500,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	700,00	0,00	700,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	-1 000,00	4 000,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00	0,00	500,00
011	6156	MAINTENANCE	3 840,00	3 840,00	7 680,00
011	6161	MULTIRISQUES	500,00	0,00	500,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0,00	0,00	0,00
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 173,00	0,00	1 173,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 000,00	-1 000,00	4 000,00

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

011	63512	TAXES FONCIERES	9 000,00	1 500,00	7 500,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	0,00
657	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATION	23 000,00	0,00	23 000,00
65	65888	AUTRES	50		
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00	0,00
67	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	0,00	0,00
67	6761	DIF./REALISATINS POSITIVES TRANSFEREES EN INVESTIS.	0,00	0,00	0,00
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMO.INCORPOREL.ET CORPORELLES	58 468,00	0,00	58 468,00
		Somme :	**114 983,00**	**0,00**	**114 983,00**

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13913	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU CPTE RESULTAT	10 616,00	0,00	10 616,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	2 000,00	0,00	2 000,00
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 627,20	0,00	28 627,20
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	26 553,13	0,00	26 553,13
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 000,00	0,00	2 000,00
21	2188	AUTRES	115 773,07	0,00	115 773,07
23	231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	80 000,00	0,00	80 000,00
28	28188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
		Somme :	**265 569,40**	**0,00**	**265 569,40**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13912	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.- REGION	302,00	0,00	302,00
13	13913	SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R. - DEPARTEMENTS	85 656,29	0,00	85 656,29
19	192	DIF./REALISATION D'IMMO.-POSTERIEURES AU 01/01/04	0,00	0,00	0,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	2 000,00	0,00	2 000,00
21	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	5 000,00	0,00	5 000,00
23	2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	6 000,00	0,00	6 000,00
23	2314.31	TRAVAUX AMENAGEMENT AIRE	45 000,00	0,00	45 000,00
		Somme :	**143 958,29**	**0,00**	**143 958,29**

3 DOMAINE DES BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13911	SUBV.INV.TRANSFEREES AU C.R.-ETAT ET ETBS NATIONAUX	0,00	0,00	0,00
19	192	DIF./REALISATION IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04	0,00	0,00	0,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
21	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	0,00	0,00	0,00
21	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	0,00	0,00	0,00
21	2188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
23	231314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	50 000,00	0,00	50 000,00

23	231314.1	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	144 57
23	23188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
27	2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	56 91
		Somme :	**251 48**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

BUDGETS ANNEXES - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR NATURE

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
70	7061	TAXES D'ANALYSES	5 000,00	0,00	5 000,00
70	7061.4	TAXES D'ANALYSES - TVA 10	350 000,00	0,00	350 000,00
70	7061.7	TAXES D'ANALYSES - TVA 20	1 180 000,00	0,00	1 180 000,00
74	74718.4	PARTICIPATION DE L'ETAT (TVA 20 %)	30 000,00	0,00	30 000,00
74	74718.7	PARTICIPATION DE L'ETAT - E.S.B. EQUARISSAGE (TVA 20 %)	235 000,00	0,00	235 000,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM.	685 347,00	80 000,00	765 347,00
75	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2,00	0,00	2,00
77	777	QUOTE-PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU CPTE DE RESULTAT	10 616,00	0,00	10 616,00
78	7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	1 500,00	0,00	1 500,00
			2 497 465,00	**80 000,00**	**2 577 465,00**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
70	70878	PAR DES TIERS	140 000,00	0,00	140 000,00
75	757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	240 000,00	0,00	240 000,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM.	391 982,71	0,00	391 982,71
75	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2,00	0,00	2,00
77	777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISS. TRANSFEREES CPTE RESULTAT	85 958,29	0,00	85 958,29
			857 943,00	**0,00**	**857 943,00**

3 DOMAINE DES BOISSETS

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 500,00	0,00	3 500,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM.	111 481,00	0,00	111 481,00
75	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2,00	0,00	2,00
			114 983,00	**0,00**	**114 983,00**

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	658 834,86	0,00	658 834,86
20	2031	FRAIS D'ETUDES	30 000,00	0,00	30 000,00
28	28033	FRAIS INSERTION	224,00	0,00	224,00

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

28	28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	12 714,56	0,00	12 714,56
28	281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	[illegible]	0,00	[illegible]
28	28182	MATERIEL DE TRANSPORT	14 927,00	0,00	14 927,00
28	281848	AMORTIS. AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	1 183,34	0,00	1 183,34
28	28188	AMORTIS. AUTRES IMMO CORPORELLES	116 391,10	0,00	116 391,10
			899 397,86	**0,00**	**899 397,86**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	2 567 778,66	0,00	2 567 778,66
20	2031	FRAIS D'ETUDES	3 000,00	0,00	3 000,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	3 000,00	0,00	3 000,00
28	2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 333,00	0,00	3 333,00
28	28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	3 808,00	0,00	3 808,00
28	2814	AMORTISSEMENT CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	232 279,00	0,00	232 279,00
28	2817318	AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS	134 158,00	0,00	134 158,00
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	765,00	0,00	765,00
			2 948 121,66	**0,00**	**2 948 121,66**

3 DOMAINE DES BOISSETS

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	323 149,66	0,00	323 149,66
13	1312	REGIONS	48 442,00	0,00	48 442,00
13	1336	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	0,00	234 120,00	234 120,00
28	281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	58 468,00	0,00	58 468,00
			430 059,66	**234 120,00**	**664 179,66**

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS DU 01/01/2022 AU 31/05/2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

0 Département de la Lozère :

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
1	07/01/2022	BESOIN PAIEMENT AVANCE	**94 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000	906	621	238	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000
2	05/01/2022	Virement crédit janvier 2022	**2 100,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	51	6472	BFH	0		0		0
3	05/01/2022	Virement crédit janvier 2022	**3 000,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	52	6251	BFH	0		0		0
6	07/01/2022	VENTILAT°LIGN ARTICL.EXTINC	**1 900,00 €**	900	0202	231351	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000	900	0202	2181	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000
9	07/01/2022	VENTILAT°LIGN ARTICL.EXTINC	**50,00 €**	903	314	231351	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000	903	314	2181	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000
10	07/01/2022	VENTILAT°LIGN ARTICL.EXTINC	**170,00 €**	903	315	231314	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000	903	315	2181	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000
11	07/01/2022	VENTILAT°LIGN ARTICL.EXTINC	**50,00 €**	904	40	231351	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000	904	40	2181	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000
12	07/01/2022	VENTILAT°LIGN ARTICL.EXTINC	**2 720,00 €**	902	221	231312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000	902	221	2181	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000
13	05/01/2022	COUVERTURE BESOIN TU	**50 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TU	2021000
14	07/01/2022	COUVERTURE BESOIN AF	**30 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	2151	R	2021	TXVOIRIE	2021	AF	2021000
15	07/01/2022	COUVERTURE BESOIN FE	**62 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	2031	R	2021	TXVOIRIE	2021	FE	2021000
16	07/01/2022	COUVERTURE BESOIN SEOP	**50 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
17	05/01/2022	COUVERTURE BESOIN TM	**8 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TM	2021000
18	05/01/2022	COMPENSAT REPORT CDOS	**35 000,00 €**	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	CDOS	2020000
20	06/01/2022	VRT POUR COUVERTURE BES(	**500 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	RS	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000
22	07/01/2022	SCHEFFER MEDIATHEQUE	**1 200,00 €**	933	315	60612	RB	0		0		0	933	313	6156	RB	0		0		0
23	07/01/2022	SCHEFFER ODG	**10 000,00 €**	930	0202	60621	RB	0		0		0	930	0202	6156	RB	0		0		0
24	07/01/2022	SCHEFFER MUSEE JAVOLS	**500,00 €**	933	315	60621	RB	0		0		0	933	314	6156	RB	0		0		0
25	10/01/2022	AJUSTEMENT CREDIT	**0,80 €**	930	023	6231	COM	0		2022	PCOM	1002	930	023	6231	COM	0		2021	PCOM	1002
26	17/01/2022	BESOIN CREDITS	**11 200,00 €**	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
27	13/01/2022	virement de credits pour	**50,00 €**	939	94	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	60623	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
28	17/01/2022	VIREMENT DE CREDITS PAIEM	**11 167,20 €**	919	928	20422	DIAD	2020	DEVAGRITOU	2020	DIVAG	725	919	928	20421	DIAD	2020	DEVAGRITOU	2020	DIVAG	725
29	17/01/2022	EQUILIBRAGE BESOINS ROUTE	**100 000,00 €**	936	621	60628	R	0		0		0	936	622	60633	R	0		0		0
30	17/01/2022	EQUILIBRAGE BESOINS ROUTE	**58 700,00 €**	936	621	60622	R	0		0		0	936	621	678	R	0		0		0
31	17/01/2022	EQUILIBRAGE BESOINS ROUTE	**38 300,00 €**	936	621	60622	R	0		0		0	936	621	60633	R	0		0		0
32	18/01/2022	Paye 01/2022 - centre loisirs	**285,00 €**	932	20	64111	BFH	0		0		0	932	20	6472	BFH	0		0		0
33	18/01/2022	Rémunération des apprentis	**8 300,00 €**	932	20	64131	BFH	0		0		0	932	20	64171	BFH	0		0		0
34	18/01/2022	Rémunération des apprentis	**9 000,00 €**	930	0201	64131	BFH	0		0		0	930	0201	64171	BFH	0		0		0
36	18/01/2022	Paye JANVIER 2022	**8 820,00 €**	935	51	64121	BFH	0		0		0	935	51	64126	BFH	0		0		0
40	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**4 155,00 €**	930	0201	64111	BFH	0		0		0	930	0201	64114	BFH	0		0		0
41	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**901,00 €**	930	0201	64111	BFH	0		0		0	930	0201	64134	BFH	0		0		0
42	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**101,00 €**	930	0201	64111	BFH	0		0		0	930	0201	64172	BFH	0		0		0
43	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**9 401,00 €**	932	20	64111	BFH	0		0		0	932	20	64114	BFH	0		0		0
44	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**2 101,00 €**	932	20	64111	BFH	0		0		0	932	20	64134	BFH	0		0		0
45	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**201,00 €**	932	20	64111	BFH	0		0		0	932	20	64172	BFH	0		0		0

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
46	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**1 701,00 €**	933	30	64111	BFH	0		0		0	933	30	64114	BFH	0		0		0
47	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**601,00 €**	933	30	64111	BFH	0		0		0	933	30	64134	BFH	0		0		0
48	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**6 346,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	50	64114	BFH	0		0		0
49	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**2 668,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	50	64134	BFH	0		0		0
50	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**756,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	52	64114	BFH	0		0		0
51	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**34,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	52	64134	BFH	0		0		0
52	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**101,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	61	64114	BFH	0		0		0
53	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**16 748,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	621	64114	BFH	0		0		0
54	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**401,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	621	64134	BFH	0		0		0
55	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**101,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	628	64114	BFH	0		0		0
56	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**601,00 €**	939	90	64111	BFH	0		0		0	939	90	64114	BFH	0		0		0
57	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**201,00 €**	939	90	64111	BFH	0		0		0	939	90	64134	BFH	0		0		0
58	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**2 501,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	51	64124	BFH	0		0		0
59	18/01/2022	PAYE JANVIER 2022	**1 450,00 €**	939	90	64111	BFH	0		0		0	939	90	6488	BFH	0		0		0
61	19/01/2022	Indemnité d'inflation	**200,00 €**	930	0201	64111	BFH	0		0		0	930	0201	64114	BFH	0		0		0
62	19/01/2022	VRT POUR REGUL TVA SEOP	**10 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	RC	2021000	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
63	19/01/2022	Virement Sub Openlg	**20 000,00 €**	937	738	6188.301	BS3	0		2022	PDIAD	1000	937	738	6188	BS3	0		2022	PDIAD	1000
64	19/01/2022	VIREMENT DE CREDITS POUR	**2 000,00 €**	937	72	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	937	72	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
65	20/01/2022	ANNUL TITRE 2020 CCSS	**29,40 €**	934	41	673	BB	0		0		0	934	41	673	BLPMI	0		0		0
66	21/01/2022	COVID FACT 50 000 MASQUES	**1 582,50 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	60636	BFH	0		0		0
68	24/01/2022	Cotisation Association AGIR	**2 400,00 €**	938	81	6245.2	RT	0		0		0	938	81	6281	RT	0		0		0
70	24/01/2022	BESOIN CREDITS METEO FRAN	**4 200,00 €**	936	621	678	R	0		0		0	936	621	611	R	0		0		0
71	25/01/2022	VRT DE RC COUVERTURE BES	**200 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	RC	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000
72	25/01/2022	VIREMENT DE CREDITS PAIEM	**5 000,00 €**	919	94	20422	DIAD	2021	DEVAGRITOU	2021	EQNUM	728	919	94	204142	DIAD	2021	DEVAGRITOU	2021	EQNUM	728
73	26/01/2022	VIREMENT DE CREDITS COTIS/	**2 400,00 €**	937	738	65735	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	937	738	6281	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
74	01/02/2022	VENTILAT°LIGN ARTICLE	**4 600,00 €**	902	221	231312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000	902	221	2317312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000
75	28/01/2022	REPARATIONS CHATEAU ST Al	**2 145,00 €**	933	315	615221	RB	0		0		0	933	312	615221	RB	0		0		0
76	31/01/2022	BESOIN SUP REPARATION	**300,00 €**	930	0202	6156	BFI	0		0		0	930	0202	61558.1	BFI	0		0		0
77	31/01/2022	REPARATIONS CHATEAU ST Al	**90,00 €**	933	313	611	RB	0		0		0	933	312	615221	RB	0		0		0
81	03/02/2022	COVID ATELIERS COMPLEMEN	**2 340,00 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	60632	BMG	0		0		0
82	03/02/2022	COVID SAS BLANC	**529,00 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	60631	BMG	0		0		0
83	03/02/2022	COVID SAS BLANC	**131,49 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	60631	BMG	0		0		0
84	03/02/2022	COVID SAS BLANC	**659,77 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	60631	BMG	0		0		0
85	03/02/2022	BESOIN CREDITS	**934,00 €**	934	41	62261	BLPM	0		0		0	934	41	62261.1	BLPMI	0		0		0
86	07/02/2022	COVID PRESTATIONS ALOES	**3 564,75 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	6218	BFH	0		0		0
87	10/02/2022	BESOIN CREDITS SDG 51	**10 000,00 €**	936	621	678	R	0		0		0	936	621	611	R	0		0		0
88	10/02/2022	VIREMENT DE CREDIT FEVRIEI	**6 393,00 €**	935	50	64111	BFH	0		0		0	935	50	6228	BFH	0		0		0
89	15/02/2022	MDS ST CHELY ALGADE RADO	**1 400,00 €**	934	40	60612	RB	0		0		0	934	40	611	RB	0		0		0
90	15/02/2022	CT / PTD ENTRETIEN PORTES	**20 500,00 €**	936	621	60612	RB	0		0		0	936	621	6156	RB	0		0		0
91	15/02/2022	ARCHIVES VERIFS EXTINCTEU	**100,00 €**	933	315	60621	RB	0		0		0	933	315	61558	RB	0		0		0
92	16/02/2022	REAJUSTEMENT	**30,00 €**	933	313	6188	BI	0		2022	PMDL	1005	933	313	6248	BI	0		2022	PMDL	1005

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
95	16/02/2022	Indemnité d'inflation_février	**100,00 €**	935	50	64131	BFH	0		0		0	935	50	64134	BFH	0		0		0
96	16/02/2022	Indemnité d'inflation_février	**300,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	621	64114	BFH	0		0		0
97	16/02/2022	CREDITS AMF 2021	**6 500,00 €**	930	0202	6188	BB	0		0		0	930	0202	6281.1	BB	0		0		0
98	16/02/2022	RECREATER	**3 400,00 €**	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
99	17/02/2022	VIREMENT DE CREDIT FEVRIEI	**100,00 €**	936	621	64111	BFH	0		0		0	936	621	64114	BFH	0		0		0
100	17/02/2022	MIDI MAINTENANCE CHAUDIER	**7 000,00 €**	936	621	60621	RB	0		0		0	936	621	6156	RB	0		0		0
102	17/02/2022	Virt Synd Vallées Cévenoles	**3 000,00 €**	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
103	17/02/2022	VIREMENT DE CREDIT FEVRIEI	**25 000,00 €**	930	0201	64111	BFH	0		0		0	930	0201	6455	BFH	0		0		0
105	18/02/2022	RE EQUILIBRAGE DOTATION U	**13 700,00 €**	936	621	678	R	0		0		0	936	621	60622	R	0		0		0
106	18/02/2022	RE EQUILIBRAGE DOTATION U	**14 000,00 €**	936	622	60633	R	0		0		0	936	621	60622	R	0		0		0
107	18/02/2022	BESOIN CREDITS	**941,00 €**	934	41	62261	BLPM	0		0		0	934	41	62261.1	BLPMI	0		0		0
108	18/02/2022	RE EQUILIBRAGE DOTATION U	**18 300,00 €**	936	622	60633	R	0		0		0	936	621	60622	R	0		0		0
109	18/02/2022	RE EQUILIBRAGE DOTATION U	**15 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	60622	R	0		0		0
110	18/02/2022	RE EQUILIBRAGE DOTATION U	**9 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	60622	R	0		0		0
111	18/02/2022	BESOIN CREDITS	**30 714,01 €**	935	51	652412.1	BLASI	0		0		0	935	51	611.3	BLASE	0		0		0
112	18/02/2022	BESOIN CREDITS	**2 775,00 €**	935	51	652412.3	BLASI	0		0		0	935	51	611.3	BLASE	0		0		0
113	18/02/2022	BESOIN CREDITS	**20 000,00 €**	935	51	652416	BLASI	0		0		0	935	51	611.3	BLASE	0		0		0
114	18/02/2022	COVID PRESTATIONS ALOES	**8 088,00 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	6218	BFH	0		0		0
115	24/02/2022	VENTILAT°LIGN ARTICLE	**1 100,00 €**	900	0202	231351	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000	900	0202	2181	RB	2021	BATINSTITU	2021	0RENO	2021000
116	21/02/2022	VENTILAT° OPERATION	**6 360,39 €**	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	MLI	2020000	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000
117	24/02/2022	VENTILAT° OPERATION	**2,74 €**	900	0202	2181	RB	2020	BATINSTITU	2020	MLI	2020000	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000
118	21/02/2022	VENTILAT° OPERATION	**35 000,00 €**	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	CDOS	2020000	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000
119	21/02/2022	VENTILAT° OPERATION	**25 000,00 €**	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	KSINO	2020000	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000
120	24/02/2022	VENTILAT° OPERATION - RTBLI	**40 000,00 €**	902	221	231312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000	902	221	2317312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	RTBLE	2020000
121	24/02/2022	VENTILAT° OPERATION	**348,00 €**	902	221	231312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	2RENO	2020000	902	221	2317312	RB	2020	BATENSEIGN	2020	ENIMI	2020000
123	22/02/2022	COVID MAINTIEN RECETTES HI	**17 828,41 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	65242	BL	0		0		0
124	23/02/2022	ACCES AUX EQUIPEMENTS SP	**3 000,00 €**	932	221	6568	BD	0		2022	PDDEC	1004	932	221	65512	BD	0		2022	PDDEC	1004
125	24/02/2022	AJUSTEMENT CDTS 2022 RC +	**240 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	RC	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000
126	24/02/2022	AJUSTEMENT CDTS 2022 TS +	**130 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000
127	24/02/2022	AJUSTEMENT CDTS 2022 TS +	**10 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TU	2021000
128	24/02/2022	VIREMENT DE CREDITS POUR	**10 000,00 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
129	02/03/2022	STENOTYPISTE DGASOC	**800,00 €**	930	0202	6188	BB	0		0		0	930	021	611	BB	0		0		0
130	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**190 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	ROA	2022000	906	621	23151	R	2020	TXVOIRIE	2020	ROA	2020000
131	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**300 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	ROA	2022000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	ROA	2021000
132	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**110 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	ROA	2022000	906	621	23151	R	2020	TXVOIRIE	2020	TM	2020000
133	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**290 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	RC	2022000	906	621	23151	R	2020	TXVOIRIE	2020	TM	2020000
134	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**120 000,00 €**	906	621	23151	R	2020	DEGATPLUIE	2020	PLUIE	2020000	906	621	23151	R	2020	TXVOIRIE	2020	RS	2020000
135	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**30 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	RC	2022000	906	621	23151	R	2020	TXVOIRIE	2020	RS	2020000
136	10/03/2022	NEUTRALISATION PHASAGE	**20 000,00 €**	906	621	23151	R	2022	TXVOIRIE	2022	RC	2022000	906	621	2031	R	2020	TXVOIRIE	2020	FE	2020000
137	04/03/2022	VIREMENT DE CRDITS POUR	**420,00 €**	939	95	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	95	6233	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
138	04/03/2022	SPORT : FCT VERS MANIF	**1 000,00 €**	933	32	6574	BD	0		2022	PDDEC	1004	933	32	6574.45	BD	0		2022	PDDEC	1004

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
139	09/03/2022	BESOIN CREDIT Location	**10 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	6135	R	0		0		0
140	09/03/2022	BESOIN CREDIT Location	**10 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	6135	R	0		0		0
141	09/03/2022	COLLEGES ANALYSES LDA	**2 000,00 €**	932	221	61558	RB	0		0		0	932	221	6228	RB	0		0		0
142	17/03/2022	BESOIN INF LICENCES	**21 000,00 €**	900	0202	21838	BFI	2020	SYSTINF	2020	INF	2020000	900	0202	2051	BFI	2020	SYSTINF	2020	INF	2020000
143	15/03/2022	DE RC VERS TS	**3 000,00 €**	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	RC	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	TS	2021000
144	16/03/2022	VRT SDG 61 VERS SDG 70	**1 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	6188	R	0		0		0
145	18/03/2022	Virment paie mars 2022	**780,00 €**	936	621	64131	BFH	0		0		0	936	621	64131.1	BFH	0		0		0
146	24/03/2022	BESOIN CREDITS	**3 600,00 €**	906	621	2031	R	2021	TXVOIRIE	2021	FE	2021000	906	621	23151	R	2021	TXVOIRIE	2021	FE	2021000
147	24/03/2022	BESOIN CREDITS	**4 000,00 €**	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
148	18/03/2022	BESOIN SUP REPARATION	**300,00 €**	930	0202	6156	BFI	0		0		0	930	0202	61558.1	BFI	0		0		0
149	18/03/2022	BESOIN CREDITS SDG 51	**5 000,00 €**	936	621	678	R	0		0		0	936	621	611	R	0		0		0
150	21/03/2022	REPARATIONS CHATEAU ST AI	**1 100,00 €**	933	313	615221	RB	0		0		0	933	312	615221	RB	0		0		0
151	22/03/2022	AJUSTEMENT CREDIT ENTRE L	**200,00 €**	930	023	6238.21	COM	0		2022	PCOM	1002	930	023	6135	COM	0		2022	PCOM	1002
152	22/03/2022	FONDS UKRAINE	**50 000,00 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	6748.1	BB	0		0		0
153	22/03/2022	FONDS UKRAINE CABINET	**1 301,50 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	60628	CAB	0		0		0
154	22/03/2022	FONDS UKRAINE CABINET	**2 878,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	021	60623	CAB	0		0		0
155	22/03/2022	FONDS UKRAINE CABINET	**35,53 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	60631	CAB	0		0		0
156	22/03/2022	FONDS UKRAINE CABINET	**2 665,20 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6245	CAB	0		0		0
157	24/03/2022	FONDS UKRAINE DGASOS	**2 400,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BLASE	0		0		0
158	25/03/2022	PETR Sud Lozère	**3 000,00 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
159	24/03/2022	REPARATIONS CHATEAU ST AI	**50,00 €**	933	312	611	RB	0		0		0	933	312	615221	RB	0		0		0
160	24/03/2022	PRESTATION ALOES MARS	**6 033,25 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	6218	BFH	0		0		0
162	25/03/2022	BESOIN SUP ABT	**500,00 €**	930	0202	6135	BFI	0		0		0	930	0202	6281	BFI	0		0		0
163	28/03/2022	FONDS UKRAINE CABINET	**375,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	611	CAB	0		0		0
164	04/04/2022	ACHAT PLAQUES COLLEGE VIL	**2 805,30 €**	902	221	2157	BMG	2020	MOBI.MAT	2020	OUTIL	202002	902	221	2181	BMG	2020	MOBI.MAT	2020	OUTIL	202002
165	04/04/2022	BESOIN SUP MATERIEL INFO	**150 000,00 €**	900	0202	2051	BFI	2020	SYSTINF	2020	LOG	2020000	900	0202	21838	BFI	2020	SYSTINF	2020	INF	2020000
166	30/03/2022	FONDS UKRAINE TRANSPORT	**9 180,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6241	BB	0		0		0
167	30/03/2022	VIREMENT POUR REGULARISA	**740,52 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	60612	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
168	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**215 707,92 €**	930	0202	6132	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	930	0202	6132	RB	0		0		0
169	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**39 122,83 €**	930	0202	614	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	930	0202	614	RB	0		0		0
170	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**1 000,00 €**	930	0202	63513	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	930	0202	63513	RB	0		0		0
171	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**26 312,00 €**	939	94	6132	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6132	RB	0		0		0
172	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**4 000,00 €**	930	0202	63512	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	930	0202	63512	RB	0		0		0
173	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**15 000,00 €**	932	221	6227	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	932	221	6227	RB	0		0		0
174	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**15 000,00 €**	932	221	62268	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	932	221	62268	RB	0		0		0
175	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**9 178,34 €**	932	221	6132	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	932	221	6132	RB	0		0		0
176	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**46 092,54 €**	936	621	6132	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	936	621	6132	RB	0		0		0
177	30/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**500,00 €**	936	621	63513	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	936	621	63513	RB	0		0		0
178	31/03/2022	FONDS UKRAINE DGASOS	**150,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BL	0		0		0
179	31/03/2022	BESOIN CREDITS	**1 500,00 €**	935	58	6574.68	BL	0		2022	PDSD	1007	935	58	6568.15	BL	0		0		0
181	01/04/2022	BESOIN CREDITS	**941,00 €**	934	41	62261	BLPM	0		0		0	934	41	62261.1	BLPMI	0		0		0

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
182	05/04/2022	BESOIN SUP ABT	**200,00 €**	930	0202	6156	BFI	0		0		0	930	0202	6281	BFI	0		0		0
183	07/04/2022	VIREMENT POUR VOTE SUBVE	**211,30 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	6574.67	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
184	07/04/2022	VIREMENT POUR VOTE SUBVE	**200,00 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	6574.85	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
185	07/04/2022	FONDS UKRAINE SECOURS	**300,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BLASE	0		0		0
186	12/04/2022	Paiement solde Emulsion	**1 350,59 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	60633	R	0		0		0
187	12/04/2022	ALIMENTATION UKRAINE	**134,53 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	021	60623	CAB	0		0		0
188	12/04/2022	PHOTOS UKRAINE	**50,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6188	CAB	0		0		0
189	12/04/2022	VIREMENT DE CREDIT AVRIL 2(	**3 700,00 €**	936	61	64131	BFH	0		0		0	936	61	6218	BFH	0		0		0
190	12/04/2022	FONDS UKRAINE TRADUCTION	**280,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	611	CAB	0		0		0
191	13/04/2022	PAGE PUBLICITE	**4 200,00 €**	930	0202	6188	CAB	0		0		0	930	0202	6238	CAB	0		0		0
192	13/04/2022	VIREMENT DE CREDIT	**125,00 €**	933	30	64111	BFH	0		0		0	933	30	6475	BFH	0		0		0
194	14/04/2022	VIREMENT DE CREDIT AVRIL 2(	**1 000,00 €**	936	621	64118.1	BFH	0		0		0	936	621	64131.1	BFH	0		0		0
195	14/04/2022	VIREMENT DE CREDIT AVRIL 2(	**2 100,00 €**	936	621	64118.1	BFH	0		0		0	936	621	64131.2	BFH	0		0		0
197	20/04/2022	BESOIN INF LICENCES	**76 000,00 €**	900	0202	21838	BFI	2020	SYSTINF	2020	INF	2020000	900	0202	2051	BFI	2020	SYSTINF	2020	INF	2020000
198	15/04/2022	ASSAINISSEMENT MONT LOZE	**34,10 €**	939	94	6132	RB	0		0		0	939	94	60611	RB	0		0		0
199	15/04/2022	VIREMENT POUR VOTE SUBVE	**8 500,00 €**	933	33	6568.20	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	933	33	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
200	15/04/2022	BESOIN CREDITS	**3 000,00 €**	935	51	6523	BLASE	0		0		0	935	51	6245	BLASE	0		0		0
201	15/04/2022	FONDS UKRAINE SECOURS	**300,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BLASE	0		0		0
202	19/04/2022	REAJUSTEMENT	**720,80 €**	933	313	6188	BI	0		2022	PMDL	1005	933	313	6281	BI	0		2022	PMDL	1005
203	19/04/2022	REAJUSTEMENT	**1 427,20 €**	933	313	6188	BI	0		2022	PMDL	1005	933	313	611	BI	0		2022	PMDL	1005
204	20/04/2022	Virement Jeune sportif	**1 000,00 €**	933	33	6568.20	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	933	33	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
205	20/04/2022	CONTROLE ENTRETIEN CANAC	**1 500,00 €**	936	621	615221	RB	0		0		0	936	621	6156	RB	0		0		0
206	26/04/2022	EQUILIBRAGE CREDITS BESOII	**2 000,00 €**	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
207	22/04/2022	FIPHFP 2022 PELAT SYLVETTE	**1 600,00 €**	930	0202	6488	BB	0		0		0	930	0202	6488	BFH	0		0		0
208	25/04/2022	REAJUSTEMENT	**301,58 €**	933	313	6065	BI	0		2022	PMDL	1005	933	313	637	BI	0		2022	PMDL	1005
209	25/04/2022	VIREMENT DE CREDITS POUR	**277,20 €**	936	61	6188.80	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	936	68	6514	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
210	26/04/2022	Facture FNC 2020	**370,00 €**	930	0201	64118	BFH	0		0		0	930	0201	6456	BFH	0		0		0
211	26/04/2022	BESOIN CREDIT	**40 000,00 €**	936	622	60633	R	0		0		0	936	621	60633	R	0		0		0
212	26/04/2022	VIREMENT POUR EQUIPEMENT	**500,00 €**	936	61	6251	BS2	0		0		0	936	61	60632	BS2	0		0		0
213	26/04/2022	OT privé vers public	**25 000,00 €**	939	94	6574.88	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
214	27/04/2022	ot privé vers public complémen	**10 000,00 €**	939	94	6574.88	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
215	27/04/2022	VIREMENT POUR REGULARISA	**50,00 €**	933	33	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	933	33	6568.20	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
216	27/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**59,00 €**	937	738	6574.300	BS3	0		2022	PDIAD	1000	937	738	6188.301	BS3	0		2022	PDIAD	1000
217	27/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**4 000,00 €**	937	738	6188	BS3	0		2022	PDIAD	1000	937	738	6574.301	BS3	0		2022	PDIAD	1000
218	27/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**3 500,00 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	91	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
219	28/04/2022	VIREMENT POUR COTISATOON	**6 000,00 €**	939	928	6574.85	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	91	6561	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
220	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**500,00 €**	939	928	6236	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	60623	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
221	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**500,00 €**	939	928	60632	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	60623	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
222	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**1 200,00 €**	939	928	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
223	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**1 500,00 €**	939	928	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	6281	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
224	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**331,00 €**	931	12	6561	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	931	18	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
225	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 000,00 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	60623	DIAD			2022	PDIAD	1000
226	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**7 300,00 €**	939	928	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD			2022	PDIAD	1000
227	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**60,00 €**	939	928	6574.85	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD			2022	PDIAD	1000
228	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**25 000,00 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
229	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**15 205,70 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
230	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**434,10 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
231	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 914,08 €**	939	90	6238	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
232	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**4 085,92 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
233	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**3 224,24 €**	939	94	6561	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
234	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**1 170,00 €**	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
235	28/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**3 780,00 €**	939	94	6574.88	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
236	28/04/2022	REAJUSTEMENT	**15,46 €**	933	313	6065	BI	0		2022	PMDL	1005	933	313	637	BI	0		2022	PMDL	1005
237	29/04/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**6 000,00 €**	939	91	6561	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	91	6561.13	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
238	29/04/2022	VIREMENT CREDITS AU TITRE	**25 000,00 €**	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
239	02/05/2022	VIREMENT EN INTERNE AU	**0,20 €**	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	65734.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
240	06/05/2022	EQUILIBRAGE CREDITS BESOII	**6 500,00 €**	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
241	03/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**1 050,00 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
242	03/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**800,00 €**	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
243	03/05/2022	BESOIN CREDIT Location	**10 000,00 €**	936	621	60633	R	0		0		0	936	621	6135	R	0		0		0
244	03/05/2022	VIREMENT DE CREDITS	**350,00 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	65734.19	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
245	03/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 400,00 €**	937	738	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	937	738	65735	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
246	04/05/2022	BESOIN CREDITS	**2 000,00 €**	934	41	6184	BLPM	0		0		0	934	41	62261.1	BLPMI	0		0		0
247	04/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**980,00 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	91	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
248	04/05/2022	BESOIN CREDITS	**2 100,00 €**	935	538	65243.1	BL	0		0		0	935	538	6574	BL	0		2022	PDSD	1007
249	04/05/2022	TENDEM COLLEGE MENDE	**5 000,00 €**	932	221	60612	RB	0		0		0	932	221	60621	RB	0		0		0
250	09/05/2022	VIR CREDIT FRAIS GEOMETRE	**2 940,00 €**	930	0202	6132	RB	0		0		0	930	0202	62268	RB	0		0		0
251	10/05/2022	BESOIN CREDITS	**400,00 €**	935	50	62268	BL	0		0		0	935	50	60623	BL	0		0		0
252	10/05/2022	BESOIN CREDITS	**40 000,00 €**	935	561	6574	BLRSA	0		2022	PDSD	1007	935	561	65738	BLRSA	0		2022	PDSD	1007
253	12/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 620,00 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
254	12/05/2022	CANAC CT NASBINALS	**2 000,00 €**	936	621	60612	RB	0		0		0	936	621	6156	RB	0		0		0
255	12/05/2022	PHOTOS IDENTITE UKRAINE	**250,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6188	CAB	0		0		0
256	12/05/2022	PETITS MATERIELS UKRAINE	**685,82 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	60632.20	CAB	0		0		0
257	12/05/2022	ALIMENTATION UKRAINE	**306,44 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	021	60623	CAB	0		0		0
258	13/05/2022	FONDS UKRAINE TRANSPORT	**9 180,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6241	BB	0		0		0
259	16/05/2022	Transferts de ligne	**4 000,00 €**	930	021	6234	CAB	0		0		0	930	021	60623	CAB	0		0		0
260	16/05/2022	VIREMENT DE CREDIT MAI 202	**1 000,00 €**	936	621	64118.1	BFH	0		0		0	936	621	64131.1	BFH	0		0		0
261	16/05/2022	VIREMENT DE CREDIT MAI 202	**1 000,00 €**	936	621	64118.1	BFH	0		0		0	936	621	64131.2	BFH	0		0		0
263	16/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**11 645,20 €**	939	94	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6236	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
264	16/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**40,99 €**	936	61	6561	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	936	61	6188.80	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
265	16/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**10 000,00 €**	939	928	6188.5	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	90	6574.90	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
266	17/05/2022	BESOIN CREDITS	**4 500,00 €**	935	52	6511211.1	BL	0		0		0	935	52	6511212.1	BL	0		0		0

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
267	17/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 000,00 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	65734.19	DIAD			2022	PDIAD	1000
268	17/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**16 000,00 €**	939	94	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6574.88	DIAD			2022	PDIAD	1000
269	17/05/2022	COVID PRESTATIONS ALOES	**18 905,25 €**	930	0202	6748	BB	0		0		0	930	0202	6218	BFH			0		0
270	20/05/2022	VIR CREDIT CT MASSEGROS	**5 000,00 €**	906	621	231738	RB	2021	BATROUTES	2021	6RENO	2021000	906	621	23181	RB	2021	BATROUTES	2021	6RENO	2021000
271	18/05/2022	ADAPTATION PAL	**1 750,00 €**	933	311	6574	BB	0		2022	PDFB	1003	933	312	6574	BB	0		2022	PDFB	1003
272	18/05/2022	ADAPTATION PAL	**9 800,00 €**	935	538	6574	BB	0		2022	PDFB	1003	935	50	6574	BB	0		2022	PDFB	1003
273	19/05/2022	BESOIN CREDITS	**93,76 €**	935	538	61551	BLMA	0		0		0	935	538	60623	BLMAIA	0		0		0
274	25/05/2022	VIR MOBILIERS SALLE ASSEME	**55 000,00 €**	900	0202	231351	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000	900	0202	2181	RB	2020	BATINSTITU	2020	HDDES	2020000
275	19/05/2022	DEPLACEMENT BORDEAUX	**2 000,00 €**	930	0201	6231	BFH	0		0		0	930	0201	6251	BFH	0		0		0
276	20/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**435,65 €**	939	90	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6568	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
277	25/05/2022	EQUILIBRAGE CREDITS BESOII	**2 667,24 €**	906	621	2157	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000	906	621	2152	R	2021	TXVOIRIE	2021	SEOP	2021000
278	23/05/2022	virement de credits pour	**4 600,00 €**	939	928	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	928	65737	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
280	24/05/2022	BESOIN CREDITS METEO FRAN	**1 000,00 €**	936	621	678	R	0		0		0	936	622	611	R	0		0		0
281	24/05/2022	VIREMENT POUR ABONDER	**2 468,80 €**	939	928	6574.86	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	939	94	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
282	24/05/2022	REGULARISATION ARTICLE 215	**270 000,00 €**	906	621	2182	R	2021	PARC	2021	PARC	2021000	906	621	2157	R	2021	PARC	2021	PARC	2021000
283	30/05/2022	FONDS UKRAINE SECOURS	**150,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BLASE	0		0		0
284	30/05/2022	FONDS UKRAINE SECOURS PC	**100,00 €**	930	0202	6748.1	BB	0		0		0	930	0202	6512	BL	0		0		0
285	30/05/2022	Virement Sub ass jeunesse	**1 000,00 €**	933	33	6188	DIAD	0		2022	PDIAD	1000	933	33	6574	DIAD	0		2022	PDIAD	1000
286	31/05/2022	BESOIN CREDITS	**91 000,00 €**	906	622	2182	R	2021	PARC	2021	PARC	2021000	906	621	2157	R	2021	PARC	2021	PARC	2021000
###	12/01/2022	VIREMENT CREDITS ROCADE	**182 000,00 €**	916	628	204113	DIAD	2020	REPCONTRV1	2020	RFRED	610	916	628	204114	DIAD	2020	REPCONTRV1	2020	RFRED	610
###	17/01/2022	REGULARISATION CLOTURE	**900,00 €**	906	621	2151	R	2021	TXVOIRIE	2021	AF	2021000	906	621	2031	R	2021	TXVOIRIE	2021	AF	2021000
261																					

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

1 Laboratoire Départemental d'Analyses :

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source				Enveloppe source		Opération source			Imputation destination				Enveloppe destination		Opération destination		
5	05/01/2022	Virement crédit janvier 2022	**600,00 €**			64111	BFH	0		0		0			64131.2	BFH	0		0		0
35	18/01/2022	Rémunération des apprentis	**15 300,00 €**			64131	BFH	0		0		0			64171	BFH	0		0		0
37	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**1 001,00 €**			64111	BFH	0		0		0			64114	BFH	0		0		0
38	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**801,00 €**			64111	BFH	0		0		0			64134	BFH	0		0		0
39	18/01/2022	Indemnité d'inflation_Janvier	**101,00 €**			64111	BFH	0		0		0			64172	BFH	0		0		0
60	18/01/2022	PAYE JANVIER 2022	**300,00 €**			64111	BFH	0		0		0			64118.1	BFH	0		0		0
93	16/02/2022	Virement crédit - cot. CNAS	**200,00 €**			64111	BFH	0		0		0			6474	BFH	0		0		0
101	17/02/2022	REGULARISATION ANALYSES E	**18,50 €**			6542	BB	0		0		0			65738	BB	0		0		0
104	17/02/2022	VIREMENT DE CREDIT FEVRIEI	**1 000,00 €**			64111	BFH	0		0		0			6455	BFH	0		0		0
122	22/02/2022	Virement crédit - CNAS 02-22	**100,00 €**			64111	BFH	0		0		0			6474	BFH	0		0		0
193	14/04/2022	REGULARISATION ANALYSES E	**66,60 €**			6542	BB	0		0		0			65738	BB	0		0		0
196	14/04/2022	VIREMENT DE CREDIT AVRIL 2(	**300,00 €**			64118.2	BFH	0		0		0			64118.1	BFH	0		0		0
262	16/05/2022	VIREMENT DE CREDIT MAI 202	**200,00 €**			64131.2	BFH	0		0		0			64118.1	BFH	0		0		0
279	24/05/2022	AJUSTEMENT CREDITS	**50,00 €**			6542	BB	0		0		0			65738	BB	0		0		0

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source	Enveloppe source	Opération source	Imputation destination	Enveloppe destination	Opération destination
14									

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1052-DE

3 Domaine des Boissets :

N°	Date	Libellé	Montant	Imputation source	Enveloppe source	Opération source	Imputation destination	Enveloppe destination	Opération destination
180	31/03/2022	TRANSFERT PATRIMOINE	**236,08 €**	65888 DIAD	0	0	0	65888 RB	0	0	0
1									

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Délibération n°CD_22_1053

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 27 juin 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Gestion de la collectivité : rapports d'activité 2020 et 2021 du Département de la Lozère

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

Pouvoirs : Jean-Louis BRUN ayant donné pouvoir à Johanne TRIOULIER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Valérie VIGNAL-CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Délibération n°CD_22_1053

VU l'article L 3121-21 du Code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°909 intitulé "Gestion de la collectivité : rapports d'activité 2020 et 2021 du Département de la Lozère" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 20 juin 2022 ;

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de la présentation, par la Présidente du Conseil Départemental, des rapports d'activités 2020 et 2021 du Département de la Lozère, ci-joints, et du débat lié à cette présentation.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Délibération n°CD_22_1053

Annexe à la délibération n°CD_22_1053 du Conseil Départemental du 27 juin 2022.
Rapport n°909 "Gestion de la collectivité : rapports d'activité 2020 et 2021 du Département de la Lozère"

Conformément au code général des collectivités (article L 3121-21), la Présidente doit rendre compte au Conseil Départemental, par un rapport spécial qui donne lieu à débat, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département.

Dans ce contexte, je vous présente le rapport d'activité 2020 et 2021 élaboré par les services et tel que joint en annexe, qui retrace l'activité départementale pour cette période et les moyens et ressources déployés pour mettre en œuvre la politique décidée par notre Assemblée.

Cette communication couvre deux années très particulières puisque, sur cette période, notre collectivité du faire face une la crise sanitaire et a procédé au renouvellement intégral du Conseil départemental.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil départemental de la Lozère

Agir, en Lozère, autrement !

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOMMAIRE

LA LOZÈRE EN CHIFFRES P 3
LES TEMPS FORTS 2020 P 4
ÉLUS P 7
BUDGET P 8
CABINET & COMMUNICATION P 10
SOLIDARITÉ TERRITORIALE P 11
SOLIDARITÉ SOCIALE P 16
INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES P 20
RESSOURCES INTERNES P 22
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES P 27
ORGANIGRAMME P 28
PARTENAIRES P 29

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

La Lozère
en chiffres

- 80 240 habitants (pop. totale)
- 5 168 km²
- 15,5 hab/km²
- 13 cantons
- 10 communautés de communes
- 152 communes
- Préfecture : Mende
- Sous-Préfecture : Florac Trois Rivières

CINQ GRANDES RÉGIONS
- Aubrac
- Cévennes & Mont Lozère
- Gorges du Tarn & Causses
- Margeride
- Vallée du Lot
- Point culminant - Le Mont Lozère - 1699 m

VOIRIE
- 2 265 km de voiries départementales
- 4 500 km de voies communales
- 156 km de routes nationales
- 69 km d'autoroute
- 24 Centres Techniques du Département
- 4 Unités Techniques du Département

SOLIDARITÉ
- 5 Maisons Départementales de la Solidarité
- 27 maisons de retraite (EHPAD)
- Petite enfance : 16 crèches et micro-crèches
- 48 centres ¨accueil de loisirs sans hébergement¨

ENSEIGNEMENT
- 84 écoles primaires publiques
- 28 écoles primaires privées
- 13 collèges publics, 6 collèges privés
- 5 lycées publics, 5 lycées privés
- 6 lycées professionnels

PERSONNES HANDICAPÉES
- 5 foyers d'hébergement et Etablissements de Services d'Aide par le Travail
- 6 foyers d'accueil médicalisés
- 1 SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)
- 1 SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)
- 1 SATéLI (Service d'Accompagnement au Temps Libéré)

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Les temps forts de l'année 2020

Voeux aux agents du Département

JANVIER

- Voeux aux forces vives
- Vœux aux agents du département
- Réunions THD à Villefort et Rouffiac
- Présence aux 25 ans du club d'escalade
- Sainte-Barbe départementale
- Départ de Mme la Préfète Christine Wils-Morel
- CA de Lozère Tourisme
- CA de la SELO
- Commission permanente
- Inauguration de l'apothicairerie de Mende

FÉVRIER

- Installation de Mme la Préfète, Valérie Hatsch
- Ouverture du festival Contes et Rencontres
- Inauguration du théâtre des Rude Boys Crew à Bagnols-les-Bains
- Florence Vignal promue au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur
- Trophées du sport adapté
- CA du SDIS
- signature du nouveau contrat de concession entre le SDEE, EDF et ENEDIS
- Commission permanente
- Salon International de l'Agriculture
- Hommage solennel rendu aux militaires de la gendarmerie nationale victimes du devoir en 2019
- Valorisation de la filière Miel
- ADF commission mobilités

Un masque pour chaque lozérien

5

Visite du chantier de la RD50

MARS

- CA de Lozère Ingénierie
- Hommage public au sénateur Alain Bertrand
- Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
- 17 mars : début du confinement
- 1er Comité de crise COVID-19
- Mise en place d'un plan de continuité du service public durant le confinement

Salon International de l'Agriculture

AVRIL

- Lancement de l'opération « Un masque pour chaque lozérien »
- Lancement d'un Drive fermier éphémère en lien avec la Chambre d'Agriculture en soutien aux producteurs
- Lancement de la plateforme de solidarité et d'entraide lozere.entraidonsnous.fr
- Production de gel hydroalcoolique par le Laboratoire départemental de Lozère et distribution gratuite ainsi que du matériel de protection auprès des professionnels du médico-social
- Décès d'Henri Boyer, conseiller départemental de Bourgs-sur-Colagne
- Commission permanente

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

MAI

- Réunion en audioconférence du CHSCT et CT
- Audioconférence « économie - entreprises lozériennes en difficulté »
- 11 mai : levée du confinement
- Visite du collège Henri-Bourrillon en présence du DASEN
- Commission permanente
- 77ème anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance
- Présentation et lancement du projet de rénovation de la Maison départementale des Sports

Inauguration de l'espace scénographique UNESCO à la Maison du site de Florac

Inauguration du nouveau parc Les Loups du Gévaudan

JUILLET

- Commission permanente
- Réunion THD au Bleymard et à Chanac
- Réunion territoriale à Mende, Saint-Chely d'Apcher, Marvejols et Langogne
- Inauguration de l'espace scénographique Unesco à la maison du site de Florac
- Inauguration du nouveau parc Les Loups du Gévaudan
- Remise des prix du Challenge jeune 2020

JUIN

- CA de la SELO
- 1er comité d'examen d'attributions exceptionnelles du fonds association - covid19
- Commission permanente et Conseil départemental
- Réception de nouveaux véhicules au Parc technique
- Rencontre au Ministère de l'Intérieur au sujet du dragon
- Opération « Connectez-vous local » avec Agrilocal
- Commémoration de l'appel du 18 juin

Réception des nouveaux véhicules au PTD

AOÛT

- Cérémonie commémorative des 100 ans de l'Abbé Oziol au Clos du Nid
- Exposition « Les semelles de vent » des Archives départementales au château de Saint-Alban
- Déplacement d'Olivier Véran, ministre de la Santé
- Rencontre avec l'association Takh (association pour le cheval de Przewalski) à Drigas

Olivier Véran à l'atelier Tuffery de Florac

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SEPTEMBRE

- Visite des collèges de Vialas et Meyrueis pour la rentrée
- Pose de la 1ère pierre au Centre technique de Ste-Croix-Vallée-Française
- Projection du film « Antoinette dans les Cévennes » en avant-première à Mende
- Inauguration de la Maison du Tourisme et du Parc à Florac
- Signature d'une nouvelle convention d'engagement pour l'installation d'un futur médecin généraliste
- Commission permanente
- 18ème édition du TFCIA au Mont-Lozère
- Dépôt de gerbe dans les cadre de la Journée nationale des sapeurs-pompiers

Inauguration du jardin Lozère à Duyun - Chine

Au pré de l'assiette

OCTOBRE

- Opération « Au pré de l'Assiette » dans 7 collèges publics
- Présence des services du Département au Salon TAF
- Inauguration des nouveaux locaux de la Mission Locale Lozère
- Inauguration du jardin Lozère à Duyun - Chine
- Déplacement de Florence Parly, ministre des Armées
- Retour au 90 km/h sur les routes départementales
- Commission permanente
- CA du SDIS

NOVEMBRE

- Cérémonie d'hommage national à Samuel Paty
- Cérémonie d'hommage du 11 novembre
- Commission permanente
- CA de Lozère Tourisme
- AG de la CCI
- Réunion du Syndicat mixte Lozère numérique
- Séance d'installation du Comité des finances locales

Plantation de l'arbre de la Laïcité

DÉCEMBRE

- Plantation de l'arbre de la Laïcité dans les 13 collèges publics
- Commission permanente et Conseil départemental
- AG de Lozère Développement
- CA de la SELO
- CHSCT et CT
- CA de l'Entente Causses & Cévennes
- Réunion du Comité consultatif Lozère
- CA du SDIS
- Visite à l'équipe de garde du CTA CODIS le 31 décembre

Date de publication : 5 juillet 2022

Les élus en 2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

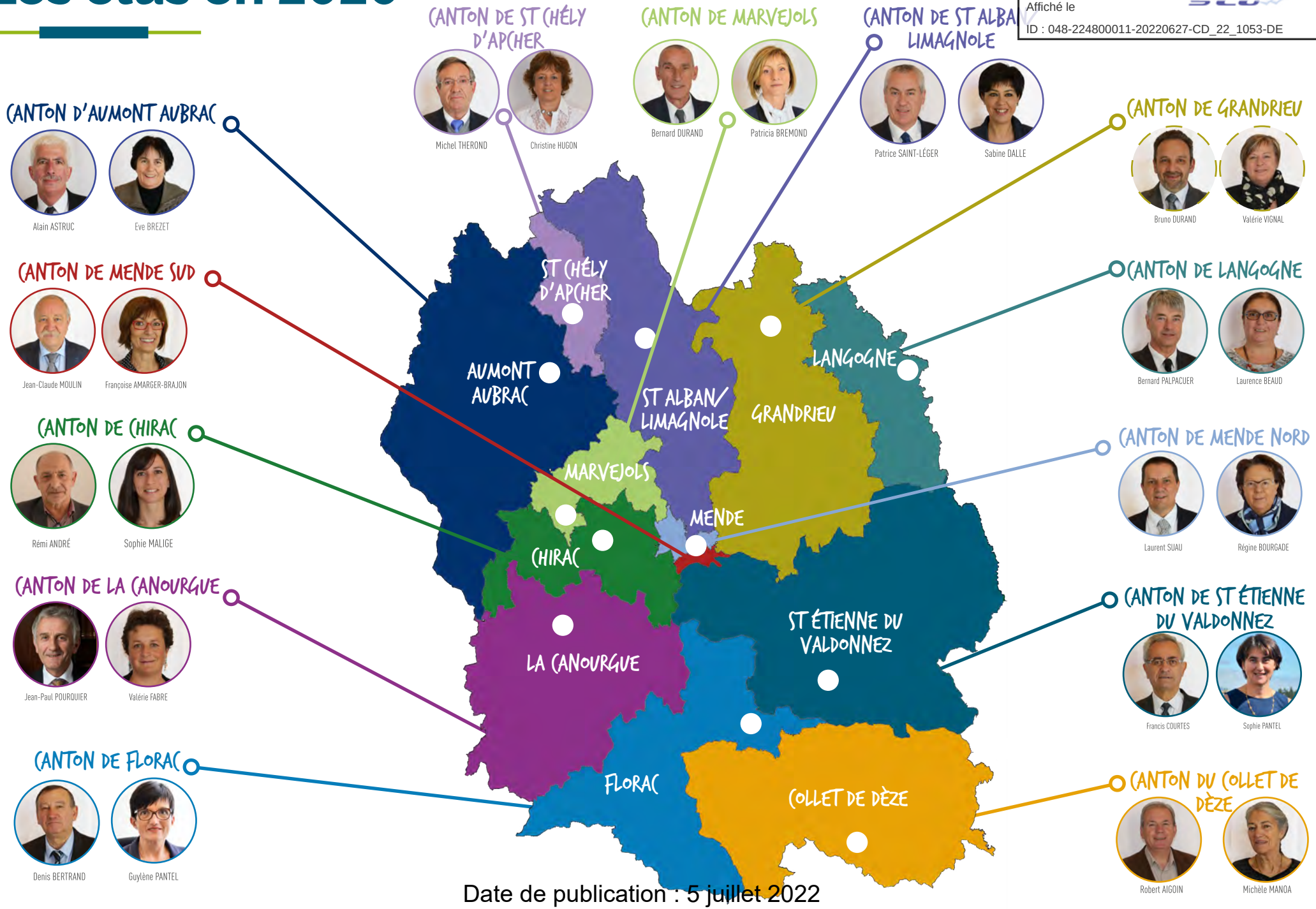

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

0,315 M€

SPORT & JEUNESSE

0,781 M€

ROUTES & VOIRIE

20,334 M€

RSA

9,157 M€

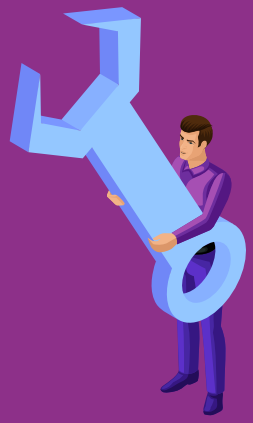

TRANSPORTS

3,575 M€

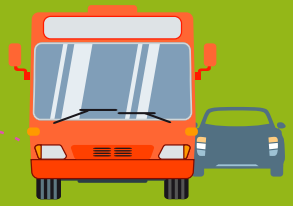

CULTURE

1,599 M€

FONCTIONNEMENT

34,755 M€

ENFANCE & FAMILLE

8,007 M€

VIABILITE HIVERNALE

0,528 M€

POLEN

0,053 M€

ECONOMIE /DEVELOPPEMENT

1,457 M€

AGRICULTURE

1,236 M€

ARCHIVES

0,205 M€

PATRIMOINE

0,567 M€

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

COLLEGES
6,765 M€

EAU & ASSAINISSEMENT
0,081 M€

ECOLES PRIMAIRES
0,257 M€

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA LOZERE

TRES HAUT DEBIT
1,145 M€

FOND DE SOUTIEN COVID
1,397 M€

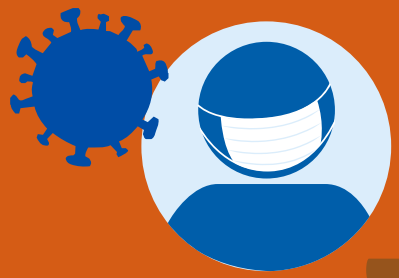

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
4,175 M€

PED INVESTISSEMENT
0,468 M€

ENVIRONNEMENT
0,427 M€

PERSONNES AGEES APA
13,401 M€

SECURITE
4,477 M€

TOURISME
2,680 M€

BATIMENTS DU DEPARTEMENT
1,184 M€

PERSONNES HANDICAPEES
15,394 M€

MAISONS DE RETRAITE
0,562 M€

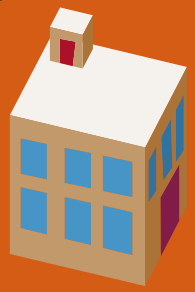

EMPRUNT
5,392 M€

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Retour sur la crise sanitaire

Alors que la France a connu un arrêt brutal de son activité en raison de l'épidémie de Covid-19, agents, techniciens et élus n'ont pas relâché leurs efforts. Les uns en télétravail, les autres sur le terrain en respectant du mieux possible les gestes barrières... Les Départements, qui incarnent la proximité de l'action publique, ont été en première ligne dès le début du confinement, tout particulièrement sur le front sanitaire et social. Dans ce contexte singulier, le Conseil départemental de la Lozère est resté plus que jamais mobilisé pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles.

Retour sur les actions mises en place durant cette année singulière...

ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT :

> Activation du plan de continuité des services avec le maintien de notre standard téléphonique et des services ainsi que la mise en place de numéros de téléphone d'urgence

> Mise en télétravail de tous les agents, exceptés ceux nécessaires à la continuité du service en présentiel et au traitement des urgences ; bon fonctionnement grâce à la forte mobilisation du service informatique et des agents

> Adaptation du site Internet du Département pour communiquer les informations importantes

> Réunions régulières de la cellule de crise au Conseil départemental avec le Comité de Direction général élargi et la Préfecture

> Renouvellement des CDD pour tous les agents employés sous ce type de contrat durant la crise

> Mobilisation du Laboratoire départemental d'analyses pour fabriquer des solutions hydro-alcooliques et candidature (auprès de l'ADF) pour réaliser des tests par technique ELISA sur des échantillons sérologiques humains, avec une capacité journalière de 300 à 500 analyses par jour

> Développement de la formation en ligne pour les agents

> Prestations sociales payées

> Mobilisation des Archives départementales pour photographier les actions et collecter les éléments qui permettront de laisser une trace dans l'histoire collective de la Lozère

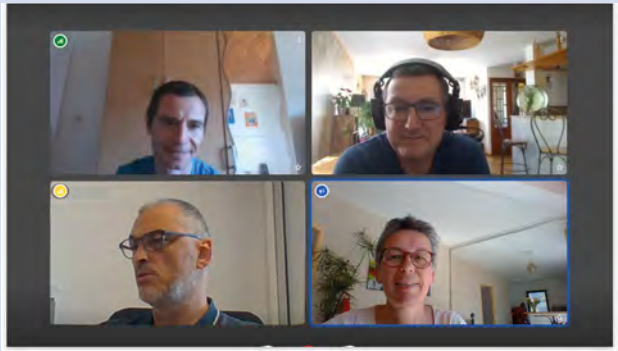

> Réouverture de l'accueil sur l'ensemble des sites le 11 mai avec la mise en place du protocole sanitaire en vigueur

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

DANS NOS COLLÈGES :

> Les collèges publics ont été nettoyés, désinfectés et sont restés ouverts, avec une permanence de nos agents, pour rester opérationnels en cas d'accueil des enfants des personnels soignants et de la protection de l'enfance

> Les agents des collèges ont été opérationnels le 11 mai pour assurer la réouverture des établissements et la restauration des scolaires du 1er degré

> Pour assurer la continuité pédagogique et éviter toute rupture d'égalité, prêt de matériel informatique à certains élèves non équipés afin qu'ils puissent suivre l'enseignement à distance. Le prêt a eu lieu dans les collèges du Collet-de-Dèze, du Bleymard, de Villefort, Marvejols et de Mende, avec des tablettes achetées par le Département issues des classes mobiles

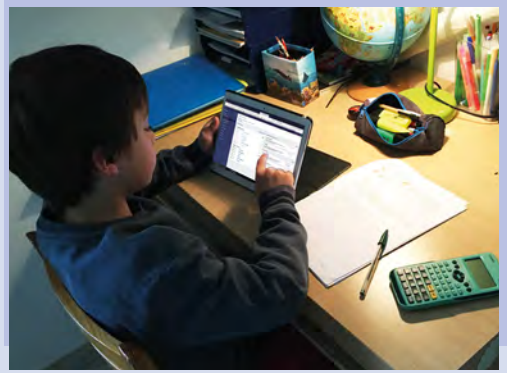

> Soutien aux équipes et remplacement des agents des collèges dès le 1er jour d'absence afin d'éviter la fermeture des établissements

> Fourniture de masques à tous les élèves à la rentrée de septembre 2020 et mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les collèges avec une forte implication des agents

AU NIVEAU DE LA SOLIDARITÉ :

> Aucune suspension de droits

> Les mesures de confinement ont créé de la tension au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; mise en place d'un soutien psychologique pour les assistants familiaux et les enfants qui leur sont confiés ainsi qu'une conférence téléphonique hebdomadaire pour les structures collectives, en plus des réponses journalières

> Côté petite enfance, création d'un pôle technique avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale pour gérer les situations au quotidien pour les enfants des soignants

> Conférence téléphonique hebdomadaire de nos services avec les établissements pour les personnes âgées (PA) et accueillant des personnes en situation de handicap (PH), en plus des réponses apportées quotidiennement en fonction de leurs besoins

> Préparation de 2 lieux d'accueil (mobilisation de 2 collèges) pour les mineurs de l'ASE en cas de maladie des encadrants ou si, pour des raisons comportementales, nous sommes obligés de changer de lieux d'accueil

> Soutien à l'équipement d'une structure (association Saint-Nicolas) dédiée à l'accueil des malades issus des établissements PH

CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS (MASQUES, COMBINAISONS, GANTS, GEL, BLOUSES, ...) :

> Intervention auprès du Ministre de la santé pour nos structures de l'enfance, oubliées pour la distribution des équipements et les structures des services d'aide à domicile de notre département

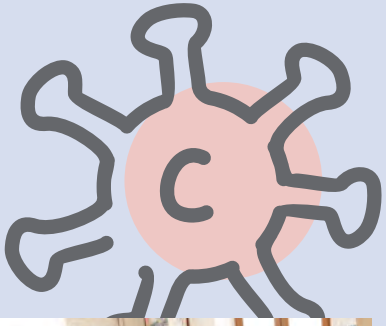

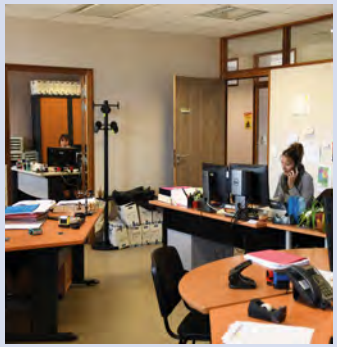

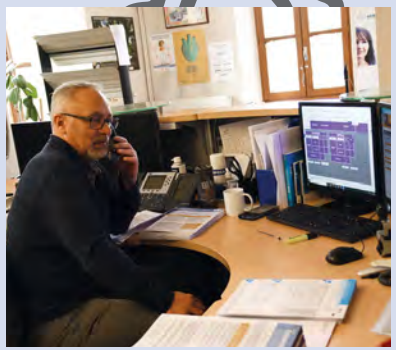

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

> Distribution des protections à nos agents et salariés pouvant être exposés :
• agents du laboratoire ;
• agents des routes pour les interventions éventuelles d'urgence ;
• travailleurs sociaux (référents autonomie, sages-femmes, agents recevant du public pour les urgences dans les Maisons départementales des solidarités mais aussi à ses salariés assistants familiaux)

> Distribution dans nos structures de l'enfance habilitées par le Département : lieux de vie, Maisons de l'Enfance à caractère social (MECS) accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'Enfance et une dotation pour la FOL (Ligue de l'enseignement) qui s'occupe de la mise à l'abri des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

> Distribution de gels auprès des infirmiers libéraux mais aussi à la maison de santé de Langogne, chez les médecins généralistes, au centre COVID de Mende ou encore au centre d'accueil DDSCPP* pour les sans-abris et les déboutés du droit d'asile

> Distribution de plusieurs aides ponctuelles pour les 4 structures d'aides à domicile en attendant qu'elles reçoivent leurs dotations du gouvernement et de certains professionnels de santé libéraux et de santé : centres de soins infirmiers, ambulanciers, taxis, médecins généralistes, établissements de pompes funèbres...

> Distribution d'un complément de dotations pour les pompiers : plus de 4 000 masques distribués dans les Centres d'incendie et de Secours.
> Le Département a fait rajouter, dans le routage départemental du GHT Covid-19 en équipements, les établissements non prévus initialement dans le plan de routage de l'État

> Soutien à la mise en place de certains centres dédiés COVID19 (Mende et Saint-Chély d'Apcher) et centres d'appel (Villefort)

Nous conservons une réserve pour les interventions à venir de nos personnels et d'autres urgences (en cas de retards dans les routages de l'Etat) et avons divisé les stocks pour nous prémunir de vols éventuels.

> En collaboration avec l'entreprise Tufféry de Florac, mise en place de l'opération « Un masque pour chaque Lozérien » faisant appel à 500 couturier(e)s pour coudre des masques en kits et aux agents du Département volontaires pour les distribuer ensuite dans les communes

POUR LES INFRASTRUCTURES :

> Sur l'A75, maintien de l'ouverture de l'Aire de la Lozère pour les routiers avec possibilité d'accès aux sanitaires et à la boutique de produits locaux (durant le confinement du printemps)

> Sur les routes, le dispositif d'astreinte a été maintenu à l'identique notamment concernant la Viabilité hivernale. L'entretien des routes a repris dès le 12 mai

> Les agents des centres techniques ont poursuivi leurs missions en appliquant les gestes barrières
> Pour les études et la gestion des routes, en fonction des missions, alternance de télétravail et de présentiel

> L'ensemble de l'activité Travaux Publics a été maintenue, y compris le déploiement de la fibre optique

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

POUR L'ÉCONOMIE :

Le Conseil Départemental de la Lozère, même s'il n'a plus la compétence économique, participe au soutien du monde économique à travers :

> La constitution d'un fonds de soutien spécial Covid-19 abondé à hauteur de 1,7 M€ (à la date du 25 mai)

> La commande publique qu'il génère (travaux routiers, bâtimentaires, ...) ; c'est 45 M€ qui sont inscrits sur la section d'investissement

> La contribution au fonds régional « L'OCCAL » avec la Région Occitanie, la Banque des territoires et les communautés de communes pour les entreprises

> Le soutien financier aux chambres consulaires pour l'accompagnement personnalisé de leurs ressortissants

> Le maintien de ses aides financières exceptionnelles pour le monde associatif (sport, culture, tourisme, social, ...)

> Le maintien de l'adaptation de son RDAS (Règlement d'Aide Sociale) pour une aide sociale exceptionnelle aux petits entrepreneurs en difficulté qui ne bénéficient pas d'autres fonds, notamment dans les secteurs du commerce de l'artisanat et du tourisme

> Le travail conjoint avec Lozère Développement et les consulaires pour permettre aux Lozériens de retrouver plus facilement tous les produits locaux pour consommer local et ainsi soutenir nos filières et nos producteurs, encore plus que d'habitude : http://lozere-developpement.com/covid19/

POUR L'ENTRAIDE :

> Mise en place par le Département de la plateforme **https://lozere.entraidonsnous.fr/**

> Mise en place par le Département, en lien avec les chambres consulaires, AD'OCC, les comptables et les experts-comptables de Lozère, d'une cellule d'écoute

> Mise en place d'un Drive Fermier Lozère éphémère,

avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, sur 4 sites à Florac, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour permettre aux consommateurs de manger local en toute sécurité et aux producteurs d'écouler leurs productions.

LA PLATEFORME DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE

https://lozere.entraidonsnous.fr/

Pendant le confinement, plus de 200 Lozériens se sont inscrits sur cette plateforme destinée à limiter l'isolement en apportant sa contribution et/ou en bénéficiant d'un soutien solidaire. 100 % gratuite, elle reste activée tant que les Lozériens se l'approprient et perdurera peut-être une fois cette crise sanitaire terminée. On peut y proposer ses services ou demander une aide matérielle, morale, une présence tout simplement pour limiter l'isolement des personnes seules. Le site internet s'adresse à tout citoyen, structure associative, acteur privé ou public à la recherche d'aide ou ayant des services à proposer.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

POUR LA CULTURE :

> Les Archives départementales ont continué d'accueillir les professionnels bénéficiant d'une autorisation de déplacement : le jeudi 12 novembre ; le mardi 17 novembre ; le jeudi 26 novembre et le mardi 1er décembre 2020.

> La Médiathèque départementale (MDL) a mis à disposition ses ressources numériques pour que les Lozériens puissent accéder aux livres, films, magazines, musiques, etc. sur **biblio.lozere.fr**

> Soutien financier aux acteurs culturels et sportifs du territoire grâce à deux actions :
- Paiement de toutes les aides 2020 sans justificatifs de réalisation
- Mise en place d'un fonds Covid qui a permis d'aider 16 associations culturelles et 17 associations sportives.

Des livres numériques

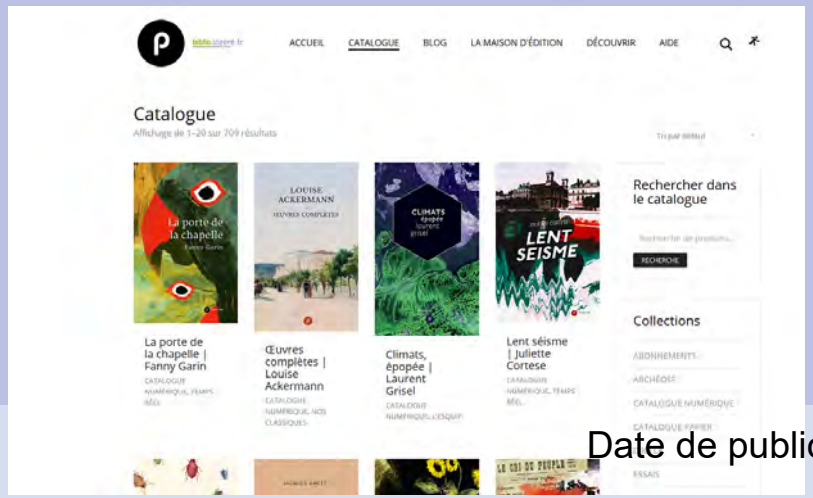

Jusqu'à 5 films et documentaires accessibles chaque mois

Des milliers de titres à écouter gratuitement

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

L'OPÉRATION *1 masque pour chaque Lozérien*

Le Département de la Lozère a distribué à la population plus de 81 000 « masques barrières » en tissu, lavables et réutilisables, conformes aux normes basiques de protection.
Le Département a acheté le matériel pour un montant de 25 432€ HT et a mobilisé ses agents et élus pour la découpe de rubans (soit **33 bobines de 5 000 mètres**), l'assemblage des kits, le transport et la coordination de l'opération. Julien Tufféry a lui fait le relais auprès de ses fournisseurs et a réalisé une prestation pour la découpe de la toile.

L'appel lancé aux bonnes volontés pour ensuite coudre ces masques a connu un franc succès avec plus de **1 000 réponses en un week-end**, atteignant ainsi très rapidement un quota de volontaires inespéré. A noter qu'au lancement de cette initiative, nous avons ressenti un véritable enthousiasme de la part des acteurs du territoire. Par exemple, Eric Michel fondateur de KWZ TV, les Studios de la Bête associés pour l'occasion avec l'acteur Thomas Pouget de la compagnie barrabane « La Joie Errante » ont offert leurs talents pour promouvoir cette action. La distribution aux habitants a été réalisée par les mairies.
Retrouvez tous les visages de cette incroyable aventure sur lozere.fr

Découpe des rubans par les agents du Département

Léa et Angèle à la coordination

Réception des bobines soit 165km de ruban à l'Hôtel Plagnes

660 couturier(e)s bénévoles de tous âges ont été sélectionnés pour coudre ces masques. Et parce que coudre à plusieurs, c'est plus stimulant, ils se sont parfois rassemblés dans des salles en respectant les gestes barrières comme à Châteauneuf-de-Randon, Le Malzieu, La Malène ou Barre-des-Cévennes ci-dessous. « Il ne faut pas attendre que tout nous tombe tout cuit », ajoutait Lysiane Molherac, employée habituellement à la fromagerie des Cévennes

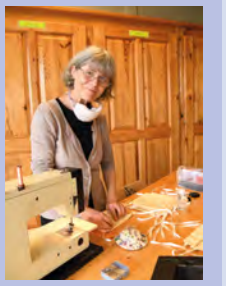

Réalisation des tutos pour les kits à coudre par Julien Tufféry à Florac

Les distributions de masques dans les communes lozériennes par les maires

Date de publication : 5 juillet 2022

CABINET - PROTOCOLE & COMMUNICATION

cabinet@lozere.fr
communication@lozere.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Covid oblige, peu de manifestations à communication exogène en 2020 : seul le Salon de l'Agriculture à Paris a pû être maintenu

22 semaines couvertes en spots radio (totem + 48FM+radio Zema+radio Bartas+RCF)

110 communiqués de presse

Plantation de l'arbre de la Laïcité dans les **13** collèges publics

Plantation de l'arbre de la Laïcité - collège de Villefort

Une activité dense et diversifiée

- **Accueil du public, interface pour les relations protocolaires du Département et lien transversal avec les services**
- **Gestion des agendas et secrétariat de la Présidente et des élus**
- **Commémorations, déplacements des élus**
- **Relations avec d'autres Départements / Institutions**
- **Evénementiels** (manifestations, expositions, installations de salles, accueil...)
- **Maquette, graphisme** (Couleurs Lozère, affiches, brochures, flyers...)
- **Signalétique** (sur bâtiments, sur manifestations)
- **Dotations objets promos**
- **Sites web et réseaux sociaux**

L'opération promotionnelle « La Lozère à... », qui devait se tenir pour la seconde fois à Montpellier, a dû être annulée mais ce n'est que partie remise !

Le service communication

- Informe les Lozériens sur les actions du Département
- Réalise des outils et des supports de communication pour le Département
- Mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au département.

Réseaux sociaux et Internet

9 661 J'aime sur la page FB du Département avec **1 162** photos postées, **93** vidéos postées ou partagées et **1,5** post/jour

2 280 abonnés Twitter

Sur lozere.fr, plus de **190 00** visiteurs sur l'année et **1 829** [illegible] du site

Insertion presse - Bandeaux pub web & radios - Couleurs Lozère

- Salon de l'Agriculture
- Le budget 2020 se prépare
- Printemps des Poètes
- Challenge Jeunes
- Les bons plans touristiques avec le Pass'Lozère
- La Maison dans le ciel aux Boissets
- Réouverture du parc *Les loups du Gévaudan*
- Réunions d'information THD
- Exposition *Les semelles du vent*

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Point d'entrée "collectivités"
04 66 49 95 07
collectivites@lozere.fr

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT

> Environnement – Transition énergétique

• Lancement d'une consultation pour la création de 5 carnets pédagogiques en vue de valoriser nos Espaces Naturels Sensibles

> Ingénierie et contrats territoriaux

• 1ère édition des cahiers de l'ingénierie rassemblant l'offre d'ingénierie du Département et de ses structures partenaires
• 2ème avenant des Contrats Territoriaux de deuxième génération avec prolongation d'un an et ajout de 8 M€ de crédits et gestion des aides contractualisées
• Accompagnement en ingénierie de nombreux projets publics (ingénierie de projet, ingénierie financière)
• Suivi des contrats de ruralité de l'État, des contrats territoriaux de la Région et accompagnement des démarches bourgs-centres
• Suivi des programmes européens et participation à l'élaboration des programmes européens Post-2020
• Suivi de l'élaboration du futur Contrat de Plan État-Région

> Logement

• Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique 2018 - 2021
• Accompagnement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat du territoire

> Eau potable

• Accompagnement de collectivités s'engageant dans le transfert de compétences dans le domaine de l'eau
• Définition et expérimentation d'une nouvelle offre d'assistance technique dans le domaine de la gestion patrimoniale

> Assainissement - Rivières

• Accompagnement des projets de stations d'épuration (Saint-Alban sur Limagnole, Saint-Chély d'Apcher, Chaudeyrac)
• Poursuite du réseau de suivi qualité rivières

> Agriculture

• Financement d'une étude de positionnement territorial et de gouvernance de l'abattoir de Langogne
• Accompagnement SEM Abattoir d'Antrenas
• Poursuite de l'animation du dispositif Agrilocal et mise en place d'un dispositif d'aide incitatif en faveur des collèges pour une alimentation de proximité et de qualité
• Soutien à l'agriculture suite à la sécheresse de2019
• Financement des travaux suite à la procédure de Terres incultes sur le domaine de Chapieu en vue de sa valorisation agricole et financement de plantations de haies sur le Causse Méjean

FAITS MARQUANTS 2020

ASSISES DE L'EAU

Adoption de la feuille de route des assises de l'eau et début de mise en œuvre des actions

COVID

• Aides financières aux structures associatives maintenues et avec modalités de paiement simplifiées
• Participation à la mise en place d'un drive fermier
• Mission de soutien aux entreprises pour les accompagner à mobiliser les aides mises en place pour faire face à la crise
• Mise en place d'une cellule d'écoute pour les chefs d'entreprises
• Participation au fonds L'OCCAL et FSN (Fond L'OCCAL: Volet 1 (avance remboursable) : 26 758 € pour 9 dossiers / Volet 2 (subventions) : 56 108 € pour 26 dossiers ; FSN: 35 entreprises aidées à hauteur de 500€ chacune soit un total de 17500 €).
• Suivi des filières agricoles et agroalimentaires (viande, lait...)
• Assistance technique auprès des collectivités gestionnaires de systèmes d'assainissement pour la gestion des boues d'épuration

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

solidariteterritoriale@lozere.fr

> Activités de Pleine Nature

•Analyse foncière et conventionnement de lieux de pratiques d'activités de pleine nature en vue de leur inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
• Soutien des structures valorisant l'itinérance (Urbain V, Stevenson, ...)
• Déploiement de l'outil Géotrek à l'échelle départementale
• Soutien, accompagnement démarche relative à la création du véloroute vallée du Lot avec le SMBL, en partenariat avec la direction des routes
• Animation en vue du développement du trail

Borne touristique à l'Office de Tourisme de Vialas

> Tourisme

• Ouverture du parc à Loups après son projet de requalification (en délégation SELO)
• Accompagnement du projet de la station thermale Bagnols-les-Bains (en délégation SELO)
• Mise en place de deux bornes touristiques à titre expérimental
• Création et déploiement de 5 circuits patrimoniaux via l'application Baludik
• Poursuite du Pass'Lozère
• Déploiement de l'ensemble des actions de la stratégie tourisme Lozère 2021
• Préparation du transfert au 1er janvier 2021 des stations du Mont-Lozère et Mas de la Barque

> Accueil, attractivité et démographie médicale

• Mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projets Massif Central 2018-2021 « Regain démographique » en partenariat avec les 3 PETR ou association territoriale et Lozère Développement
• Contact et accompagnement dans les projets d'installation des professionnels de santé ou des étudiants dans ces professions

> Jeunesse

Déploiement du plan d'actions de la politique jeunesse, et notamment :
• 3ème édition du challenge jeunes
• Poursuite du Pass'Jeunesse

> Gestion domaniale

• Régularisation foncière des collèges
• Acquisition de l'ancien Casino de Bagnols-les-Bains en vue de son intégration dans la concession de la station thermale en tant que Maison du curiste et cabinet médical

> Développement

• Accompagnement de 9 projets d'immobilier d'entreprises et 17 projets d'immobilier touristique dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier par les EPCI au Département

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

solidariteterritoriale@lozere.fr

POINT D'ENTRÉE ASSOCIATIONS

- Point unique de dépôt de dossiers de demande de financement pour les associations (fonctionnement /investissement) : 580 dossiers traités
- Interlocuteur unique : Direction du Développement Éducatif et Culturel
Tél : 04 66 94 01 04 / Courriel : associations@lozere.fr

ENSEIGNEMENT :

• **13** collèges publics / **5** collèges privés, **3 640** élèves dont **2 578** élèves en collège public et **1 062** élèves en collège privé. Ouverture d'une section équestre au collège de St-Etienne-Vallée-Française.

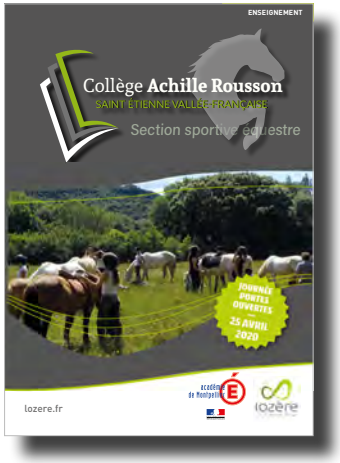

• Accompagnement financier des collèges publics et privés pour leur fonctionnement mais également pour l'accès aux équipements sportifs, leurs projets pédagogiques, pour l'achat du matériel pédagogique, pour l'achat de matériel informatique pour les collèges privés et les travaux d'investissement des collèges privés.

• Poursuite du dispositif collèges au cinéma et financement des Scènes croisées pour leur action auprès des collèges

• Fixation des tarifs de restauration

• Gestion du personnel des collèges et suivi des formations en lien avec la direction des ressources humaines

• Relations avec les principaux et gestionnaires des collèges

• Travaux de rénovation réalisés par l'équipe mobile en lien avec le service des bâtiments et les chefs d'établissement

• Aide aux organismes associés à l'enseignement

• Soutien à l'enseignement supérieur via les antennes universitaires implantées en Lozère.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF & CULTUREL
culture@lozere.fr

SPORT :

- Soutien financier au fonctionnement des structures et associations sportives et à l'organisation de leurs manifestations : **58** associations soutenues
- Soutien financier aux comités sportifs et aux équipes nationales
- Aide aux petits équipements sportifs des clubs

CULTURE :

- Soutien financier au fonctionnement des structures et associations culturelles, leur programmation et l'organisation de leurs manifestations : **70** associations culturelles soutenues par la Commission Culture en 2020

- Diffusion de la programmation culturelle des acteurs du territoire via le site culture.lozere.fr en lien avec le portail Tourinsoft des offices du tourisme

- Portail culturel de la Lozère, mis en ligne en février 2013, qui propose un agenda répertoriant toute la programmation culturelle du département. Site consultable à l'adresse : culture.lozere.fr

PATRIMOINE CULTUREL :

- Poursuite du Plan objets d'art programme de conservation préventive et curative sur les objets d'art des communes en cofinancement avec la Direction régionale des Affaires culturelles d'Occitanie.
- Aide aux communes pour la restauration des œuvres d'art
- Mise en commun des bases de recensement des objets mobiliers et immobiliers entre la Région et le Département
- Publication du 7ème volume de la collection « Patrimoines de Lozère - du côté des causses lozériens »
- Poursuite du partenariat avec la région sur le site de Javols
- Lancement d'un appel à projet pour l'animation culturelle du domaine départemental de Boissets. Le projet « la maison dans le ciel » de l'association Artelozera a été retenu.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

archives@lozere.fr

> Collecte

- 5,39 mètres linéaires d'archives publiques sont entrés aux AD (dont les minutes de l'étude notariale de Grandrieu) et 13 ml d'archives privées (dont les archives des établissements Fabre de La Canourgue et le manuscrit *Histoire de la Peste de Marvejols* par M. Rochevalier, docteur en la faculté de médecine). La saturation du bâtiment limite actuellement les capacités de collecte. La bibliothèque des Archives s'est également enrichie de la bibliothèque privée Assénat de Langogne.

- conseil et audit en matière d'archivage auprès de 4 services, formation pour une direction du Conseil départemental et participation aux réunions internes de sensibilisation au RGPD

> Traitement

- 9,06 mètres linéaires d'archives classées dans l'année (publiques et privées) et 24 nouveaux inventaires mis en ligne, issus notamment des opérations d'informatisation des instruments de recherche réalisées pendant les confinements et le télétravail.

Parmi ces derniers :
- le répertoire de la sous-série 3 Q (Administration de l'Enregistrement) avec son introduction historique et les images des tables numérisées de décès, mariages et successions
- l'inventaire des documents photographiques de la sous-série 5 S, comportant notamment des clichés de la construction du viaduc de Garabit.

>Conservation

- 46 registres (notamment de notaires) et documents ont été restaurés pour 45 000€ et 68 unités reliées (presse/revues locales et travaux universitaires) ;

- 53 887 pages et images numérisées en 2020, portant à 2 326 546 le nombre total de ressources numérisées par les Archives départementales depuis 2000 (papier, iconographie, son, film) dont 95 % sont consultables en ligne. En 2020, ont, entre autres, été numérisés l'intégralité des cahiers (documentation foncière et fiscale d'Ancien Régime) et le titre de presse ancienne L'Echo des Montagnes (1839-1940).

> Communication

- 1 112 séances de travail en salle de lecture
- 4 428 communication de documents en salle de lecture (archives papier, presse et ouvrages, microfilms et microfiches)
- 111 demandes de recherche par correspondance traitées dont 68 recherches administratives pour établir des droits
- 13 746 581 pages vues sur le site internet des Archives : un record depuis l'ouverture du site en 2012, sans doute lié aux confinements ;
- 89 653 visiteurs uniques sur le site internet des Archives (et 90 230 connexions)
- 75 scolaires accueillis par le service éducatif des Archives après le 3e confinement et 246 élèves touchés au total (notamment par la nouvelle mallette pédagogique itinérante sur l'histoire d'une famille juive de Badaroux pendant la Seconde Guerre mondiale).

FAITS MARQUANTS 2020

> nouvelle exposition Les semelles de vent. Lozère, une histoire des migrations du Moyen Âge aux années 1980, présentée au château de Saint-Alban de juillet à septembre 2020 : 2021 visiteurs.

> les Archives départementales ont par ailleurs été sollicitées pour participer aux projets culturels du Département : création de circuits patrimoniaux sur application mobile dans plusieurs localités lozériennes, création de panneaux sur l'histoire des thermes de Bagnols pour le hall d'accueil du nouvel établissement thermal, création de panneaux historiques et thématiques pour le Parc à loups rénové à Sainte-Lucie.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE SLO
bibliotheque@lozere.fr

FAITS MARQUANTS 2020

> Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence par le Ministère de la Culture.
> 5ème année de labellisation pour l'opération « Premières Pages ».
> Poursuite des actions du Contrat Départemental de Lecture-Itinérance (CDLI) et du Contrat Territoire-Lecture (CTL).
> Acquisition d'une navette (Peugeot Boxer)

> 42 tournées avec les bibliobus, 12 330 kms parcourus ;
> 34 tournées avec les navettes, 5 814 kms ;
> Publication d'une brochure « de Bouches à Oreilles » travail du comité de lecture ;
> 4 dossiers d'aide aux communes instruits pour l'aménagement ou l'informatisation de leur bibliothèque.

ACTIONS

• « Printemps des Poètes » (mars) - thème Le Courage : Interventions de la compagnie de théâtre Dodeka.
13 sites, 537 participants.

• « Itinérances Numériques » (octobre-novembre) : Ateliers numériques réalisés par Numn'coop avec jauge limitée.
11 sites, 107 participants.

• « Le Mois du film documentaire » (novembre) thème La/les mémoire.s. :
Projections de films documentaires et rencontres ou débats.
2 sites et 1 projection en ligne, 52 participants.

• « Formation du réseau » :
- 9 formations continues proposées par la MDL ;
- 1 festival sur la thématique Bande Dessinée (Angoulême).
- 24 formations et rencontres sur sites dans les bibliothèques.
Report de la formation de base en 2021

• « Premières Pages » : Ateliers et animations proposés aux tout-petits (0-3 ans) et à leurs accompagnants, personnels de la petite enfance et bibliothécaires.
62 interventions, 5 intervenantes, 1 124 participants dont 837 tout-petits.
14 malles « P'tite Ludothèque » de jeux pour les tout-petits, créées et distribuées aux bibliothèques du réseau.
28 malles de livres (555 livres) pour les 0-3 ans acquises et distribuées aux bibliothèques du réseau.

• « Actions Hors les Murs » : Ateliers, lectures, et animations diverses
Contes Nus Pieds : nouvelle action. 15 séances, 479 personnes dont 247 enfants.
Contes En Chaussettes : nouvelle action. 11 séances, 282 personnes dont 209 enfants.
Festival 48e de rue : plus de 250 personnes aux ateliers dont 120 enfants.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ SOCIALE

social@lozere.fr

DIRECTION DU LIEN SOCIAL
lien_social@lozere.fr

- **Action sociale territorialisée :**

Sur l'année 2019, afin d'accompagner les personnes :
> les assistants sociaux ont conduit 7 377 entretiens dont 726 en visites à domicile.
> les conseillers en économie sociale et familiale ont réalisé 2 241 entretiens dont 784 en visites à domicile.
> 235 Aides Éducatives Budgétaires (AEB) validées, dont 131 encore en cours au 31 décembre 2020.
> 21 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) validées : dont 11 en cours au 31 décembre 2020 ; 6 MASP déléguées signées en 2020 dont 5 toujours en cours au 31 décembre 2020.
> 47 dossiers de surendettement accompagnés par un travailleur social du Département.

- **Aides financières individuelles (action sociale) :**

> 49 aides accordées pour un montant total de 3 874 € au titre de l'accès aux sports et à la culture au profit de 24 adultes (1 806 €) et 25 enfants (2 068 €)
> 66 secours exceptionnels de la Présidente accordés aux familles pour un montant de 19 213,01 €
> 2 dossiers de soutien à la mobilité ont été traités pour un montant de 371,45 €

- **Insertion :**

Le Département a versé 8 010 642 € d'allocations rSa pour 1 413 foyers.
> 42 Contrats à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) cofinancés par le Département pour les personnes bénéficiaires rSa pour un montant total de 103 947 €, 5 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un montant de 29 138 €.
> 59 aides financières individuelles ont été accordées pour un montant total de 28 008 €.

Le programme Départemental d'Insertion recense 28 actions portées par 19 opérateurs pour un montant total de 1 003 584 €. Ces actions ont permis de mettre en place 885 accompagnements. Certaines actions sont cofinancées par du Fonds Social Européen.

l'Europe s'engage en Occitanie avec le FSE

UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

> La Mission Locale de Lozère a accompagné 1 130 jeunes entre 16 et 25 ans, dont 425 nouveaux.
> Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté a accordé 33 aides au profit 29 jeunes pour un montant de 12 263,49 €.
> La Bourse Emploi Formation a accordé 38 bourses au profit de 34 jeunes pour un montant de 44 492 €.
> Les conseillers en Économie Sociale et Familiale du Département ont animé 2 ateliers « budget » auprès de la Garantie Jeunes.

- **Action Accès et maintien dans le logement :**

> Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a étudié 476 dossiers en 2020 et a donné 815 décisions pour 454 ménages pour un montant d'aide de 223 307 €.
>7 Mesures d'Accompagnement Social Liés au Logement (ASLL) conduit par le Département

En 2020, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) a étudié 475 dossiers pour 259 situations dont 92 en mesure d'expulsion, avec la production par les travailleurs sociaux du Département de 189 évaluations.

L'action d'accompagnement énergétique a permis de soutenir 6 ménages en situation de précarité énergétique sur 2020.

FAITS MARQUANTS EN 2020

> Accompagnement des structures de l'insertion dans le cadre de la crise sanitaire.
> Le Département a été lauréat à l'Appel à Projet de la Stratégie Nationale de Pauvreté et de Lutte contre la Pauvreté afin d'expérimenter la mise en place d'un référent emploi insertion.
> La candidature du Département a été retenue pour la mise en place des pass'numériques afin d'aider les lozériens à se former dans l'usage du numérique.
> Mise en œuvre des Bilans de Santé en École Maternelle par les puéricultrices de secteur.
> Mise en place de la nouvelle organisation et territorialisation des politiques sociales au sein des Maisons Départementales des Solidarités.
> Préparation du programme de réhabilitation des bâtiments des Maisons Départementales des Solidarités.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ SOCIALE

social@lozere.fr

ACTIONS DE LA DIRECTION ENFANCE FAMILLE

L'ensemble de l'activité du service prévention santé offre d'accueil a baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire et notamment du premier confinement durant lequel un plan de continuité PMI en mode dégradé a été mis en place avec le maintien de certaines missions.

- **Lieux d'accueil de la petite enfance :**

• **290** assistants maternels agréés pour une capacité d'accueil de 1 034 places, dont 10 Maisons d'Assistants Maternels avec 25 assistants maternels et 96 places.
Pour les assistants maternels agréés :
- Deux sessions de formation de 80 heures avant accueil ont été organisées en 2020 (première session, mars 2020) : annulée en raison de la situation sanitaire.
(deuxième session, octobre/novembre 2020 : 15 personnes ont été formées.
- Une session de formation de 40 h après accueil, entre septembre et décembre 2020 a permis de former 5 personnes.

• **57** assistants familiaux agréés pour une capacité de 114 places.
Pour les assistants familiaux agréés : 9 ont suivi la formation de 240 heures après accueil démarrée en septembre 2020.

• **19** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dont 10 multi-accueils, 8 micro-crèches,
• **1** crèche familiale.
• **20** Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour une capacité d'accueil de 810 places dont 259 places pour les enfants de moins de 6 ans.

ACTION OU EVENEMENT PARTENARIAL

Dans le cadre des actions de prévention et prévention santé :

• Rencontres 13 PMI : une seule réalisée en visio en raison de la crise sanitaire
• Participation à la « journée allaitement à Florac avec la sage-femme et la puéricultrice de secteur.
• Coordination de l'enquête périnatalité en lien avec la maternité (dernier trimestre 2020), organisée par l'INSERM.
• Nombre de staff vulnérabilité CD/Hôpital Lozère-maternité : 8
• Renouvellement du schéma de service aux familles.
• 10 visites de contrôle en EAJE.
• Suspension d'un Lieu de Vie et d'Accueil,
• Ouverture d'un Lieu de Vie et d'Accueil,
• Accompagnement sur le déménagement d'une micro-crèche.
• 5 incidents offres d'accueil traités

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

INTERVENTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ

• **596** déclarations de grossesse traitées par les sages-femmes avec 134 suivis de grossesse, 776 rendez-vous dont 279 visites à domicile, 142 consultations en MDS, 72 Entretiens Prénataux Précoces soit 12 % des déclarations de grossesses, 47 séances de préparation à l'accouchement, 22 consultations PRADO.
• **135** séances de planification dont 79 sur Mende, 9 sur Langogne, 24 sur Marvejols, et 23 sur Saint-Chély-d'Apcher.
• 98 séances de consultations de puéricultrices .
• **37** séances de consultations nourrissons réalisées ; 2 sur la MDS de Florac ; 3 sur la MDS de Marvejols et 32 sur la MDS de Mende.
• **970** VAD réalisées par les puéricultrices pour accompagner les familles ; dont 127 visites à la maternité, 146 rendez-vous sur les MDS, et 697 visite à domicile.

• **202** enfants vus en bilan école maternelle, soit 30,5 % des enfants inscrits en moyenne section, 90 enfants ont été orientés vers un spécialiste soit 44,5 %.
• **87** visites à domicile pour l'accompagnement de 8 familles par l'éducatrice de jeunes enfants.
En raison de la crise sanitaire, seulement 19 actions collectives ont été proposées ; 4 auprès des familles, 1 auprès des professionnels et 14 ateliers massage du nourrisson.

INTERVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ

• **184** Informations de mineurs en danger ou en risque de danger recueillies et traitées par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, dont 162 qualifiées en Informations Préoccupantes, 46 signalements directs,
• **400** Actions Éducatives auprès des familles
- 57 Aides Éducatives à Domicile
- 343 Actions Éducatives en Milieu Ouvert, 47 AEMO exercées par l'Aide Sociale à l'Enfance et 296 AEMO exercées par des services extérieurs.
• **153** MNA arrivés en Lozère et mis à l'abri :
- 61 refus administratifs,
- 47 fugues ou départs volontaires,
- 26 orientations vers d'autres départements,
- 15 OPP Département de la Lozère.
• **4 226** heures d'interventions de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour 43 familles.
• **216** Mineurs pris en charge avec une mesure de placement.
• **27** Contrats Jeunes Majeurs.
• **1 322** aides financières accordées aux familles représentent un montant de 131 416 € sous forme de :
- Bon alimentaire : 43 820 €
- Allocation Mensuelle Temporaire : 51 813 €
- Secours d'Urgence : 35 783 €.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- En août 2020, l'association « MIE du Bleymard le Sentier » a présenté une demande concernant la création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Autonome. Au vu du besoin en matière d'offre d'accueil de Mineurs Non Accompagnés et de jeunes majeurs et de la conformité de l'ensemble du dossier déposé par l'association « MIE DU BLEYMARD, le Sentier», en référence au cadre légal concernant la création, la transformation ou l'extension des établissements sociaux et médico-sociaux, cette demande a été acceptée par le Département.
Ce nouveau service SAVA permet d'accueillir 25 jeunes mineurs ou jeunes majeurs, âgés entre 16 à 21 ans, dans des logements indépendants répartis sur le département de la Lozère, afin de répondre aux besoins spécifiques et aux diverses formations des jeunes.

- Renforcement de l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance par le recrutement d'un éducateur à temps complet sur la MDS de Saint-Chély-d'Apcher.

- Création d'un Lieu de Vie et d'Accueil «L'Abrigadou» en août 2020 sur la commune de Saint-Germain de Calberte.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L' AUTONOMIE / AIDE SOCIALE

mda@lozere.fr

ACCUEIL GÉNÉRAL MDA :

- appels téléphoniques : 6 086 (10 908 en 2019)
- diminution prévisible des accueils physiques : 1 881 personnes contre 5 065 en 2019

Investissement : 233 533 € d'aides au titre de l'investissement payées pour les EHPAD dans le cadre du programme de rénovation et de réhabilitation

AIDES ET PRESTATIONS :

Personnes âgées

• L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile
En 2020, 1 880 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile
5 293 375 € pris en charge par le Département pour l'année 2020

• L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement
Près de 1 510 personnes ont perçu l'APA en établissement en Lozère ou hors du département.
5 425 262 € versés par le Département au titre de l'APA en établissement.

Personnes handicapées

2015 personnes ont déposé un dossier en 2020 à la MDPH et ont formulé 4 473 demandes instruites par les équipes de la MDA

Près de 592 personnes ont perçu la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
3 927 380 € pris en charge par le Département

74 personnes ont perçu l'Allocation Compensatrice pour Tierce personne
= 612 029 € pris en charge par le Département
> 680 droits à l'Allocation Adulte Handicapée (ouverture ou renouvellement)
> 209 droits à l'Allocation d'Education pour Enfant Handicapé
> 259 décisions d'orientations en établissement et service médico-social
> 27 séances de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, pour l'examen de 1 678 dossiers

Aide Sociale

> 278 personnes handicapées ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement
= 9 736 444 € d'aides accordées par le Département

> 225 personnes âgées ont eu des droits ouverts à l'Aide sociale à l'Hébergement soit 2 282 722 € d'aide accordées par le Département

> 11 personnes âgées ou handicapées ont perçu l'Aide sociale à domicile soit 13 679 € d'aide accordées par le Département

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES

infrastructures@lozere.fr

DIRECTION DES MOBILITÉS, DES AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES ET DES TRANSPORTS

Mission Numérique

numerique@lozere.fr

Service comptable et financier

Syndicat mixte autoroute numérique A75

• Gestion du syndicat 13 délibérations
• L'année 2020 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public et au remplacement de notre ancien fermier Covage par la société SFR qui l'a racheté

Téléphonie mobile

• Gestion des **27** sites de téléphonie mobile appartenant au Département (suivi de la maintenance, plans de prévention...)
• Nombreuses interventions vers les opérateurs pour des problèmes d'interruption de services
Participation, avec la Préfecture de Lozère, à l'équipe projet téléphonie mobile créée afin de suivre le nouveau programme national « New Deal » et de sélectionner les nouveaux sites à construire dans ce cadre (validation de 13 pylônes à construire)

Le Très Haut Débit (THD)

2020 : le rythme de croisière de production de prises se maintient mais les difficultés restent nombreuses pour desservir les dernières maisons

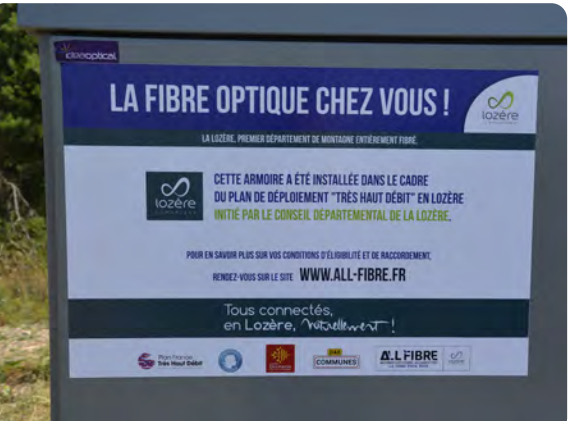

12 600 prises commercialisables

Syndicat Mixte Lozère Numérique

• Gestion du syndicat 22 délibérations

Missions : élaboration budgétaire, suivi de la programmation, suivi d'exécution des marchés

- Pilotage du budget de la DGAI ; recouvrement des subventions et participations sur projets d'infrastructures

- Coordination financière et gestion des crédits alloués aux 4 UTCD, au Parc technique et aux services du siège soit **42** Structures de Gestion administrées

• **190** chantiers d'investissement routier sur Autorisations de Programme ; opérations de travaux, achat de véhicules, de matériel de signalisation et de comptage gérés sur AP

• Exécution administrative et financière de **111** marchés publics :
> 73 marchés de fournitures courantes et services,
> 19 marchés et accords cadres de prestations intellectuelles,
> 19 marchés de travaux dont 13 accords cadres à bons de commande (voirie, ouvrages d'art, travaux de sécurisation, ensemencement hydraulique) et 7 marchés ordinaires

• Gestion des commandes : **706** de fournitures et matériaux pour les Unités Techniques, **577** pour l'exécution des études, acquisitions foncières et travaux de voirie

Acomptes sur marchés, délais d'exécution, décisions d'ajournement, actes de sous-traitance, réception des chantiers, décomptes généraux : **591** ordres de services, **620** acomptes sur marchés de travaux et **428** sur marchés fournitures, **926** mandats d'investissement et **686** de fonctionnement, **205** courriers

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

DIRECTION DES ROUTES

Service Gestion de la Route

gestion_routes@lozere.fr

Organisation et pilotage de la viabilité hivernale : **54** camions équipés, **12** patrouilles et **4** coordonnateurs mobilisables quotidiennement

- Plus de **136 000** connexions internet sur inforoute48
- gestion technique de 11 marchés (fourniture de matériaux, locations d'engins, météo) pour le compte des UT
- pilotage du renouvellement de **950** panneaux directionnels, **713** panneaux de police de circulation et balises, **3 100** piquets neige et **640** ml de filets pare-neige
- **109** avis de gestion du domaine public réalisés
- **460** dossiers d'aide à la conduite accompagnée instruits
- **13** dossiers d'infraction au domaine public, **20** dossiers de contentieux en responsabilité civile
- **54** avis sur manifestations et **124** arrêtés de circulation temporaires
- **13** rapports CP

Visite du chantier RD50
Les Boulaines

Réception des nouveaux véhicules 2020

- **2 296** m linéaire de glissières et **576** m linéaire d'écran moto posés, **64** chantiers de réparation de glissières
- Marquage routier de **623** km de route
- Entretien et réparation des engins et véhicules du Département : **2 078** interventions de mécanique, 557 bons de commande, cela représente 995 ordres de réparation.
- **1 983** bons de commandes de fournitures nécessaires à l'entretien des engins
- **732** essais et contrôles de laboratoire routier dont 232 carottages
- **2 503** mandats, gestion technique de **106** marchés
- Le programme d'achat 2020 : 1 PL 19 tonnes avec ses équipements VH, 4 camions tri-benne 7 tonnes, 2 tracteurs 4x4 équipés d'un groupe de fauchage-débroussaillage, 2 groupes de fauchage-débroussaillage reconditionnés pour équiper deux tracteurs existants, 1 chariot télescopique, 2 chargeuses-pelleteuses, 1 fourgon tôlé aménagé pour la Médiathèque Départementale, 1 fourgon tôlé pour la mission Rivières - Assainissement, 1 fourgon tôlé pour la mission Patrimoine, 2 compacteurs mixtes articulés, 8 fourgonnettes aménagées, 1 véhicule électrique, 2 véhicules de liaison
- Les ventes aux enchères des matériels : **31 727** € pour 30 produits vendus

Unités territoriales
4 UTCD, 24 centres

- **232 210** heures sur le terrain dont :
- **8 960** heures de surveillance du réseau et d'entretien
- **12 330** heures supplémentaires
- **33 530** heures de fauchage
- **28 764** heures de VH
- **1 170** heures de visite d'ouvrages d'art
- Gestion des **2 263** km de RD
- **3 830** tonnes de sel et **3 050** tonnes de pouzzolane pour la viabilité hivernale
- **2 360** sacs de ciments mis en œuvre sur les ouvrages
- **140** permissions de voiries (dont 124 pour Alliance THD) et 672 arrêtés de circulation temporaires délivrés
- **17** arrêtés d'alignement pris
- Suivi de l'ensemble des chantiers sur routes départementales

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Mission transport

Le Département assure le transport des enfants en situation de handicap.
Il s'agit d'un transport à la demande pour une cinquantaine d'enfant pour un coût d'environ **400 000€**

Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières

setaf@lozere.fr

- 389 courriers de réponses à des élus ou tiers
- 10 dossiers de subvention déposés auprès de la Région
- 12 ponts et 6 890 m² de murs réparés ou reconstruits
- Sécurisation de 13 falaises
- 310 000 m² d'enduits et 222 000 m² d'enrobés réalisés
- 3 dossiers de projets d'aménagement en agglomération achevés sous maîtrise d'ouvrage de communes ou communautés de communes
- 6 dossiers de modernisation du réseau routier étudiés, 163 avis ou participations à la définition technique de projets réalisés au profit des UT
- 20 promesses de vente signées, 66 actes administratifs établis en régie, 17 dossiers d'acquisitions foncières présentés en CP, 5 conventions d'occupation temporaire passées

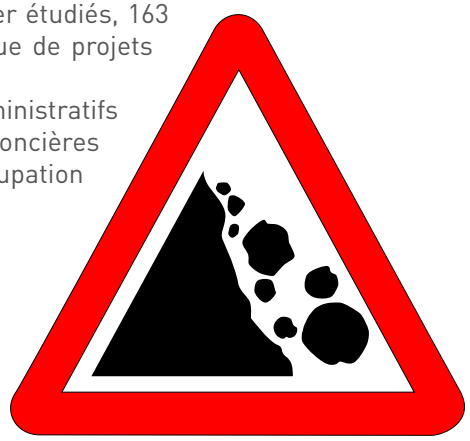

Mission Gestion administrative du personnel

paye@lozere.fr

carriere@lozere.fr

Au 31 décembre, 667 postes sont inscrits au tableau des effectifs auxquels il convient d'ajouter 44 assistants familiaux.

> Sur l'année 2020, ce sont plus de 1 929 arrêtés administratifs et 9 162 fiches de paye qui ont été établis.

FAITS MARQUANTS 2020

- Mise en place de la Veille Réglementaire Automatique sur le logiciel de ressources humaines
- Actualisation des données liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- Actualisation des actes administratifs (arrêtés, contrats...)
- Mise en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
- Nouvelle augmentation de la valeur faciale des titres restaurants
- Annulation et/ou report de nombreuses formations du fait de la pandémie (logistique plus importante)
- Consultation puis mise en œuvre d'un marché public de mise à disposition de personnels temporaires dans les collèges avec une association d'insertion

Âge moyen des agents : **46 ans**
Plus de **58%** des agents de la Collectivité appartiennent à la filière technique (cette dernière est majoritairement représentée au sein des UTCD et des Collèges).
Les autres filières représentées au sein de l'administration sont :

- la filière administrative : 27 %
- la filière sociale et médico-sociale : 11 %
- la filière médico-technique : 2 %
- la filière culturelle : 2 %

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Mission Recrutement – Formations Frais déplacement

rh_formation@lozere.fr

- **1 419** équivalent jours formation (annulations Covid)
- **53** jurys de recrutement (mobilités internes ou externes)
- **943** états de frais déplacements contrôlés
- **104 818** titres de restaurant délivrés (distribution de titres aux agents des collèges durant la première période de confinement
- **49** dossiers « médailles du travail »

Mission Prévention

prevention@lozere.fr

- Renforcement du suivi médical des agents : **1 125** consultations ont été réalisées, **85** agents bénéficiant d'un suivi plus personnalisé (85 en 2019, augmentation dûe à la crise sanitaire)
- **50** études et aménagements de postes
- Suspension des formations SST
- Appui technique de crise à l'ensemble des services (qui a mobilisé en partie la mission) dans le cadre de la crise sanitaire
- Organisation de 5 Comités techniques et 4 CHSCT ainsi que 11 réunions avec les représentants du personnel

FAITS MARQUANTS 2020

- Gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19
- Départ à la retraite du médecin du travail en septembre 2020
- Renouvellement du marché assurance statutaire

Assemblées et comptabilité

compta_assemblees@lozere.fr

- **14** réunions : **4** réunions du Conseil départemental et **10** réunions d[illegible]
- **378** délibérations actées
- **23 439** mandats et pièces comptables traitées (taux rejet : 0,41 %)
- **6 309** titres émis (taux rejet : 0,70 %)
- **7 940** factures arrivées sur le portail CHORUS et redirigées vers les différents services
- **965** dossiers programmés sur les dotations cantonales pour **785 812 €** d'aides allouées
- **22** dossiers programmés sur la dotation exceptionnelle et les subventions diverses pour **96 200 €** d'aides allouées

FAITS MARQUANTS 2020

- Sur les 14 réunions 2020, **5 se sont tenues en audioconférence**
- Gestion des dossiers en parallèle avec **le fonds COVID 19. Dérogations au règlement pour les versements de subventions (sans justificatifs).**

Budget :

budget@lozere.fr

- Budget Principal et 3 budgets annexes : Laboratoire d'Analyses - Aire de la Lozère - Domaine des Boissets
- Etapes budgétaires exercice 2020 (budget voté en décembre 2019) : 3 décisions modificatives (avril, juin, novembre) - Compte administratif 2019 (juin)
- Etapes budgétaire 2021 (Septembre à Décembre 2020) : Prospectives financières - Orientations budgétaires - Budget Primitif voté le 20 décembre 2020
- Visa financier de 230 rapports avec 51 modifications demandées
- 1 084 virements de crédits réalisés dont 75 en investissement nécessitant un arrêté
- Suivi des Autorisations de Programmes au nombre de 78
- Mise en place et suivi des fonds COVID de Fonctionnement et Investissement

Contrôle de gestion (pour l'ensemble des budgets) :

- Suivi des crédits et niveaux d'exécution de l'ensemble des Directions
- Production de la revue de gestion trimestrielle et du bilan annuel,
- Suivi des outils de gestion : loyers, charges locatives, subventions, crédits RH, social, SDIS....

Analyses financières :

- CRAC (compte rendu annuel à la collectivité) des délégations de service public : stations thermales de Bagnols-les-Bains et la Chaldette, station de pleine nature des Bouviers, cafétéria et boutique de produits locaux de l'Aire de la Lozère, parc à loups de Sainte-Lucie
- Crédits Ressources Humaines
- Services, associations et organismes satellites

Gestion des amortissements :

- 10 943 immobilisations traitées : Budget principal : 10 335, Laboratoire d'Analyses : 505, Aire de la Lozère : 76, Domaine des Boissets : 27
- Opérations de cessions de biens, déclassements et sorties d'actif
- 1ère phase d'apurement des comptes frais d'études et insertion : 883 000 € basculés en compte de travaux

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

RESSOURCES INTERNES

Assistance et formation des agents :

• Utilisation du logiciel, saisies budgétaires, suivi des crédits, imputations.

FAITS MARQUANTS 2020

- Gestion des fonds COVID
- Premiers ateliers de mise en place de la version V du logiciel Coriolis
- Lancement des opérations de transfert de gestion des stations de ski du Mont Lozère du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère dans le Budget du Département
- Préparation au regroupement au 1er janvier 2021 de la Paierie Départementale et de la Trésorerie principale de Mende au sein du Service de gestion comptable de Mende avec pour le Département le changement de comptable
- Préparation à la suppression du maniement d'espèces (dépôt et retrait) en 2021 auprès des Trésoreries

Finances :

- **Gestion de la dette : le Département continue de se désendetter**
- Dette propre :
  > remboursement capital/intérêts de 21 emprunts représentant au 31/12/2020 une dette de 37 M€
  > consultation et contractualisation de 5 M€ d'emprunt

- **Dette garantie :**
  > prise en garantie de 416 173 € (25 %) pour 10 nouveaux emprunts (1 664 690 €) contractés pour des logements sociaux
  > suivi du ratio Galland pour les 340 emprunts (20,89 M€) garantis
  > avis sur 10 demandes de vente de logements sociaux au profit des locataires occupants et actualisation du montant de la dette garantie par rapport au prix de cession

- **Fiscalité / Recettes / Trésorerie :**
  > simulations en matière d'imposition fiscale (pour la dernière année)
  > suivi et analyse de la réforme fiscale (transfert de la TFPB au bloc communal et perception d'une fraction équivalente de TVA
  > suivi journalier du niveau de trésorerie
  > renouvellement de la ligne de trésorerie pour 7 M€
  > émission des titres de recettes (9 000):
  > suivi de l'encaissement des dotations, subventions, loyers, recouvrement, autres

- **Service d'Incendie et de Secours :**
  > avenant à la convention financière – suivi financier – participation au comité de suivi

- **CAUE :**
  > répartition des produits de la taxe d'aménagement entre le CAUE et les ENS

- **Divers :**
  > déclarations trimestrielles TVA (budget annexes, DSP, POLEN) et annuelle FCTVA
  > recouvrements charges et redevances DSP
  > gestion des admissions en non valeur, créances éteintes, provisions pour risques
  > répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutations et du fonds de péréquation de taxe professionnelle
  > paiements CLERCT transports et déchets, impositions foncières, frais bancaires TIPI ...

FAITS MARQUANTS 2020

- Pérennisation du fonds de soutien interdépartemental des DMTO (regroupant les 3 anciens fonds) apportant une recette de l'ordre de 11 M€
- Une première étape d'apurement de sommes anciennes irrécouvrables

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA LOGISTIQUE

Mission Marchés publics

marches@lozere.fr

- **86** procédures lancées
- **253** marchés notifiés représentant un volume de 21,57 M€ dont 46 accords cadres à bons de commande sans minimum ni maximum
- **129** avenants passés
- **1 759** Dossiers de Consultation des Entreprises retirés
- **486** offres dématérialisées reçues
- **14** commissions d'appel d'offres
- Montant des gains de négociation : **19 270 €HT**

Mission Achats et Moyens

achatsmoyens@lozere.fr

- Relance des marchés d'assurances (auto, dommages aux biens, responsabilités, expositions et objets d'art, protection juridique et fonctionnelle, statutaire)
- 385 véhicules ou engins assurés, 113 sites assurés pour une superficie totale de 135 800 m^2
- Relance des marchés fournitures de bureau et papier
- Relance des marchés de collecte et traitement des déchets (non dangereux, dangereux, à risques infectieux et papiers de bureau)
- 6 Tonnes de papier de bureau collectées en 2020 sur les sites de MENDE

Mission Affaires juridiques

juridique@lozere.fr

- **28** procédures contentieuses en défense
- **14** procédures contentieuses en action
- diverses analyses juridiques et conseils auprès des services et directions du département
- **35** procédures de marchés publics lancées pour le compte des collectivités adhérentes à Lozère ingénierie, représentant **48** marchés notifiés pour un volume total de **9 576 216,91€ HT**
- suivi de l'ensemble des délégations de service public en lien avec les directions opérationnelles

FAITS MARQUANTS 2020

25 000 € de fournitures achetées pour lutter contre la propagation du COVID au sein des services (gel, virucide, plexiglass ...)

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

informatique@lozere.fr

La direction adjointe en charge des systèmes d'information et des télécommunications traite les demandes d'assistance (tickets) en provenance des collèges, du Département de la Lozère, des partenaires externes tels que la mairie de Mende, le Centre de gestion, le SDIS, Lozère ingénierie, l'Alec...

En 2020...

- Le télétravail en situation de crise,
- Poursuite des chantiers de dématérialisation et des chantiers réglementaires,
- Nouveaux services à l'usager sur le territoire,
- Renouvellement des postes informatiques des collèges, déploiement d'une classe mobile dans chaque collège,
- La sécurisation des infrastructures informatiques et le maintien en condition opérationnelle,
- L' accompagnement des agents aux nouveaux usages du numérique.

- **plus de 2 900 demandes d'assistance (tickets)**
- **plus de 50 logiciels et progiciels**
- **700 utilisateurs du système d'information**
- **1 600 équipements informatiques (1 000 équipements dans les collèges)**
- **230 serveurs (dont 80 dans les collèges)**
- **2 salles informatiques (1 datacenter + 1 salle de secours).**

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SERVICE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

batiments@lozere.fr

Le patrimoine immobilier du Département est composé de **70 bâtiments**, lui permettant d'assurer ses missions :

- Bâtiments d'enseignement : 48 420 m²
- Maisons des solidarités et Maison de l'autonomie : 3 710 m²
- Centres techniques : 14 940 m²
- Bâtiments culturels : 7 990 m²
- Espaces administratifs et divers : 11 565 m²

Travaux

- Construction du nouvel internat et de la demi-pension du collège de Meyrueis
- Mise en accessibilité du collège de Ste Enimie
- Mise en accessibilité du collège de Marvejols
- Rénovation thermique du collège du Bleymard
- Travaux de mise en sécurité incendie du collège de Florac
- Travaux de mise en conformité sécurité de la FDE à Mende
- Rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols pour y aménager les locaux de l'Office de Tourisme et des Restos du Cœur
- Rénovation des locaux acquis par le Département boulevard Bourrillon pour l'aménagement des bureaux de la SELO et de la Mission Locale Lozère
- Réhabilitation de l'ensemble immobilier Faubourg Montbel pour installer la Maison Départementale des Sports
- Aménagement de l'ancien casino de Bagnols-les-Bains (cabinet médical et locaux en délégation SELO en lien avec la station thermale)
- Construction d'un silo à pouzzolane au CT de Grandrieu
- Construction du CT de Ste Croix Vallée Française
- Réfection d'un pan de toiture du Domaine départemental des Boissets
- Sécurisation électrique du LDA (installation d'un groupe électrogène et modification du réseau électrique)

Travaux de la future Maison Départementale des Sports à Mende

L'internat terminé au collège de Meyrueis

les nouveaux locaux de l'Office de tourisme Gévaudan Authentique à Marvejols

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

lda@lozere.fr

Le LDA48 a effectué

- **4 584** prélèvements d'eaux de consommation, d'eaux de piscines et baignades, d'eaux de rivières, eaux usées et d'eaux chaudes sanitaires.

- **4 286** prélèvements, **52** audits et **67** heures de formation dans le secteur agro-alimentaire.

- **180 985** analyses réparties de la façon suivante :

> 6 334 analyses de dépistage des encéphalopathies, dont **5 200** sur des bovins (ESB ou maladie de la vache folle) et **1 134** sur des ovins et caprins (tremblante).

> 12 747 analyses d'hygiène alimentaire sur des échantillons prélevés chez des artisans (boulangers, bouchers, traiteurs, charcutiers...), dans les abattoirs et dans le cadre de restauration collective ou commerciale.

> 53 624 analyses d'eaux de consommation, d'eaux de piscines et baignades, d'eaux de rivières et eaux usées et d'eaux chaudes sanitaires.

> 26 recherches de cyanobactéries dans les eaux de baignades.

> 105 566 analyses d'immuno-sérologie et de biologie moléculaire pratiquées sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage.

Date de publication : 5 juillet 2022

FAITS MARQUANTS 2020

Mise en place depuis juillet 2020, du dépistage de la BVD (Diarrhée Virale des Bovins) chez les veaux âgés de moins de un mois, à partir de prélèvement de cartilage auriculaire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, le Département participe à cette lutte sanitaire.

le LDA 48 a également fabriqué environ 320 litres de gels hydroalcooliques pour les différentes directions du Conseil départemental.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Direction du Cabinet et du Protocole
Yvan NAYA-DUBOIS

Direction de la Communication politique et institutionnelle
Elodie GIRAL

Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Direction Générale des Services
Thierry BLACLARD

Mission Coordination Stratégie Evaluation

Dir… Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)
Alimentaire
Eau
Santé animale

SOLIDARITE TERRITORIALE
04 66 49 66 32

➲ **Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement** (DIAD)

Point d'entrée Collectivités
04 66 49 95 07

Ingénierie de projet
Ingénierie Financière
Urbanisme
Attractivité / Accueil
Démographie médicale / Jeunesse
Eau potable
Assainissement, qualité rivières
Transition énergétique
Patrimoine du Département et SIG
Contractualisation - Aides aux collectivités
Structures de développement local
Activités de pleine nature
Agriculture / Forêt
Aménagement foncier agricole et forestier
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme
Circuits courts

➲ **Direction du Développement Éducatif et Culturel** (DDEC)

Point d'entrée Associations
04 66 94 01 04

Enseignement - Collèges
Vie Associative et Culture - Sport
Patrimoine culturel

Lecture publique
Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)

➲ **Direction des Archives Départementales** (AD)

➲ Organismes partenaires
Chambres consulaires (CA, CCI, CMA)
Lozère Développement
SELO
Lozère Tourisme
Lozère Ingénierie
CAUE
Lozère Énergie
SDEE
EDML
Scènes Croisées de Lozère
Lozère logistique scénique
SEM Abattoir du Gévaudan
Autres structures de dévpt local (syndicats mixtes économiques, touristiques, parcs, pays, assos territoriales)

SOLIDARITE SOCIALE
04 66 49 66 06

➲ **Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité** (DTIP)

Action Sociale
Insertion
Logement social

5 Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Florac, 04 66 49 95 04
Langogne, 04 66 49 95 02
Marvejols, 04 66 49 95 03
Mende, 04 66 49 14 85
Saint-Chély d'Apcher, 04 66 49 95 01

➲ **Direction Maison De l'Autonomie** (DMDA)

Guichet unique personnes âgées et personnes handicapées
Offre d'Accueil
Accès aux droits
Instruction
Aide sociale, contrôle et accompagnement
Développement de l'animation et des partenariats
MAIA

➲ **Direction Enfance Famille** (DEF)

Prévention Santé
Offre d'accueil
Accompagnement éducatif
Aide sociale à l'enfance
Observatoire MEDO

➲ Organismes partenaires
MDPH
Mission locale

INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
04 66 49 66 46

SIG
Comptabilité - Finances

➲ **Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports** (DMNT)

Technologies de l'Information et de la communication - Fibre optique
Transports et Mobilités

➲ **Direction des Routes** (DR)

Études
Travaux
Acquisitions Foncières
Gestion de la Route
Parc Technique Départemental
SIG routes

4 Unités territoriales (UTCD)
Chanac, 04 66 49 95 29
Florac, 04 66 49 95 21
Langogne, 04 66 49 95 37
Saint Chély d'Apcher, 04 66 49 95 34

24 Centres techniques

Chanac, Marvejols, Meyrueis, Le Massegros, Sainte-Enimie, La Canourgue, Florac, Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte, Collet-de-Dèze, Sainte-Croix-Vallée-Française, Châteauneuf-de-Randon, La Bastide, Langogne, Le Bleymard, Grandrieu, Villefort, Rieutort-de-Randon, Aumont-Aubrac, Saint-Alban-sur-Limagnole, Fournels, Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu-ville, Nasbinals

➲ Organismes partenaires
Lozère Numérique
SMANA75

RESSOURCES INTERNES

➲ **Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances** (DRHAF)

Affaires financières - Budget
Assemblées et Comptabilité
Ressources Humaines

➲ **Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique** (DAJCL)

Affaires juridiques et contentieux
Commande publique - Achats
Bâtiments départementaux
Systèmes d'information et télécommunications

➲ Organismes partenaires
SDIS
Paierie départementale
CDG

Standard général : 04 66 49 66 66

lozère LE DÉPARTEMENT

Date de publication : 5 juillet 2022

Les partenaires

Drive fermier éphémère à Florac durant le 1er confinement

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

LOZÈRE INGÉNIERIE

Aide allouée par le Département en 2020

70 000 €

LOZÈRE TOURISME

Aide allouée par le Département en 2020

1 242 350 € dont 72 000 € Maison de la Lozère à Paris

LOZÈRE DÉVELOPPEMENT

Aide allouée par le Département en 2020

130 000 €

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Aide allouée par le Département en 2020

3 800 000 € en fonctionnement
+ 600 000 € en investissements

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Aide allouée par le Département en 2020

120 000 € dont 26 500 fonds COVID

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Aide allouée par le Département en 2020

60 000 € dont 23 100 € fonds COVID

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Aide allouée par le Département en 2020

60 000 € dont 26 120 € fonds COVID

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Conseil départemental de la Lozère

Hôtel du Département
4 rue de la Rovère
BP 24 - 48 001 Mende CEDEX
Téléphone : 04 66 49 66 66
www.lozere.fr

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil départemental de la Lozère

Agir, en Lozère, naturellement !

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

La Lozère
en chiffres

- 80 240 habitants (pop. totale)
- 5 168 km²
- 15,5 hab/km²
- 13 cantons
- 10 communautés de communes
- 152 communes
- Préfecture : Mende
- Sous-Préfecture : Florac Trois Rivières

CINQ GRANDES RÉGIONS
- Aubrac
- Cévennes & Mont Lozère
- Gorges du Tarn & Causses
- Margeride
- Vallée du Lot
- Point culminant - Le Mont Lozère - 1699 m

SOLIDARITÉ
- 5 Maisons Départementales de la Solidarité
- 27 maisons de retraite (EHPAD)
- Petite enfance : 16 crèches et micro-crèches
- 48 centres ¨accueil de loisirs sans hébergement¨

VOIRIE
- 2 265 km de voiries départementales
- 4 500 km de voies communales
- 156 km de routes nationales
- 69 km d'autoroute
- 24 Centres Techniques du Département
- 4 Unités Techniques du Département
- environ 1 100 ponts et 720 000 m² de murs de soutènement
- 4 200 kms de fibre déployés à la fin 2021 (sur 5 730 pour la fin de projet prévue mi 2023

PERSONNES HANDICAPÉES
- 5 foyers d'hébergement et Etablissements de Services d'Aide par le Travail
- 6 foyers d'accueil médicalisés
- 1 SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)
- 1 SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)
- 1 SATéLI (Service d'Accompagnement au Temps Libéré)

ENSEIGNEMENT
- 84 écoles primaires publiques
- 28 écoles primaires privées
- 13 collèges publics, 6 collèges privés
- 5 lycées publics, 5 lycées privés
- 6 lycées professionnels

Date de publication : 5 juillet 2022

Les élus en 2021

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

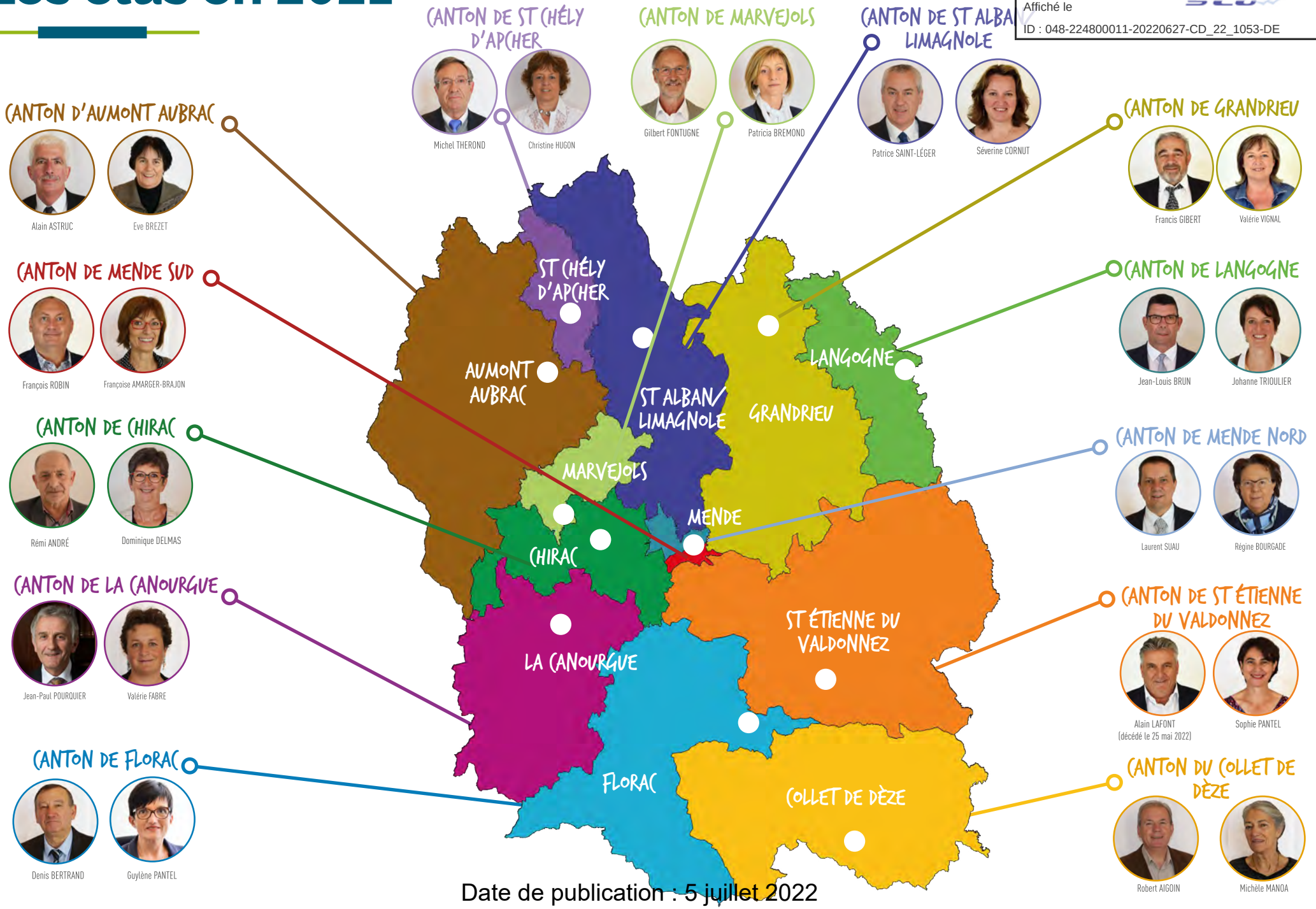

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

0,321 M€

SPORT & JEUNESSE

0,824 M€

ROUTES & VOIRIE

2,448 M€

RSA

8,975 M€

TRANSPORTS

3,573 M€

CULTURE

1,605 M€

FONCTIONNEMENT

36,667 M€

ENFANCE & FAMILLE

8,007 M€

VIABILITE HIVERNALE

0,528 M€

POLEN

0,074 M€

ECONOMIE /DEVELOPPEMENT

1,825 M€

AGRICULTURE

1,237 M€

ARCHIVES

0,205 M€

PATRIMOINE

0,742 M€

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

COLLEGES

5,276 M€

EAU & ASSAINISSEMENT

0,088 M€

ECOLES PRIMAIRES

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALTIER

0,276 M€

TRES HAUT DEBIT

0,666 M€

PED INVESTISSEMENT

0,615 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4,225 M€

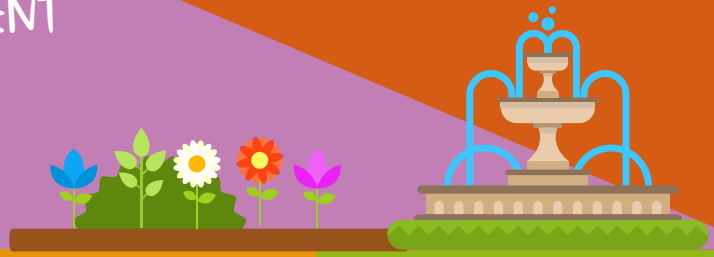

ENVIRONNEMENT

0,366 M€

PERSONNES AGEES APA

13,577 M€

SECURITE

4,709 M€

TOURISME

1,805 M€

BATIMENTS DU DEPARTEMENT

1,184 M€

PERSONNES HANDICAPEES

15,902 M€

MAISONS DE RETRAITE

0,909 M€

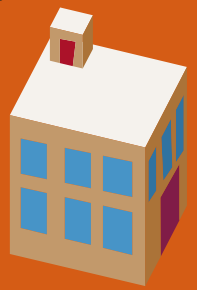

EMPRUNT

5,922 M€

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Les temps forts
de l'année 2021

JANVIER-FÉVRIER

- Lancement Cvthéque LNV
- Signature accord avec la Selo et ArcelorMittal
- Rencontre avec Alain Thirion sur l'hélicoptère Dragon48
- Fusion des bailleurs sociaux SAIEM et Lozère Habitations
- Aides des communes pour la vaccination
- Renouvellement du matériel roulant vieillissant
- Effondrement sur la RD 901, des travaux pour présenter une solution pérenne de rétablissement du trafic des poids lourds
- Labellisation Vélo & Fromages
- Signature de convention avec un médecin
- Réunion pour aider les jeunes pendant la crise sanitaire
- Réunion avec la FDSEA sur la loi Egalim et la PAC

Les internes de médecine découvrent le thermalisme lozérien sur l'Aubrac

MARS-AVRIL

- Demande d'audience au ministre des transports pour la ligne de l'Aubrac
- Aménagement d'une nouvelle salle de restauration au collège Henri Bourillon
- Mobilisation pour les étudiants et les jeunes en situation de précarité
- Travail de fonds sur le CPER
- Réunion du syndicat mixte Lozère numérique
- Présence aux Cérémonies du 19 mars
- Activation du plan de continuité d'activité de service
- Visite de chantier de la Maison des Sports en travaux à Mende
- AG de Lozère Ingénierie
- Inauguration de l'école de Saint-Michel de Dèze

MAI-JUIN

- Démographie médicale : installation du Dr Binet
- Crise sanitaire : compensation Ehpads et revalorisation SAAD
- MDL : remise des malles-types ludothèque
- Inauguration de la station thermale de Bagnols
- inauguration du centre technique de Ste Croix-Vallée-Française
- Printemps des Poètes pour la MDL
- 4 collèges labellisés « Internats d'excellence » en Lozère
- Remise du chèque de la Fondation Bern à l'association le Choisinaît
- Visite de chantier de la voie verte
- Prêt de matériel informatique pour la création d'un centre de vaccination supplémentaire à Mende
- Opération « Connectez-vous local »
- Hausse de l'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires
- Labellisation PAT : le dossier du Département retenu
- Nouveaux circuits patrimoniaux Baludik
- Cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin
- Lancement de l'opération « J'aime mon commerçant lozérien »
- Rencontre avec Bernard Cazeneuve à Paris
- 20 et 27 juin : élections départementales

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

JUILLET-AOÛT

- Installation du Conseil départemental / réélection de Sophie Pantel à la présidence
- 10 ans de l'entente Causse et Cévennes
- Visite de chantier de la rocade ouest de Mende
- Anniversaire des 150 ans du Cévenol
- Animations estivales aux Boissets
cinq livrets pédagogiques pour valoriser les Espaces naturels sensibles
- Ouverture des candidatures du « Challenge Jeunes »
- Acquisition de l'ancienne hippomobile Bagnols-Mende aux enchères
- Rencontre de l'équipage Dragon 48 et rencontre avec l'ARS
- Signature d'une convention d'engagement avec futur médecin
- AG de Lozère Développement
- Réunion du Casdis
- Élections à l'ADF
- Visite du Pont du Lot à l'entrée de Mende
- Remise en état de l'avenue du 11 novembre à Mende
- Importants travaux de réparation du Pont Louis-Philippe sur la RD901
- JO : le volleyeur Jean Patry accueilli à Vialas, sa médaille d'or autour du cou.

Accueil de Jean Patry à Vialas

s du Gévaudan

SEPTEMBRE OCTOBRE

- Rentrée scolaire
- Visites organisées pour les Journées du patrimoine
- Lancement du SDUSN
- Personnes Défavorisées : l'heure du bilan pour le PDALHPD
- Cession de la Maison de la Lozère à Montpellier
- Rencontre avec les éleveurs suite aux attaques de loups
- Soirée des sportifs
- Concours Etoiles de Lozère avec Lozère Développement
- Arrivée du nouveau directeur de Cabinet
- Episode cévenol
- Remise des clefs des véhicules au garage solidaire de Florac
- Regroupement des assistants familiaux de Lozère
- Dévoilement des lauréats du Challenge jeunes 2021
- Travaux sur le pont de Jonchères
- Nouvel ouvrage du Département : «Lozère, territoire d'exception»
- Inauguration Broyeur de déchets verts
- Lancement des pass numériques
- Les élus du Département rencontrent les étudiants chinois à Mende
- Inauguration travaux tribunal de Marvejols
- Revalorisation salariale des services d'aide à domicile
- Consultation Schéma de transition écologique et énergétique
- Animations aux Boissets pour la Toussaint
- Salon des Maires

Soutien au garage solidaire

Visite de l'abattoir de Langogne

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

- Bienvenue aux nouveaux internes de médecine générale
- L'acteur Jean Dujardin en Lozère pour le tournage d'un road-movie
- Présentation la nouvelle génération de contrats territoriaux aux élus locaux
- Les projets de la Traverse présentés au Département
- Arrivée du nouveau DGS du Département de la Lozère
- Annexe des Archives : dépollution ancienne station service Charbonnel
- Réunions territoriales au Bleymard, à Marvejols, Rimeize, Nasbinals, Chanac, Les Bouviers
- Démographie Médicale : Les internes découvrent l'Aubrac
- Présidence Lozère Ingénierie
- Convention entre le Département et Orange pour l'accès aux services téléphoniques et numériques
- Inauguration du pôle agri-alimentaire de Saint-Julien-des-Points
- Inauguration des travaux du CH de Langogne
- Réception des enseignants chercheurs de l'IADT
- Consultation citoyenne : Quels usages numériques pour demain ?
- Atelier transition écologique
- Rencontres du tourisme
- Inauguration de la maison des sports
- Orage de neige - fermeture de cols
- Le Département labellisé Point conseil budget 2021-2023
- Lancement du concours créatif Terre de Jeux 2024
- Ségur de la santé : solidarité avec le médico-social
- Demande de remise en liberté et régularisation de Moussa Tambadou
- Sophie Pantel élue à la présidence de l'Anil
- Visite de la rectrice «Campus connecté»

Visite sur le chantier de la voie verte

Les scolaires visitent l'Hôtel du Département

Visite de la fromagerie de Chambon le Château

Date de publication : 5 juillet 2022

CABINET - PROTOCOLE & COMMUNICATION

cabinet@lozere.fr
communication@lozere.fr

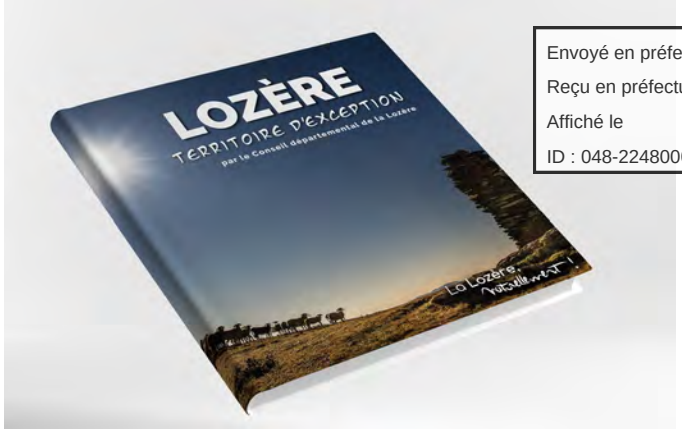

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Les dépenses de la Communication s'élèvent en 2021 à 425 436 €. Le contexte instable a conduit à l'annulation de nombreux événements. Les dépenses concernent essentiellement des reconductions d'actions récurrentes.

18 semaines couvertes en spots radio (Totem + 48FM + radio Zema + radio Bartas)

151 communiqués de presse

Sophie Pantel réélue présidente du Conseil départemental de la Lozère le 1er juillet 2021

Le service communication

- Informe les Lozériens sur les actions du Département
- Réalise des outils et des supports de communication pour le Département
- Mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au département.

Réseaux sociaux et Internet

9 661 J'aime sur la page FB du Département

2 395 abonnés Twitter

Sur lozere.fr, **198 399** visiteurs sur l'année avec une moyenne de **700** visiteurs par jour

Émissions TV : Campagne Média (affichage 4/3 sur Lille et marseille et TV avec spots sur BFM et France TV) et World on board Air France (nouveau partenariat pour diffusion sur l'année 2022),

Une activité dense et diversifiée

- **Accueil du public, interface pour les relations protocolaires du Département et lien transversal avec les services**
- **Gestion des agendas et secrétariat de la Présidente et des élus**
- **Commémorations, déplacements des élus**
- **Relations avec d'autres Département / Institutions**
- **Evénementiels** (manifestations, expositions, installations de salles, accueil...)
- **Maquette, graphisme** (Couleurs Lozère, affiches, brochures, flyers...)
- **Signalétique** (sur bâtiments, sur manifestations)
- **Dotations objets promos**
- **Sites web et réseaux sociaux**

Les autres points marquants sont :

- Renouvellement d'achats photographies professionnelles (fond Botté)
- Collaboration film Chemins de pierre /Radar films avec J.Dujardin – tournage en Lozère
- Beau livre générique sur la Lozère, « Lozère, territoire d'exception »
- Commande de masques logotés CD48
- Mise à jour signalétique bâtimentaire (Maison des Sports, Station Mt Lozère, devise républicaine Laïcité sur les frontons des collèges...),
- Signalétique Salon des Maires

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Point d'entrée "collectivités"
04 66 49 95 07
collectivites@lozere.fr

> Environnement – Transition énergétique

• Diffusion de 5 carnets pédagogiques valorisant les Espaces Naturels Sensibles et commande de 5 nouveaux carnets
• Cartographie des enjeux en vue d'une future stratégie de transition écologique et énergétique par 3 élèves-ingénieurs de Polytech'Tours
• Animation de l'émergence de la stratégie de transition écologique et énergétique départementale par 4 élèves de l'INET

> Ingénierie et contrats territoriaux

• Deuxième édition des cahiers de l'ingénierie rassemblant l'offre d'ingénierie du Département et de ses structures partenaires à l'occasion du 1er salon des maires en Lozère
• Fin des individualisations et dernier avenant des Contrats Territoriaux de deuxième génération et gestion des aides contractualisées
• Lancement de la 3ème génération de contrats territoriaux « Ensemble, faire réussir la Lozère » : rencontres de présentation avec les élus dans les 10 communautés de communes, puis travail d'accompagnement
• Accompagnement en ingénierie de nombreux projets publics des collectivités (ingénierie de projet, ingénierie financière)
• Suivi de l'élaboration des contrats de ruralité de relance et de transition écologique (CRRTE) de l'Etat, des contrats territoriaux de la Région et accompagnement des démarches bourgs-centres, action cœur de ville et petites villes de demain
• Suivi des programmes européens et participation à l'élaboration des programmes européens 2021-2027
• Suivi de l'élaboration du futur Contrat de Plan État Région et du Contrat de Plan Interrégional État Région Massif Central

> Logement

• Fin de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique 2018 – 2021 et préparation du nouveau PIG pour un habitat durable, attractif et solidaire
• Accompagnement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat du territoire

> Eau potable & Assainissement - Rivières

• Accompagnement des communautés de communes pour le transfert de la compétence AEP – Assainissement
• Dans le cadre de la nouvelle offre d'assistance technique dans le domaine de la gestion patrimoniale : mise en place de la mission de contrôle des points d'eau incendie
• Dans le cadre des contrats territoriaux : mise en place d'un règlement pour le renouvellement de réseaux (en cas de ressource déficitaire et dans le cadre d'une gestion patrimoniale aboutie) et d'un règlement pour l'aménagement de points d'eau incendie déconnectés du réseau d'eau potable
• Accompagnement des projets de stations d'épuration
• Poursuite du réseau de suivi qualité rivières
• Participation à l'étude pour la mise en place d'une gouvernance sur le bassin de la Truyère
• Contribution sur les Schémas Directeurs d'Aménagement de Gestion des Eaux et sur les Plans de Gestion du Risque Inondation sur les trois bassins versants de la Lozère

> Agriculture

• Transformation de l'apport en compte courant d'associé en capital et accompagnement de la SEM Abattoir d'Antrenas dans son projet d'extension
• Poursuite de l'animation du dispositif Agrilocal et premières individualisations sur le dispositif d'aide incitatif en faveur des collèges pour une alimentation de proximité et de qualité
• Lancement d'un projet alimentaire de territoire (PAT) à l'échelle départementale, labellisé au niveau national comme « PAT émergent » et obtention de financements dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation

> Jeunesse

• Déploiement du plan d'actions de la politique jeunesse, et notamment la 4ème édition du challenge jeunes, la poursuite du Pass'Jeunesse... et réalisation du bilan de la politique jeunesse

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

solidariteterritoriale@lozere.fr

> Tourisme

• Ouverture après travaux de la station thermale de Bagnols les bains (en délégation SELO)
• Création et déploiement de 15 circuits patrimoniaux via l'application Baludik
• Poursuite du Pass'Lozère
• Bilan de la stratégie tourisme Lozère 2021 et lancement de l'élaboration du schéma « vers un tourisme durable 2022 - 2028 » (rencontres territoriales du 6 au 10 décembre)
• Bilan de l'expérimentation de mise en place de bornes d'information touristique et ingénierie pour le déploiement de ce projet à l'échelle de la Lozère en 2022]

• Réalisation des travaux d'aménagement du Haut-lieu de l'agropastoralisme au Domaine départemental de Boissets et réflexion préalable au développement d'un projet de valorisation du site patrimonial des Bondons
• Programme d'animations estivales sur le station du Mont-Lozère « Le Mont-Lozère en lumières » autour d'activités sportives, culturelles et de découverte de la nature et programme d'animation porté par le Département au Domaine départemental de Boissets pour les vacances d'automne
• Reprise de la gestion au 1er janvier 2021 des stations du Mont-Lozère et du Mas de la Barque et conclusion d'une nouvelle délégation de service public commune aux deux stations

> Accueil, attractivité et démographie médicale

• Fin de la mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projets Massif Central 2018-2021 « Regain démographique » en partenariat avec les 3 PETR ou association territoriale et Lozère Développement
• Conduite d'une évaluation de la politique publique d'accueil de nouvelles populations en Lozère
• Contacts et accompagnement dans les projets d'installation des professionnels de santé ou des étudiants dans ces professions : mise en place d'une journée semestrielle de rencontre avec les internes en stage sur le territoire (Haut-Allier – 5 septembre ; Aubrac – 21 novembre)

> Activités de Pleine Nature

• Analyse foncière et conventionnement de lieux de pratiques d'activités de pleine nature en vue de leur inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
• Dans le cadre de la stratégie de développement du trail en Lozère : travail préparatoire à l'ouverture de deux « espaces trail » sur le Mont-Lozère et le secteur « Causses et Gorges » en partenariat avec le SMAML et les communautés de communes compétentes
• Déploiement de l'outil Géotrek à l'échelle départementale
• Soutien des structures valorisant l'itinérance (Urbain V, Stevenson, ...)

> Gestion domaniale

• Régularisation foncière des collèges
• Acquisition de l'ancienne station Charbonnel à Mende pour la construction du nouveau bâtiment de conservation des archives départementales et de terrains à Lanuéjols pour la construction du Centre de Conservation et d'Études.

> Développement

• Accompagnement de 23 projets d'immobilier d'entreprises et 10 projets d'immobilier touristique dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier par les EPCI au Département
• Mise en place d'un dispositif transitoire de financement de l'immobilier touristique avec les EPCI durant la transition entre les deux générations de programme Leader

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

solidariteterritoriale@lozere.fr

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF & CULTUREL
culture@lozere.fr

POINT D'ENTRÉE ASSOCIATIONS

- Point unique de dépôt de dossiers de demande de financement pour les associations (fonctionnement /investissement) : 482 dossiers en 2020 (effet COVID) et **652** dossiers traités en 2021. On constate peu à peu un retour à la normale.
- Interlocuteur unique : Direction du Développement Éducatif et Culturel
Tél : 04 66 94 01 04 / Courriel : associations@lozere.fr

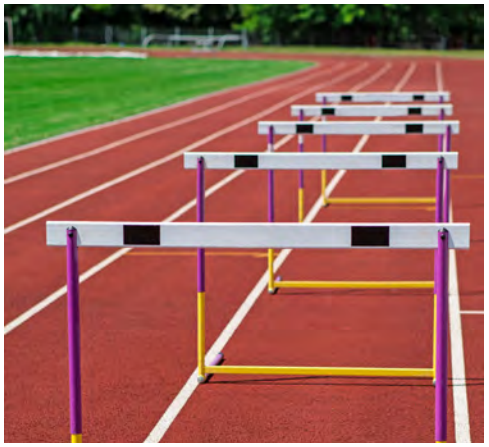

ENSEIGNEMENT :

• **13** collèges publics / **5** collèges privés, **3 640** élèves dont **2 578** élèves en collège public et **1 062** élèves en collège privé. Ouverture d'une section équestre au collège de St-Etienne-Vallée-Française.

• Accompagnement financier des collèges publics et privés pour leur fonctionnement mais également pour l'accès aux équipements sportifs, leurs projets pédagogiques, pour l'achat du matériel pédagogique, pour l'achat de matériel informatique pour les collèges privés et les travaux d'investissement des collèges privés.
• Poursuite du dispositif collèges au cinéma et financement des Scènes croisées pour leur action auprès des collèges
• Fixation des tarifs de restauration.
• Accompagnement des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : état des lieux de chaque établissement et aide à l'organisation de 4 semaines de pesées à l'automne-hiver 2021.
• Gestion du personnel des collèges et suivi des formations en lien avec la direction des ressources humaines.
• Relations avec les principaux et gestionnaires des collèges à travers rencontres et groupes de travail.
• Travaux de rénovation réalisés par les 5 agents de l'équipe mobile en lien avec le service des bâtiments et les chefs d'établissement.
• Aides financières à des organismes associés à l'enseignement.
• Soutien à l'enseignement supérieur via les antennes universitaires implantées en Lozère.

SPORT :

• Soutien financier au fonctionnement des structures et associations sportives et à l'organisation de leurs manifestations : **30** associations soutenues.
• Soutien financier aux comités sportifs : **23** comités soutenus et aux équipes nationales : 4 associations soutenues.
• Aides financières pour l'achat de petits équipements sportifs des clubs.

CULTURE :

• Soutien financier au fonctionnement des structures et associations culturelles, leur programmation et l'organisation de leurs manifestations : environ **80** associations soutenues.
• Diffusion de la programmation culturelle des acteurs du territoire via le site culture.lozere.fr en lien avec le portail Tourinsoft des offices du tourisme.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

PATRIMOINE CULTUREL :

• Poursuite du Plan objets d'art, programme de conservation préventive et curative sur les objets d'art des communes, en cofinancement avec la Direction régionale des Affaires culturelles d'Occitanie.

• Aide financière aux communes pour la restauration de leurs œuvres d'art.

• Mise en commun des bases de recensement des objets mobiliers et immobiliers entre la Région Occitanie et le Département.
• Publication du 7e volume de la collection « Patrimoines de Lozère - Du côté des causses lozériens » en 2020 et du 8e en 2021 « Conservation-restauration des objets d'art en Lozère… ».

• Poursuite du partenariat avec la Région Occitanie sur le site de Javols.

• Lancement d'un appel à projet pour l'animation culturelle du domaine départemental de Boissets. Le projet du collectif « Lignes d'horizon », piloté par l'association Détours du monde, a été retenu.

• Fin du chantier des collections de l'Ecomusée du Mont-Lozère au Pont-de-Monvert. Début du chantier de collection Numa-Bastide à Saint-Germain-de-Calberte et des squelettes de chevaux de Przewalski (association Takh à Hures-la-Parade.

• Création d'une visite virtuelle du site de Boissets en collaboration avec la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Région Occitanie.

• Création de l'exposition permanente sur l'architecture caussenarde (Boissets) et étude du bâti du site de Boissets

FAITS MARQUANTS

• Soutien financier aux acteurs culturels et sportifs du territoire pour soutenir les associations ayant engagé des frais suite à l'annulation d'événements dûs à la crise sanitaire, grâce à deux actions :

- Mise en place d'un fonds Covid qui a permis d'aider 16 associations culturelles et 17 associations sportives.

• Mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les collèges avec une forte implication des agents de collèges.

• Soutien aux équipes et remplacement des agents des collèges dès le 1er jour d'absence dès la reprise scolaire.

• Fourniture de masques à tous les élèves dès la reprise scolaire

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

archives@lozere.fr

> Collecte

- 7,9 mètres linéaires d'archives publiques entrées (dont d'importantes restitutions : notaires lozériens conservés en Aveyron, carnets forestiers des Eaux et Forêts conservés par le PNC, compoix de Saint-Martin-du-Born conservé par un particulier) et 3,43 ml d'archives privées (dont les 51 carnets intimes d'Irène Lascols d'Ispagnac, tenus de 1875 à 1946). sensibilisation au RGPD

> Traitement

- 7 mètres linéaires d'archives classées dans l'année et 32 nouveaux inventaires mis en ligne. Parmi ces derniers, l'inventaire du fonds de la famille Eimar de Jabrun.

>Conservation

- 87 registres (notamment de notaires) et documents ont été restaurés pour 45 000 € et 23 unités reliées (presse/revues locales et travaux universitaires) ;

- 124 980 pages et images numérisées en 2021 et 1 512 514 images numériques remises gracieusement par des lecteurs portant à 3 964 045 le nombre total de ressources numérisées mises en ligne et consultables gratuitement sur le site des Archives.

> Communication

- 1 024 séances de travail en salle de lecture
- 6 449 communications de documents en salle de lecture (archives papier, presse et ouvrages, microfilms et microfiches)
- 127 demandes de recherche par correspondance traitées dont 73 recherches administratives pour établir des droits

- 12 570 703 pages vues sur le site internet des Archives ;
- 105 868 visiteurs uniques sur le site internet des Archives (et 274 693 connexions) : chiffre en forte augmentation.

- 72 scolaires accueillis par le service éducatif des Archives et 284 élèves touchés au total

FAITS MARQUANTS 2021

> l'exposition Les semelles de vent. Lozère, une histoire des migrations du Moyen Âge aux années 1980, présentée aux Archives départementales de juillet à décembre.

> les Archives départementales ont par ailleurs :
• mis en ligne leurs conférences sur la chaîne YouTube du Département parallèlement à un nouveau cycle de conférences, notamment une soirée inédite sur l'histoire des bergers ;
• participé aux Journées européennes du Patrimoine en proposant visites et lectures d'archives ;
• créé et animé un jeu de sept familles pour les résidents de l'EHPAD Les Alisiers à Fournels.

> décembre 2021 : désignation du maître d'œuvre (groupement) pour la construction de la future annexe des Archives par le jury du concours d'architecture.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
bibliotheque@lozere.fr

FAITS MARQUANTS 2021

> 6ème année de labellisation pour l'opération « Premières Pages ».
> Poursuite des actions labellisées Bibliothèque Numérique de Référence.
> Poursuite des actions du Contrat Départemental de Lecture-Itinérance (CDLI) et du Contrat Territoire-Lecture (CTL).

> 111 tournées avec le bibliobus, 15 400 kms parcourus
> 80 tournées avec la navette, 8 590 kms parcourus
Publication d'une brochure « de Bouches à Oreilles » travail du comité de lecture
> 11 dossiers d'aide aux communes instruits pour l'aménagement ou l'informatisation de leur bibliothèque
> 1 dossier d'aide aux communes instruit pour l'acquisition d'un véhicule navette intercommunal

ACTIONS

• « Printemps des Poètes » (mars et juin) - thématique le désir - Intervention du poète slameur Govrache
13 sites, 583 participants

• « Itinérances Numériques » (juin à décembre) : Ateliers numériques réalisés par Numn'coop avec jauge limitée
15 sites, 29 ateliers, 310 participants

• « Le Mois du film documentaire » (novembre) thématique La/les mémoire.s
Projections de films documentaires et rencontres ou débats / 15 sites, 23 projections, 738 participants

• « Formation du réseau » :
- 12 formations continues proposées par la MDL
- 1 Festival International du Roman Noir (Frontignan)
- 2 sessions de formation de base : 11 personnes (report de 2020) et 17 personnes
- 36 formations et rencontres sur sites dans les bibliothèques

• « Premières Pages » : Ateliers et animations proposés aux tout-petits (0-3 ans) et à leurs accompagnants, personnels de la petite enfance et bibliothécaires
- 83 séances sur 47 sites. 1670 personnes dont 1 221 tout-petits
- 30 malles de livres : (502 livres) pour les 0-3 ans, acquises et distribuées au réseau des bibliothèques

• « Actions Hors les Murs » : Ateliers, lectures, et animations diverses :
- Contes Nus Pieds : 2ème édition, 19 séances, 452 personnes
- Contes En Chaussettes : 2ème édition, 26 séances, 611 personnes
- Interventions au Mont-Lozère et au domaine départemental des Boissets : nouveauté, 4 séances, 41 personnes
- Cadeau de Noël : 3 séances, 106 personnes

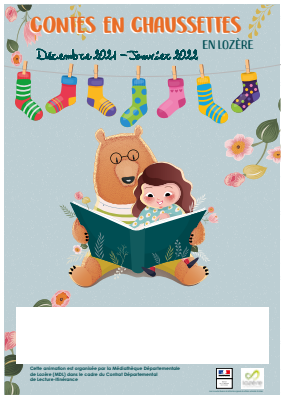

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ SOCIALE
social@lozere.fr

DIRECTION DU LIEN SOCIAL
lien_social@lozere.fr

- **Action sociale territorialisée :**

Sur l'année 2021, afin d'accompagner les personnes :
les assistants sociaux ont conduit 8 308 entretiens dont 888 en visites à domicile.
les conseillers en économie sociale et familiale ont réalisé 3 026 entretiens dont 1 265 en visites à domicile.
228 Aides Éducatives Budgétaires (AEB) validées, dont 114 encore en cours au 31 décembre 2021.63 dossiers de surendettement accompagnés par un travailleur social du Département

- **Aides financières individuelles (action sociale) :**

> 26 aides accordées pour un montant total de 2 616 € au titre de l'accès aux sports et à la culture au profit de 7 adultes pour 570 € et 19 enfants pour un montant de 2 046 €
62 secours exceptionnel de la Présidente accordés aux familles pour un montant de 19 698 €

- **Activités des Maisons Départementales des Solidarités (MDS)**

Sur l'ensemble du département et au sein des 5 MDS, 68 agents sont présents afin d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation, l'accompagnement social et médico-social des personnes s'adressant à la MDS. Cela représente 3 746 accueils physiques et 30 086 accueils téléphoniques.

Insertion :

> Le Département a versé **7 826 333 €** d'allocations rSa pour **1 284** foyers.
> 31 Contrats à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) cofinancés par le Département pour les personnes bénéficiaires rSa pour un montant total de 78 445 €, 4 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un montant de 23 541 €.
> 42 aides financières individuelles ont été accordées pour un montant total de 26 815 €.
Le programme Départemental d'Insertion recense 27 actions portées par 21 opérateurs pour un montant total de 1 000 761,28 €. Ces actions ont permis de mettre en place 946 accompagnements.
> La Mission Locale de Lozère a accompagné **1 754** jeunes entre 16 et 25 ans, dont 654 nouveaux.
Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté a accordé **50** aides au profit de 47 jeunes pour un montant de 20 265 €
> La Bourse Emploi Formation a accordé **26** bourses au profit de 24 jeunes pour un montant de 37 614 €.

- **Action Accès et maintien dans le logement :**

> Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a étudié **529** dossiers en 2021 et a donné **898** décisions pour 529 ménages pour un montant d'aide de 254 660 €.
> 14 Mesures d'Accompagnement Social Liés au Logement (ASLL) conduit par le Département
> L'action d'accompagnement énergétique a permis de soutenir **21** ménages en situation de précarité énergétique sur 2021

FAITS MARQUANTS EN 2021

> Déploiement des Pass Numérique
> Extension du chantier d'insertion de l'ASA DFCI
> Labellisation du Département en tant que Point Conseil Budget
> Élaboration du Plan Département d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées
> Conventionnement avec le CIAS Cœur Lozère
> Déploiement de l'action Opticourse
> Réhabilitation des Maisons Départementales des Solidarités de Marvejols et Mende

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SOLIDARITÉ SOCIALE

social@lozere.fr

ACTION OU EVENEMENT PARTENARIAL

• rencontre des **13 PMI** : une seule réalisée en visio en raison de la crise sanitaire
• développement du travail avec le réseau péri natalité
• mise en place des formations assistants maternels avec le GRETA
• renforcement du travail en partenariat avec le CAMPS dans le cadre de prise en charge précoce des enfants et de leur famille dès la naissance
• renforcement des liens avec l'éducation nationale dans le cadre du comité Départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté
• travail avec tous les partenaires sur l'IVG en Lozère
• élaboration d'un travail avec la Mission Locale et Addiction France dans le cadre du projet « addiction »

ACTIONS DE LA DIRECTION ENFANCE FAMILLE

La pandémie COVID a continué a être gérée par le service et les mesures étant moins restrictives, certaines missions ont pu reprendre hormis les actions collectives

- en application de la loi du 20 août 2021, les bilans de santé en école maternelle ont été mis en place sur les petites sections ayant pour conséquence l'adaptation de la procédure relative à la mise en œuvre de ces bilans, des outils utilisés et du recrutement temporaire d'une infirmière pour réaliser, de façon transitoire, ces bilans auprès des enfants de moyenne section.
- parution de la Loi ASAP (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) avec à ce jour, 10 décrets d'application impactant les agréments des assistants maternels et les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- L'arrivée du deuxième médecin a eu pour impact de déployer des consultations sur tous les territoires, suivi des enfants confiés, éclairage médical sur des procédures ou certaines prises en charge
- le Département a été retenu par la CPAM dans le cadre du projet relatif à la lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, permettant de développer les compétences des professionnels dans le cadre du dépistage et de l'orientation. De même que cela a permis de développer le travail en lien avec un psychomotricien pour un repérage précoce des enfants porteurs d'un Syndrôme d'Alcoolisation Fœtale (SAF) et de mettre en place des ateliers de soutien à la parentalité avec une psychologue de la Mission Locale
- Départ en disponibilité de l'éducatrice de jeunes enfants, non remplacée.

• **Offre d'accueil :**

• **142** mandats pour les puéricultrices évaluatrices qui représentent 292 entretiens, dont 85 dans le cadre des agréments assistants maternels, 36 dans le cadre des agréments assistants familiaux, 19 dans le cadre d'une information préoccupante, 2 évaluations dans le cadre d'Incidents en Offre d'Accueil. Elles ont réalisé 39 passages à la maternité et ont rencontré 141 familles.
• **269** assistants maternels agréés pour une capacité d'accueil de 970 places, dont 11 Maisons d'Assistants Maternels avec 27 assistants maternels et 108 places.
Pour les assistants maternels agréés :
- Une session de formation de 80 heures avant accueil a été organisée en 2021 :
6 assistants maternels ont été formés.
- Deux sessions de formation de 40 h après accueil :
entre janvier et mai 2021, la session a permis de former 17 personnes ;
de novembre 2021 à juin 2022, 7 personnes seront formées.
• **63** assistants familiaux agréés pour une capacité de 127 places.
Pour les assistants familiaux agréés :
• **13** nouveaux assistants familiaux ont été formés par le Département dans le cadre de la formation de 60 heures avant accueil ;
• **9** ont suivi la formation de 240 heures après accueil, ils présenteront le diplôme d'État d'Assistant Familial en juillet 2022.

• **19** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dont 10 multi-accueils, 8 micro-crèches,
1 crèche familiale.
• **21** Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour une capacité d'accueil de 845 places dont 270 places pour les enfants de moins de 6 ans.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

FAITS MARQUANTS EN 2021

- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Lozère relancé après une interruption liée au COVID.

- Création du Laboratoire de la Protection de l'Enfance, déclinaison opérationnelle de l'ODPE, dont l'objectif est de travailler sur les évolutions législatives, sur l'amélioration de la transversalité inter-institutionnelle, sur le repérage de besoins nouveaux et sur l'élaboration de propositions d'actions nouvelles

- Organisation du regroupement des assistants familiaux, qui n'avaient pas été réunis par la DEF depuis plusieurs années. L'occasion de présenter le nouveau guide de l'accueil familial en Lozère.

- Création de la commission agrément : composée de professionnels de la Direction Enfance Famille, d'une élue et d'une représentante de l'ALAMAFA, cette commission donne un avis sur la validation des agréments d'assistant familial et d'assistant maternel, à l'issue de la procédure d'instruction des candidatures.

- RH : arrivée en février d'un deuxième médecin après 4 années de vacance de poste et arrivée d'un nouveau directeur.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

INTERVENTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ

• **652** déclarations de grossesse traitées par les sages-femmes avec 159 suivis de grossesse, 632 rendez-vous dont 226 visites à domicile, 147 consultations en MDS, 72 Entretiens Prénataux Précoces soit 11 % des déclarations de grossesses, 51 séances de préparation à l'accouchement, 31 consultations PRogramme d'Accompagnement de retour à DOmicile (PRADO).
• **94** séances de planification dont 67 sur Mende, 15 sur Langogne, 3 sur Marvejols, 3 sur Saint-Chély-d'Apcher et 6 sur Florac.
• **98** séances de consultations de puéricultrices .
• **94** séances de consultations nourrissons réalisées ; 19 sur la MDS de Florac ; 11 sur la MDS de Marvejols ; 28 sur la MDS de St-Chely-d'Apcher ; 19 sur la MDS de Florac et 26 sur la MDS de Mende.
• **1201** enfants vus par les puéricultrices : 936 vus en visites à domicile dans le cadre de l'accompagnement des familles, 128 visites à la maternité, 137 rendez-vous sur les Maisons Départementales des Solidarités.
• **727** enfants vus en bilan école maternelle, soit 30,5 % des enfants inscrits en moyenne section, 351 enfants ont été orientés vers un spécialiste soit 48,3 %.
• **92** visites à domicile pour l'accompagnement de 10 familles par l'éducatrice de jeunes enfants.
• **36** actions collectives ont été proposées : 10 auprès des familles, 4 auprès des professionnels, 2 auprès des collèges et lycées et 20 ateliers massages du nourrisson..

INTERVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ

• **180** informations de mineurs en danger ou en risque de danger recueillies et traitées par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, dont 160 qualifiées en Informations Préoccupantes, 30 signalements directs,
• **400** mesures d'Actions Éducatives auprès des familles
- 62 mesures d'Aides Éducatives à Domicile
- 338 mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert, 70 AEMO exercées par l'Aide Sociale à l'Enfance et 268 AEMO exercées par des services extérieurs.

• **47** Mineurs Non Accompagnés arrivés en Lozère et mis à l'abri :
- 7 refus administratifs,
- 12 fugues ou départs volontaires,
- 1 orientation vers un autre département,
- 10 Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) Département de la Lozère,
- 17 en attente.

• **5 523** heures d'interventions de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour 52 familles.
214 Mineurs pris en charge avec une mesure de placement dont 61 admis en 2021.
49 Contrats Jeunes Majeurs.

• **1 168** aides financières accordées aux familles représentent un montant de 113 415 € sous forme de :
- Bon alimentaire : 37 168 €
- Allocation Mensuelle Temporaire : 49 997 €
- Secours d'Urgence : 26 250 €.

FAITS MARQUANTS EN 2021

- Réouverture d'un Lieu de Vie et d'Accueil à Langogne, après une cessation d'activité suite à des dysfonctionnements.
- Changement du juge des Enfants arrivée en septembre 2021.
- Renforcement de l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance avec le recrutement d'une éducatrice spécialisée à temps complet sur la MDS de Florac, justifié par un accroissement d'activité sur le secteur et, plus généralement sur l'ensemble du département.
- Déploiement de l'activité d'un agent recruté par l'Aide Sociale à l'Enfance en janvier 2021 sur 3 missions distinctes : évaluation de l'isolement et de la minorité des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés, accompagnement et coordination des acteurs de la prise en charge des MNA, création d'une guidance professionnelle pour les assistants familiaux.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L' AUTONOMIE / AIDE SOCIALE

mda@lozere.fr

ACCUEIL GÉNÉRAL MDA :

- Appels téléphoniques : 5 984 appels (6 086 en 2020)
- Accueil physique : 1 578 personnes (1 881 en 2020)

AIDES ET PRESTATIONS :

• L'allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile
En décembre 2021, 1 938 personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile (1 880 en 2020)
5 080 013 € pris en charge par le Département pour l'année 2020 (2020 : 5 293 375 €)

L'allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement
Près de **1 245** personnes ont perçu l'APA en établissement en Lozère ou hors du département.
5 422 719 € versés par le Département au titre de l'APA en établissement.
(5 425 262 € d'APA en établissement en 2020)

• Aide sociale
> **266** personnes handicapées ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement
= 9 889 924 € d'aides accordées par le Département
(2020 : 278 personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : 9 736 444 €)

> **227** personnes âgées ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement
= 2 776 074 € d'aides accordées par le Département
(2020 : 225 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : 2 282 722 €)
> **10** personnes âgées ou handicapées ont perçu l'Aide sociale à domicile pour 24 154 € d'aides accordées par le Département. (11 en 2020 pour 13 679 € d'aides accordées par le Département)

• Suivis MAIA :
54 personnes sont entrées dans le dispositif, 41 en sont sorties pour une file active en fin 2020 de 110 personnes suivies en gestion de cas.

• Personnes handicapées
> 2 177 personnes ont déposé un dossier en 2021 à la MDPH et ont formulé 6 810 demandes instruites par les équipes de la MDA (2 015 personnes ont déposé en 2020 pour 4 473 demandes)

• Cellule de Recueil d'Information Préoccupante Adultes Vulnérables :
> 46 situations ont été examinées en 2021. 38 ont été qualifiées de préoccupantes et 21 ont abouti à une transmission au tribunal.

> Prés de **583** personnes ont perçu la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) par mois en 2021
> 3 932 374 € pris en charge par le Département (3 927 380 € pris en charge en 2020)
> 66 personnes ont perçu l'allocation Compensatrice pour Tierce personne
= 537 433 € pris en charge par le Département (73 personnes en 2020 pour 612 029 €)

• CDAPH
> **22** séances de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, pour l'examen de 1 402 dossiers (27 séances en 2020 pour 1 678 dossiers)

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES
infrastructures@lozere.fr

DIRECTION DES MOBILITÉS, DES AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES ET DES TRANSPORTS

Mission Numérique

numerique@lozere.fr
5 agents

Syndicat mixte autoroute numérique A75

• Gestion du syndicat **7** délibérations.
• L'année 2021 à été consacrée, à l'intérim de la présidence par Marie Laure Mugnier puis à l'installation du nouveau comité syndical et de son Président Denis Bertrand et enfin, à la gestion courante avec notre nouveau fermier filiale de la société SFR.

Téléphonie mobile

• Gestion des **27** sites de téléphonie mobile appartenant au Département (suivi de la maintenance, plans de prévention...). Nombreuses interventions vers les opérateurs pour des problèmes d'interruption de services.Participation avec la Préfecture de Lozère à l'équipe projet téléphonie mobile créée afin de suivre le nouveau programme national « New Deal » et de sélectionner les nouveaux sites à construire dans ce cadre.
Les sites remontés à la Mission France Mobile pour 2021 sont les suivants :

- Barjac (2 sites) : Méjantel et Pierrefiche
- La Bastide Puy Laurent - (1 site) : Masméjean - RD6
- Lanuéjols (4sites) : Plusieurs hameaux
- Arzenc d'Apcher (1 site)
- Saint Rome de Dolan (1 site) : Combelasais
- Javols (1 site) : La Bessière
- Saint Pierre de Nogaret (1 site)
- La Tieule (1 site) : Malavialette

L'arrêté relatif a cette sélection est paru le 9 avril 2021.
Il est possible de choisir des « zones blanches », mais aussi des « zones grises » en ne faisant venir s'installer que les opérateurs absents. Sur chaque pylône, il peut donc y avoir de 1 à 4 opérateurs selon les cas.
Au 28 juillet 2021, 26 sites new deal étaient déjà en service.

Service comptable et financier

Missions : élaboration budgétaire, suivi de la programmation, suivi d'exécution des marchés

• Pilotage du budget de la DGAI ; recouvrement des subventions et participations sur projets d'infrastructures.

• Coordination financière et gestion des crédits alloués aux 4 UTCD, au Parc technique et aux services du siège : **42** structures de Gestion administrées.

• **210** chantiers d'investissement routier sur Autorisations de Programme ; opérations de travaux, achat de véhicules, de matériel de signalisation et de comptage gérés sur AP.

• Exécution administrative et financière de **112** marchés publics :
- 70 marchés de Fournitures Courantes et Services,
- 22 marchés et accords cadres de Prestations Intellectuelles,
- 20 marchés de travaux dont 12 accords cadres à bons de commande (voirie, ouvrages d'art, travaux de sécurisation, ensemencement hydraulique) et 8 marchés ordinaires,

• Gestion des commandes : **777** de fournitures et matériaux pour les Unités Techniques, **665** pour l'exécution des études, acquisitions foncières et travaux de voirie.

• Acomptes sur marchés, délais d'exécution, décisions d'ajournement, actes de sous-traitance, réception des chantiers, décomptes généraux : **517** ordres de services, **623** acomptes sur marchés fonciers, d'études et de travaux et **430** sur marchés fournitures, **805** mandats d'investissement et **787** de fonctionnement, **200** courriers.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Le Très Haut Débit (THD)

2021 le rythme de croisière de production de prises se maintient mais les difficultés restent très nombreuses pour desservir les dernières maisons.

> 15 046 (+22 % par rapport à 2020) prises optiques ont été construites dans l'année soit 70 % du réseau raccordable fait.

Syndicat Mixte Lozère Numérique

•Le syndicat s'est réuni 6 fois et à produit 25 délibérations.
Robert Aigoin est élu Président du Syndicat.
La création de la filiale Orange Concessions qui regroupe toutes les DSP du groupe Orange SA est créée.

Nombreuses interventions vers les équipes de la filiale pour des problèmes de déploiement de chantier sur les communes et vers les opérateurs pour des difficultés de raccordement, des particuliers et des entreprises.
Nombreuses interventions également vers l'opérateur Orange pour des pannes sur le réseau cuivre toujours plus nombreuses et plus longues.

-

FAITS MARQUANTS EN 2021

- Schéma Départemental des Services et des Usages du Numérique

Lancement d'une consultation et choix du cabinet d'étude On-x.
Première réunion de lancement en septembre du comité technique et du comité de pilotage.
Lancement de la phase de diagnostic territorial.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

DIRECTION DES ROUTES

Service Gestion de la Route

gestion_routes@lozere.fr
8 agents

- Organisation et pilotage de la viabilité hivernale : **58** camions équipés, **12** patrouilles et **4** coordonnateurs et **166** agents mobilisables quotidiennement
- Plus de **150 000** connexions internet sur inforoute48
- gestion technique de 13 marchés (fourniture de matériaux, locations d'engins, météo) pour le compte des UT
- pilotage du renouvellement de **847** panneaux directionnels, **734** panneaux de police de circulation, **813** éléments de signalisation temporaire, **453** balises, **4 800** piquets neige et **480 m** de filets pare-neige

- **93** avis de gestion du domaine public réalisés
- **22** dossiers d'infraction au domaine public, **11** dossiers de contentieux en responsabilité civile
- **75** avis sur manifestations, **151** arrêtés de circulation temporaires, 15 arrêtés permanents
- **66** accords techniques sur projets de réseaux électriques
- **9** rapports en CP

- **4 778 m** linéaire de glissières et **460 m** linéaire d'écran moto posés, **58** chantiers de réparation de glissières.
- Marquage routier de **453** km de route.
- Entretien et réparation des **2 223** engins, véhicules et petits matériels du Département. Cela représente **1 011** ordres de réparation et **692** bons de commande.
- **2 272** bons de commandes de fournitures nécessaires au fonctionnement des matériels.
- **825** essais et contrôles de laboratoire routier dont **290** carottages.
- **3 070** mandats, gestion technique de **93** marchés.
- Le programme d'achat 2021 : **3 PL 16 tonnes** avec ses équipements VH, **2** tracteurs 4x4 équipés d'un groupe de fauchage-débroussaillage, **3** groupes de fauchage-débroussaillage reconditionnés pour équiper trois tracteurs existants, **1** fourgonnette tôlée pour la mission SATEP, **1** véhicule électrique, **7** véhicules de liaison.
- Les ventes aux enchères des matériels : **8 057 €** pour **13** produits vendus.

Réception des nouveaux véhicules VH 2021

Unités territoriales
4 UTCD, 24 centres , 189 agents

- **257 800** heures sur le terrain dont :
- **30 000** heures d'entretien des chaussées
- **15 673** heures supplémentaires
- **36 000** heures de fauchage
- **39 568** heures de viabilité hivernale
- **1 130** heures de visite d'ouvrages d'art
- Gestion des **2 263** km de RD
- **5 460** tonnes de sel et **5 153** tonnes de pouzzolane pour la viabilité hivernale
- **2 250** sacs de ciments mis en œuvre sur les ouvrages
- **136** permissions de voiries et **649** arrêtés de circulation temporaires délivrés
- **35** arrêtés d'alignement pris
- Suivi de l'ensemble des chantiers sur routes départementales

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Mission transport

1 agent
Le Département assure le transport des enfants en situation de handicap. Cette mission est obligatoire et est présidée par Denis Bertrand. Il s'agit d'un transport à la demande pour une cinquantaine d'enfant pour un coût d'environ **400 000€**
Un suivi quotidien du transport des enfants est fait, qui donne lieu a de nombreux échanges avec les familles, les transporteurs et génère de nombreux bons de commande.

Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières

setaf@lozere.fr

11 agents

> 451 courriers de réponses à des élus ou tiers
> 10 dossiers de subvention auprès de la Région
> 21 ponts et **6 200 m²** de murs réparés ou reconstruits
> sécurisation de **5** falaises

- **312 750 m²** d'enduits, **292 500 m²** d'enrobés et **40 000 m²** de retraitement en place de chaussée réalisés
- **5** dossiers de projets d'aménagement de traverse d'agglomération achevés sous maîtrise d'ouvrage de communes ou communautés de communes
- De nombreuses interventions de réparations après intempéries et notamment des dégâts suite à des pluies tempétueuses comme sur la RD37 à Vialas, les RD35, RD9, RD51 ... (déblaiements - enrochements, curages ou réalisations de fossés bétonnés sur plusieurs centaines de mètres - remises en état ou reconstructions d'aqueducs - reconstructions ponctuelles de chaussées)
- Divers aménagements sur des espaces non strictement routiers (aménagement du cheminement du GR65 le long de la RD987, aires de repos ou de parking sur RD20, RD35, RD806...etc)
- **7** dossiers de modernisation du réseau routier étudiés, **148** avis ou participations à la définition technique de projets réalisés au profit des UT.
- **20** promesses de vente signées, **104** actes administratifs de transfert de propriété établis en régie, **29** dossiers d'acquisitions foncières montés, **5** conventions d'occupation temporaire passées
- **41** rapports présentés en CP

BUDGET

budget@lozere.fr

- Construction budgétaire :
- du budget Principal
- de 3 budgets annexes : Laboratoire d'Analyses , Aire de la Lozère, Domaine des Boissets

Pour mémoire :
> Décembre 2020 : vote du budget 2021
> Mars : Décision modificative N° 1
> Mai : Décision modificative N° 2 + compte administratif 2020
> Octobre : Décision modificative N° 3
> Septembre à Novembre : prospectives et construction des orientations du budget 2022
> Décembre : débat d'orientation budgétaire

• Suivi budgétaire et financier

- avis sur 269 rapports : 74 modifications apportées (230/74 en 2020)
- validation de 1 014 virements de crédits dont 146 d'investissement nécessitant un arrêté (1084/75 en 2020)
- de 73 Autorisations de Programmes
- des fonds COVID de Fonctionnement et Investissement

• Contrôle de gestion (pour l'ensemble des budgets) :

. suivi des crédits et niveaux d'exécution de l'ensemble des Directions
. des services réalisés : nature, volume, exécution et écritures d'annulation des non consommés (860 K€)
. production de la revue de gestion trimestrielle et du bilan annuel,
. suivi des outils de gestion : loyers, charges locatives, subventions, crédits RH, social, SDIS....

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

FINANCES

• Analyses financières :

> CRAC (compte rendu annuel à la collectivité) des délégations de service public : stations thermales de Bagnols-les-Bains et la Chaldette, station de pleine nature des Bouviers, cafétéria et boutique de produits locaux de l'Aire de la Lozère, parc à loups Sainte Lucie

> crédits Ressources Humaines, Social

> services, associations et organismes satellites

• Etat de l'actif - Amortissements :

. 11 571 immobilisations traitées : Budget principal : 10 941, Laboratoire d'Analyses : 526, Aire de la Lozère : 77, Domaine des Boissets : 27
. écritures d'entrée à l'actif des biens transférés « station de ski du Mont Lozère » du Syndicat d'Aménagement du Mont Lozère
. écritures de sortie de l'actif du fonds de commerce et immobilisations de la Maison de la Lozère à Montpellier suite au protocole de cession
. 2ème phase d'apurement des comptes frais d'études et insertion : 230 808 € transférés en compte de travaux

• Assistance et formation des agents : utilisation du logiciel, saisies budgétaires, suivi des crédits, imputations ...

• Gestion de la dette :

> Dette propre :
- remboursement capital/intérêts de 21 emprunts représentant au 31/12/2021 une dette de 35 M€
- remboursement anticipé des 4 emprunts transférés Mont Lozère : Capital : 106 782 €
- consultation et contractualisation de 5 M€ d'emprunt

> Dette garantie :
- prise en garantie de 1 813 430 € (25 %) pour 16 nouveaux emprunts (7 253 721 €) contractés pour des logements sociaux
- suivi du ratio Galland pour les 330 emprunts (19,08 M€) garantis
- validation de 11 demandes de vente de logements sociaux aux locataires occupants et actualisation du montant de la dette garantie par rapport au prix de cession (878 250 €)

• Recettes / Trésorerie :

- suivi de la mise en place de la réforme fiscale (transfert de la TFPB au bloc communal et perception d'une fraction équivalente de TVA) : action pour réclamer 642 K€ de dotation manquante
- suivi journalier du niveau de trésorerie
- renouvellement de la ligne de trésorerie pour 7 M€
- émission des titres de recettes (1788)
- suivi de l'encaissement des dotations, subventions, loyers, recouvrement, etc.

FAITS MARQUANTS 2021

- Continuité de la gestion des fonds COVID : 78 virements (333 641 € fonctionnement / 17 500 € Investissement)
- Mise en place du nouveau service « Mont Lozère » pour la gestion de la station de ski après transfert du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère : gestion en régie directe dans l'attente de la construction d'une délégation de service public commune aux stations de ski Mont Lozère/Mas de la Barque
- Phase de tests de mise en place de la version V du logiciel Coriolis
- Relations de travail nouvelles avec le Service de Gestion Comptable de Mende (fusion de la Paierie Départementale et de la Trésorerie principale de Mende) et de son responsable

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

RESSOURCES INTERNES

• Service d'Incendie et de Secours :
- avenant annuel à la convention financière - suivi financier
- fort soutien pour payer les salaires
- avenants à la convention de partenariat :
  - n° 1 : mutualisation du logiciel des hydrants
  - n° 2 : mission d'intérim en l'absence d'un responsable financier

Dans le cadre de la mission d'intérim (à compter du 1er juillet 2021) :
- préparation des rapports, délibérations des Conseils d'administration (28 juillet, 17 novembre, 21 décembre, 10 février 2022 reporté au 17 mars 2022) et Bureau (24 janvier 2022)
- préparation et participation aux réunions de travail
- suivi administratif, budgétaire, financier : appui aux différents services, courriers, gestion des subventions, contributions, modification de la régie, clôture de la gestion 2021, reports, rattachements
- construction de la décision modificative budgétaire 2021, des orientations budgétaires 2022, du budget 2022, du compte administratif 2021

• CAUE : répartition des produits de la taxe d'aménagement entre le CAUE et les ENS, renouvellement de la convention triennale 2022/2024 avec maintien de versements d'avance

• Divers :
- déclarations trimestrielles TVA (budget annexes, DSP, POLEN, Mont Lozère) et annuelle FCTVA
- recouvrements charges et redevances DSP
- gestion des provisions dont libération des provisions constituées pour le dossier de la Maison de la Lozère à Montpellier
- 2ème vague d'apurement des admissions en non valeur, créances éteintes pour 213K€ (105 K€ en 2020)
- répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutations et du fonds de péréquation de taxe professionnelle
- paiements CLERCT transports et déchets, impositions foncières, frais bancaires TIPI ..
- Régie Tickets Restaurants : suppression le 1er avril - les titres seront émis auprès des bénéficiaires
- Régie Boissons manifestations/salons : réflexion sur un terminal de paiement par carte bancaire

FAITS MARQUANTS 2021

- Produits des DMTO départementaux historique de plus de 8 M€
- intérim SDIS
- Départ en retraite de la Directrice début octobre 2021. Arrivée du nouveau directeur février 2022

ASSEMBLÉES

16 réunions : 7 réunions du Conseil départemental et 9 réunions de la commission permanente,

485 délibérations actées

FAITS MARQUANTS 2021

• Renouvellement de l'Assemblée départementale le 1er juillet 2021 avec élection de la Présidente, des vice-présidents et de la commission permanente.
• Actualisation des délégations accordées à la commission permanente, à la Présidente du Conseil départemental, du règlement intérieur de l'Assemblée et de toutes les délégations de signature et arrêtés de déport. Renouvellement de l'ensemble des désignations des élus au sein des diverses commissions, comités et organismes où le Département est représenté.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES

Comptabilité

compta_assemblees@lozere.fr

- **23 691** mandats et pièces comptables traitées (taux rejet : 0,22%)
- **10 018** titres émis (taux rejet : 0,49 %)
- **9 607** factures arrivées sur le portail CHORUS et redirigées vers les différents services

Gestion des subventions

- **804** dossiers programmés sur les dotations cantonales pour 782 925 € d'aides votées
- **40** dossiers programmés sur la dotation exceptionnelle et 5 sur les subventions diverses pour 123 600 € d'aides allouées

EFFECTIFS

Pourcentage par filière :
- **administrative 25.21%**
- **technique 58.17%**
- **sociale 9%**
- **médico-sociale 2.91%**
- **médico-technique 0.97%**
- **culturelle 2.08%**

Sans filière (apprenti, étudiant, collaborateur de cabinet) 1.66%

Moyenne d'âge = 46 ans.

Mission Formation / Recrutement /Frais de déplacement

- **1 060** formulaires de frais de déplacement contrôlés (même motif de baisse)
- **32** dossiers « médailles du travail « (+ 14)
- **102 332** titres restaurant délivrés (hausse importante liée à la distribution de titres aux agents des collèges durant la première période de confinement)
- **47** jurys de recrutement

FAITS MARQUANTS 2021

> Dans la continuité de l'année 2020, mise en place de la Veille Réglementaire Automatique sur le logiciel de ressources humaines et actualisation des données liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Mission gestion administrative du personnel

Au 31 décembre 2021, **681** postes sont inscrits au tableau des effectifs auxquels il convient d'ajouter **52** assistants familiaux, soit 733 postes.

Sur l'année 2021, ce sont plus de **2 040** arrêtés administratifs et **9 478** fiches de paie qui ont été établis.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Mission Prévention

- Suivi médical des agents : 442 consultations ont été réalisées
- 34 aménagements de poste, et suivis des agents fragiles de part leur situation de santé lors de la crise sanitaire
- 5 réunions DDEC concernant les collèges avec le médecin de prévention
- Organisation de 4 Comités techniques et 3 CHSCT ainsi que 5 réunions avec les représentants du personnel au CHSCT

FAITS MARQUANTS 2021

- recrutement et prise de fonction d'un nouveau médecin du travail
- Renouvellement du marché EPI

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA LOGISTIQUE

Mission Marchés publics

marches@lozere.fr

- **78** procédures lancées
- **141** marchés notifiés représentant un volume de 24,77 M€ HT dont 2 accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum
- **151** avenants passés
- **2566** Dossiers de Consultation des Entreprises retirés
- **377** offres dématérialisées reçues
- **13** commissions d'appel d'offres
- Montant des gains de négociation : **2 100 €** HT

Mission Affaires juridiques

juridique@lozere.fr

- **29** procédures contentieuses et pré-contentieuses en défense
- **17** procédures contentieuses et pré-contentieuses en action
- diverses analyses juridiques et conseils auprès des services et directions du Département
- **18** procédures de marchés publics lancées pour le compte des collectivités adhérentes à Lozère Ingénierie et 38 marchés notifiés pour un volume total de 4 142 137.81 € HT
- **11** procédures de marchés publics lancées pour le compte du Département et 44 marchés notifiés pour un volume total de **10 303 904.41 € HT**
- Suivi de l'ensemble des délégations de service public en lien avec les Directions Opérationnelles et gestion d'une procédure notifiée en fin d'année

Mission Achats et Moyens

achatsmoyens@lozere.fr

- Relance des marchés de nettoyage des locaux (48 sites concernés)
- Relance des marchés d'impression et de façonnage de documents (dont 84 000 enveloppes commandées)
- Mise en place des marchés pour l'achat de masques chirurgicaux (100 000 masques commandés en 2021)
- Relance des marchés de vêtements et chaussures de travail

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

informatique@lozere.fr

Le numérique des collèges

- Fin du programme de renouvellement des postes informatiques des collèges(tablettes, ordinateurs, vidéoprojecteurs, ENT, visioconférence)
- Centralisation de la téléphonie de 7 collèges (110 téléphones) vers notre nouvelle solution de téléphonie pour réduire les coûts de fonctionnement Lancement du chantier de migration des annuaires techniques des collèges (+1 ETP en renfort),

Le numérique pour les agents

- Renouvellement du parc d'ordinateurs des agents,
- Mises à jour des postes agents (antivirus, Windows 10),
- Déploiement de PC portables au social,
- Déploiement de tablettes à la MDL,
- Formations informatique,
- Le télétravail.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Le numérique pour les élus

- Nouvelle dotation en équipements numériques aux élus: chromebook
- Architecture, serveurs et réseaux informatique, SIG, cybersécurité et protection des données
- Chantiers cybersécurité, protection des données et résilience,
- Déploiement de la nouvelle solution de téléphonie,
- Remplacement du serveur de sauvegarde,
- Production de cartes pour les directions et poursuite du service scinpat 2.0

Transformation numérique des services

- MDL : Intégration de 5 nouvelles BM dans le catalogue collectif et mise en place du SSO pour les Ressources Numériques + 5 mini sites pour les BM
- DGASOS : Mise en place du pallier 2 (Tronc commun) à la MDPH + Intégration dans IODAS de la déconcentration des aides financières sur les territoires + Outil de pilotage à la MDPH
- DGAI : Logiciel de dessin et d'aménagement des travaux publics (GEOMENSURA)
- LDA : Mise à jour de l'extranet
- DIAD : Progos : évolutions des procédures (adéquation de la gestion des subventions avec la réalité des territoires)
- DIAD : Informatisation de la gestion des bornes à incendies par usage du logiciel ESCORT du SDIS
- DIAD : Mise en oeuvre de la 3eme génération des contrats territoriaux dans la GRC
- DIAD : Dématérialisation du rapprochement du Pass Jeunesse
- DIAD : circuits patrimoniaux
- DDEC : Mise à jour du portail culturel
- RH : mise en oeuvre de la Veille réglementaire automatique (= suivi réglementaire très fin)
- Finances : interconnection coriolis avec le portail Chorus pour récupération des factures et mise à jour des statuts pour les entreprises

FAITS MARQUANTS 2021

- Plus de 3 000 demandes d'assistance (tickets),
- 700 utilisateurs du système d'information,
- Plus de 50 applications métiers,
- Plus de 30 projets numériques annuels,
- 1 600 équipements numériques (1 000 équipements dans les collèges),
- 600 téléphones (fixes, mobiles, clé 4g),
- 230 serveurs (dont 80 dans les collèges),
- 2 salles informatiques (1 datacenter + 1 salle de secours).

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

SERVICE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

batiments@lozere.fr

Le patrimoine immobilier du Département est composé de **70 bâtiments**, lui permettant d'assurer ses missions :

- Bâtiments d'enseignement : 48 420 m²
- Maisons des solidarités et Maison de l'autonomie : 3 710 m²
- Centres techniques : 14 940 m²
- Bâtiments culturels : 7 990 m²
- Espaces administratifs et divers : 11 565 m²

Travaux réalisés en 2021 :

- Ouverture du nouvel internat et de la demi-pension du collège de Meyrueis ; démarrage des travaux de la tranche 1 sur le bâtiment existant (restructuration des salles de classe)
- Fin des travaux de mise en accessibilité du collège de Ste Enimie
  Installation d'un préau au collège de Marvejols
- Création d'un réfectoire pour le collège Bourrillon à Mende dans une salle mise à disposition par le Lycée Chaptal et la Région Occitanie
- Fin des travaux de rénovation de l'ancien tribunal de Marvejols et livraison des locaux à l'Office de Tourisme et aux Restos du Coeur
- Réhabilitation de l'ensemble immobilier Faubourg Montbel pour installer la Maison Départementale des Sports
- Travaux de mise en accessibilité des MDS de Mende et Marvejols
- Travaux de dépollution de l'ancienne station service Charbonnel acquise par le Département pour y construire l'extension des Archives Départementales
- Réalisation du concours de maîtrise d'œuvre et choix du projet pour l'extension des archives départementales
- Raccordement du bâtiment 14 boulevard Bourrillon (SELO-MLL) au réseau de chaleur TENDEM
- Lancement des études architecturales du nouveau CT de Châteauneuf
- Livraison du nouveau CT de Ste Croix Vallée Française

Maison Départementale des Sports à Mende

Inauguration du CT de Ste Croix VF

les nouveaux locaux de l'Office de tourisme Gévaudan Authentique à Marvejols

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

lda@lozere.fr

Le LDA48 a effectué

• **4 551** prélèvements d'eaux de consommation, d'eaux de piscines et de baignades, eaux de rivières et d'eaux chaudes sanitaires.

• **5 507** prélèvements, ainsi que 115 audits et 67 heures de formation dans le secteur agro-alimentaire.

• **224 531** analyses réparties de la façon suivante :

> **6 215** analyses de dépistage des encéphalopathies, dont 5 029 sur des bovins (ESB ou maladie de la « vache folle ») et 1 186 sur des ovins, caprins (tremblante).

> **16 633** analyses d'hygiène alimentaire sur des échantillons prélevés chez des artisans (boulangers, bouchers, traiteurs, charcutiers...), dans les abattoirs et dans le cadre de restauration collective ou commerciale.

> **56 012** analyses d'eaux de consommation, piscines, baignades, des eaux de rivières, usées et eaux chaudes sanitaires.

> **44** recherches de cyanobactéries dans les eaux de baignades.

> **142 897** analyses d'immuno-sérologie et de biologie moléculaire pratiquées sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage.

> **2 730** analyses de bactériologie vétérinaire pratiquée sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage, bovins, ovins, caprins et porcins, sur la faune sauvage et pour la recherche des larves de trichines.

FAITS MARQUANTS 2021

– Mise en place d'un partenariat entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le Conseil départemental de la Lozère dans le domaine de la qualité de l'air intérieur (QAI) pour réaliser les plans d'échantillonnage et les prélèvements dans les différents établissements dont le département a la charge : collèges, établissements sociaux ;

– Continuation du dépistage de la BVD (Diarrhée Virale des Bovins) chez les veaux âgés de moins de un mois, à partir de prélèvement de cartilage auriculaire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, le Département participe à cette lutte sanitaire.

– Accréditation COFRAC maintenue suite à l'audit de surveillance de janvier 2021.

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Direction du Cabinet et du Protocole
Yvan NAYA-DUBOIS

Direction de la Communication politique et institutionnelle
Elodie GIRAL

Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Direction Générale des Services
Yaël TRANIER

Mission Coordination Stratégie Evaluation

Dire… Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)
Alimentaire
Eau
Santé animale

SOLIDARITE TERRITORIALE
04 66 49 66 32

➲ **Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement** (DIAD)

Point d'entrée Collectivités
04 66 49 95 07

Ingénierie de projet
Ingénierie Financière
Urbanisme
Attractivité / Accueil
Démographie médicale /Jeunesse
Eau potable
Assainissement, qualité rivières
Transition énergétique
Patrimoine du Département et SIG
Contractualisation - Aides aux collectivités
Structures de développement local
Activités de pleine nature
Agriculture / Forêt
Aménagement foncier agricole et forestier
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme
Circuits courts

➲ **Direction du Développement Éducatif et Culturel** (DDEC)

Point d'entrée Associations
04 66 94 01 04

Enseignement - Collèges
Vie Associative et Culture - Sport
Patrimoine culturel

Lecture publique
Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)

➲ **Direction des Archives Départementales** (AD)

SOLIDARITE SOCIALE
04 66 49 66 06

➲ **Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité** (DTIP)

Action Sociale
Insertion
Logement social

5 Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Florac, 04 66 49 95 04
Langogne, 04 66 49 95 02
Marvejols, 04 66 49 95 03
Mende, 04 66 49 14 85
Saint-Chély d'Apcher, 04 66 49 95 01

➲ **Direction Maison De l'Autonomie** (DMDA)

Guichet unique personnes âgées
et personnes handicapées
Offre d'Accueil
Accès aux droits
Instruction
Aide sociale, contrôle et accompagnement
Développement de l'animation
et des partenariats
MAIA

➲ **Direction Enfance Famille** (DEF)

Prévention Santé
Offre d'accueil
Accompagnement éducatif
Aide sociale à l'enfance
Observatoire MEDO

INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
04 66 49 66 46

SIG
Comptabilité - Finances

➲ **Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports** (DMNT)

Technologies de l'Information
et de la communication - Fibre optique
Transports et Mobilités

➲ **Direction des Routes** (DR)

Études
Travaux
Acquisitions Foncières
Gestion de la Route
Parc Technique Départemental
SIG routes

4 Unités territoriales (UTCD)
Chanac, 04 66 49 95 29
Florac, 04 66 49 95 21
Langogne, 04 66 49 95 37
Saint Chély d'Apcher, 04 66 49 95 34

24 Centres techniques

Chanac, Marvejols, Meyrueis,
Le Massegros, Sainte-Enimie, La Canourgue, Florac,
Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte,
Collet-de-Dèze, Sainte-Croix-Vallée-Française,
Châteauneuf-de-Randon, La Bastide, Langogne,
Le Bleymard, Grandrieu, Villefort,
Rieutort-de-Randon, Aumont-Aubrac,
Saint-Alban-sur-Limagnole, Fournels,
Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu-ville, Nasbinals

RESSOURCES INTERNES

➲ **Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances** (DRHAF)

Affaires financières - Budget
Assemblées et Comptabilité
Ressources Humaines

➲ **Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique** (DAJCL)

Affaires juridiques et contentieux
Commande publique - Achats
Bâtiments départementaux
Systèmes d'information
et télécommunications

mise à jour : 29 novembre 2021

➲ **Organismes partenaires**

Chambres consulaires
(CA, CCI, CMA)
Lozère Développement
SELO
Lozère Tourisme
Lozère Ingénierie
CAUE
Lozère Énergie
SDEE
EDML
Scènes Croisées de Lozère
Lozère logistique scénique
SEM Abattoir du Gévaudan
Autres structures de dévpt local (syndicats mixtes économiques, touristiques, parcs, pays, assos territoriales)

➲ **Organismes partenaires**

MDPH
Mission locale

➲ **Organismes partenaires**

Lozère Numérique
SMANA75

➲ **Organismes partenaires**

SDIS
Paierie départementale
CDG

lozère
LE DÉPARTEMENT

Standard général : 04 66 49 66 66

Date de publication : 5 juillet 2022

Les partenaires

Drive fermier éphémère à Florac durant le 1er confinement

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

LOZÈRE INGÉNIERIE

Aide allouée par le Département en 2021

72 000 €

LOZÈRE TOURISME

Aide allouée par le Département en 2021

832 305 €

LOZÈRE DÉVELOPPEMENT

Aide allouée par le Département en 2021

130 000 €

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Aide allouée par le Département en 2021

4 M€

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Aide allouée par le Département en 2021

88 600€

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Aide allouée par le Département en 2021

28 000 €

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Aide allouée par le Département en 2021

86 580 €

LOZÈRE ÉNERGIE

Aide allouée par le Département en 2021

70 000€

Date de publication : 5 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220627-CD_22_1053-DE

Conseil départemental de la Lozère
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère
BP 24 - 48 001 Mende CEDEX
Téléphone : 04 66 49 66 66
www.lozere.fr

Date de publication : 5 juillet 2022

lozère
LE DÉPARTEMENT